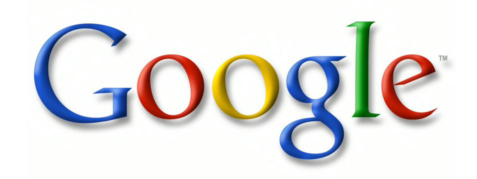


L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

1875



PARIS

ERNEST THORIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

7, RUE DE MÉDICIS, 7

La **SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES** (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le deuxième mercredi et le dernier vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1875

Président	M. PATIN, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président	M. J.-C. BARBIER, O. ✻ ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue La Bruyère, 53.
Secrétaire général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire général adjoint.	M. Gust. DUVERT, ✪, publiciste, r. des Martyrs, 41-47.
Administrateur (1). . . .	M. le comte de BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.
Président honoraire. . .	M. le baron TAYLOR, C. ✻, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.
Secrétaire général hon[re].	M. Achille JUBINAL, O. ✻, ancien député, rue Boudreau, 8.

L'*INVESTIGATEUR* paraît depuis 1833 et forme chaque année un volume.

Il en reste un certain nombre d'exemplaires que l'on pourra se procurer à Paris, chez l'administrateur de la Société.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac*, 40, *les Mardis et Vendredis. de* 2 *heures à* 4 *heures.*



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1875

PARIS. — TYPOGRAPHIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 4406.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

1875



PARIS

ERNEST THORIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

7, RUE DE MÉDICIS, 7

41e Année. Janvier 1875. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTUDE SUR COMMYNES

I

Y a-t-il en histoire une morale absolue, ou ne faut-il juger les hommes que selon leur époque, leur pays, leurs préjugés, le milieu où ils ont agi? L'histoire est souple : elle se prête aux interprétations; elle offre des excuses, elle accepte bien des actes qu'on blâmerait au nom de la philosophie, qu'on repousserait au nom du droit, qu'on maudirait au nom de la religion. Est-ce donc, et seulement, un procès qu'il faut poursuivre contre toute mémoire historique, en se bornant à plaider en sa faveur, à invoquer les circonstances atténuantes? Combien de personnages seraient-ils amnistiés par le sens moral, qui comprend à la fois l'honneur, la probité sociale et individuelle, la délicatesse dans les sentiments, la pureté dans les intentions? Peut-on reprocher à un homme les idées qu'il n'a pu avoir? Peut-on exiger en tout temps ce discernement supérieur entre le bien et le mal, cette perspicacité souveraine de l'esprit, ce progrès dans l'éducation qui permettent aux âmes noblement trempées d'accomplir le bien d'instinct, pour ainsi dire, de rejeter le mal par nature, de suivre à travers tout événement, et au milieu de toute crise, la ligne la plus droite, la plus inflexible? Toutes ces questions, nous nous les sommes posées à propos de Commynes, et nous serions tentés de suspendre la rigueur de leurs conséquences, si nous devions en définitive peser, dans une balance équitable, ses

vertus et ses vices, ses qualités et ses erreurs, sa haute raison politique et son absence de sens moral, sa défection envers le duc de Bourgogne et sa fidélité à Louis XI.

Aucune vie, dans un temps plus rigoureux, n'a été plus agitée que la sienne. La naissance le donne au Bourguignon, la faveur le fait élever avec le comte de Charolais, cet esprit d'une indépendance si farouche et d'une ambition si violente. Il apprend le monde à la cour d'un prince assez débonnaire, mais d'un luxe fastueux et d'un orgueil invincible. Il y voit l'intrigue régner partout et se diversifier selon les tempéraments, impatiente chez l'héritier présomptif, longanime chez le prince son père, dissimulée chez le dauphin de France, qui sera Louis XI, et qui étudie les hommes pour les exploiter. Où chercher la vérité dans un pareil milieu? Hélas! ne peut-on la rencontrer que dans l'intérêt personnel? Où trouver sa règle de conduite, sinon dans sa raison? Comment agir, sinon d'après les circonstances? A quoi se déterminer, sinon à ce qui semble le plus juste et le plus avantageux à la fois? Criterium imparfait, il faut l'avouer; mais il ne dépend pas de tous les gens de valeur de changer les allures de leur siècle et de triompher, en les combattant, des mœurs de leur époque. Contre un réformateur on rencontre dans l'histoire dix conquérants, et contre un sage aux doctrines irréprochables, vingt de ces esprits sensés, lucides, relativement estimables, qui *prennent* fatalement *les hommes comme ils sont*, et finissent par *accoutumer leur âme à souffrir ce qu'ils font :* Philinte existait avant Molière.

Mais les réflexions d'un esprit toujours droit ne firent-elles pas condamner par Commynes bien des faits qu'il s'est contenté plus tard de rapporter, et flétrir dans son for intérieur bien des paroles, échappées à la haine ou à la mauvaise foi? Qui sait combien le blâme du guet-apens où l'on avait précipité Louis XI à Péronne, la honte des projets qu'on méditait alors contre le roi, l'horreur des propositions qu'on produisit pour se débarrasser d'un rival si dangereux, qui sait à quel point toutes ces lâchetés des courtisans et cette coupable hésitation d'un prince ne pesèrent point sur la résolution suprême de Commynes, que certains esprits sévères ont appelée une trahison! Un pareil caractère a des mobiles secrets qu'il n'est pas per-

mis d'interpréter, tous, à sa défaveur ou à son avantage. Qui peut déclarer que la cupidité seule dicta sa conduite? Qui peut affirmer, au contraire, qu'il eut une prévision certaine de l'avenir, en ne doutant pas que le plus fort ne fût un jour vaincu par le plus faible? Qui peut ne l'accuser que de perfidie et d'ingratitude? Qui oserait, par contre, prétendre que ce fut le sentiment patriotique, ou tout au moins sa fidélité à la personne royale qui lui donna la force de briser avec son passé, de dédaigner la calomnie, la ruine, les persécutions, de rompre en visière avec ses contemporains, et d'affronter la postérité? Non, un caractère de cette trempe ne se juge encore une fois que dans le milieu où Dieu l'a placé. Quels étaient donc son temps, son pays et ses maîtres?

Le siècle était en gestation de l'esprit moderne, mais avec tous les troubles publics et toutes les défaillances particulières. Tout y servait : l'héroïsme des uns, le crime des autres, la ruse des politiques, la coquetterie des femmes, la convoitise des princes, l'orgueil arriéré des féodaux, la persévérance libérale des communes, la lutte acharnée de la bourgeoisie contre la noblesse, l'instinct confus d'un tiers état. Chaque nation s'occupait de soi seule : il fallait se constituer tant bien que mal, parer à la fin d'un monde politique, le monde féodal, et lutter intérieurement. L'Italie vivait d'intrigues et mourait de poison; l'Espagne se concentrait pour courir sus au Maure; l'Allemagne se rétrécissait en un archi-duché, ou s'éparpillait en margraviats et en électorats ; l'Angleterre seule rêvait de conquêtes ; le Turc, enfin, échangeait ses tentes nomades contre la plus belle ville de l'univers, et la prise de Constantinople n'excitait plus que de vaines menaces et une parade chevaleresque, sans bonne foi ni bonne fin, le *vœu du faisan*. Quant à la France, ce Lazare ressuscité par le dévouement d'une héroïne, elle s'étonnait de n'être pas encore dévorée par l'ambition de ses ducs, le brigandage de ses mercenaires, la cruauté de ses *écorcheurs*, l'avarice de ses maîtres et l'avidité de ses grands. La Bretagne était un couteau sur sa gorge plutôt qu'une épée à sa main; la Normandie hésitait sans cesse entre elle et ses ennemis, supputant les bénéfices contradictoires de la fidélité ou de la trahison; la Guyenne avec son grand port, anglais par intérêt, neutre pour le moins, l'inquiétait au midi autant que la Flandre au

nord. Puis c'étaient les petits traîtres qui faisaient nombre dans les ligues, volte-face dans les batailles, Armagnac, Nemours, Alençon, Montfort, Saint-Pol ; le Roussillon qui ne songeait qu'à ses *fuéros*, et le Languedoc qu'à ses priviléges. Enfin, tout du long de ses possessions, comme un corps opaque qui lui cachait la lumière et lui dérobait la chaleur, son grand rival gallo-teutonique, l'audacieux Bourguignon, qui allait au combat comme on va à la chasse, autant par hygiène que par goût.

Mais c'est qu'au quinzième siècle, la féodalité s'éteint aussi bien parce qu'elle a fait son temps que parce qu'elle a changé de nature ; son principe de vie avait été la cohésion, son principe de mort fut la dispersion. Les alliances, les héritages, les donations ont transporté au Midi les maîtres du Nord ; sous le beau ciel du Languedoc domine un nébuleux Wallon, le Normand s'est fait britannique, l'Anglais s'est fait Breton, l'Allemand passe le Rhin, et le Hollandais passe la Meuse : c'est une confusion inextricable d'origines, de mœurs, de caractères ; c'est un mélange de races et de sang ; le mariage a tout confondu ; et l'ambition n'est plus d'arrondir son domaine, mais de l'étendre n'importe où, d'avoir possessions au couchant, possessions au levant, quelles que soient les provinces intermédiaires, les difficultés de s'aborder, les dangers de se rejoindre, l'impossibilité parfois de se connaître et de s'apprécier.

C'est ainsi que le nouveau duché de Bourgogne fut un État mal fait. Né, après une défaite, de l'attendrissement d'un roi brave, mais sans génie, Jean le Bon, envers son fils, Philippe le Hardi, qui avait combattu à ses côtés dans la déplorable journée de Poitiers, cet État improvisé ne devait vivre que d'expédients et de conquêtes. Tout d'abord il ne peut s'étendre que dans le Nord, parmi des races hétérogènes, s'appuyer que sur l'ennemi éternel de la France, l'Anglais, et il se trouve ensuite fatalement condamné à une lutte d'influence avec le pays dont il était l'un des membres révoltés, et qu'il devait trahir cent fois pour soutenir son illogique existence. Formé par le caprice d'un prince inconséquent, grandi par l'ambition de chefs sans scrupules, il forçait les villes par le fer, écrasait les populations par les tailles, et imposait par la terreur son joug tout militaire à des provinces de régime opposé, et à des communes décimées par ses

armes et bâillonnées par ses édits. Refuge de l'aristocratie féodale, sa suprématie fut le dernier éclat d'une domination sans conscience et d'un orgueil sans frein. France à son centre, Suisse au midi, Flandre au nord, il réunissait sans les agglomérer des peuples divers, des esprits contradictoires, des tendances opposées, et ne pouvait rétablir l'ordre en cette étendue de pays sans cohésion et sans solidarité, qu'au galop de ses chevaux bardés de fer et avec la masse d'arme de ses chevaliers. Excroissance artificielle de la France, coupée en deux par un pays indépendant, la Lorraine, le duché de Bourgogne devait compromettre son avenir sans profit pour la civilisation, et grossi par la rapine, il était juste qu'il mourût par la trahison.

Par un singulier caprice du hasard notre historien naquit en 1447 dans une ville de ce duché, ville internationale, pour ainsi dire; encore aujourd'hui, d'un côté de sa rivière elle est France et de l'autre Belgique. A coup sûr, dans le quinzième siècle, c'était une cité toute flamande, avec un château fort, élevé par ses maîtres, les sires de Commynes. Comme sa ville, Commynes semble donc avoir un pied en France et l'autre en Flandre ; aussi ne croit-il pas trahir sa patrie, quand il quitte le service du duc de Bourgogne pour celui du roi de France. Nous ne possédons aucun renseignement sur son enfance et une partie de sa jeunesse. Quelle que fût d'ailleurs l'illustration de sa famille, qui compte à la première croisade un compagnon de Godefroy de Bouillon, il n'en est pas moins vrai de dire que sans doute elle se souciait peu de littérature, et qu'elle négligeait fort l'instruction de son dernier descendant, car Commynes se plaignit toute sa vie de n'avoir pas appris le latin. Élevé plutôt pour les armes que pour les lettres, le jeune Commynes apprit plus vite à manier un cheval qu'une plume, et ce fut seulement par l'observation, la réflexion et la pensée, qu'il reconnut plus tard que l'épée au règne absolu et unique jusqu'alors, allait rencontrer une rivale redoutable et bientôt dominatrice dans la parole écrite. Deux faits, capitaux du reste, présageaient cet avenir inévitable, la poudre à canon et l'imprimerie. La première rendait inutile ces armures de fer, qu'un seul boulet faisait voler en éclats, là où il fallait tant de coups répétés de la hache d'arme ou du glaive à double tranchant ; l'autre éternisait et vulgarisait à la fois les chartes et les traités, les doléances et les

édits, et remplaçait par le droit le bon plaisir des suzerains. Sans avoir eu l'idée d'une transformation si complète, Commynes n'en semble pas moins avoir agi plus tard en conformité avec l'esprit moderne. Mais à dix-huit ans, où nous le voyons admis à la cour de Philippe de Bourgogne, et principalement attaché à la personne de son fils, le comte de Charolais, Commynes n'était pas encore parvenu à cette phase définitive : il fallait que le monde féodal se succédât sous ses yeux, avec toutes ses pompes et toutes ses impuissances, pour qu'il en comprît peu à peu l'inanité et en pressentît la fin prochaine.

Les mémoires de notre historien ne commencent qu'en 1464, Louis XI étant roi. Commynes ne nous dit pas s'il a connu, proscrit et réfugié, ce prince que son ambition dénatura, et que son premier insuccès rendit fourbe, méchant et imposteur. Il ne nous prépare point, par des réflexions préalables, à pénétrer d'une part les arcanes d'une politique aussi rigide que tortueuse, et d'autre part à comprendre le caractère vaniteux et insensé d'une noblesse aussi perplexe qu'impatiente, dont le *Téméraire* semble le vrai type et deviendra la victime. Il se lance tout à coup en pleine coalition du *bien public*, à travers cette tourbe luxueuse de chevaliers, blessés tout autant par les allures que par les prétentions d'un roi sans faste et d'un maître sans mesure. Il nous décrit en passant cette échauffourée de Monthléry, où l'on se tâte longtemps avant de se combattre, et où l'on ne se combat que pour se fuir. Un seul homme y fit bien son devoir, le comte de Charolais ; mais son orgueil s'en augmenta tellement que Commynes assure qu'à dater de cette victoire, si incertaine et si peu décisive pourtant, il ne voulut agir que par lui-même, repoussant tout conseil et dédaignant tout avis ; et c'est à cette ténacité orgueilleuse que le penseur attribue les fautes de l'homme d'action, ses pertes successives et la chute de sa maison. Dès cette introduction des mémoires percent les qualités du narrateur, et les fines et justes remarques du politique : s'il juge modestement l'un des héros, il critique hardiment ses alliés, princes mécontents ou grands seigneurs dépossédés, qui, sur le seul bruit de la mort du roi, se partagent déjà le royaume, et avisent au moyen de se débarrasser des Bourguignons. Nobles alliances en effet : fraternité pour les coups à recevoir, bataille pour les butins à diviser ! Aussi quelles contradic-

tions dans leurs vœux, quelles inconséquences dans leurs projets! Le duc de Berry hésite, le duc de Bourgogne avise. Le premier recule devant le peu de sang répandu; le second cherche un meilleur soutien dans le roi d'Angleterre, et lui fait proposer incontinent d'épouser sa sœur. Toutes ces tergiversations, toutes ces menées, toutes ces intrigues sont parfaitement racontées par Commynes, si jeune et déjà si bon observateur. Quelle école pour lui, quelle expérience anticipée des hommes!

Honteux pour son pays de tous ces complots, de l'avidité des uns, de la trahison des autres, Commynes, pour en pallier l'effet, se reporte vers l'Angleterre, et résume avec autant de force que de vérité les attentats, les luttes fratricides, les abominations d'une nation voisine. Mais le crime de Caïn ne peut absoudre Adam de son péché; tout au plus, par la comparaison, en peut-il diminuer l'étendue. Quoi qu'il en soit, rien ne semble plus véridique et plus sincère que les appréciations et les jugements de ce témoin oculaire; il rend justice à la fois à la fermeté militaire du comte de Charolais, et à l'habileté prévoyante du roi, son adversaire d'alors. Son récit suffit le plus souvent pour peindre les mœurs par les faits; et quand il nous raconte les vaines canonnades autour de Paris, et ces trêves répétées où s'établissait chez les uns et chez les autres un marché de consciences et d'hommes, il nous fait toucher du bout du doigt la plaie contemporaine, la vénalité des opinions et la futilité de cette guerre d'amours-propres blessés et d'ambitions maladroites, où, comme il le dit si justement, *le bien public estoit converty en bien particulier*. Tout cela ne pouvait finir que par un traité bâclé, broché, improvisé, édifice de carton que Louis XI accepta tel quel, pour le pouvoir à son gré plus facilement abattre.

A bien lire et bien étudier Commynes, on saisit les causes de ses variations, et l'on serait tenté de nier les apparences coupables de certains de ses actes. Que de déboires ne dut pas éprouver, en effet, cet homme d'esprit et de sens au milieu d'une cour où chacun tirait à soi, auprès de grands seigneurs aveuglés par leur arrogance, et qui ignoraient à la fois et leur situation personnelle et leurs intérêts réels, trop peu subtils pour juger eux-mêmes des hommes et des choses, trop dédaigneux pour s'occuper d'affaires, trompés par

leurs serviteurs, s'alliant au hasard, agissant au jour le jour, passant de la sympathie à la haine et de la haine à la soumission, sans boussole, sans drapeau et souvent sans foi ! Commynes tendait au bien, voulait la paix ; et autour de lui l'égoïsme compromettait sans cesse la tranquillité publique et éloignait la concorde. Orphelin dès son bas âge, son tuteur en avait fait son écuyer ; et bientôt il le cédait à un prince plus vaniteux que quiconque, plus orgueilleux que pas un, maltraitant ses serviteurs selon ses caprices, blessant par le geste comme par la parole, n'écoutant personne, et refoulant au dedans de tous ce que le dévouement ou la raison pouvaient offrir ou conseiller. Que faire dans un pareil *brouillis*, selon sa charmante expression, que faire, sinon attendre, patienter, observer les acteurs et juger le spectacle, avant d'y jouer un rôle? Que pouvait, d'ailleurs, lui apprendre cette cour batailleuse, vantarde et extravagante de Bourgogne, sinon l'insuffisance du courage pour rompre les mailles des affaires publiques, sinon l'infériorité de l'épée brutale sur la pensée agissante? On peut donc ne considérer que comme un apprentissage de la vie politique les huit ans que Commynes passa auprès du *Téméraire ;* et s'il le quitta, lié seulement par quelques bienfaits secondaires et par quelques faveurs banales, c'est qu'il l'avait jugé, condamné, et que, dans ce siècle de perversité et de lutte, il fut contraint de préférer la ruse intelligente au service d'une idée vivace, la royauté, à l'ambition imprévoyante au service d'une idée morte, la féodalité. Voilà ce qui peut justifier l'homme d'État, sinon servir à l'apologie du moraliste.

Après la tragi-comédie du *Bien public*, il fallait que Commynes assistât à l'abaissement de Liége et à la boucherie de Dinan, pour achever son éducation politique. Le Nord industrieux comptait toujours, malgré les victoires de la force, sauver ses libertés municipales, ses franchises ouvrières, son organisation intérieure qui réglait le travail et en protégeait les résultats. Bien d'église, Liége comptait sur la douceur ecclésiastique et sur la longanimité épiscopale. Mais son évêque portait la dague plus souvent que la crosse, et la cotte de mailles s'entrevoyait sous son rochet. De là des luttes, par suite d'espérances trompées et d'exploitations hypocrites. L'ouvrier se méfiait de ses prêtres-soldats, de son pasteur-chevalier. On s'inju-

riait, on se menaçait, on se battait; et toujours le suzerain tout-puissant venait mettre le holà chez son vassal en danger, au détriment du citadin brouillon qui avait l'audace de croire à la justice et à la liberté en pleine anarchie.

Tel avait été le passé; bien pis fut le présent sous la rude main du Bourguignon, et il fallait là une lutte suprême qui acquit bientôt une extension et une gravité effrayantes. Il existe plusieurs phases dans ces dernières affaires de Liége : la ville s'insurge, secoue un joug pesant et intolérable, celui de Bourgogne, au prix même d'un joug nouveau, celui de Bade. Changer le Bourguignon terrible pour le couard Allemand, ce n'était que se retourner sur le même lit de douleur. Dès lors, la Révolution éclate avec tous ses excès, avec toutes ses folies : les batteurs en cuivre s'attaquent aux armures, l'outil combat l'épée. On s'exalte, on s'enflamme, on se rue sur tout obstacle; on injurie le comte de Charolais, qu'on traite de bâtard; on se ferme tout retour vers lui; on prend pour chef un chantre de cathédrale sans emploi après la fermeture des églises; les métiers chôment; les ouvriers, enrôlés dans les bandes de *Verte-Tente*, cherchent leur vie la torche et le fer à la main; on fait tant que le Bourguignon s'émeut, rassemble ses cavaliers, remue ses masses, arrive, terrifie, et une *paix pitieuse*, une paix d'indignation plutôt que de miséricorde, livre la ville et perd ses alliés.

Chose rare et étrange à cette époque sans conscience ni remords, Liége eut honte de sa capitulation *in extremis*, et promit secours en écus et en hommes à Dinan, qui s'était attiré aussi la haine du plus irascible des despotes. Secours inefficace et tardif, du reste; car tout le fer bourguignon pesait sur une seule ville, toute l'artillerie ducale l'écrasait à la fois : le pusillanime Badois était effrayé, Louis XI était empêché, Dieu même semblait avoir abandonné une cité que la discorde avait affolée, que l'exaspération avait poussée au blasphème. Elle se rendit sans condition, et le comte de Charolais y entra en pompe, l'examina avec indifférence, écouta sans sourciller ses plaintes, ses gémissements, ses repentirs, la jugea froidement et la condamna au pillage, au meurtre, au sac, à l'incendie. Abominable exécution qui trouva des furieux pour l'ordonner, des lâches pour l'excuser, des infâmes pour la justifier, un chroniqueur, Jean

de Hennin, pour la déclarer trop douce ; mais que Commynes a l'honneur, dans l'histoire, d'avoir flétrie par ces paroles : « Je ne « sçay si Dieu l'avoit permis ainsi pour leur grant mauvaistié ; « mais la vengeance fut cruelle sur eulx. »

Le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père, après en avoir fini avec Dinan, retourne à Liége, et Commynes l'accompagne encore. C'est par un pur hasard, selon notre historien lui-même, qu'ayant gagné, après bien des efforts et des péripéties, la bataille de Saint-Trond, Charles entre dans la ville abandonnée par ses braves défenseurs, trahie par les petites gens et par un clergé pusillanime. On s'adresse à la générosité du vainqueur : il répond par l'échafaud, et fait tomber neuf têtes sur douze qu'on lui avait livrées ; on compte sur un maître libéral, il répond par la destruction de toutes franchises, de tous droits, de tous priviléges ; il décapite la cité en lui enlevant son *bourgmestre ;* il la désarme en lui enlevant son *Mainbourg*, c'est-à-dire son défenseur ; il l'humilie en la privant de sa cour de justice ; il l'écrase en lui imposant 580,000 mailles d'or ; il la ruine en dissolvant ses corps de métiers ; il la raille enfin en transportant à Bruges son *péron*, cette colonne de bronze au pied de laquelle le peuple rendait ses arrêts et proclamait ses lois. Un pareil traitement ne justifiait-il pas d'avance complot, violence et rage ? Ce furent les gens de métiers, chassés, traqués comme des bêtes fauves, qui revinrent des forêts, leurs refuges, avec des massues, à la conquête d'un fer vengeur. Ils firent irruption, nus, barbus, ivres de misère, ainsi que des sauvages affamés, dans leur pauvre ville désormais sans murailles et sans foyers. Ils pouvaient tuer tout d'abord ; ils supplièrent. Ils redemandèrent leur évêque au légat du Pape, c'est-à-dire un gouvernement de pardon qui pût leur rendre le travail et l'espérance. Leur maître le leur refusa, ils le reprirent : c'était la mort et non la vie qu'ils étaient venus chercher.

Sur ces entrefaites, se passait la scène de Péronne, qui faillit devenir tragique, précisément à cause de ce nouveau mouvement liégeois que Charles le Téméraire accusait Louis XI d'avoir excité. Par présomption sans doute, par confiance vaniteuse en sa finesse et son habileté assurément, le roi se risqua presque seul dans l'antre du

tigre. Il comptait l'apprivoiser, il manqua d'en être victime. Tout était contre lui, hommes et choses : des princes, ses ennemis, entraient en même temps que lui dans la ville; des seigneurs, qu'il avait disgraciés, formaient la cour de son rival; des gens d'armes, aussi bons pour le meurtre que pour la bataille, lui servaient de garde ou d'escorte ; d'autre part, les bruits de Flandre l'accusaient et le compromettaient d'instants en instants; un seul fait militait en sa faveur: celui qu'invoquait le chancelier bourguignon De Goux, et qui donnait la couronne à son frère, protégé par le duc de Bretagne; un seul homme parla sans doute en sa faveur, Commynes, ainsi qu'il semble le laisser pressentir avec autant de tact que de convenance. Et pourtant Commynes n'a encore que vingt et un ans; il y a à peine trois années qu'il suit cette cour vagabonde qui ne marche que d'erreurs en cruautés, de parades féodales en massacres populaires. Mais là où les autres baissent, il grandit; là où les autres se pervertissent, il se moralise; et quand tous acceptent le crime comme dénoûment, il le repousse lui seul, plus encore, il est vrai, comme une faute que comme une infamie.

Hélas ! en sauvant le roi, Commynes perdait Liége, et le sac définitif de cette ville, que Commynes raconte avec une sorte de douleur, tourna à la honte de Louis XI, traître à ses alliés, cruel envers ceux qui l'avaient servi et invoqué si longtemps, et qu'il sacrifia sans hésitation, sans vergogne, sans pitié. Mais est-il possible que ce roi, flatteur d'un duc, ait crié : *Vive Bourgogne!* au carnage de Liége? En tout cas, en quittant le théâtre de sa perfidie, en s'échappant enfin des mains avides et sanglantes du Téméraire, il aurait pu parodier d'avance le mot d'un de ses successeurs et s'écrier: *Tout est sauvé, fors l'honneur!* Pourtant Louis XI, grâce à ses *habilletez*, comme dit Commynes, et malgré les intrigants dont il était entouré, le duc de Guyenne et le connétable de Saint-Pol, entre autres, se montra plus fin, plus adroit, plus prompt à ressaisir sa proie que quiconque, et accepta fort à propos les dévouements les plus douteux, comme il sut exploiter les intentions les plus louches. Les deux personnages que nous venons de nommer ne servaient le roi que pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire forcer le duc de Bourgogne à donner sa fille à l'un et sa confiance à l'autre. Ils étaient prêts à

trahir Louis XI, si leurs prétentions étaient acceptées ; et leur jeu était de le compromettre le plus possible pour le vaincre plus facilement. C'est Commynes qui nous dévoile toutes ces menées, et nous montre quel repaire de perfidies et de trahisons c'était que le cœur de tous ces ambitieux et de tous ces impudents. Sa perspicacité si précoce pénètre les natures les plus cachées comme les actions les plus noires.

La première mission de Commynes fut auprès de Wenlok, homme double, comme presque tous à cette époque, et qui, lieutenant de Warvick, le recevait à Calais à coups de canon, tout en se ménageant un retour près de lui au cas où ce dernier eût réussi. Dévoué en apparence à Édouard IV d'Angleterre, et en correspondance secrète avec son allié Charles le Téméraire, Wenlok regardait aussi du côté de Louis XI, en s'apprêtant à changer de bord suivant les événements. Commynes ne nous dit pas s'il découvrit cette duplicité, ou s'il ne la constata qu'après coup ; car ce fut parfois son défaut de voir des fourbes partout, et partout d'assister à des *dissimulations ;* il faut bien que le siècle déteigne un peu sur les esprits les plus sensés ! Comment expliquer, d'ailleurs, ces tergiversations générales, ces méfiances les uns envers les autres, ces doutes sur soi-même, ces inquiétudes que la fortune mille fois changeante donnait alors à chacun ? Comment les expliquer, sinon par la ruse et *mutation* des grands, lorsqu'on n'avait pas encore l'idée de s'en prendre à l'instabilité des institutions et à la barbarie de l'époque ? Toujours est-il que l'adresse du jeune conseiller, à peine créé chevalier l'année d'avant, se tira avec autant de tact que de bonheur de sa première ambassade.

Nous voici arrivés en 1472, année où Commynes changea de maître. Il assista pourtant encore à l'affreuse destruction de Nesle, où Charles se vantait, en voyant le terrible résultat du massacre, d'avoir de *bons bouchers*, à l'échec de Beauvais, dont on fut obligé de lever le siége, et à la retraite bourguignonne, au milieu de l'incendie et du pillage du pays de Caux. Rien n'avait grâce devant le dur despote : ni les terres de ses alliés, ni celles des neutres, ni les populations inoffensives, ni les villes sans défense, ni les bourgades ouvertes. Il lui fallait toujours de l'argent ou du sang, et quelque-

fois les deux. Cette cruauté, que Commynes condamne en maints endroits, n'a-t-elle pas été pour autant dans sa défection que l'inhabileté du Téméraire, son étoile descendante, sa puissance atteinte et surtout l'or du roi? Espérons-le pour son honneur. Mais il parle si peu de lui-même, il se traite si peu en individualité, dont les faits et gestes méritent la peine d'occuper la postérité, qu'il se contente à ce propos de commencer l'un de ces chapitres par ces mots : « Environ ce temps, je vins au service du Roy (et fut l'an mil quatre « cens septante et deux).... » Est-ce modestie ou embarras qui le fait ainsi parler? Il est certain qu'une justification publique eût été de sa part un scandale qu'il évita en son temps, et qu'il se garda de réveiller à l'heure où il écrivit ses mémoires. Laissons-le donc avec ses remords, ou pour le moins ses scrupules, et poursuivons jusqu'au bout l'appréciation de ses œuvres et l'étude de son esprit.

A partir de l'abandon de Commynes, Charles de Bourgogne ne fit plus que fautes sur fautes. Au lieu du fin et prudent conseiller, qui tempérait l'ardeur excessive de son maître, il se confia à des êtres aussi violents que lui, à l'annaliste-courtisan Olivier de la Marche, au légiste féroce Carondelet, au duc chancelier Hugonnet, à un Hagenbach, sorte d'*écorcheur*, qui tondait au vif les populations, et les lui aliénait tour à tour. Son ambition s'accroît dans des proportions gigantesques et insensées; il veut la Gueldre, et profite d'une lutte intestine de père à fils pour dépouiller les deux; il veut l'Alsace, et la manque par ses exigences absolues; il veut la Lorraine, et à la mort de son duc, il s'empare de l'héritier, un enfant, mais sans pouvoir effrayer ni contraindre le peuple ; il veut Cologne, et investit Neuss, en attirant contre lui Sigismond et ses Allemands, et les princes du Rhin et les Suisses de Berne. Louis XI lui suscite tous ces ennemis, et tandis qu'il voit le Téméraire, devenu le Fou, occupé près d'un an au siége d'une bicoque, il lui reprend une à une ses bonnes villes de la Somme. Alors Charles appelle l'Anglais, et lui propose de partager la France ; à quoi Louis répond par des propositions à l'empereur d'Allemagne d'effacer à tout jamais ce duché de Bourgogne, qui trouble l'Europe et prétend l'asservir. Et les intrigues de marcher, de s'enchevêtrer, de se brouiller de plus en plus ! Et le sage Commynes de les raconter avec sa bonne foi et sa perspi-

cacité ordinaires. Témoin et acteur, il ne juge le plus souvent que par les faits ; mais il les relate avec autant de clarté que de pénétration, et ses récits deviennent naturellement des condamnations ou des apologies. Du reste, il est déjà dans les pleines bonnes grâces du roi, qui lui fait confidence, lui demande conseil, et le charge de toutes négociations ardues et délicates. C'est lui, en effet, qui reçoit l'envoyé du connétable de Saint-Pol, le traître des traîtres ; c'est lui qui s'entend avec les Anglais, pour nous débarrasser d'eux, moyennant les frais soldés de leur rapatriement ; c'est lui enfin qui travaille à ces deux trêves dont Louis XI profita si bien, celle avec Édouard IV et celle avec Charles de Bourgogne.

Mais les événements se pressent, le Téméraire a le vertige de la haine et de l'ambition. Il croit n'avoir qu'à passer par la Suisse pour s'en venger, et il met le comble à la rage des rudes montagnards des Alpes en faisant pendre aux murailles de Granson les assiégés qui ne s'étaient rendus qu'après la plus noble des défenses. Cruauté habituelle qu'il devait cette fois expier promptement ! Les Suisses, exaltés par la fureur, l'attaquent aux cris de *Granson! Granson!* et dispersent, par leur vigoureuse attaque, tout l'*ost* orgueilleux du Téméraire. A quelque temps de là, Charles revint plus colère que jamais ; mais Morat fut sa dernière leçon, comme Nancy son expiation suprême. Et il y en eut qui disaient à sa mort : *Hélas! mon bon maître!* de celui qui les avait écrasés d'impôts, accablés de fatigues et de combats, épuisés d'écus et de sang, de celui qui humiliait avant de massacrer, du saccageur de tant de provinces, du destructeur de Dinan, de Liége, de Nesle, de Saint-Valery, d'Eu, du bourreau de Granson, du persécuteur de l'enfance et de la vieillesse ; et il y a encore aujourd'hui des historiens qui regrettent que sa *noble nature* ait été prise de vertige ! Où ? à Liége ou à Granson ? Comment ? Quand il injuriait les *grosses têtes flamandes*, ou lorsqu'après ses deux défaites en Suisse, il enlevait de sa principauté la duchesse de Savoie, qui l'avait recueilli et consolé ?

Sans partager ni l'adoration des uns, ni l'optimisme des autres, Commynes est, selon nous, trop indulgent pour Charles le Téméraire. Quoi qu'il dise, il n'en peut faire un héros. La mémoire humaine est oublieuse : il y a dans l'histoire tant de grands hommes,

qu'on néglige ceux qui n'ont qu'un éclat local et temporaire, ou ceux qui ne nous montrent qu'un mélange de faiblesses et de supériorité, de vices et de vertus, de hautes qualités et de vulgaires défauts. Charles-Quint nous efface Charles le Téméraire, Louis XIV éclipse Louis XI. Ce que Charles le Téméraire avait rêvé, Charles-Quint l'exécuta ; la France que Louis XI avait ébauchée, Louis XIV la constitua; et pour la postérité, Charles le Téméraire n'est qu'un insensé, Louis XI qu'un tyran. Faut-il revenir sur ce jugement sommaire? L'historien hésite avec raison. En tout cas, si Charles le Téméraire est plus facilement sacrifié, c'est qu'il est un de ceux dont la valeur ne fut qu'individuelle et la célébrité éphémère. Un ambitieux meurt tout entier quand il n'atteint pas son but. La gloire, dans une pareille carrière, n'éclate qu'avec le succès. Triomphez, on vous exalte; échouez, on vous condamne. Mais c'est là notre point de vue, qui ne pouvait être celui d'un contemporain, celui de Commynes, quelle que fût sa pénétrante intelligence. Il manquait de termes de comparaison ; il manquait des idées de justice distributive, de sentiment libéral, qu'une civilisation progressive nous a inculquées. Dans la nuit de son siècle, il ne pouvait imaginer notre aurore.

Quant à Louis XI, Commynes s'y prend à plusieurs fois pour le peindre. Ce tyran sournois l'inquiète d'abord et le trouble. Malgré les faveurs dont il l'accable, malgré les dons qu'il lui prodigue, Commynes semble se souvenir avec effroi des avantages qu'il accumule sur ceux dont il a besoin, et de l'abandon où il les laisse quand ils lui deviennent inutiles. Louis XI est prodigue pour acheter, avare pour récompenser. Avant tout, il est exigeant. Comme le sultan des *Mille et une Nuits*, si ce n'est pas un conte qu'il faut lui faire, c'est un service par jour qu'il faut lui rendre, pour garder sa tête sur ses épaules, du moins son beffroi sur son château. Aussi, lorsqu'à la mort de Charles le Téméraire, il charge Commynes, en sa qualité de Flamand, de lui récupérer Abbeville et Arras, et que son conseiller rencontre des obstacles qu'il ne peut vaincre, il l'exile temporairement par une mission en Poitou. Il ne s'informe pas si son ambassadeur a tort ou raison, s'il est dans le vrai, dans le juste. Peut-être même le frappe-t-il pour des scrupules intempestifs, pour une loyauté compromettante.

L'expérience de Louis XI a cela de singulier qu'elle s'était formée plus encore par ses vices que par ses qualités : mauvais fils, il connaissait pour un souverain le danger d'un héritier présomptif avec un domaine qui pouvait nourrir son ambition, et il se garde de commettre pareille faute ; avide du bien des autres au point de confisquer à ses vassaux les donations qu'ils tenaient de Charles VII, il comprenait l'appétit des grands et apprit à s'en défendre ; ménager des deniers publics pour les réserver à ses fins, il pénétrait la convoitise des seigneurs, et avait d'avance tarifé leur fidélité ; dissimulé dans ses actes, il voyait clair dans les intrigues des autres ; fourbe avec tous, il se méfiait parfaitement des traîtres ; sans amitié pour personne, il appréciait au juste les protestations de dévouement politique ; sans bonne foi dans les traités, il avait toujours une porte ouverte pour sortir des pactes qu'il consentait ; plus intelligent enfin dans ses vices que quiconque, il savait dompter ceux de ses serviteurs. A trompeur, trompeur et demi, tel était le principe de son esprit, telle fut la conséquence de sa vie. A son avénement, quand il essaya des coups d'État, quand il voulut gouverner trop tôt, quand il se fit révolutionnaire, non sans doute au profit du peuple, mais bien au profit de sa propre autorité, il suscita contre lui le mécontentement de tous, ameuta toutes les haines et détermina la levée presque générale du *Bien public;* mais il ne fut pas longtemps à s'apercevoir de son imprudence et commença dès lors cette guerre de piéges et d'astuces, bien autrement redoutable à la longue que l'*ire* féodale qui l'avait d'abord menacé. Puis ce sont mille fils d'intrigues dont il enlace ses ennemis, et qu'il tient tous en sa main sans les embrouiller jamais. Il lui faut, en effet, regagner par la ruse ce qu'il a perdu par l'audace. Or, profiter des fautes des autres est son art ; réparer les siennes *per fas et nefas* est son génie. Il traite plutôt qu'il ne combat ; il endort sa proie pour la dévorer. Aussi Commynes a-t-il raison de voir le doigt de Dieu dans de grands effets obtenus par des causes infimes, dans de grands événements amenés par des moyens obscurs.

Commynes est le modèle des courtisans, car il est de bonne foi. Il condamne dans sa conscience la politique astucieusement envahissante de Louis XI en Flandre ; il doute de son succès à Gand, avec

un ambassadeur tel qu'Olivier le Daim ; il lui fait de respectueuses observations ; et pourtant il ne cesse pas un moment de l'admirer et de le louer ; il l'appelle toujours *le plus saige et le plus subtil* prince de son temps, et, tout en le contredisant, il se défend de le blâmer. Étrange esprit, où la discipline l'emporte sur la raison, où l'habitude de l'obéissance survit à celui qui la commandait ! Preuve au moins de la haute capacité du roi et du bon sens de son serviteur. Contre leur divergence de pensées, Commynes n'a jamais d'autre recours que Dieu et sa direction mystérieuse : sûr moyen de se soumettre sans s'humilier. Du reste, ce qu'il ne dit pas du roi, il ne s'en gêne point de son barbier ; et soit par orgueil de race, soit par pique de disgracié temporaire, il traite Olivier le Daim de *petit personnaige, inutille à la conduicte de si grant matière*, et tourne en ridicule sa mission auprès de la jeune Marie de Bourgogne : faiblesse pardonnable au gentilhomme, sinon à l'historien.

Néanmoins, la disgrâce de Commynes ne dura pas longtemps. Pendant que Louis XI, à force d'activité, d'intrigues, de persévérance, s'assurait les provinces que la mort lui donnait, s'étendait au nord, s'arrondissait à l'est, s'affermissait partout, il envoya Commynes en Italie au secours de Laurent de Médicis. Cette mission, de l'homme d'État faisait un diplomate, et le mettait en rapport avec toutes les illustrations de son siècle, comme il le dit lui-même. Elle était, d'ailleurs, aussi difficile qu'importante : l'ambassadeur remplaçait une armée, et il fallait que sa parole fût à la fois assez forte, assez incisive, assez menaçante pour tenir lieu de l'épée de la France. Commynes y réussit à souhait ; il parvint à sauver la famille des Médicis, ces banquiers et ces garants de Louis XI, de la haine des Pazzi, et de la coalition du pape et du roi de Naples. Puis, en repassant par Milan, il reçut à hommage le duché de Gênes : c'était montrer à l'étranger la France aussi puissante que la faisait à l'intérieur le plus perfide, mais le plus habile jusqu'alors de sse souverains.

A son retour, au bout d'un an, Commynes trouve *son maistre ung peu envieilly*. Les succès, que Louis XI avait préparés avec tant d'adresse et de patience, ne suffisent plus pour le satisfaire ; le temporisateur devient pressé, le prudent devient téméraire à son tour. Il veut mettre la main sur tout, il convoite ville par ville, pays par

pays, Besançon après Cambrai, la Franche-Comté après les Flandres. C'est un avare qui thésaurise des provinces, comme un autre des écus ; il en a l'œil ardent, la main croche, l'avidité et l'inquiétude. Sa chance baisse et son esprit s'assombrit. Il liquide ses arriérés de vengeance ; il tue Nemours, après en avoir appris les projets cent fois conçus de le mettre en chartre privée. Il a vécu au millieu d'une conspiration perpétuelle, et ce fantôme menaçant doit le poursuivre jusqu'à la mort. Aussi s'enferme-t-il bientôt dans une forteresse, où il accumule tous les moyens de défense et toutes les preuves de suspicion ; mais dans ce palais cellulaire de Plessis-lès-Tours, le roi commence une longue agonie où il va tenter de tromper jusqu'à lui-même. Il combat la mort avec autant d'acharnement que jadis le Bourguignon ; il ruse avec elle, il se farde pour cacher ses attaques ; il demande la vie au sultan comme au pape, et reçoit des reliques de l'un, et de l'autre un bref pour obtenir la translation de la Sainte-Ampoule de Reims à son château. Il s'adresse à un saint, François de Paule, pour l'oindre de nouveau, dans l'espoir de recommencer un règne.

Commynes nous peint admirablement la prostration de corps et l'ardeur de l'âme de ce moribond royal, qui d'abord cherche à dissimuler à l'Europe entière sa faiblesse et son épuisement, qui fait partout des achats, de chevaux en Italie, de mules en Espagne, en Bretagne de lévriers, en Suède d'élans et de rennes, et même de lions en Barbarie. Puis, quand le mal le tient si fort qu'il en porte les signes jusque sur la face, il s'enveloppe dans de pompeux manteaux de satin cramoisi, et se cache dans l'ombre d'une de ses salles, pour recevoir les envoyés de Gand ou son fils le Dauphin. Il n'a qu'un souci, ne rien perdre de son autorité ; il n'a qu'une préoccupation, se défier de chacun et se défendre contre tous. Et pourtant ses souffrances morales furent horribles ; car Commynes se demande si elles n'ont pas dépassé celles qu'il fit endurer à tant d'autres, et prie Dieu qu'il les *lui compte comme suffisante expiation*. Ce dernier vœu nous dévoile la pensée de l'historien, et malgré ses restrictions de serviteur, ses louanges de courtisan, ses blâmes si rares, et ses excuses si nombreuses, sa prière pour son maître condamne le roi ; en le peignant avec vérité, il l'a jugé avec rigueur. En résumé, en Louis XI, l'homme ne vaut guère, mais l'œuvre est grande ; et si on condamne

le prince, à qui il manqua presque toujours cette suprême vertu, la bonté, il faut louer le roi, qui comprit son devoir, fonda l'unité française, et traita son siècle comme il le méritait, en le bridant. Mais lui rendre justice n'est pas le louer, et nous ne sommes pas de ceux qui excusent les mauvais parce qu'ils vivent avec des pires, les fourbes parce qu'ils trompent les traîtres, les bourreaux parce qu'ils décapitent les coupables. Il ne nous est donc possible, contrairement à l'opinion de Commynes, d'émettre en sa faveur que ce seul vœu : que l'histoire lui soit légère, car il a été utile à son pays !

A peine Louis XI mort, une réaction violente se déclara contre sa révolution nationale : il avait maîtrisé des féodaux avides, qui ne tendaient à rien moins qu'à diviser la France entre eux, et ces féodaux punis pour leur soulèvement, les uns par l'exil, les autres par la dépossession, obligés de rendre gorge et de se soumettre, reparurent immédiatement en 1483, surgirent de toutes les provinces, réclamant qui leurs fiefs, qui des indemnités ; il n'y eut pas jusqu'aux fils des morts et des traîtres, Armagnac et Saint-Pol, qui ne vinrent à la curée. Déjà, tout en se faisant adjuger de fortes pensions, ils se repartageaient le royaume : au duc d'Orléans la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France ; au comte de Dunois le Dauphiné ; au comte de Bresse le pays de Bourg ; au comte d'Angoulême la Saintonge ; au duc de Lorraine le duché de Bar ; déjà ils dépouillaient le jeune héritier de Louis XI, Charles VIII, qui n'avait que treize ans, lorsque sa sœur aînée, Anne de France, dame de Beaujeu, se mit hardiment à la traverse de ce pillage, et s'institua de son propre mouvement tutrice de son frère et régente du royaume.

C'est alors qu'eut lieu, à la requête de cette princesse, l'assemblée la plus complète, la plus générale, la plus libérale qu'on eût jamais vue. Jusque-là les États généraux n'avaient été formés que des trois classes reconnues, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie ; et par bourgeoisie on n'entendait que les citadins dont les villes étaient libres, c'est-à-dire avaient obtenu certains priviléges, et surtout le droit de s'administrer elles-mêmes, vieilles franchises qui dataient du soulèvement des communes et de leur affranchissement si long, si persévérant, si laborieux. Anne de Beaujeu, inspirée sans doute par l'esprit de son père, incitée en faveur du peuple à une grande extension

de ses droits et de ses pouvoirs, sentant, d'ailleurs, que ce ne pouvait être que sur le suffrage de tous et l'appui des masses qu'elle devait trouver la puissance de combattre les féodaux et de sauver la nationalité en conservant l'union des provinces et l'unité gouvernementale, Anne de Beaujeu fit plus qu'on n'avait jamais fait et qu'on ne devait faire en 1788, elle demanda des représentants aux gens des châteaux et aux gens des villes, et ordonna que chaque commune nommerait un délégué à son bailliage, c'est-à-dire à son centre, et que chaque canton nommerait des représentants parmi lesquels seraient choisis des députés aux États généraux, aussi bien que parmi la noblesse, le clergé et la bourgeoisie des Cités.

Malheureusement, on ne comprit pas alors toute l'importance et toute la justice de pareils principes. Il faut que les peuples soient déjà parvenus à un certain degré d'instruction pour discerner leur intérêt réel et marcher hardiment dans les voies du progrès. Toutes ces provinces de France, à peine émancipées, à peine délivrées du despotisme d'une féodalité, dont elle craignait peut-être un retour plus rigoureux que jamais, négligèrent de se rendre avec ensemble à ces comices nationaux, et ne répondirent qu'imparfaitement à l'appel de leur souverain. Il s'ensuivit que le pays ne fut pas également représenté, que l'on se subdivisa en province, comme pour former une confédération plutôt qu'une unité compacte, que les députés du tiers état, en trop petit nombre, n'eurent ni valeur reconnue, ni résolution commune, et que la réalisation du rêve national dut s'ajourner encore à trois siècles de distance. Il y eut, dans cette assemblée incomplète et hésitante, quelques vélléités de libéralisme et de patriotisme : un Normand, Nasselin, un Bourguignon, Philippe Pot, tentèrent de profiter de cette occasion pour fonder les droits de chacun sur l'alliance de tous. Malheureusement le respect du rang survivant aux torts des princes de la famille royale, des *Sires des fleurs de lis*, comme on les avait appelés, les concessions des petits à la supériorité présumée des grands, l'ignorance des bienfaits de l'unité, l'absence d'entente préalable, et peut-être aussi l'incapacité du plus grand nombre, firent avorter toutes les questions, neuves et capitales, dont la solution aurait achevé l'œuvre de Louis XI dans ce qu'elle avait d'utile à la nationalité et de favorable au peuple. Mais en 1484, ni

le roi, ni la nation n'étaient majeurs. On dirait que les institutions des États, comme les fruits de la terre, ont besoin du travail et du temps pour acquérir cette maturité qui les rend profitables et salutaires. Rien ne se fait qu'à la longue, rien n'aboutit qu'avec l'âge, et le progrès réel n'est dû qu'à la raison des peuples et à la sagesse des générations !

C'est en lisant les demandes des Féodaux aux États généraux de 1484 qu'on reconnaît tout ce qu'a fait Louis XI pour l'unité et la consolidation du royaume. Les grands vassaux réclament qu'on les indemnise de la levée du ban et de l'arrière-ban, empêchés qu'ils sont à l'avenir de se payer de leurs propres mains par la perception régulière des impôts qu'on touche pour la couronne. Ils voulaient, en cas de guerre, pouvoir mener avec eux tous leurs tenant-fiefs, sans que ces derniers fussent formés en compagnie au nom du roi. Ils exigeaient surtout que les places fortes et les sénéchaussées ne soient confiées qu'aux seigneurs provinciaux et non à des gens du roi. C'était une tentative de retour à la féodalité pure, et cela prouve à quel point Louis XI, au bénéfice de l'unité nationale, avait déjà amoindri le pouvoir déplorable du régime de l'isolement et de la division.

Les États n'avaient rien statué à l'endroit du gouvernement du roi, ou plutôt de la tutelle politique de ce jeune homme chétif et malingre, qu'on appelait Charles VIII. Sa sœur aînée, appuyée par son mari le sire de Beaujeu, conserva la garde, l'éducation et la direction de son frère couronné avant l'âge. De là, jalousie des seigneurs, intrigues de Louis d'Orléans, qui sera un jour Louis XII, et qui, en attendant, compromet par ambition personnelle la stabilité du trône et la paix de la France. Louis d'Orléans était alors un beau garçon de vingt ans, amoureux du luxe, des fêtes, des chevauchées, des tournois, et il commence d'abord par chercher à inculquer ses mœurs à l'enfant royal. Il est habile cavalier, grand joueur de paume, amateur des parades, des spectacles somptueux ; et Charles VIII qui ne s'est jamais plu qu'à la lecture des romans de chevalerie, ou aux histoires de Cyrus, d'Alexandre et de Charlemagne, s'éprend si bien de ces façons d'un autre âge, que sa sœur, sage et sérieuse, elle, malgré ses vingt ans, est obligée d'arracher son frère à la capitale, et de

l'emmener brusquement à Montargis. Il fallait avant tout le sauver de ce tentateur qui l'éloignait si vite de ses leçons, et lui faisait si hardiment perdre les traditions paternelles.

Louis d'Orléans, desespérant de l'emporter par une lutte pacifique, et entraîné par ses partisans, et par la tourbe de ces seigneurs, toujours irrités contre le pouvoir royal, entre alors en pleine conspiration contre Anne de Beaujeu, sinon contre Charles VIII. C'est même la délivrance de celui-ci qui semble son but ; et il s'en va frappant à toutes les portes, groupant tous les impatients du joug féminin, déclamant, injuriant, jusqu'à ce qu'il arrive de fautes en fautes, de culpabilité en culpabilité jusqu'à lever l'étendard de la révolte, et jusqu'à se faire battre en Bretagne, à Saint-Aubin-le-Cormier. Cette expédition aussi malheureuse qu'insensée, parodie de la lutte du *Bien public*, fut appelée la *guerre folle*, et acheva la féodalité. Le ridicule, en France, tue aussi bien que le fer.

Anne de Beaujeu, après avoir apaisé toute révolte intérieure, après avoir écarté l'Anglais qui ne demandait pas mieux que de revenir à la rescousse, après avoir battu l'Allemand dans les Flandres et les Aquitains chez eux-mêmes, termina sa régence si glorieuse, quoique anonyme, par le mariage de son frère avec Anne de Bretagne. C'était se montrer la digne fille de Louis XI, c'était prouver à tous qu'on avait compris sa politique et qu'on suivait ses plans, c'était couronner son œuvre par l'adjonction définitive d'une grande province, frontière de mer, et qui nous mettait désormais à l'abri de tout débarquement dangereux. Hélas ! Charles VIII ne sut pas profiter de ce double exemple d'habileté et de résolution. Il préféra le rôle de roi chevalier au rôle de roi populaire, il se rapprocha du duc d'Orléans et laissa sa sœur se retirer du monde à trente ans, dans la force de son génie et de sa gloire ; il s'entoura de ses rivaux qu'il appelait des preux, et conçut dès lors cette expédition en Italie, téméraire et douteuse, à laquelle il fit de si déplorables sacrifices, et qu'il considérait comme une sorte de croisade, au bout de laquelle il croyait entrevoir l'humiliation du Turc, et la couronne d'Orient.

JULES DAVID,
Président de la seconde classe.

(*Sera continué.*)

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

1. **La délivrance de Paris après la Commune (21-28 mai 1871)**, par M. D.-A. APTÉ. Rapport de M. Gustave DUVERT. — 2. **Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses**, 39e année 1872. Compte-rendu par M. le comte de BUSSY. — 3. **La Ligue à Abbeville**, par M. Ernest PRAROND. Rapport de M. le baron CARRA DE VAUX. — 4. **Morale pratique enseignée par l'exemple à la jeunesse française**, par M. de GERANDO, premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy. Rapport de M. NIGON DE BERTY.

La délivrance de Paris après la Commune (21-28 mai 1871)
par M. D.-A. APTÉ.

Après l'insurrection de la Commune, beaucoup de livres furent publiés sur cette triste période révolutionnaire, pendant laquelle la lie des peuples civilisés semblait avoir pris à tâche de commettre tous les forfaits, comme si elle eût voulu prouver à l'humanité qu'elle pouvait s'abaisser encore au-dessous du dernier des sauvages.

Jaloux des excès de la Jacquerie et de ceux de la Révolution, les hommes du 18 mars devaient inscrire sur leur drapeau : 1358-1793-1871 ; annés maudites, tristes conséquences de révolutions politiques et d'invasions étrangères, crises épouvantables dont les causes sont multiples, et dans lesquelles il suffit de quelques monstres ambitieux faisant appel aux mauvaises passions pour former en un instant des bandes d'assassins et d'incendiaires.

Parmi les nombreux ouvrages publiés, il en est peu qui aient traité spécialement la question stratégique, et qui aient suivi pas à pas la marche de l'armée dans Paris. M. Apté est venu combler les

lacunes qui existaient, en publiant un consciencieux travail intitulé *La délivrance de Paris après la Commune* (21-28 *mai* 1871).

Membre et lauréat de la *Société des Études historiques*, l'auteur lui a déjà donné des preuves de son savoir et du soin qu'il met dans ses patientes recherches; son mémoire, portant le titre de: *Recherches des origines de la gendarmerie en France*, récompensé au concours du prix Raymond en 1874, était plein de faits attachants et de curieux documents.

M. Apté a compris, en écrivant l'historique de la prise de Paris, qu'il devait observer strictement les devoirs imposés au chroniqueur; et, dans la science des Joinville et des Froissart, soit qu'il s'agisse, comme pour ces deux illustres écrivains, d'enregistrer une longue suite d'événements, soit que le récit ne porte que sur quelques jours, le premier devoir est d'être vrai; car le chroniqueur est un témoin dont le récit doit servir de base dans l'avenir au jugement porté par l'histoire. Il doit aussi s'attacher à reproduire les faits dans l'ordre où ils se sont accomplis, à en préciser les dates, à donner enfin tous ces détails qui, considérés souvent comme inutiles par ses contemporains, peuvent être une mine précieuse dont les filons sont destinés à enrichir les écrits des historiens futurs.

Le travail de M. Apté est divisé en dix chapitres, comprenant un prologue, huit journées et un épilogue.

. Le prologue rappelle brièvement la journée du 18 mars et le double assassinat de la rue des Rosiers, l'origine du Comité central, de la Commune, de tous ces pouvoirs insurrectionnels qui, s'emparant successivement de l'autorité, et sans cesse en lutte les uns contre les autres, ne s'entendaient que pour commettre leurs folies et leurs crimes. Ce prologue, qui contient l'énumération des bataillons et des corps francs des insurgés, avec les noms de leurs chefs, donne également la composition de l'armée de l'ordre, s'augmentant à fur et à mesure du retour de nos soldats prisonniers en Allemagne, et dont les succès, dit l'auteur, étaient consécutifs et incessants, quoi qu'en aient dit les journaux de la Commune.

Rien de plus vrai que ce tableau de l'état-major et des hommes de l'insurrection, qu'on avait recrutés principalement dans la partie

malsaine de la garde nationale, où l'indiscipline et l'ivrognerie devaient empêcher toute organisation sérieuse.

On peut affirmer que ces gardes nationaux n'avaient rien de commun avec ceux qui défendaient l'ordre au 31 octobre, et se faisaient tuer à Champigny et à Buzenval.

Après avoir retracé les forfanteries et les fautes, les vains efforts et les faiblesses, les bulletins mensongers, les conflits et les défections, M. Apté montre la tristesse de Delescluze gagnant ses complices ; les membres de la Commune divisés en Terroristes et en Girondins ; ces généraux improvisés et incapables chargés de conduire une troupe indisciplinée ; enfin le désordre régnant à tous les degrés de ce semblant de gouvernement, image du chaos.

Cluseret avait dit à la Commune que son imprévoyance la perdrait, et qu'on s'éveillerait un jour avec *l'ennemi* dans Paris ; mais ni Cluseret, ni Rossel, ni Delescluze n'avaient pu organiser cette armée, composée d'hommes indignes des noms d'officiers et de soldats ; l'ordre, l'amour du devoir et l'abnégation, ces vertus indispensables qui faisaient la force de l'armée de Versailles, manquaient absolument parmi les insurgés, qui n'avaient pour eux que la passion du combat, qui est dans le sang gaulois, et cette folle audace trop souvent confondue avec le vrai courage.

Beaucoup de membres de la Commune avaient fui, emportant des sommes considérables, pendant la semaine qui précéda la prise de Paris. Les ponts-levis de trois portes étaient brisés, une large brèche était béante au Point-du-Jour, lorsque le 21 mai le brave Ducatel avertissait l'avant-garde du corps du général Douai que le bastion n° 64 était abandonné, et le capitaine de frégate Trèves entrait le premier dans la capitale. Ces deux noms : Ducatel et Trèves, sont devenus inséparables, et doivent être également honorés pour le rôle qu'ils ont joué dans la délivrance de Paris. Ces deux hommes, guidés par l'amour du pays et le sentiment du devoir, ne semblent-ils pas personnifier, l'un la population honnête de Paris, opprimée par la Commune, allant tendre la main à l'armée libératrice ; l'autre, cette armée ne reculant devant aucun péril pour accomplir la mission dont la France l'a chargée.

Dans les huit chapitres suivants, dont chacun contient le récit



d'une journée de combat, M. Apté nous montre les troupes du maréchal de Mac-Mahon s'emparant de l'immense ville, où elles rencontrent une vigoureuse résistance; mais l'habileté du plan d'attaque, les mouvements tournants, la résolution bien arrêtée d'en finir avec l'insurrection; enfin l'intrépidité des chefs et des soldats, devaient triompher de tous les obstacles.

L'auteur suit les opérations des cinq corps d'armée et de la réserve, commandés par les généraux de Ladmirault, de Cissey, du Barail, Douay, Clinchant et Vinoy. Il nous fait assister à tous les principaux combats, à la marche rapide des troupes, devant lesquelles les fédérés sont obligés de reculer de barricade en barricade, sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine. Leurs chefs ignorants n'avaient prévu qu'une attaque de front, tandis que leurs ouvrages étaient pris à revers.

Devant les progrès de l'armée, la Commune, ses comités et ses délégués avaient successivement abandonné les ministères et l'Hôtel-de-Ville, pour se retirer à la mairie du onzième arrondissement, puis enfin à Ménilmontant. Ils signalaient partout leur retraite par le meurtre et par l'incendie, voulant détruire cette ville qui échappait à leur tyrannie, sans se soucier ni des innocents qu'ils tuaient, ni des trésors de la science et de l'art qu'ils anéantissaient.

Le désordre augmentait d'heure en heure dans les rangs des fédérés, par suite de la défection des uns et de l'insubordination des autres : ils périssaient victimes de leur système décentralisateur ; chaque bataillon voulait rester dans son quartier et refusait de marcher en avant, ce qui fit que ces révoltés ne purent tenter un retour offensif ni un mouvement stratégique sérieux. Seuls, et se sentant perdus, les plus compromis, qui ne pouvaient trouver grâce devant l'armée à cause de leurs crimes, les repris de justice et les étrangers soutenaient la lutte avec l'énergie, ou, pour mieux dire, la rage du désespoir.

Ainsi que nous l'avons dit, les efforts convergents de l'armée les avaient refoulés vers les hauteurs du vingtième arrondissement. Le dimanche 28 mai, les dernières barricades furent prises, et les derniers insurgés se firent tuer à Ménilmontant, après les combats du

boulevard de la Villette et du Père-Lachaise, luttant encore au milieu des morts et des décombres.

Le bruit du canon avait enfin cessé, mais les incendies n'étaient pas éteints. Outre les monuments publics, deux cents maisons particulières étaient détruites par le pétrole, et les ruines amoncelées dans Paris devaient rappeler pendant longtemps encore cette révolte contre la civilisation et l'humanité.

Nous n'avons pu suivre l'auteur dans les détails et les développements nécessités par son sujet ; mais nous devons mentionner certains documents et certains faits dont ses fonctions importantes dans la justice militaire lui ont permis de constater l'exactitude.

Il est utile, au point de vue historique, de constater que tous ces crimes avaient été prémédités et qu'on les ordonnait de sang-froid ; qu'il ne saurait y avoir d'excuses que pour ces fous trop nombreux qui, souvent pressés par le besoin, entraînés par de fausses doctrines dont ils ne comprenaient pas l'inanité, se mettaient sous les ordres de ces conspirateurs cosmopolites.

Il résulte du travail de M. Apté que la destruction de Paris devait être complète ; le Comité de salut public voulait le faire sauter et brûler tout à la fois. L'auteur nous dit à ce sujet :

« Les égouts, les sous-œuvres de nos édifices avaient été, à cet « effet, criblés de chambres de mines, et les fourneaux étaient « chargés de poudre, de dynamite et de pétrole. Le Trocadéro, les « Ternes, le boulevard Malesherbes, la gare Saint-Lazare, les Inva- « lides, l'église Sainte-Clotilde, la rue de Lille, la rue Saint-Domini- « que, Notre-Dame, devaient s'écrouler sous un jeu d'explosions for- « midables. »

Plusieurs documents établissent que tous les crimes conseillés par les journaux des Rochefort et des Vallès étaient ordonnés par les chefs de l'insurrection, qui avaient enrégimenté le rebut des bagnes et des lieux de débauche pour former les corps de fuséens.

Delescluze écrit en effet à Dombrowski :

« .... Faites sauter ou incendier les maisons qui gênent votre « système de défense.... »

Puis il autorise le citoyen Jacquet à « faire passer par les armes « les citoyens et citoyennes qui refuseront leur concours pour l'éta- « blissement des barricades. »

Delescluze et Billioray, son bras droit, signent un ordre ainsi conçu :

« Le citoyen Raoul Rigault est chargé, avec le citoyen Regère, de « l'exécution du décret de la Commune de Paris, relatif aux otages.

« Paris, 2 prairial, an 79. »

Brunel, chargé des incendies, donne ordre écrit au citoyen délégué commandant la caserne du Château-d'Eau, de remettre au porteur les bonbonnes d'huile minérales *nécessaires* au citoyen chef général des barricades du faubourg du Temple.

Mais voici mieux encore :

« Le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les « maison suspectes et les monuments publics de la rive gauche. — « Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé des premier et « deuxième arrondissements. — Le citoyen Billioray, avec 100 hom- « mes, est chargé des neuvième, dixième et vingtième arrondisse- « ments. — Le citoyen Vésinier, avec 50 hommes, est chargé spé- « cialement des boulevards de la Madeleine à la Bastille. Ces « citoyens devront s'entendre avec les chefs des barricades pour « assurer l'exécution de ces ordres.

« *Signé :* DELESCLUZE, REGÈRE, RANVIER,
« JOHANNARD, VÉSINIER, BRUNEL, DOM-
« BROWSKI. »

Un billet du lieutenant-colonel Parent, contresigné par Pindy, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, porte ces mots :

« Incendiez le quartier de la Bourse, ne craignez pas. »

Le *Journal officiel* de la Commune publiait le 21 mai la note suivante :

« Les habitants de Paris sont invités *de* (*sic*) se rendre à leur

« domicile sous quarante-huit heures. Passé ce délai, leurs titres de « rentes sur le grand-livre seront brûlés. »

« Pour le Comité central :

« *Signé :* GRÉLIER. »

Enfin le trop célèbre ordre de Ferré, qui a été retrouvé :

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Cabinet du ministre.

« AU CITOYEN LUCAS,

« Faites flamber finances, et venez nous retrouver.
« 4 prairial an 79.

« *Signé :* TH. FERRÉ. »

Il résulte des recherches de notre collègue que :

« Les ordres d'incendie des édifices publics étaient revêtus du « timbre humide de la Commune, de celui du Comité central et « du cachet du délégué civil à la guerre. Quant aux maisons parti- « culières, on avait jugé plus commode de faire usage d'un timbre « mobile. On a, en effet, retrouvé des étiquettes gommées, de la « dimension d'un timbre-poste, portant les lettres B. P. B. (bon « pour brûler), les unes de forme carrée, les autres de forme ovale, « portant au centre une tête de bacchante. Les chefs des incendiaires « les posaient en des points convenus, sur les maisons condamnées « au feu. On donnait aux pétroleurs 10 francs par maison « *réussie.* »

Les détails les plus tristes sont donnés par l'auteur d'abord sur la mort de Chaudey, ensuite sur les massacres des otages à la Roquette et à la rue Haxo ; sur celui des dominicains d'Arcueil ; enfin sur les tortures et les insultes qu'on ajoutait au supplice de ces victimes, dont le crime consistait à représenter le devoir et la vertu, à être prêtres, magistrats ou soldats, c'est-à-dire défenseurs de la religion, de la justice et de la patrie.

L'épilogue contient le récit du désarmement général de Paris et des mesures énergiques qui furent prises. L'auteur retrace d'une

manière saisissante l'aspect navrant de la ville et l'apaisement revenant peu à peu dans les esprits ; mais il adresse fréquemment aux Parisiens des reproches peut-être un peu vifs et souvent immérités. Si, pendant la Commune, Paris renfermait le rebut des nations, il contenait aussi un grand nombre d'honnêtes gens qui souffraient, dont l'existence était menacée, mais dont la présence a évité de plus grands malheurs; beaucoup d'entre eux ont rendu plus de services à la cause de l'ordre qu'on ne le pense généralement.

Pendant l'insurrection et lors de l'entrée des troupes, des actes de dévouement et de courage ont prouvé qu'il existait encore des hommes prêts à tout sacrifier à leur devoir. La défense héroïque du commandant Durouchoux et de ses camarades, l'énergie avec laquelle le 6e bataillon se réorganisa et refusa de se laisser désarmer par la Commune, sont des exemples à citer.

L'auteur rappelle ensuite les jugements des conseils de guerre; ces juges accomplissant leurs pénibles devoirs, ces témoins pusillanimes n'osant parler, et ces monstres allant expier leurs crimes. mais tous ne sont pas tombés sous la main de la justice, et M. Apté, en terminant, reproduit un document curieux, publié par les chefs des insurgés qui ont préféré la fuite à la mort, et qui vivent paisiblement à l'étranger. Dans cette pièce, signée des noms les plus méprisables de l'*Internationale*, les anciens fonctionnaires de la Commune revendiquent l'*honneur* et la responsabilité des crimes qui ont été commis.

Quelle pouvait être la pensée qui dirigeait les chefs de cette formidable insurrection ? Nulle part on n'aperçoit d'autre idée que celle de la destruction. Aucune conception politique n'apparaît ; aucun système gouvernemental n'a été défini.

Ces misérables incendiaires ne peuvent être comparés à Rostopchin, qui défendait son pays. Ont-ils voulu s'illustrer à la façon d'Érostrate et d'Amrou ? Ou faut-il rechercher qui pouvait avoir tant d'intérêt à détruire Paris et à abaisser encore la France ?

Quoi qu'il en soit, on est saisi, en lisant le remarquable travail de notre collègue, de la triste ressemblance qui existe entre la Commune de 1792 et celle de 1871. Une révolution politique et une

invasion étrangère servent également de prétexte à ceux qui veulent exploiter l'émotion populaire.

Au lieu des noms de Danton, de Robespierre et de Marat, nous trouvons ceux de Delescluze, de Ferré et de Raoul Rigault, hommes moins intelligents, quoique aussi cruels que leurs devanciers ; mais ce sont les mêmes divagations dans les clubs, les mêmes mesures contre les suspects, les massacres de prisonniers, l'athéisme, la haine contre la religion, le mépris de la liberté individuelle.

C'est encore le drapeau rouge et l'hypocrisie dans l'exécution des crimes, qui sont tous commis au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité : trois mots sublimes qu'ils ont déshonorés.

Il y a cependant quelques points par lesquels ils diffèrent : les insurgés de 1871 ont brûlé la guillotine et l'ont remplacée par la fusillade ; ils se sont dispensés d'organiser les tribunaux révolutionnaires : ils étaient inutiles pour fusiller dans les caves de la préfecture de police ; enfin ils ont employé le pétrole, que leurs pères ne connaissaient pas.

En résumé, nous devons féliciter M. Apté du soin qu'il a mis à réunir un grand nombre de renseignements importants, et de l'énergie avec laquelle il flétrit les coupables, en conservant le sentiment de justice dont le chroniqueur et l'historien ne doivent jamais s'écarter.

Il est regrettable que chacun de ses chapitres ne soit pas exclusivement consacré à retracer les faits accomplis dans la période indiquée en tête, ce qui eût été préférable au point de vue de la méthode, mais son ouvrage n'en est pas moins très-attachant, rempli de pensées élevées, et le lecteur sent à chaque ligne que l'écrivain a consacré son existence à la défense de l'ordre social, de la justice et de la patrie.

GUSTAVE DUVERT,

Membre de première classe.

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses (39e année 1872). Compte rendu par M. le comte Le Clerc de Bussy.

Le *Recueil des Publications de la Société havraise* d'études diverses de la 39e année, 1872, forme un beau volume de près de 650 pages. Il renferme des mémoires sur les sciences et l'histoire ainsi que des poésies.

Je ne parlerai que des travaux historiques.

Un *Discours sur l'histoire locale*, prononcé par messire Stafford Carey, bailly de Guernesey, à l'inauguration des Conférences de la Société Guernesiaise, publié dans ce volume sous le titre de *Notes sur l'île de Guernesey*, est une petite monographie de l'île normande, dont l'histoire touche de si près à celle de notre belle province voisine.

L'auteur indique à grands traits, il est vrai, tout le passé du coin de terre qu'il habite, mais que d'études intéressantes à faire il signale à ses auditeurs !

Ce sont d'abord les nombreux monuments mégalithiques, désignés à tort sous le nom de celtiques ou druidiques car on les retrouve dans le monde entier. Ces monuments ont été inventoriés par Edgar Mac Culloch, esquire, lieutenant du bailly, et le tableau qu'il en a dressé est publié à la suite des *Notes;* il y est joint aussi une carte de l'île, indiquant par des esquisses l'emplacement de chacun de ces monuments.

Ils sont en pierres brutes, dit M. Stafford Carey, ne portant pas la trace de l'emploi d'instruments de métal, et il en conclut qu'ils doivent être antérieurs à la découverte du fer et même du cuivre, et par conséquent aussi à l'époque reculée où les Phéniciens ont dû venir à Guernesey, alors qu'ils allaient chercher de l'étain dans les îles Cassitérides. Cette opinion est contestable, car ces monolithes, soit qu'ils aient servi à représenter un symbole religieux, un souvenir historique ou un souvenir funéraire, ont généralement partout été faits de pierres brutes, quelquefois de blocs erratiques, et cela jusque dans les premiers siècles même de l'ère chrétienne, notamment en Bretagne et en Angleterre ; il en est de nombreux témoignages.

Moïse, au bas du Sinaï, bâtit un autel et dressa douze pierres brutes, comme monuments commémoratifs.

Lors du passage du Jourdain, Josué, pour en perpétuer le souvenir, dressa douze pierres brutes au milieu du fleuve, et, quand tout le peuple fut campé à Guilgal, il en dressa douze autres, également *pour servir à jamais de mémorial aux enfants d'Israël.*

La Bible, en plusieurs autres endroits, parle de pierres levées, *brutes*, et cependant l'usage des métaux était bien connue des Hébreux.

Dieu avait dit à Moïse : « Si tu me fais un autel de pierres, tu ne « les tailleras point. Si tu levais le fer dessus, tu les souillerais. »

Ovide, dans la troisième élégie de son poëme des *Amours*, parle des pierres brutes que l'on élevait sur des tombeaux en Tauride.

Il est de ces monuments en pierres brutes, dans plusieurs de nos provinces, sous lesquels on a trouvé des monnaies du haut empire et même des cercueils en pierres (1). Il ne faut donc pas indifférem-ment les considérer tous comme préhistoriques ; il faut aussi se tenir en garde contre une disposition trop commune chez certains archéologes à vouloir tout vieillir.

Il est évident que s'il est de ces monuments qui appartiennent à la première époque de l'existence des peuples, il en est d'autres, en particulier dans nos provinces occidentales, qui appartiennent à des temps relativement rapprochés de nous, car le Christianisme lui-même, après avoir enseigné la loi nouvelle, dut les adopter comme monuments funéraires et en éleva ainsi jusqu'au VIII[e] ou au X[e] siècle, ainsi que l'a signalé le premier un archéologue breton très-distingué, M. de Keranflec'h. Vers cette date seulement la coutume de la pierre *brute* levée se perdit pour être complétement remplacée par la croix sculptée (2).

On trouve dans l'île des menhirs (pierres levées), des cromlechs (pierres levées disposées en cercles), des pierres posées, des allées

(1) *Les Menhirs*, par M. Duplessis, mémoire publié par la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1869. — *Étude sur l'Attrébatie avant le VI[e] siècle*, par M. Terninck.

(2) *Les Menhirs*, ut suprà.

couvertes, des pierres branlantes, enfin la plupart des spécimens des monuments mégalithiques, et aussi, par les noms actuels de plusieurs champs, l'indication de monuments disparus.

Les cromlechs de l'île doivent être exclusivement rangés parmi les monuments funéraires; sous tous ceux en effet qui ont été fouillés, il a été recueilli des restes humains. Chez les Ibères le nombre des pierres des cromlechs avait une signification. Aristote nous apprend en effet que *ce peuple belliqueux élevait autour des tombeaux autant d'obélisques que le défunt avait, de son vivant, tué d'ennemis* (1).

M. Mac Culloch dit qu'il a été trouvé avec les restes humains des haches en pierres, désignées improprement sous le nom de *celts* ou *celtæ*, car on en trouve dans le monde entier.

La présence sous ces monuments de haches et autres instruments en pierre pourrait tout d'abord paraître attester leur très-haute antiquité, leur contemporanéité de l'âge désignée par quelques savants sous le nom d'*âge de pierre*, mais il est prouvé que lorsque leur usage comme armes ou comme outils fut remplacé successivement par celui de différents métaux, ils continuèrent à servir dans les pratiques religieuses. On y attacha des vertus merveilleuses, dont la tradition s'est encore transmise jusqu'à nos jours. « Dans certaines localités (de la Lorraine), écrivait M. Victor Simon en 1861 (2), « on place de ces haches en pierre dans les auges pour préserver « de maladies les animaux qui y mangent, et, dans d'autres lieux, « quand un animal est malade, on a soin de le frotter avec un « instrument de cette nature. C'est, pour des hommes qui vivent « encore sous l'empire d'anciennes croyances, un heureux événe- « ment d'en découvrir..... »

Il existe dans l'île de Guernesey des dépôts d'innombrables petits éclats de silex et de cailloux. Ces dépôts témoignent l'emplacement d'ateliers de fabrication d'outils et d'instruments pour la chasse et la pêche.

---

(1) Fragments des historiens grecs.

(2) Bulletins de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1861, p. 25.

Messire Stafford Carey, arrivant aux temps de la féodalité, nous dit que l'île était divisée en deux parties, dont l'une appartenait aux vicomtes du Cotentin ; elle fut confisquée après la bataille de Tinchebray, par Guillaume le Bâtard, alors seulement duc de Normandie, sur Néel de Saint-Sauveur qui avait combattu contre lui. C'est la partie de l'île dite le *Fief le Roi*. L'autre formait deux seigneuries distinctes, l'une desquelles était à l'abbaye de Saint-Michel.

Plus loin il parle de l'introduction dans l'île de la Réforme, dont une des premières conséquences, dit-il, fut la confiscation des biens appartenant à l'église romaine. La confiscation de ces biens fut en en effet une des principales causes, un des plus puissants stimulants du grand mouvement à la fois social et religieux du XVIe siècle. Une partie de ces biens fut ici employée à doter le collége Élizabeth, dont le premier maître fut un homme remarquable, né en Artois, d'origine espagnole, et chassé des Pays-Bas à cause de sa religion, Adrien Saravia, un des traducteurs de la Bible.

Messire Stafford Carey parle de bien d'autres sujets encore, *peu liés ensemble*, dit-il, mais, je puis ajouter, certainement intéressants. Son but était de *stimuler la curiosité de ceux qui l'entouraient* ; il a dû pleinement réussir.

J'ai lu avec plaisir une étude historique et archéologique ayant pour titre : *Trois heures à Conches*, par M. Devaux, membre résidant. L'auteur dit l'avoir faite pendant un court arrêt qu'il y subit *entre deux trains*, et il engage vivement tous les amis de l'histoire de leur pays à l'imiter lorsqu'ils sont en voyage ; ils pourront ainsi souvent apprendre des faits ignorés et presque toujours raconter des événements pleins d'intérêt.

La petite ville de Conches, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure, à quatre lieues d'Évreux, doit son origine à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qu'y fonda en 1,035 Roger de Toesny, grand gonfalonier de Normandie, descendant de Mahoul, oncle du duc Rollon. Il fit bâtir un château auprès de l'abbaye.

Les seigneurs de Conches ne vécurent pas toujours en bonne intelligence avec leurs voisins. Orderic Vital a raconté les péripéties de luttes sanglantes qui ont duré trois ans entre Raoul, fils de Roger,

et le comte d'Evreux, son frère utérin. Cette guerre, dite *des belles dames*, avait eu pour cause une raillerie d'*Isabelle la Guaie*, femme de Raoul, à l'adresse de sa belle-sœur, *Helvise la Chagrine*. Le seigneur de Conches fut victorieux grâce aux secours qu'il reçut des Anglais.

Le château passa par alliance aux Courtenay en 1209; le roi de Navarre s'en empara en 1355 et les Anglais le brûlèrent ainsi que l'abbaye en 1356. En 1369 il fut donné par le roi au connétable Du Guesclin; enfin le comté fut réuni à la couronne en 1480.

Pendant la Ligue, les habitants de Conches tinrent pour Henri IV; ils virent alors leur ville assiégée, prise et saccagée par un corps de 5,000 ligueurs venus d'Evreux; le vieux château fut démantelé.

L'église de Sainte-Foy, beau monument de la Renaissance, avec de magnifiques vitraux où se trouve reproduite entr'autres la charmante et poétique légende de la sainte enfant martyre; les ruines de la vieille abbaye à Conches-le-Vieux, à une demi-lieue de la ville actuelle; l'Hôtel-Dieu, dont l'origine remonte au commencement du XIIIe siècle, sont successivement passés en revue par l'auteur; enfin, le Donjon, acheté, il y a plusieurs années, 15,000fr. à l'encan, avec les fonds provenant d'une cotisation des habitants, qui ont voulu conserver ces ruines si pittoresques, qui résument à elles seules l'histoire agitée de leur pays. C'est un bel exemple donné par une petite ville de 2,000 âmes.

Le Donjon se compose d'une maîtresse tour cylindrique, autour de laquelle circule un chemin de ronde garni d'un mur et de quatre tours également cylindriques. M. Devaux en donne une vue; M. de Caumont l'a figuré dans l'atlas de son *Cours d'antiquités*, pl. LXXIII, et en a aussi parlé dans son Rudiment d'archéologie.

Je voudrais pouvoir parler encore avec quelques détails de découvertes faites dans le cimetière gallo-romain du Mesnil-sous-Lillebonne, notamment d'une statue antique en pierre blanche, que M. de Longpérier a reconnu devoir être la déesse *Salus*, Υγεια. La déesse tient de la main gauche un vase profond contenant un serpent. Cette représentation diffère de celle que l'on trouve fréquemment sur les médailles où le serpent est dans la main droite, tandis que dans la gauche

est un vase très-peu profond, une patère, dans laquelle il va chercher sa nourriture.

Je voudrais pouvoir analyser aussi les autres mémoires si intéressants, publiés par la *Société havraise*, mais je dois m'arrêter. Qu'il me soit permis cependant de citer en finissant ces trois strophes pleines de poésie, de M. Victor Fleury, membre résidant de ladite Société.

FLEURS DE PRINTEMPS

Fleurs de printemps, mignonnes fleurs,
Qui livrez parfums et couleurs
Aux papillons comme aux abeilles,
Frêles amours,
Restez toujours
Vermeilles!

Fleurs de printemps, charmantes fleurs,
Où le matin répand ses pleurs
En diamants, en étincelles;
Sous le ciel bleu,
Œuvres de Dieu
Si belles!

Fleurs de printemps, ô tendres fleurs!
Je vous regarde, et mes douleurs
Doucement se fondent en larmes;
Mon cœur souffrant
Si bien comprend
Vos charmes!

Cte LE CLERC DE BUSSY.

La ligue à Abbeville (1576 à 1594), par M. Ernest PRAROND.
Rapport de M. le baron CARRA DE VAUX

Lorsque j'ai ouvert l'ouvrage en trois volumes de M. Prarond, ou plutôt avant de l'avoir ouvert je me disais : trois volumes sur un aspect particulier de l'histoire pendant dix-huit ans seulement, dans une ville qui n'a éprouvé dans cet intervalle ni un long siége, ni grande bataille, ni révolution mémorable, combien l'auteur se sera

exagéré son sujet ! Cette prévention n'était pas fondée, et je dois dire que j'ai été bien récompensé de ma lecture, j'ai trouvé dans l'analyse que fait M. Prarond, des registres des délibérations, livres de comptes et autres documents des archives municipales, ce que je n'avais rencontré nulle part ailleurs, je veux dire une société sincèrement catholique, se gouvernant elle-même, non par une démocratie toujours aveugle ou passionnée, mais par ses notables, jalouse de l'indépendance et de l'honneur de la cité, mettant le devoir avant tout, et se conduisant dans les temps les plus difficiles, et au milieu des périls sans cesse renaissants, avec une prudence et une fermeté qui la plaçaient en quelque sorte comme en dehors des partis dont elle subissait les atteintes douloureuses sans en épouser les passions.

La cité d'Abbeville tenait ses libertés d'une charte de 1184 ; elle était administrée par un maire ou mayeur ; le maire agissait en tout suivant l'avis et avec l'assentiment de l'échevinage, conseil réélu chaque année parmi les notables et auquel, dans les grandes circonstances, se joignaient non-seulement les chefs de corporations sous le nom de mayeurs, de bonniers, mais les corporations elles-mêmes. L'élection de l'échevinage était nommée le *renouvellement de la loi*, sans doute parce qu'elle était l'acte le plus important de l'application de la charte d'affranchissement qui avait inauguré le régime protecteur et libéral de la légalité. Les échevins, après leur élection, se partageaient les divers emplois que chacun devait remplir pour la police de la ville et des marchés ; ils prêtaient serment, tous étaient rétribués. Sous ce régime d'une municipalité fortement constituée, Abbeville, bien que d'une subordination respectueuse et fidèle au roi et aux grands conseils de la nation et même des provinces, se montrait jalouse de son indépendance, de ses prérogatives et animée d'un patriotisme vraiment éclairé. Amiens notifiait à Abbeville ses résolutions, Abbeville ne s'y conformait pas toujours ; non-seulement elle envoyait des représentants aux états généraux, mais aussi des députations à Amiens, à Paris, soit pour en référer, soit pour mieux se renseigner. Parmi ses prérogatives, elle avait celle de se défendre par elle-même comme ville frontière et, en conséquence, la faculté de refuser toute garnison ; aussi surveillait-elle avec anxiété le passage des troupes lorsqu'elle ne croyait pas pouvoir les refuser, elle

tendait des chaînes dans les rues aboutissant à la voie parcourue, elle se gouvernait donc même militairement, ce qui, assurément aujourd'hui, serait considéré comme une décentralisation aussi contraire à la bonne discipline que dangereuse pour le territoire. Ce privilége se comprenait à une époque où, à défaut d'une organisation militaire régulière, la présence des corps d'armée était trop souvent un véritable fléau.

Abbeville, enfermée dans ses murs, avait continuellement sous les yeux le spectacle des campagnes ravagées par des partisans, et elle ne cessa pas d'intervenir par tous les moyens possibles pour conjurer ces maraudes qui tarissaient les ressources de son alimentation et ruinaient son commerce ; elle s'était vue assujettie à un chef militaire forain, lors de l'édification par Charles, duc de Bourgogne, de son château fort en 1471 ; aussi la municipalité et le Mayeur qui la représentait avaient-ils souvent des conflits avec M. de Hacqueville qui, à titre de gouverneur, occupait le château fort. Les conflits cessèrent par une transaction, le château fut démoli et la ville recouvra son indépendance. La part prise par Abbeville à la Ligue fut-elle le résultat de la contrainte ? Non, la population était réellement et sincèrement catholique, elle regardait les dissidents comme des novateurs qui portaient le trouble dans le royaume, et qui s'étaient déjà montrés plus qu'intolérants lorsqu'ils avaient eu le dessus les premiers ; ils s'étaient ligués pour une défense commune, ou plutôt pour une conquête commune du pouvoir à leur profit, car aucun parti ne comprenant alors la tolérance et chacun étant en défiance, chacun voulait être le maître ; les dissidents avaient donc constitué une véritable ligue protestante ; dès 1574, le parti politique des mécontents s'unit au parti hérétique, et le 15 février 1575, le maréchal Damville signa le traité d'union et de confédération des églises protestantes, réglant l'administration civile et militaire ; on se donna un chef, le prince de Condé, on chercha à recruter une armée en Allemagne, enfin on obtint l'édit du 6 mai 1576, dit la *paix de Monsieur* dont les concessions révoltèrent les catholiques ; par l'édit de Beaulieu qui suivit ce traité, Dhumière, gouverneur de Péronne, devait abandonner son gouvernement de Picardie au prince de Condé ; il intéressa les seigneurs de sa contrée à sa cause qu'il représenta

comme celle même de la religion, et leur fit accepter à Péronne, deux ans après la mort de Charles IX, près de quatre ans après la Saint-Barthélémy, et un an après la confédération des partis politiques et protestants, la déclaration d'union que l'on a considérée comme le premier acte de la ligue catholique, dite de la Sainte-Union. La ville d'Abbeville fut sollicitée d'y adhérer, elle protesta de son dévouement à la cause catholique, mais craignant d'aliéner son indépendance dans une association dont elle ne connaissait pas assez le caractère, et dans laquelle elle craignait de rencontrer une intrigue politique ou étrangère, elle refusa et racheta son indépendance en payant une contribution de 8,000 livres. Cependant les états généraux, convoqués à Blois, obtenaient la révocation des édits de tolérance, et le 1er janvier 1577 le roi Henri III lui-même signait l'acte de la ligue et s'en déclarait le protecteur.

Bientôt l'antagonisme entre protestants et catholiques perdit sa vivacité; les passions se calmèrent, et six années s'écoulèrent sans incidents très-remarquables; mais le 10 juin 1584 survint la mort de l'héritier présomptif de la couronne, le duc d'Anjou; à la perspective de voir un jour monter sur le trône de France un prince hérétique, la Ligue sortit de son assoupissement et prit un caractère agressif. Les protestants s'en alarment, et, dès le mois de décembre de la même année 1584, ils signent à Middelbourg, avec plusieurs princes protestants d'Allemagne, la reine d'Angleterre et les cantons suisses réformés, un traité d'alliance défensive et des arrangements éventuels pour la levée des troupes. Au mois de janvier suivant, en 1585, les principaux seigneurs de Picardie, à la tête desquels se trouvent les ducs de Guise, se réunissent à Nancy, jettent leur vue sur le cardinal de Bourbon comme candidat opposé au prince de Navarre, et cherchent un appui en Espagne. La candidature ne pouvait guère être prise au sérieux : elle n'était évidemment mise en avant que pour attendre les éventualités futures ; en effet, de son côté, Henri III pressait le prince de Navarre d'abjurer; mais celui-ci, qui déjà deux fois avait changé de religion, craignait de se discréditer par une trop grande facilité de conscience; il résista. La succession au trône n'était, d'ailleurs, pas encore ouverte. La Ligue s'étendit avec une extrême rapidité; un comité directeur se forma

à Paris, où il reçut la dénomination des Seize. Le 31 mars, le cardinal de Bourbon publie à Péronne le manifeste exprimant le vœu que le successeur au trône soit nécessairement catholique, que le culte catholique soit seul exercé en France, que tous les ordres de l'État rentrent dans la plénitude de leurs prérogatives, et enfin que les états généraux soient réunis périodiquement tous les trois ans. — Le 7 juillet, le traité de Nemours interdit définitivement tout autre exercice du culte que celui du culte catholique; la guerre civile recommence, plus active, plus persévérante. Néanmoins, ce ne fut que le 3 juin 1588 que l'échevinage d'Amiens prit une délibération par laquelle il adhérait à l'Union. Il invita Abbeville à faire de même: cette demande était appuyée par l'Évêque, et, en outre, la ville de Paris, par son prévôt des marchands et ses échevins, fit députer auprès de la cour d'Abbeville deux bourgeois, Jacques Belle et Nicolas, avec des lettres aux mêmes fins; on rassembla tous les corps de la ville, les députés de Paris furent interrogés : ils affirmèrent qu'il n'était nullement question de lever des deniers, comme les opposants en faisaient à dessein courir le bruit, mais uniquement de s'unir à l'effet de présenter au roi une requête pour en obtenir du soulagement. — C'est alors que, le 25 juin 1588, est prise la résolution en ces termes-ci : « Il a été délibéré par ladite assem-
« blée, à la pluralité des voix, que les habitants de cette ville d'Ab-
« beville se réuniront, tant comme ceux de ladite ville de Paris et
« autres villes catholiques de la province, que autres dans le
« royaume, en requête qu'ils entendent présenter à Sa Majesté,
« tendant à la conservation de notre religion catholique, apostoli-
« que et romaine, le service et fidélité que nous devons à notre Roi
« très-chrétien, le bien public et soulagement du pauvre peuple, et
« pour dresser le mémoire des remontrances et supplications très-
« humbles à Sa Majesté, tant pour le fait général que pour le bien
« particulier de cette ville. Seront députés : gens de conseil, — les
« uns vis-à-vis ceux de Paris, pour savoir comment ils entendent
« gouverner au fait général, les autres au Roi, pour la conservation
« de leurs priviléges et franchises. — Après, tous jurent unanime-
« ment de vivre et mourir en la religion catholique, en la seule
« obéissance du Roi très-chrétien. »

A peine les députés étaient-ils partis, qu'on reçut des lettres du roi Henri III, qui blâmait formellement et défendait l'union des villes. — Abbeville s'en excusa en protestant de sa fidélité au Roi, et rappela ses envoyés, qui hésitèrent quelque temps à revenir.

Le 23 décembre, le duc de Guise est assassiné à Blois, et le lendemain, son frère, le cardinal. — Ce double crime, qui alarme les catholiques, les porte à s'unir plus étroitement, et nous voyons qu'à la séance du 7 janvier 1589 de l'assemblée d'Abbeville, il est délibéré unanimement que « la ville, habitants, corps et communauté d'icelle, « entretiendront et conserveront l'union cy-devant prise et jurée « entre les villes. » Henri III tomba sous le couteau régicide de Jacques Clément le 1er août suivant 1589. Henri IV ne prononça son abjuration que le 25 juillet 1593 après quatre années de négociations et de combats. Aussitôt après cette heureuse conclusion, le 10 octobre, les échevins et le prévost de Paris écrivent à l'échevinage d'Abbeville et lui conseillent la soumission au roi, mais sans succès. Le 26 février 1594, nouvelles instances. Le 29, Amiens décide qu'il ne se soumettra que lorsque le roi aura obtenu son absolution, tandis que, dès le 17 avril suivant, à Abbeville, on convient dans une réunion générale d'envoyer une députation au roi pour faire acte de soumission en demandant toutefois de ne prêter le serment qu'après l'absolution, ce qui fut accordé. La ligue catholique avait donc obtenu contre la ligue protestante ce qu'elle recherchait, c'est-à-dire qu'un prince protestant ne pût siéger sur les fleurs de lis et que le roi de France restât le roi très-chrétien.

De leur côté, les protestants obtinrent par l'édit de Nantes ce qui était nécessaire à la pacification du royaume, la liberté de conscience.

Pendant cette longue période de 1576 à 1594, que de faits curieux, que de détails intéressants nous aurions à vous signaler, si nous n'avions déjà de beaucoup dépassé les limites étroites d'un compte rendu ; vous les chercherez dans l'ouvrage lui-même avec l'attention et le zèle que l'auteur a mis à les y consigner ; vous verrez notamment après quelles discussions et de quelle manière les habitants d'Abbeville, invités par lettres royales à faire l'application de l'ordonnance de Moulins, relativement à la suppression de la mendicité, éta-

blissent une contribution sur les personnes aisées, ouvrent des ateliers de travail, y appliquent certains revenus, et pour le complément aliènent certaines rentes, enfin édictent des amendes non-seulement contre les mendiants vagabonds, mais même contre les personnes qui les assistaient. La misère était fort grande, beaucoup d'individus cherchaient leur vie allant de ville en ville; on pensa un instant à les loger chez les habitants, mais on y trouva trop d'inconvénients.

La guerre civile, le malheur des temps, les milices à armer, les remparts à réparer, les secours à fournir aux localités menacées, les réquisitions du roi et des hommes de guerre exigèrent de continuels sacrifices, aussi vit-on l'échevinage épuiser tous les procédés d'impôts et recourir encore à d'autres ressources. Il établit un octroi et y renonce à cause de la gêne qui en résulte, de la dépense de la perception et surtout parce que les droits à l'entrée nuisent au commerce de la ville, mais il impose à la sortie non-seulement le vin, mais le charbon de terre, le cuir, le bois, les fils et cordages, l'huile, les meules de moulin; il refuse d'imposer le sel, la salaison du poisson étant une des principales industries du pays; il songe aussi à l'impôt sur le revenu en taxe personnelle, mais il préfère les emprunts, non pas, il est vrai, par valeur de circulation, ce qui n'était pas alors en usage, mais par emprunt sur garantie ou avec hypothèque, et chose plus étonnante, il en opère à l'échéance le remboursement.

C'est avec une constante sollicitude que l'échevinage prend la défense de la navigation, qui était la condition essentielle de son commerce, même dans ces temps troublés, et qu'il protége les laboureurs de la plaine contre les exactions ou les poursuites soit des maraudeurs, soit même des agents du fisc; il s'emploie avec activité et persévérance à assurer la circulation des grains et l'approvisionnement de la cité.

On ne regrettera assurément pas d'avoir porté un œil investigateur sur ces documents si curieux d'une administration locale et l'on saura infiniment de gré à l'historien de les avoir mis en lumière. On y voit en effet que nos ancêtres du Nord avaient une instruction et un bon sens qui leur feraient encore honneur aujourd'hui. Faut-il s'en étonner? Je lis ceci: « L'époque dans laquelle cette histoire nous trans-

porte était un temps de grande culture littéraire. Jusque dans Abbeville nous pouvons reconnaître les influences bien sensibles de la Renaissance. Les muses grecque, latine, française, avaient des oreilles sous les toits de notre vieille bourgeoisie; le 1er février 1593, il y avait lieu de choisir un principal de collége, l'échevinage, le lieutenant-général Bernard, le maïeur Manessier, le doyen et les chanoines de Saint-Vulfran, les anciens maïeurs et échevins se réunissent et l'on interroge Antoine Clugnet tant sur la théologie et la philosophie que sur les lettres grecques au contentement de chacun. Cinq jours après on l'installe en grande cérémonie. Quelque temps après, le principal et les régents demandent qu'on augmente leur pension insuffisante, affirment-ils, en raison de la cherté des vivres, et que, pour entretenir la jeunesse en meilleure discipline, l'on avise à achever la fondation d'une messe par chaque jour dans la chapelle du collége. La ville devait être bien obérée, car Henri IV n'était pas encore arrivé à Paris, et néanmoins l'assemblée générale accorde pour la malice du temps 33 écus un tiers audit principal pour surplus ou défaut pour cette demi-année et sans tirer à conséquence; elle décide en outre que pour achever la fondation l'on fera dire audit collége celle des messes de l'hôpital fondées pour les filles repenties aujourd'hui transférées à l'hôpital. »

Je ne peux mieux clore que par ces citations un compte rendu qui, par son étendue seule, m'ôterait le droit de critiquer le développement donné par M. Prarond à son histoire de la Ligue à Abbeville. J'ai pensé comme lui trouver mon excuse et mon absolution dans l'intérêt du sujet, et ce qu'il ne peut pas dire, je peux l'ajouter : dans le mérite aussi de son ouvrage.

21 avril 1874.

Baron CARRA DE VAUX.

Morale pratique enseignée par l'exemple à la jeunesse française,
par M. de Gerando, premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy.

Déjà de nombreux ouvrages ont été publiés, à diverses époques, sur la morale. Nous citerons notamment, dans le dix-neuvième siècle, la *Morale en action*, éditée en 1807, que nous avons tous lue au

collége, le *Manuel de morale pratique et religieuse*, qui a paru récemment à Sens (Yonne) et à Namur en Belgique, le *Traité de morale à l'usage des écoles primaires*, par M. Ambroise Rendu, qui est parvenu, en 1842, à sa troisième édition. Ce dernier ouvrage est divisé en deux parties : la première comprend la morale des anciens philosophes, et la seconde est consacrée à la morale chrétienne. En étudiant l'excellent Traité de M. Rendu, on est surpris de voir des philosophes et des auteurs païens professer des principes d'une morale si pure et si élevée ; on y remarque un document très-curieux découvert par M. Mablini et rapporté par M. Rendu, c'est l'*Examen de conscience de Caton l'ancien*. Ce Romain célèbre, qui a mérité par la manière dont il avait rempli ses fonctions de censeur qu'on lui érigeât une statue avec cette inscription : *A Caton, qui a corrigé les mœurs*, pensait que chaque mortel devait citer tous les jours son âme au tribunal de la conscience pour rendre ses comptes ; il pratiquait lui-même cette prudente méthode. Lorsqu'à la fin de la journée, Caton s'était mis au lit, il faisait subir à son âme cet interrogatoire : De quel défaut t'es-tu guérie aujourd'hui? quel mauvais penchant as-tu combattu? en quoi es-tu devenue meilleure?

Mais, dans l'antiquité, les hommes d'élite, qui exprimaient de telles idées, étaient de rares exceptions au milieu de la corruption de l'idolâtrie. M. Ambroise Rendu, dans la seconde partie de son Traité, a démontré avec talent la supériorité de la morale chrétienne appuyée sur une autorité divine et mise à la portée de toutes les classes de la société.

Malgré le grand nombre d'écrits composés sur cet important sujet, M. de Gerando, ancien procureur général près la Cour de Metz, n'a pas craint de l'aborder de nouveau. Un louable sentiment de patriotisme l'a déterminé à entreprendre son ouvrage d'une incontestable utilité. Après les malheurs de la guerre et les ravages du scepticisme qui ont affligé la France, il a justement estimé que le meilleur moyen de la régénérer est d'y propager la morale de l'Evangile par la puissante influence de l'exemple.

On parle fréquemment de la morale dans le monde sans bien comprendre le sens de ce mot collectif dérivé du latin *mos, mores*, qui signifie, au singulier, coutume, conduite, et, au pluriel, mœurs. Ce

mot a même reçu des acceptions différentes. La morale, suivant le Dictionnaire de l'Académie française, est la doctrine des mœurs. Selon plusieurs grammairiens, c'est la science qui enseigne les règles à suivre pour faire le bien et pour éviter le mal. Nous préférons la définition donnée par M. Bouillet dans son Dictionnaire des sciences : *La morale est la science des devoirs.* En effet, la probité, la pureté des mœurs, la loyauté, la fidélité à remplir ses engagements, toutes les qualités qui constituent la moralité d'un homme font partie des devoirs que la religion et la loi civile lui imposent. Lorsque, dans un pays, la plupart des habitants négligent de s'en acquitter, la société se déprave et tombe en décadence. C'est pour ces motifs que M. Ambroise Rendu a partagé chacune des deux parties de son Traité de morale en trois livres sur les devoirs : 1° envers Dieu, 2° envers soi-même, 3° envers les autres hommes.

M. de Gerando a également insisté sur ce point en terminant son travail par cette phrase remarquable : « *Fais ce que dois, advienne* « *que pourra*, ce vieil adage de nos pères résume toute la pensée « de mon livre, et, je puis le dire, toute sa morale. »

Dans l'avant-propos de son ouvrage, il en explique le plan. Ce n'est pas, suivant ses expressions, un traité complet de morale élémentaire; il en présente seulement les notions essentielles pour les enfants qui sont à même de les comprendre et pour les jeunes gens qui touchent à l'âge où de fermes principes leur sont nécessaires pour devenir des hommes honnêtes et des bons citoyens. « Je ne « sépare pas la morale de la religion, ajoute M. de Gerando; l'expé- « rience m'a démontré que la première n'a qu'une base fragile si « elle ne s'appuie pas sur les vérités et les convictions chrétiennes. » Puis, il transcrit ces belles paroles d'un illustre protestant, de M. Guizot, dont la science historique déplore la perte récente : « La « religion est intimement unie à la morale, car elle seule donne à la « morale une sanction et un but au delà de la vie terrestre. » Enfin, l'auteur emprunte à M. d'Haussonville, membre de l'Académie française, une observation générale qu'il déclare entièrement répondre à la pensée de son écrit : « Les nations modernes, a dit M. d'Haus- « sonville, le 2 mai 1872, ne peuvent se retremper qu'à ces trois

« grandes sources de toute moralité et de toute bonne conduite hu-
« maine : la *religion*, le *devoir* et l'*honneur !* »

Tels sont les préceptes salutaires que M. de Gerando veut inculquer à la jeunesse française.

Son ouvrage se compose de dix-huit chapitres dont les plus importants ont pour titre : l'existence de Dieu et les devoirs qui lui sont dus, la soumission à la volonté de Dieu, l'immortalité de l'âme, la conscience, la vérité, l'horreur du mensonge, les devoirs de famille, le travail, l'obéissance à la loi, le respect de l'autorité, la probité, la bienfaisance, le dévouement et l'esprit de conduite. Nous regrettons que l'auteur ait rangé au nombre des vertus la reconnaissance; elle n'est pas pour les nobles cœurs une vertu ; elle est un devoir. C'est, en réalité, l'acquit d'une dette sacrée.

Au commencement de chaque chapitre, M. de Gerando expose les principes sur la matière qui en est l'objet; il a soin surtout de signaler à la jeunesse les dangers des passions et les pernicieuses conséquences dès vices. Ensuite, il rapporte, à l'appui de ses réflexions pleines de justesse, des actions méritoires et des traits de vertu ; il prend ses exemples à toutes les époques de l'histoire, mais principalement parmi les faits contemporains. Le nombre en est si considérable qu'il nous est impossible de les mentionner tous. Pour vous donner un aperçu de l'intéressant travail de M. de Gerando, nous nous bornerons aux trois citations suivantes :

Le 31 mars 1848, M. Buchez, ancien vice-président de l'Institut historique, qui venait d'être nommé adjoint du maire de Paris, visita l'établissement de Saint-Nicolas où près de mille orphelins étaient recueillis par la charité d'un prêtre; il usa de l'autorité que lui conféraient ses nouvelles fonctions pour leur tracer la meilleure ligne de conduite à suivre pendant leur vie, et leur adressa ces mots qui devraient être gravés sur toutes les maisons d'éducation : « Le de-
« voir est la loi, la règle, le principe du bien en ce monde. Quand
« le devoir commande, il ne faut pas regarder derrière soi, ni à
« droite, ni à gauche; il faut marcher droit devant soi, là où il vous
« appelle. Or le devoir ne s'accomplit qu'à une condition, c'est que
« l'on ne pense jamais à une récompense. La récompense du devoir,

« jeunes élèves et ouvriers qui m'écoutez, est ailleurs que sur cette « terre ; c'est Dieu qui s'en est chargé. »

Voici maintenant un touchant exemple de bienfaisance rehaussée par une rare délicatesse de sentiments :

Un ouvrier mécanicien, nommé François Germain, demeurant à Paris rue du Faubourg-Saint-Denis, tomba gravement malade en 1849 ; il fit appeler un de ses camarades pour lui recommander de vendre, après sa mort, le peu qu'il possédait et d'envoyer le produit de cette vente à sa mère, âgée et infirme, qui résidait à Valenciennes, dans le département du Nord ; il ne put retenir ses larmes en songeant à la misère de sa mère lorsqu'il ne serait plus là pour l'assister. Son camarade lui promit que ses amis de l'atelier en prendraient soin ; et Germain mourut plus tranquille le lendemain. En effet, quatre de ses camarades s'entendirent pour transmettre chaque mois à sa mère la même somme d'argent qu'elle recevait de lui ; mais, craignant que la nouvelle de la mort de son fils ne devînt funeste à cette malheureuse femme, ils résolurent de ne pas lui en faire part et de lui laisser croire que les secours qu'elle continuait de recevoir par mois provenaient de Germain. Ils ont tenu leur action si louable dans le plus grand secret. Ce n'est que deux ans plus tard, après la mort de la mère de leur ancien camarade, qu'on a su ce qu'ils avaient fait pour elle.

M. de Gerando s'est complu à citer les actes de patriotisme si fréquents en France dans tous les temps, notamment pendant la fatale guerre de 1870 ; nous ne pouvons passer sous silence l'admirable conduite de la veuve Kiené. Cette dame, durant le siége de la ville de Strasbourg qu'elle habitait, a soigné nuit et jour un grand nombre de blessés sans distinction de nationalité ; l'ardeur de son zèle ne s'est pas ralentie, même après la reddition de cette ville. Pour rendre hommage à son incomparable dévouement, l'impératrice d'Allemagne lui a accordé la décoration *de la Croix de fer ;* mais la veuve Kiené a refusé de l'accepter.

Voici le texte de la noble lettre qu'elle a adressée au Chancelier

de l'empire d'Allemagne en réponse à la lettre d'avis de la décision impériale :

« MONSIEUR LE CHANCELIER,

« Je vous retourne la croix que Sa Majesté l'impératrice Augusta « a bien voulu me décerner. Il m'est impossible d'accepter une dis- « tinction de la part d'une Souveraine qui a fait envahir, brûler, « saccager ma patrie et ma ville natale. Si, en soignant mes com- « patriotes, j'ai pu faire quelque bien à des Allemands, c'est que, « devant la souffrance, je n'ai pas vu la différence des nationalités ; « et il me suffit de l'approbation de ma conscience de Française, « qui n'a jamais compris la cruauté contre les vaincus, les malades, « les femmes et les enfants.

« Veuillez donc remettre cette croix à l'impératrice d'Allemagne, « elle serait une injure pour une Alsacienne. »

Les faits mémorables, que M. de Gerando raconte dans un style simple et soutenu, ne présentent pas tous l'intérêt de la nouveauté; plusieurs appartiennent depuis longtemps à l'histoire; mais ils ont tous pour but de former les jeunes gens à la vertu et de mettre sous leurs yeux des modèles à imiter.

En résumé, l'ouvrage de M. de Gerando, dont la lecture nous a paru très-attachante, est à la fois un bon livre et une bonne action.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe de la *Société des études historiques*.

CHRONIQUE

—

LA SOCIÉTÉ DES JEUNES DÉTENUS ET DES JEUNES LIBÉRÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — M. BOURNAT, secrétaire général de cette Société nommé membre de la Légion d'honneur. — Notre collègue M. BOURNAT, docteur en droit, avocat à la cour de Paris,

vient d'être, par décret du 4 février, nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus, comme secrétaire général, à la Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine. Cette distinction si bien justifiée, récompense, non-seulement le zèle et le dévouement apportés par M. BOURNAT au développement d'une de nos Sociétés d'utilité publique les plus méritantes, mais elle est aussi un hommage rendu par l'autorité administrative supérieure aux efforts qui, depuis près d'un demi-siècle, sont réalisés par la Société de protection des jeunes détenus et libérés du département de la Seine pour disputer aux statistiques criminelles de pauvres enfants victimes le plus souvent de l'état d'abandon dans lequel leurs parents les ont laissés vivre, victimes aussi des détestables exemples qu'ils ont eus sous les yeux dès leurs premières années.

La Société de patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine fut fondée en 1833 par M. BÉRANGER (de la Drôme), décédé président de la chambre civile à la cour de cassation, et M. Charles LUCAS, membre de l'Institut.

M. BÉRANGER ne cessa de présider cette Société de 1833 à 1866 date de son décès. Sa mise à la retraite, comme magistrat, atteint par la limite d'âge, lui permit même de concentrer sur sa chère Société les efforts de sa belle intelligence. Il n'y a pas de mise à la retraite pour la bienfaisance. La Société de patronage a compté parmi ses membres les plus dévoués et les plus utiles : MM. Jacquinot, Godard, décédé conseiller à la cour de cassation; Lécrivain, ancien sous directeur du personnel du ministère de la justice; Arondeau, chef de la statistique au même ministère; Paul Decaux, Musnier de Pleignes, conseiller à la cour des comptes; Gabriel Joret-Desclosières, notre secrétaire général; Gérard et Mollet, chefs de bureau au ministère de la justice; Oulry, aujourd'hui conseiller municipal de Paris; Perrot de Chezelles, ancien conseiller à la cour de cassation; les docteurs Désormeaux et Pâris, etc., etc.

Le but de la société de patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine est de recueillir les enfants à leur sortie des maisons d'éducation correctionnelle, de les mettre en apprentissage, et de les surveiller pendant une durée ordinairement limitée à trois années. Grâce à cet appui, un nombre considérable d'enfants, a pu

éviter de retomber dans le vagabondage et dans des fautes plus graves qui auraient compromis leur avenir. Cette société a réalisé pour Paris et dans la sphère industrielle, les bienfaits que la colonie de Mettray a poursuivis dans la sphère agricole. En décorant dans la personne de son secrétaire général, M. Bournat, une Société qui justifie si bien son titre d'établissement d'utilité publique, le Gouvernement a prouvé, une fois de plus, qu'il sait tenir en haute estime les œuvres que soutient l'initiative privée, et qui vivent par le dévouement et le désintéressement de leurs membres sociétaires.

Musée Carnavalet. — Nouveaux objets offerts à ce musée. — Le musée Carnavalet s'est enrichi récemment de huit magnifiques panneaux de serrurerie qui ornaient le portail de Notre-Dame, avant sa restauration par l'architecte Soufflot.

Ces morceaux artistiques, d'une grande valeur, avaient été vendus au poids et servaient, depuis longtemps déjà, de grillage au balcon d'une vieille maison de la rue de la Clef.

L'entrepreneur chargé de démolir cet immeuble a fait cadeau desdits panneaux au musée municipal.

Mme la comtesse de Mesoy a offert aussi au musée Carnavalet deux objets fort appréciés : la montre de Mme de Sévigné et un collier d'ambre ayant appartenu à Mme Élisabeth.

Les pierres druidiques de Carnac. — Mesures prises pour leur conservation. — Depuis soixante ans, les menhirs de Carnac étaient l'objet de dévastations infiniment regrettables, et tellement graves, que le nombre de ces pierres qui, au seizième siècle, s'élevait à 15,000 est de nos jours descendu à quelques milliers seulement.

Les habitants détruisant ces menhirs pour employer les pierres à leur usage personnel, l'administration s'est préoccupée de la conservation de ces monuments druidiques, et un décret d'utilité publique proposé à la signature du maréchal de Mac-Mahon assurera l'acquisition et la protection du terrain sur lesquels ces menhirs sont élevés.

Mexique. — Anciens habitants. — Les découvertes archéologiques faites au Mexique apportent de nouveaux indices pour démontrer que le continent américain à différentes périodes long-

temps avant Christophe Colomb, a reçu des visiteurs et des colons de l'ancien monde.

Les preuves de ce fait s'accumulent dans une importante et précieuse collection d'antiquités formée à New-York. On y voit une idole en pierre qui, suivant la tradition indienne, représente Cucumaz, le dieu de l'air. Elle est taillée dans un bloc de porphyre rouge-brun, et a environ deux pieds de haut sur dix-huit pouces de diamètre.

Sa forme est celle d'un serpent couvert de plumes ; de sa gueule largement ouverte sort une femme dont le type ne ressemble à aucune des races qui se rencontrent actuellement au Mexique ; mais elle ressemble beaucoup aux têtes sculptées trouvées dans les monuments antiques de l'Égypte. Un autre objet singulièrement curieux paraît aussi rattacher le nouveau monde à l'ancien dans les temps préhistoriques, c'est une tête de pierre noire qui représente un nègre ; non-seulement ce sont les traits de la race égyptienne pure, mais c'est la forme de la tête et la conformation de la figure.

Ces petites statues sont admirablement sculptées et d'un fini parfait quoique les hommes qui les adoraient ne connussent probablement pas l'usage du fer.

MONUMENT ÉLEVÉ AU NAVIGATEUR COOK AUX ILES SANDWICH. — Il est peu de biographies plus dignes d'intérêt que celle du capitaine Cook, le célèbre navigateur anglais. Né en 1728, à Morton (comté d'York), Jacques Cook, fils d'un garçon de ferme, commença par être matelot ; il acquit sans le secours d'aucun maître les notions de mathématiques et d'astronomie nécessaires au marin ; il s'éleva en passant par tous les grades au rang de capitaine de vaisseau. En 1778, il exécuta son troisième voyage autour du monde ; parvenu sur les côtes nord-ouest de l'Amérique, il voulut tenter de gagner la baie d'Hudson par le détroit de Behring ; ses efforts pour se frayer un passage à travers les glaces ayant échoué, il redescendit vers le sud et aborda une des îles Sandwich pour réparer son vaisseau. Des hommes de son équipage s'étant pris de querelle avec des naturels du pays, Cook intervint et périt dans la mêlée. C'est à l'endroit même où le célèbre marin fut massacré, qu'un monument a été élevé à sa mémoire.

La *Gazette de Honolulu* du 24 novembre décrit ainsi ce monument :

« C'est un obélisque haut de 27 pieds anglais et dressé sur une « plate-forme à l'endroit même où se tenait debout le grand capi- « taine, lorsqu'il reçut le coup mortel. Sur la face du soubasse- « ment qui regarde la mer, on a entaillé l'inscriptipn suivante :

« En mémoire du grand circumnavigateur James Cook, H.-N., qui « a découvert ces îles le 16 janvier 1778, et fut tué près de cet endroit « le 13 février 1779. Ce monument a été érigé en novembre de l'an « de grâce 1874, par quelques-uns de ses compatriotes. »

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

—

ÉTUDE SUR LA CONDITION PRIVÉE DE LA FEMME DANS LE DROIT ANCIEN ET MODERNE, ET EN PARTICULIER SUR LE SÉNATUS CONSULTE VELLÉIEN. (Mémoire couronné par l'Institut, académie des sciences morales et politiques), par M. Paul GIDE, agrégé de la faculté de Droit de Paris. — Durand, rue Cujas, 9, et Thorin, 7, rue de Médicis.

Comment la femme a-t-elle été élevée d'une incapacité légale absolue à une incapacité de plus en plus grande? Telle est l'histoire philosophique, morale et légale à laquelle M. GIDE s'est livré dans ce mémoire des plus remarquables qui lui a mérité les suffrages de l'Institut.

Les idées nouvelles de l'auteur, au point de vue d'une réforme de notre loi française, doivent appeler l'attention du législateur.

LES BARBARES ET LEURS LOIS. — Étude sur les monuments du droit primitif de la monarchie française, par M. L. de VALROGER, professeur d'histoire du droit de la faculté de Paris.

L'enseignement du savant professeur de la faculté de Paris a, depuis près de vingt-cinq ans, formé des générations de disciples

familiarisés avec l'étude des origines et des développements historiques du droit.

Ce service rendu à la science a porté ses fruits. Dans les facultés de droit à la Société de législation de Toulouse, dans les rangs des collaborateurs de la Société de législation comparée dont nous avons, dans notre dernier numéro, signalé les travaux, on retrouverait aisément la trace et l'influence de l'enseignement de M. de Valroger.

L'éminent professeur a réuni des matériaux considérables qui lui permettent d'imprimer à la critique historique une impulsion vraiment féconde. L'ouvrage intitulé : les Barbares et leurs lois, publié dès 1867, montre comment les traditions du droit romain se sont conservées et transmises chez les barbares qui avaient envahi l'empire, et comment, aussi, l'Église a contribué au maintien de ces principes.

Suivre à travers les âges la succession des traditions du goût littéraire, les progrès des sciences et des arts présente certainement un attrait de premier ordre ; mais reconnaître la transmission bienfaisante de lois dont la sagesse a été proclamée par le consentement des peuples durant tant de siècles, intéresse au plus haut degré l'histoire de la civilisation.

A ce titre, le livre : les Barbares et leurs lois est, selon l'expression de La Bruyère, fait « de main d'ouvrier, » non-seulement il instruit ; mais ce qui est mieux encore, il provoque puissamment l'étude et la réflexion.

Essais sur le droit public et privé de la République athénienne. — Le Droit public, par M. Georges Perrot, docteur ès-lettres, ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. — 1 vol. in-8°, chez Ernest Thorin, rue de Médicis.

M. Perrot a porté ses études sur la partie de l'histoire de la Grèce qui est généralement la moins connue : l'histoire des institutions politiques, du droit public de la république athénienne. La comparaison qu'il établit avec notre droit moderne est de nature à satisfaire les savants par l'exactitude des détails. On a pu dire avec rai-

son que le droit romain absorbait l'attention des juristes, tandis que le droit public athénien restait dans l'oubli. M. Perrot s'est efforcé tout particulièrement de faire comprendre les institutions politiques d'Athènes durant les deux siècles qui suivirent la chute des Pisistratides, époque pendant laquelle le peuple de cette cité s'est gouverné lui-même et est parvenu au plus haut dégré de splendeur.

Bibliographie médicale, hygiène. — Communication de M. le docteur Czazewski, membre de la *Société des Études historiques*, sur les champignons comestibles et vénéneux. Notre collègue, préoccupé des fréquents accidents causés par la consommation des champignons et pensant qu'il serait utile d'indiquer les premiers soins à donner en cas d'empoisonnement causé par leur usage, a rédigé une brochure dont il nous a fait hommage. M. le docteur Hoffmann, notre collègue, chargé de l'examen de cet essai, en a rendu compte dans la séance du 10 février, en ces termes :

« Vous m'avez chargé de faire un rapport sur un opuscule, intitulé : *Coup d'œil sur les champignons comestibles et vénéneux*, par notre honoré collègue le docteur Cyprien Czazewski.

En feuilletant ces pages intéressantes, j'ai regretté que notre cher collègue ait mis là, comme à la hâte, de précieux renseignements sur les champignons bons et mauvais.

Comme le manioc (Jatropha manihos), dont cependant nous mangeons la fécule sous le nom de tapioca ou sagou blanc ; les champignons vénéneux possèdent un suc âcre, poison énergique, soluble dans l'eau salée ou vinaigrée par une macération de quelques heures ; il est prudent cependant, après avoir jeté cette première eau, de les laver à grande eau, et de les blanchir ensuite ; ce qui reste est une substance azotée, qui peut servir d'aliment, sinon savoureux, au moins innocent ; ainsi que le prouvent les expériences de Gérard, de Poucet de Rouen, citées dans ce mémoire.

Si notre collègue voulait faire une instruction courte, pratique, il mettrait nos populations à l'abri de nombreux accidents qui détruisent souvent toute une famille ; par ses études spéciales, notre

honoré collègue est, plus que tout autre, capable de nous rendre ce service.

Je termine, Messieurs, en vous priant de remercier notre digne collègue de son intéressante communication. »

Histoire des Institutions d'Auvergne.—M. H.-F. Rivière, conseiller à la Cour d'appel de Riom, docteur en droit, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse, auteur de plusieurs écrits qui ont pris un rang distingué dans la bibliographie judiciaire, a publié, en 1874, chez Maresq aîné, à Paris, un *Essai historique sur le droit privé et public de la Province d'Auvergne*, 2 volumes in-8. Les Institutions de la Province, qui compte parmi ses enfants les plus illustres, le savant jurisconsulte Jean Domat et Pascal, son ami, compatriote et contemporain (1), offrent aux recherches historiques un vaste champ de comparaisons et d'études. A ce titre, le livre de M. Rivière prend place dans la collection des ouvrages publiés sur les origines et développements du droit français.

Histoire générale de Paris. — La commission des travaux historiques de la ville de Paris continue la grande publication entreprise sous le titre de : *Histoire générale de Paris*. De précieux documents et matériaux préparés pour ce travail ont été détruits par les incendies de la Commune, il faut les rétablir ou les compléter. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette œuvre considérable, imprimée par l'Imprimerie nationale dans un très-beau texte. Signalons aujourd'hui Paris et ses historiens aux quatorzième et quinzième siècles, documents et écrits originaux recueillis et commentés par Le Roux de Lincy, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal, et L.-M. Tisserand, secrétaire archiviste de la commission des travaux historiques de la ville de Paris, magnifique volume de 662 pages, 1867. Prix, 100 fr.

(1) Pascal et Domat, nés tous les deux à Clermont-Ferrand en 1623 et 1625, n'ont cessé d'entretenir des relations de grande amitié.



Étienne Marcel, prévôt des marchands, 1354-1358, par Perrens, lauréat de l'Institut, inspecteur de l'Académie de Paris, avec une introduction historique par L.-M. Tisserand, un volume. Prix, 30 fr.

Les Armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées et cérémonies publiques, ouvrage commencé par feu le comte de Coëtlogon, refondu et complété par M. L.-M. Tisserand, et le Service historique de la ville de Paris 1874, 2 volumes avec 40 planches hors texte, en noir et en couleur, et plus de 400 bois gravés dans le texte, 100 fr.

Introduction à l'Histoire de Paris. — Plan de la collection, précédents historiques, par L.-M. Tisserand; appendices et pièces justificatives, 1 volume. Prix, 15 fr.

Géologie et Paléontologie. — La Seine, le bassin parisien aux âges antéhistoriques, par E. Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des eaux et égouts de la ville de Paris, 3 volumes, avec de nombreuses planches sur bois et chromolitographies, et en photolithographie. Prix, 100 fr.

Topographie historique du vieux Paris. — Région du Louvre et des Tuileries, t. I et II, par feu A. Berty et H. Legrand. Prix, 100 fr.

Numismatique et héraldique. — Les armoiries de la ville de Paris, sceaux et emblèmes, devises, couleurs, livrées, ouvrage commencé par feu le comte de Coëtlogon, complété par Tisserand. Prix, 100 fr.

Histoire de la musique. — Nos lecteurs ont parcouru avec un intérêt bien justifié l'étude sur la musique chez les anciens et au moyen âge, par notre collègue M. David Sutter. (*Investigateur*, 1874, p. 229.)

Nous devons signaler aux auteurs qui s'occupent de semblables recherches l'œuvre posthume de M. Caussin de Perceval, déposée

sur le bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 19 juin 1874, par M. Dufrémery, et intitulée : « Notices anecdotiques sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de la Gaule. »

On trouve dans cet écrit des particularités intéressantes sur les mœurs de la société musulmane à cette époque, et aussi sur l'histoire de la poésie arabe.

Bibliographie générale de la Gaule. — Un homme de lettres, M. Ch.-E. Ruelle, vient de mettre la dernière main à la bibliographie générale de la Gaule, donnant, sous le nom de chaque auteur, le détail complet de ses travaux historiques sur cette contrée. Ce travail, qui renferme une source précieuse de renseignements, a reçu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 27 novembre 1874, une médaille de 1,000 francs.

Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473). — M. Charles de Fierville, censeur des études au lycée de Coutances, a publié sous ce titre, en 1874, une étude sur un des personnages les plus considérables du quinzième siècle, investi de plusieurs missions importantes par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et par Louis XI. Le cardinal Jean Jouffroy, plus connu dans l'histoire sous le nom de Joffredy, naquit en Franche-Comté au commencement du quinzième siècle; parvenu rapidement aux premières dignités de l'Église, il était déjà, lors de l'avénement de Louis XI (1461), évêque d'Arras, et ambitionnait le chapeau de cardinal. On sait comment le saint-siége le détermina à s'employer activement dans les négociations qui devaient amener Louis XI à supprimer la *pragmatique sanction*. Ses efforts furent récompensés par son élévation à la dignité de cardinal et par sa nomination à l'évêché d'Alby.

Système pénitentiaire. — Colonie agricole et maison paternelle de Mettray; notice historique et statistique, par M. Bertin avocat à la cour d'appel de Paris, ancien rédacteur du journal le *Droit*.

Nous avons, dans le numéro du mois d'août 1874, p. 264, annoncé



le projet formé par la Société suédoise « Oscar-Joséphine », de fonder une colonie agricole pénitentiaire sur les plans de notre colonie française de Mettray. Ceux de nos lecteurs qui se préoccupent de la réforme et de l'amélioration du système pénitentiaire, et qui ont lu avec intérêt le rapport de M. Bournat sur les travaux du congrès tenu à Londres en 1872 (Voir *Investigateur*, 1872, p. 212; 1873, p. 73 et 202), aimeront à connaître l'opuscule publié par M. Bertin, avocat à la cour de Paris, ancien rédacteur du journal le *Droit*, sur la création et le développement de la colonie de METTRAY, et son éminent fondateur M. de METZ. Les premières bases de l'organisation furent posées dès le 4 juin 1839, et sans pouvoir entrer dans les détails si remplis d'intérêt contenus dans la brochure de M. BERTIN, arrivons aux derniers résultats obtenus. Depuis la fondation de la colonie jusqu'en décembre 1872, 3,104 colons sont passés à METTRAY. Ces libérés se répartissent ainsi : 1,593 sont devenus agriculteurs, 707 ouvriers, 694 soldats, 110 marins, 4 ont été décorés de la Légion d'honneur, 24 de la médaille militaire, 5 sont devenus officiers. Le nombre des sous-officiers, caporaux et premiers soldats est considérable; 344 se sont mariés. Presque tous les enfants entrés malingres et souffreteux à la colonie sont ressortis robustes et en bonne santé.

Le mauvais état de la famille exerce sur l'enfance une influence déplorable. On a remarqué que, parmi les enfants admis à Mettray, 859 appartenaient à des parents qui avaient subi des condamnations pour crime ou délit, 380 avaient eu sous les yeux le triste exemple du concubinage, 689 étaient enfants naturels, 293 enfants trouvés ou abandonnés, 584 étaient issus d'un second mariage et avaient subi la mauvaise influence d'un beau-père ou d'une belle-mère, 831 étaient orphelins.

Le chiffre des récidives est très-curieux à consulter. Dès les premières années, il descend de 75 pour 100 à 14 pour 100, et s'abaisse jusqu'à 4 4/10 pour 100, après avoir passé par les chiffres de 12, 10, 9, 6 et 5 1/2 pour 100.

Le plus grand éloge qui puisse être fait du régime à la fois ferme et paternel de Mettray, est de dire que sur 4,500 enfants reçus par cet établissement depuis sa création, un seul s'est évadé, en 1849,

bien que les champs de la colonie ne soient pas entourés de murs de clôture.

Ces quelques lignes donneront une idée de l'attrait des renseignements contenus dans la brochure de M. BERTIN, éditée à Paris, rue Chérubini, 1.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 13 JANVIER 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. Jules DAVID exprime les regrets de M. Étienne David, son frère, qui ne peut aujourd'hui se réunir à ses collègues; il l'a chargé d'annoncer qu'il lirait à la prochaine séance un travail intitulé : *Nouveaux documents sur Frédéric Barberousse; sa mort en Cilicie.*

M. le PRÉSIDENT donne communication d'une lettre qui lui a été adressée par M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, remerciant la *Société des études historiques* de l'avoir choisi pour Président. M. Patin regrette que ses occupations ne lui permettent pas de prendre une part assidue aux travaux de ses collègues; mais il est heureux de compter pour le suppléer sur le zèle de M. le vice-président Barbier.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'après les élections du bureau de la *Société des Études historiques*, il a fait parvenir à vingt-sept journaux de Paris, une lettre les priant d'annoncer le résultat de cette élection, et d'insérer, en même temps, une note indiquant le nombre des Mémoires déposés pour prendre part au concours du prix Raymond. La plupart des journaux ont inséré cette note entière.

M. Jules MARESCHAL, retenu chez lui par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Gustave DUVERT annonce à ses collègues que M. le baron Taylor, un des membres les plus anciens de la Société et dont l'utile concours a été si précieux à plusieurs sociétés artistiques et littéraires, lui a témoigné le désir de reprendre avec la *Société des études historiques* des rapports interrompus depuis quelques années.

Cette nouvelle est accueillie avec une vive satisfaction.

M. CŒURET propose de décider : qu'à l'avenir la discussion sur le renvoi au comité du journal des articles ou mémoires lus en séance soit ajourné à quinzaine, après dépôt du mémoire pour être communiqué aux membres qui désireraient en prendre lecture.

L'Assemblée décide que cette proposition sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le baron CARRA DE VAUX offre à la Société une poésie intitulée : l'*Hiver douloureux*, 1870-1871. M. Jules David est nommé rapporteur.

M. l'ADMINISTRATEUR dépose sur le bureau les publications suivantes : *Revue Savoisienne*, décembre 1874, renvoi à M. Folliet. *Revue de la Société d'agriculture* de l'arrondissement de Valenciennes, octobre-novembre 1874, renvoi à M. le baron de Carra de Vaux. *Journal des bibliothèques populaires, Société Franklin*, janvier 1875, renvoi à M. Desclosières.

M. Louis LUCAS donne ensuite quelques explications sur les vingt-trois mémoires qu'il a reçus pour le concours du prix Raymond ; une commission, composée conformément au règlement de sept membres, est élue pour examiner ces mémoires et préparer un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale du mois d'avril.

M. l'abbé BOUQUET lit un rapport sur la *Revue de l'art chrétien*, par M. l'abbé Corblet ; ce rapport, qui fait bien connaître l'œuvre importante du savant archéologue, est renvoyé au comité du journal.

L'Assemblée procède à l'élection de la commission des comptes de l'exercice 1874 et du budget de 1875.

M. Jules DAVID, dans une notice sur ; les *Familières*, poésies de M. Jules Mareschal, met en relief les sentiments moraux qui ont inspiré notre collègue. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Jules DAVID termine la séance en lisant la première partie d'une étude intitulée : *physionomie de Henri IV*. Ce travail, écouté avec un vif intérêt, sera continué à la prochaine séance.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. l'ADMINISTRATEUR lit deux lettres de membres correspondants d'Italie, MM. Adriani et Damiano-Muoni, que la *Société des études historiques* compte parmi ses plus anciens correspondants et avec lesquels elle est heureuse de continuer des relations. Il dépose ensuite sur le bureau : — le *Bulletin de la Société de Béziers*, renvoi à M. le comte de Bussy ; — les *Mémoires de la Société du Hainaut*, renvoi au rapport de M. le baron Carra de Vaux ; — un volume d'une publication de notre collègue M. Edmond Py, professeur d'histoire à Sorèze, auteur de *Foi et Patrie*, et intitulée : *Nouvelle histoire de France illustrée, publiée par les nouvellles lectures pour tous*. M. Cœuret, est nommé rapporteur. — un opuscule de notre collègue, le docteur Czazewski, intitulé : *Coup d'œil sur les champignons comestibles et vénéneux*, renvoi à M. le docteur Hoffmann ; — deux brochures en langue allemande, renvoi à M. Lemeunier ; — les *Annales de la Société d agriculture et belles-lettres* d'Indre-et-Loire, renvoi à M. le baron Carra de Vaux.

La parole est donnée à M. Jules DAVID, pour terminer la lecture de son mémoire intitulé : *Physionomie de Henri IV*. Les applaudis-

sements de l'assemblée remercient l'auteur du plaisir qu'il a procuré à ses collègues, en retraçant en termes chaleureux les traits du Roi populaire qui fit asseoir sur le trône de France : la tolérance et le bon sens.

La *Société des études historiques* entend ensuite, avec le plus vif attrait, une communication de M. Ferdinand de LESSEPS, président de la première classe, concernant le grand projet de chemin de fer à travers l'Asie centrale. M. de Lesseps s'exprime en ces termes :

« Après le grand chemin de fer américain, qui a coûté deux milliards et qui unit deux Océans, on a compris que toute entreprise pouvait être tentée même dans les pays barbares, on a conçu l'idée d'un *Grand central Asiatique*. »

M. DE LESSEPS a chargé son fils d'étudier ce projet, un mémoire a été préparé, des documents réunis ; mais la publication doit en être ajournée quelque temps encore pour des raisons diplomatiques.

La ligne de Lahore à Cachemire, qui paraît devoir être adoptée, est aussi le tracé que suivit Alexandre dans sa marche vers l'Inde. Les hauteurs des montagnes de l'Himalaya ne seront pas un obstacle infranchissable ; car ces montagnes sont, comme l'a révélé Elie de Beaumont, de dernière formation. Quant aux difficultés à prévoir et nées de l'état barbare des pays à parcourir, elles ne seront pas aussi graves qu'on pouvait le craindre. Sur les confins de la Chine, on rencontre un État : Kakashgarie, heureusement gouverné par un Prince qui ne résiste pas à l'introduction de la civilisation dans son royaume, et qui comprend les nécessités d'une entreprise aussi vaste que l'établissement du chemin de fer asiatique.

Il est évident que ce gigantesque projet sera réalisé tôt ou tard, il intéresse à un trop haut degré les peuples civilisés pour être longtemps méconnu. C'est une idée qu'il importe d'enregistrer et de propager comme celle du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. « Mon fils, ajoute encore M. de Lesseps, m'a signalé l'existence d'une population qui conserve un type à part au milieu des pays voisins ; ce peuple a la prétention de descendre des Macédoniens, cela ne serait pas impossible ; car on le trouve sur la ligne suivie par l'armée d'Alexandre vers l'Inde, et la recherche de cet

itinéraire est aussi intéressante à suivre que la marche de Bacchus, dont Quinte-Curce nous indique les traces. Un érudit, qui a été en même temps un officier supérieur très-distingué, M. le général Court, s'est livré sur place à cette investigation de la ligne suivie par l'expédition d'Alexandre à travers l'Asie.

M. DE LESSEPS exprime l'espérance que M. le général Court pourra communiquer ses recherches à la *Société des études historiques*.

Dans les conférences que S. M. l'Empereur de Russie lui a accordées, M. de LESSEPS a indiqué Taschkend, ville du Turkestan, comme point de départ de la ligne de fer. Cette voie ouvrirait l'Inde à la civilisation, comme Gengiskan et Tamerlan ont pénétré dans l'Inde par la guerre. Sur le tracé suivi, on rencontrerait dans le voisinage du Penjab, les territoires d'où est venue notre origine, et dont les populations se sont répandues entre le 60° et le 21° degré de latitude.

Il est remarquable que cette zone renferme tout le mouvement de la civilisation, toute l'activité humaine, plus au nord, ou plus au sud, on ne rencontre plus de foyers d'où la civilisation ait rayonné.

M. le Président BARBIER remercie M. Ferdinand de Lesseps de cette communication qui a captivé l'attention de l'auditoire ; il croit être le fidèle interprète des sentiments de ses collègues en exprimant à M. de Lesseps combien ils sont heureux de le compter, aujourd'hui, au nombre des membres assistant à cette réunion.

La séance est terminée par une intéressante lecture de M. le comte de BUSSY, sur les travaux de la Société archéologique de Béziers, et par la communication d'une lettre de M. Louis-Lucas au journal le *Courrier de la Champagne*, rectifiant à l'occasion de la nomination de M. l'abbé Gainet des renseignements inexacts sur la *Société des Études historiques*.

L'Administrateur : LOUIS-LUCAS.

Le Secrétaire général : GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE — 1830.

41e Année. Mars-Avril 1875. No 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTUDE SUR COMMYNES

II

Il était réservé à Commynes cette douleur de vivre sous un prince aussi futile, aussi imprudent, aussi peu ménager de son avenir, que son père avait été sérieux, adroit et prévoyant, d'assister au démembrement d'un royaume qui avait tant coûté de peine à fonder, de voir se signer des traités déplorables où l'Espagne, sans coup férir, reconquérait le Roussillon et la Cerdagne, où l'Allemagne rentrait en possession de la Franche-Comté, de l'Artois et du Charolais, où l'Angleterre gagnait, avec une seule menace, 745,000 écus d'or. Et tout cela pour une expédition folle, pour une promenade militaire à travers l'Italie, commencée avec les chances de la jeunesse, et terminée par les luttes sanglantes d'un courage inutile ; et tout cela, parce qu'un jeune fou s'était trop vite émancipé, et cherchait à défaire ce que sa sœur, Anne de Beaujeu, avait si bien continué ! Mais cette souffrance politique, pour ainsi dire, n'était pas la seule qui devait atteindre Commynes. Louis XI, en rusé compère qu'il était, n'avait payé une partie des services de son conseiller que de créances véreuses, que de donations contestables. La seigneurie de Talmont, entre autres, revendiquée par les La Trémoille, fut cause d'un procès gagné par Commynes sous Louis XI et perdu sous Charles VIII. Et ce procès perdu n'endommagea pas seulement sa fortune, mais compromit sa moralité. Il paraît qu'il avait voulu, au temps de sa pros-

périté, brûler des pièces importantes; il est certain qu'il défendit son droit par toutes les chicanes possibles, qu'il fut ambigu dans ses dépositions, âpre dans ses exigences, rebelle même contre le jugement prononcé. Est-ce à son irritation rétrospective contre la mauvaise foi de Louis XI, à son indignation contre Anne de Beaujeu qui écrivait contre lui au Parlement, à son mécontentement des procédés du roi régnant, qu'il faut attribuer ce dernier acte de rébellion qui le fit se ranger du parti du duc d'Orléans, et lui mérita huit mois de cage de fer, cette prison horrible inventée par son *doux maître?* Quoi qu'il en soit, jetons un voile sur cette partie nuageuse de son existence, et ne pressons pas trop l'homme privé de peur de faire tort à l'homme public.

Les Mémoires de Commynes ont été écrits à deux reprises différentes, d'abord de 1488 à 1494, époque où il en a fini avec ses procès civils et politiques et ses dures incarcérations; ensuite, vers les années 1497 et suivantes, à son retour d'Italie, et sous le règne de l'ingrat Louis XII. Aussi, fidèle à la véracité la plus rigoureuse, il ne dit rien des actes qu'il n'a pas vus, des affaires auxquelles il n'a pas pris part; rien de cette réaction contre la politique de Louis XI, de cette procession de réclamants, de cette tourbe de soi-disant victimes, qui commence par des princes du sang dépossédés et finit par des valets congédiés. Une femme seule, comme nous l'avons montré, mit quelque frein à cette curée immonde, et qui menaçait de rediviser la France: la digne fille de Louis XI, Anne de Beaujeu; et l'on s'étonne que Commynes ne lui ait pas offert ses services, lui qui semblait devoir si bien comprendre un tel but. Mais il est peut-être dans les cours des antipathies plus fortes que les convictions; ou plutôt les natures variables tombent-elles fatalement parfois dans d'invincibles vertiges. Toujours est-il qu'on ne voit reparaître Commynes sur la scène qu'à l'heure de cette expédition d'Italie, funeste un moment à la France, si elle ne le fut pas à la civilisation générale, au mélange des races et à la fusion des esprits. Commynes, dès l'abord, en homme pratique, en critique l'opportunité, en condamne l'imprévoyance : on n'avait ni argent, ni vivres, et il fallait se nourrir par la victoire.

Puis, il raconte les causes de cette guerre, approuvée par les Vé-

nitiens et excitée par Ludovic le More; mais il s'embrouille quelque peu dans les intrigues italiennes, et son récit perd de sa clarté primitive. Ce n'était, en effet, qu'un foyer de rivalités et de discordes que cette pauvre Italie, éclatante par les arts, sombre en politique. Quatre princes s'y arrachaient le pouvoir chez eux, la prépondérance sur tous, à Milan, à Florence, à Rome et à Naples; une république, Venise, les regardait faire pour profiter de leurs fautes. Naples surtout souffrait d'une domination étrangère et mal assise, celle d'Aragon. On persuada à Charles VIII de rétablir la concorde, en revendiquant les droits de la maison d'Anjou sur la Calabre, et en protégeant de sa toute-puissance l'Italie contre l'anarchie à l'intérieur et contre les menaces du Turc à l'extérieur. Un pareil rôle plaisait à la jeunesse et à l'outrecuidance du roi, il entrevoyait à la fois et des honneurs et des voluptés, et la gloire et la fortune; et il entraîna à sa suite tous les désœuvrés, tous les curieux, tous les fous de son royaume. Nous avons dit que Commynes était l'un de ceux qui désapprouvèrent cette fanfaronnade; mais, heureux d'être rentré en activité et en grâce, il suivit son roi quand même et mit franchement à son service son bon sens et son expérience.

Ce fut le 29 août 1494 que Charles VIII partit de Grenoble pour Asti; et impudent comme un page, gueux comme un pèlerin, ses premiers actes furent d'emprunter à deux femmes leurs bijoux pour les mettre en gage: à Madame de Savoie à Turin, à la marquise de Montferrat à Casale; ce qui fait dire à notre historien: *Et povez veoir quel commencement de guerre c'estoit, si Dieu n'eust guidé l'œuvre!* Puis, on se plaint que les vins sont aigres et l'air trop chaud: première déception. Pourtant l'ambitieux Ludovic était venu au-devant du roi et le poussait à la conquête. Aussi, pour s'assurer des alliances ou du moins des neutralités, pour se rendre un compte positif et continu de l'attitude de la changeante Venise, Charles VIII y envoya Commynes. Cette mission, que Commynes remplit avec autant d'intelligence que de zèle, nous fait quelque peu douter de l'exactitude des faits qu'il rapporte sur une expédition dont il cessa alors d'être témoin oculaire. Aussi ne croyons-nous qu'à demi ce qu'il nous dit de Ludovic le More, de Pierre de Médicis, d'Alphonse de Naples, et préférons-nous le suivre à Venise. Dans le cours de son voyage il

fut reçu partout avec force honneurs et compliments; les podestats et capitaines de chaque ville venaient au-devant de lui, et il entre à Venise en gondole de gala, accompagné de cinquante gentilhommes et des ambassadeurs de Milan et de Ferrare. Rien de plus charmant que son étonnement en face des merveilles de la ville; il compte ses nombreux clochers, admire ses basiliques, ses palais aux marches de marbre, ses maisons peintes, et s'extasie surtout devant son grand canal et sa chapelle Saint-Marc : *C'est la plus triomphante cité que j'aye jamais veue*, s'écrie-t-il; et il faut que son enthousiasme soit bien réel, car c'est la première fois que, dans sa grave histoire, il daigne s'occuper des objets extérieurs et qu'il se permette une description.

Mais Commynes n'est pas venu à Venise en simple curieux, et il nous explique, au chapitre suivant, avec beaucoup de netteté et de finesse, ses démarches et ses efforts en faveur de son roi. Il rappelle d'abord au doge l'ancienneté de l'alliance française avec la république et il lui offre Brindisi et Otrante : on ne le paye que de paroles dorées. Puis il pressent le peu de confiance qu'on a dans le succès de son roi; il apprend que Milan se fait fort de le renvoyer sans rien, que Florence le redoute tout en l'appelant, et l'habile ambassadeur observe et se tait. Mais bientôt le bruit se répand que Charles VIII a dépassé Milan et tient Pise. Alors tous ont peur, et le Milanais, et le Florentin, et l'Espagnol, et jusqu'à l'Allemand : l'ambassadeur triomphe, mais avec tact et prudence; et, tout en se méfiant de la ligue qui se prépare, il pénètre les secrets, il déjoue les ruses, il se montre le digne élève de Louis XI par sa perspicacité et son sang-froid. Enfin Commynes éclate, reproche au Milanais sa conduite ambiguë et à la République ses inquiétudes outrageantes; on l'écoute, on le flatte et on lui offre de reconnaître les droits du roi sur Naples, s'il consent à ne pas accepter de toutes mains villes et territoires. Fort de ces propositions, Commynes en informe son maître, qui lui fait une *mesgre réponse*. Charles VIII, en effet, n'a pas seulement la présomption de la jeunesse, il a l'éblouissement de son rôle : c'est le chevalier errant de la monarchie universelle, c'est le redresseur de torts d'un âge tout entier; il s'apitoie sur les femmes, sur les peuples, sur les cités. Il promet aux uns sa protec-

tion, aux autres la liberté. Singulière ironie des destinées sociales ! La France, qu'un prince aussi rude qu'opiniâtre avait sauvée par l'unité, la France vient démembrer l'Italie, sous prétexte de lui être bienfaisante ! La France n'avait repris à la vie que par la concentration de ses forces, et elle divise celles de sa protégée ; c'est qu'on entendait tout différemment la puissance, nous ne disons pas la liberté, dans les deux pays. En France, on avait voulu reconquérir un centre d'action, détruire une féodalité dissolvante ; en Italie, on crut sauver la patrie en revendiquant les franchises des communes, le gouvernement des cités par elles-mêmes. Contradiction funeste, et qui ne sauta aux yeux ni des conquérants, ni des libérés ! D'une part, on croyait rendre la vie, on l'épuisait ; d'autre part, on croyait avancer, on rétrogradait. Combien de siècles faut-il donc pour qu'un peuple apprécie ses besoins et travaille avec fruit à les satisfaire ? Charles VIII n'a rien compris à son rôle en Italie ; il cherche le Turc sans trouver l'Italien ; il rêve croisade là où il s'agit de régénération ; et son armée, que les uns appellent libératrice et les autres sainte, s'abandonne à tous excès, commet toutes déprédations, pille et tue. Commynes l'avoue lui-même et le déplore.

C'est donc aux fautes du roi, à ses jactances, à ses parades, qu'on doit la ligue qui bientôt éclate contre lui, le trouble et le ramène vers le Nord. Il laisse Naples indécise et mécontente, Rome défiante et envieuse, Florence et Pise trompées, Milan jalouse. Il part trop tard, malgré les avertissements de son plus sage conseiller, et il lui faut toute la fougue française et toute la vaillance de ses compagnons pour percer le mur de lances qui l'attendaient à Fornoue, et qui lui barraient le passage. Commynes, qui est revenu de Venise, et qui est à l'armée, raconte et cette bataille singulière, où le grand nombre mal engagé ne résiste pas au choc de gens désespérés et affamés, et la marche incertaine et pénible des Français à travers un pays inconnu, sans guides, sans vivres, sans abris, et les orages du ciel, plus terribles par leurs pluies et par leurs eaux torrentielles que le canon des ennemis, enfin l'arrivée du roi à Asti, le danger du duc d'Orléans à Novare, et toute cette fin d'une expédition désastreuse, couronnée par une capitulation déplorable, celle de Naples. Mais aussi on n'écoutait pas notre historien, on dédaignait les conseils de

son expérience, comme on avait ri de ses avertissements antérieurs ; et désormais il n'est plus qu'un témoin et non un acteur dans le drame de son temps. Aussi sa critique des actes et des hommes se produit-elle plus souvent, aussi dénonce-t-il l'incapacité des courtisans et le despotisme des meneurs ; et, s'il tente encore d'excuser son roi, de vanter son courage, de louer sa douceur, ne peut-il, quoiqu'il s'y efforce, nous peindre, comme une grande figure, Charles VIII, cet avorton royal, à qui l'intelligence, la volonté, la puissance font à la fois défaut. Quant à Louis XII, il ne le jugea pas, car voici ce qui lui advint dès le commencement du règne : « *J'allay devers ce roy* « *nouveau, de qui j'avoye esté aussi privé que nulle aultre per-* « *sonne, et pour luy avoye esté en tous mes troubles et pertes ;* « *toutes fois pour l'heure ne luy en souvint point fort.* »

Rien n'est plus triste pour un homme d'État que d'être condamné trop tôt à l'inaction et au repos. Voir à cinquante ans son rôle fini dans ce monde ; se sentir encore plein de force ; savoir qu'à votre intelligence naturelle se sont ajoutées les leçons de la vie et la connaissance des hommes ; trouver aux événements des causes, aux difficultés des solutions, à la politique une marche qu'on pourrait déterminer et diriger ; bouillir d'impatience aux fautes commises ; déplorer le temps perdu ; voir s'élever autour de soi des rivaux qui ne vous valent pas ; projeter sans faire, penser sans agir, c'est là un supplice quotidien, une douleur sourde et continue, que Commynes n'aurait pu supporter sans l'appui de Dieu, sans cette foi robuste dont il parle avec tant de conviction au chapitre XVIII de son cinquième livre. Mais c'en était fait de lui : malgré ses efforts, ses espérances, sa patiente attente, il ne put jamais revenir en grâce royale ; il dut renoncer à ce maniement des affaires si attrayant, malgré ses ennuis, ses lassitudes et ses déboires. En vain cherchait-il les occasions comme en 1505 ; en vain croyait-il qu'une réception de cour un peu moins banale que d'ordinaire, qu'un mot gracieux sorti d'une bouche puissante, qu'une bienveillante protection de la reine Anne allaient enfin le faire surgir de nouveau de son obscurité forcée et douloureuse ; en vain les événements semblaient-ils l'aider et l'appeler, pour ainsi dire : des projets de guerre contre les Flandres, par exemple, contrée qu'il connaissait si bien, politique

dont il savait les précédents, gens qu'il avait cultivés, affaires qu'il avait pratiquées; rien n'y fit, le monde semblait changé, l'esprit transformé, et, sur ce théâtre étroit, multiple et capricieux qu'on appelle la cour, il n'apparaissait plus que comme un comparse, lui qui avait joué si longtemps les premiers rôles. Il n'y avait donc désormais que les souvenirs pour l'occuper, les lettres pour le consoler, la religion pour le soutenir. Il maria sa fille avec un grand seigneur ruiné, qui, par les femmes, descendait des princes de Bretagne, défendit toujours son bien contre des procès incessants, vieillit sans rien perdre de sa grande tournure et de ses allures distinguées, et mourut enfin à soixante-quatre ans, le 18 octobre 1511, oublié de ses contemporains, mais digne d'être honoré par la postérité. Elle le tient, en effet, pour un galant homme, un sage politique, un habile conseiller d'État, et pour l'écrivain le plus sensé de son époque, pour l'un des pères de notre histoire nationale, mérite qu'il nous reste à apprécier.

III

Il y a deux faces à considérer dans Commynes pour le juger comme écrivain : sa moralité et son style. Tout historien implique un moraliste. Si jamais l'histoire cessait d'être une leçon, elle perdrait à la fois et de son prestige et de son utilité. Quelle est donc la morale de Commynes ? Elle est sûre et confiante en ce qui regarde l'intervention divine dans les affaires humaines; elle est indécise et méfiante en ce qui regarde les droits des peuples et les devoirs des gouvernants. Il reconnaît et proclame la protection de Dieu dans maintes circonstances où l'habileté de l'homme est compromise; il abuse même de cette explication, sinon dans la punition des coupables, au moins dans le succès des imprudents. Lorsqu'il nous montre Charles le Téméraire et Louis XI sous la main vengeresse de la Divinité, l'un à Morat, l'autre à Plessis-les-Tours, le premier pour son ambition, le second pour ses cruautés, il est dans le vrai, dans le grand; lorsqu'il ne se rend compte que par l'appui de la Providence, d'abord de la marche triomphale de Charles VIII

en Italie, ensuite de sa retraite si chanceuse à travers tant d'embûches, d'obstacles et de haines, il est dans le faux, dans le petit. Occuper sans cesse le Ciel d'un si médiocre intérêt terrestre, interpréter en miracles de vulgaires succès, voir la nuée hébraïque à la tête d'une chevauchée féodale, c'est ravaler Dieu, c'est réduire l'histoire à une étude d'atomes inconscients qui tourbillonnent sous un rayon d'en haut. Et encore, s'il a la foi en ses dogmes religieux, il n'a pas la conscience de la justice gouvernementale. Il quitte un despote pour aller servir un tyran, et il ne semble mettre entre eux de différence que l'adresse et la réussite. Des vertus, pas un mot. On a vraiment besoin de se reporter à son époque pour n'être pas trop sévère à son endroit. Quand on songe aux exécrables princes qui pesaient alors sur les nations, on lui passe son indulgence pour Charles le Téméraire et son admiration pour Louis XI; quand on se rappelle la corruption de son temps, on lui tient compte de la pureté de son histoire; quand on énumère les meurtres juridiques et les massacres populaires du quinzième siècle, on le loue de sa pitié pour Nemours et pour les victimes de Dinant. Il gagne à être pratiqué dans son milieu. En lisant ses biographes, on condamne ses défections, on s'irrite contre son indifférence, on blâme sa froideur; en lisant ses *mémoires*, l'indulgence vous vient par la comparaison avec d'autres; on l'apprécie, on l'estime relativement, et l'on est tout prêt à l'excuser.

Mais suffit-il d'avoir été l'organe de son temps, l'historiographe de son prince, un écho et un scribe, pour être un moraliste? Quiconque écrit pour la postérité est justiciable de la postérité, et elle lui demande compte à la fois et de ses impressions et de ses jugements. L'historien n'a pas seulement des faits à rapporter, mais des conséquences à tirer, des caractères à dessiner, surtout des passions à peindre, et en cette peinture consiste la morale que vous en attendez. Représenter avec les mêmes couleurs le vice et la vertu, la rigueur et la clémence, la loyauté et la fourberie, le bien et le mal, c'est manquer de ce sens supérieur, équitable et sévère, qui fait le grand écrivain. On a beau dire que le siècle était perverti, que les gouvernements étaient odieux à l'heure où vous avez pris la plume : c'est là une excuse et non une apologie; et l'on ne peut vous admet-

tre qu'autant que vous avez lutté contre cette perversité, dénoncé l'arbitraire, l'injustice et la mauvaise foi. Aussi ne rappellerons-nous à l'éloge de Commynes que ce qui le distingue de tous et l'élève. Dans cette insensibilité de l'époque, qui fait que la mort d'un homme n'est rien et son supplice peu de chose, on doit le louer de sa compassion rare, mais réelle. Dans l'indifférence coupable des grands pour le populaire, on doit s'émerveiller qu'il prenne en main la cause des villes libres, tout en les appelant rebelles et mauvaises. Durant la tyrannique exploitation des pauvres gens, taillables à merci, c'est une vertu de sa part d'avoir engagé les princes à ne lever de taxes qu'autant qu'elles fussent consenties, et d'en avoir si bien traité dans son excellent chapitre XIX de son cinquième livre. C'est aussi un mérite, vu les mœurs relâchées de tous et le peu de honte de chacun à flatter les princes, que de leur conseiller de ne *s'accointer qu'aux gens vertueux et honnestes.*

Pourtant ces pensées, si estimables qu'elles soient, ne lui viennent d'ordinaire que comme réflexions générales, presque jamais comme applications aux choses et aux hommes de son temps : il est trop indulgent, répétons-le, pour les princes qu'il hante ; et presque tous ceux qui défilent devant ses yeux sont *seigneurs saiges et de bien.* Sa critique manque souvent d'audace et parfois de mesure : il se défend *de mal parler* et du duc et du roi ; il fait un plus grand crime à Charles le Téméraire d'avoir livré Saint-Pol que d'avoir massacré les Flamands et pendu les Suisses ; c'est, avant tout, l'orgueil qu'il condamne en lui, et non la cruauté ; il vante sa libéralité, et en même temps il lui reproche son avarice. D'autre part, il dénonce le *sens troublé* aussi bien chez le prince despotique que chez les sujets révoltés. Lisez son appréciation de Charles le Téméraire, vous y reconnaîtrez de justes traits et des contradictions. Mais à côté, il peint d'une manière saisissante et la grandeur et la décadence de la maison de Bourgogne. Chez lui, constamment une qualité fait pardonner une erreur ; sa perspicacité fait oublier son indécision. Ainsi, il blâme à la fois et les entrevues de princes, qui ne mènent à rien, et le trop grand nombre d'ambassades qui embrouillent tout : fine remarque d'homme d'État. Il regrette que Louis XI, à la mort de Charles le Téméraire, ait agi par la force

plutôt que par la persuasion, ait usé des armes plutôt que de *bons titres et de mariage :* juste observation d'un esprit pacifique. Il déplore les passages répétés des gens de guerre à travers le pays, leurs *pilleries*, leurs violences : généreuse plainte d'un philanthrope. Comme on le voit, il a de bons sentiments, mais l'esprit trop calme ; il a des intentions excellentes, mais peu de résolution ; il est digne, mais glacé ; et si sa morale est pure, elle est sans énergie et sans chaleur. Aussi honore-t-il son siècle, mais sans le dépasser. Pourquoi, du reste, lui reprocher de n'avoir pas compris l'infériorité de la force des armées sur la justice internationale, puisqu'il a fallu quatre siècles encore pour reconnaître cette vérité ?

Que dire maintenant du style de Commynes ? Malgré ses grâces, qui tiennent plus, il faut l'avouer, de l'esprit de l'écrivain que de sa plume, malgré sa naïveté, qui vient de l'époque plutôt que de l'homme, malgré sa prestesse, qui dépend plus de la clarté des idées que de la propriété des expressions, ce style a quelque chose de sobre qui frôle la sécheresse, quelque chose de net qui frôle l'aridité. Le style, c'est l'homme, a dit Buffon ; parole spirituelle, précise, chatoyante, mais sans vérité. Si le style était l'homme, combien y aurait-il d'hommes dans une littérature ? A peine en compterait-on deux ou trois par siècle. Eh bien, est-il juste de ne considérer comme hommes de style que deux ou trois écrivains par période littéraire ? Non, le style est, en réalité, la façon plus ou moins ingénieuse, sensible, colorée, originale, dont chacun emploie la langue de son temps pour rendre ses idées, faire saillir ses imaginations, peindre ses sentiments, exprimer ce qu'il pense. Déclarez, si vous voulez, qu'il faut bien concevoir pour bien exprimer, qu'il faut penser juste pour parler vrai, qu'il faut enfin avoir quelque chose à dire pour ne pas remuer que des mots. Soit ; mais, en définitive, c'est la langue d'abord qui est le principal en ce qui regarde le style ; l'originalité de l'idée ne vient qu'en seconde ligne. Souvenez-vous de Bussy-Rabutin au dix-septième siècle, de Mercier au dix-huitième, de Fourier au dix-neuvième. Certes voilà des originaux, s'il en fut, voilà des hommes qui pensent étrangement toujours, spirituellement quelquefois ; et néanmoins rien d'eux ne restera, parce qu'ils n'ont pas été, dans la langue de leur temps, d'assez habiles

artistes pour donner à leur forme ce cachet, cette individualité, cette valeur intrinsèque qui font les grands écrivains. Qu'est-ce que Diderot comme rêveur auprès de saint Martin? mais saint Martin est illisible. Qu'est-ce que Voltaire comme historien auprès de Mezeray? mais Mezeray est lourd et obscur. Qu'est-ce que la science littéraire de Mme de Sévigné auprès de celle de Balzac? mais les lettres de ce dernier endorment le plus éveillé des lecteurs. . . . .

En quoi donc consiste le style? Où résident cet attrait, cette grâce, cette puissance qui nous subjuguent et nous charment? Certes ce pouvoir provient du talent de l'écrivain, mais plus encore peut-être de la fécondité de la langue. Sans l'instrument l'artiste n'existe pas pour le public. Assurément il faut savoir jouer; mais à coup sûr il faut aussi que la chose dont on joue prête à l'intelligence autant qu'elle lui emprunte; il faut que le clavier soit étendu, les gammes nombreuses, les sons diversifiables à l'infini. Eh bien, quand on juge l'instrument au lieu de l'artiste, que trouve-t-on au quinzième siècle? Un instrument rudimentaire, ingrat, difficile, sans sonorité et sans art. . . . .

La langue est loin d'être formée : sa grammaire est encore embarassée et diffuse, sa syntaxe lourde et hésitante; ses expressions sont sans nuances, ses épithètes sans caractère; l'article, comme un parasite, se glisse partout et dévore tout. Quant à la phrase, elle est généralement longue, pleine d'incidences, trop ample et trop lâchée, ne sachant où placer le point qu'elle prend à tort pour la limite de l'idée, tandis qu'au contraire il n'en est que la mesure. Chose singulière! Au seizième siècle la langue est aussi abondante que surchargée; au quinzième elle est aussi pauvre que rigide. Elle fuit l'image au temps de Commynes, qu'elle recherchera avec tant d'ardeur au temps de Rabelais; elle ignore la métaphore qu'elle accumulera plus tard; elle semble vieille avant d'être jeune. Et pourtant donnez à Commynes la langue de la Renaissance, et vous avez Montaigne; car il existe une grande affinité entre ces deux esprits, tout à l'honneur du premier : même finesse de tour, même justesse d'aperçus, même lucidité, même tact. Mais Montaigne avait en main un instrument plus perfectionné; et Commynes, d'ailleurs, ne savait pas le latin. Ne reprochons donc à Commynes ni sa langue, ni son

instruction ; et pour le goûter d'avantage, ne le comparons qu'aux écrivains de son époque.

Sans parler des *Cent nouvelles nouvelles*, qui n'est qu'une œuvre de joyeusetés et de folies, et qui ne rachète sa crudité que par certains tours et certain sel gaulois, ne prenons que les véritables rivaux de Commynes, et, parmi tant de chroniqueurs, les historiens alors renommés, Jean Bouchet, Olivier de la Marche, et surtout Georges Chastellain. Ces deux premiers ont le même caractère de style, ampoulé, pâteux, prétentieux, chargé de mots, gorgé d'épithètes; exagération d'idées, surabondance de paroles, les faits enfouis dans les phrases; les moindres actes de leurs princes représentés comme des prodiges, leurs moindres dits comme des sublimités; force accumulations filandreuses, force exclamations insipides, rhétorique, déclamation, redondance : tels sont leurs moindres défauts.

Il n'est besoin de citer, dans le grave biographe de Louis de la Tremoille, que son chapitre VII sur les amours de son héros, et se souvenir comme il le fait déraisonner, ainsi que sa belle, et comme il invoque *Cupido* et *Venus*, sans en obtenir un regard de pitié pour ses jeunes gens, une inspiration sensée pour lui-même. Quant à Olivier de la Marche, sans être aussi ridicule, il aime avant tout le luxe, la pompe, le spectacle éblouissant des cours en gala, les tournois, les chevauchées, les chasses; il se perd en descriptions à propos de la fondation de l'ordre de la Toison d'or, ou du mariage du comte de Charolais; il raconte beaucoup plus longuement une fête qu'un combat; et lorsqu'il veut s'élever jusqu'à une réflexion philosophique, il écrit sans rire cette métaphore burlesque sur les caprices de la fortune : *que ces coups de fouet et divines batures fièrent et heurtent à la porte de vostre pensée, pour ouvrir le guichet de sage mémoire!* Jamais Commynes n'eut conçu ni exprimé pareille chose; son bon sens, sa raison, sa finesse sans recherche l'ont constamment garé du *caquet scholastique*, comme dit Montaigne; son esprit sévère, sa juste appréciation de la valeur des hommes et des choses, l'ont naturellement éloigné de toute description oiseuse, de tout portrait fardé. Aussi, auprès de leur enluminure son dessin sobre et pur plaît-il comme un heureux contraste;

sa mesure paraît excellente auprès de leurs excès et confusion de couleurs.

Mais assez parlé des ancêtres de l'hôtel Rambouillet; voyons maintenant ce Georges Chastellain tant vanté de son temps, et qui, du reste, a plus de nerf et d'éclat que les deux précédents. Ce qui le caractérise et l'honore, c'est la gravité et la dignité avec lesquelles il apprécie les grands événements et ressent les grandes injures. Ainsi, comme il commence sa chronique sous Charles VI, il sait comprendre l'humilité de Paris forcé de recevoir le roi d'Angleterre en triomphateur, et il sait trouver des expressions simples et dignes pour plaindre l'asservissement de la France : noblesse de l'écrivain qui révèle un véritable historien. Chastellain est candide, il croit à la reconnaissance de Louis XI; l'on sent, s'il n'est pas politique, qu'il est sincère; aussi excuse-t-on sa colère, quand il est trompé dans ses espérances. Sentiments naturels, impressions hâtives mais véridiques, telles sont les qualités qui soutiennent et ennoblissent parfois son style; mais, comme il a adopté dans l'histoire la méthode de Tite-Live, comme il fait parler ses personnages, il leur prête souvent des discours dont l'exagération et l'invraisemblance compromettent la vérité et rapetissent les acteurs de son drame au lieu de les grandir. Lisez en effet son récit des infortunes de la reine d'Angleterre, et lorsque, dans une forêt, cette reine s'adresse à un brigand pour sauver son fils, pourrez-vous vous empêcher de sourire quand elle dira à ce grossier assassin : « Homme, je te fais aujourd'hui le « ventre de mon enfant; je te constitue saing et tettin qui l'a « nourry; je te fay père et mère de mon partage. » Le ton grotesque de ce passage n'appartient pas seulement à la langue du temps, mais dénonce le manque de goût, de tact, de convenance de l'auteur. Ah! que Commynes est louable d'avoir fui le pathos, l'exagéré, le faux, et que l'on sent vivement son mérite, quand on compare son style châtié, relativement pur, à cette rhétorique à la fois niaise et enfantine de l'époque!

Et, de plus encore que ces rivaux, Commynes a de l'esprit, du trait. Nous en pourrions citer force exemples; nous nous contenterons de quatre. Pour bien prouver l'incertitude de la victoire de Montlhéry, il dit : *Jamais plus grant fuyte ne fut des deux cos-*

tez..... Du costé du roy fut ung homme d'Estat qui s'enfuyt jusques à Lusignan, sans repaistre; et du costé du conte, un aulte homme de bien jusques au Quesnoy-le-Conte; ces deux n'avaient garde de se mordre l'ung l'aultre. Plus loin, il critique on ne peut plus spirituellement la mauvaise foi du doge, qui ayant promis à Charles VIII deux navires, prétendait qu'il n'avait pas entendu que des Français y montassent : *A quoy je répondis que ceste excuse me semblait bien mesgre, et que si, d'adventure, il me prestoit une bonne mulle pour passer les montz, que feroit-il pour moy de me la faire mener en main, et que je n'en eusse que la veue, sans povoir monter dessus?* Et le chapitre où l'armée bourguignonne prend le matin une plaine de chardons pour une armée *lances debout;* c'est déjà la langue fine, railleuse, flexible, rapide, que parleront La Bruyère avec tant de grâce, Voltaire avec tant de verve. Et le délicieux récit des trois compagnons qui vendent la peau de l'ours avant de l'avoir abattu, appliqué au partage projeté du duché de Bourgogne entre l'empereur d'Allemagne et Louis XI : observation toujours juste du petit au grand, du pauvre au riche. Qui n'a vendu, en effet, la peau de l'ours, depuis le prince jusqu'au pâtre, depuis l'orateur jusqu'au poëte? Le premier distribue d'avance entre ses chevaliers les fiefs de la province qu'il convoite ; le dernier voit à l'horizon de son rêve une palme glorieuse ; il n'y a de différence entre eux que la valeur de la peau. Et, à tout prendre, la peau de l'ours, c'est l'espérance, c'est la couronne ; sans elle on n'entreprendrait pas, on ne tenterait pas ; se vanter soi-même, c'est le coup de fouet qui fait partir aussi bien Bucéphale que Rossinante. Charmant apologue assurément, et raconté par Commynes avec toute sa naïveté originelle, et sa verdeur prime-sautière.

En résumé, comme homme d'État, il a manqué à Commynes d'être en rapport avec Guichardin et Machiavel; seulement eût-il été de taille à lutter avec eux? Comme écrivain, la langue seule lui a fait défaut. Et cependant, outre ses contemporains du quinzième siècle, et au-dessus de tous Mélanchthon, il compte des admirateurs nombreux au seizième siècle, et, parmi les plus célèbres, Montaigne, qui le goûte particulièrement, et le juge avec sa pénétration et sa grâce accoutumées. Les historiens des dix-septième et dix-huitième

siècles le pillèrent sans le nommer, larrons qui dissimulent la richesse de leur victime. Mais, dans notre temps, la haute critique lui a rendu justice. M. Villemain, dans une de ses leçons prestigieuses, ou il a jeté une clarté singulière sur chaque fait et sur chaque écrit dont il a parlé, traite Commynes en toute faveur ; s'il ne l'estime pas assez comme homme, il l'apprécie fort comme historien, et lui accorde raison, sagacité, finesse, judiciaire, originalité, allant jusqu'à prétendre qu'*il s'élève à la probité par le bon sens.* M. Nisard, avec son autorité universitaire et son goût rigide, gratifie Commynes de tous les dons du penseur, voit dans son œuvre un enseignement, s'efforce d'en dégager une morale, et va jusqu'à élever son indifférence à la hauteur de l'impartialité, et sa gravité à la hauteur de l'éloquence. M. Sainte-Beuve, de son œil narquois et pénétrant, le regarde avec malice, mais l'admet volontiers dans le cénacle des immortels. Chateaubriand, enfin, du ton impératif et tranchant du génie, dit que Commynes, *homme complaisant, a laissé des mémoires hardis ;* puis il l'appelle *le Thucydide de nos âges gothiques.* Et Chateaubriand a raison ; car Commynes eût assez de talent pour être un Thucydide, mais pas assez de vertu pour être un Tacite.

JULES DAVID.

UNE VISITE A L'ABBAYE DES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES,

LE 1er OCTOBRE 1874,

Par M. NIGON DE BERTY.

Messieurs,

Depuis longtemps, je désirais visiter l'abbaye de Solesmes; j'ai pu enfin réaliser mon projet le jeudi 1er octobre 1874, et ce jour a été l'un des plus heureux de ma vie. Je vais essayer de vous faire partager les douces émotions que j'ai éprouvées; mais, auparavant, permettez-moi de vous donner quelques renseignements histori-

ques qui me paraissent indispensables pour bien apprécier la destination et l'antiquité de ce monument célèbre au double point de vue de la religion et de l'archéologie.

Saint Benoît, dont le nom est en latin *Benedictus*, a été le fondateur de l'ordre religieux des Bénédictins; il a établi, en 529, le premier monastère de son ordre sur le mont Cassin, dans le royaume de Naples. Dès le sixième siècle, plusieurs couvents de Bénédictins se formèrent en France, notamment dans la ville du Mans où fut créée l'abbaye surnommée, à cause de la piété des moines, *cultura Dei*, *la culture ou coulture de Dieu*, dont la dénomination a été conservée à son église, qui est maintenant érigée en paroisse sous le vocable de *Notre-Dame la Couture*. C'est à cette fondation que se rattache celle du couvent de Solesmes. Au commencement du onzième siècle, le baron Geoffroy de Sablé, frappé de l'élévation et de la beauté de ce lieu placé aux environs de Sablé, y fit construire, dans le but d'obtenir des prières pour lui et sa famille, un monastère qui fut d'abord réuni à l'abbaye des moines de la Coulture. Le nouveau monastère de Solesmes reçut une consécration solennelle vers la fin de l'année 1010; on lui conféra le titre de prieuré en lui donnant pour patrons saint Pierre et saint Paul; il acquit, en peu de temps, une grande renommée sous l'habile direction des abbés qui le gouvernèrent. Philippe Moreau de Saint-Hilaire, l'un de ses prieurs, commença, en 1496, la série des travaux d'art qui rendent si remarquable l'église de Solesmes. Jean Bougler, son successeur, employa les quarante années de son administration mémorable à décorer cette église de nouvelles statues, à rebâtir le cloître, et à faire partout d'importantes améliorations. Dans le dix-huitième siècle, les bâtiments du monastère menaçaient ruine; ils furent reconstruits, en 1723, sur le terrain situé au côté occidental de l'église, et la façade principale fut dirigée du côté de la ville de Sablé, telle qu'elle existe aujourd'hui.

L'abbaye de Solesmes se trouvait dans un état de prospérité, lorsque la Révolution éclata. Le décret du 2 novembre 1789 déclara d'abord que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Ensuite, les

décrets des 13 février 1790 et 18 août 1792 supprimèrent les vœux monastiques et réunirent les biens des congrégations religieuses au domaine national.

L'abbaye de Solesmes subit le sort de tous les ordres monastiques; ses religieux rentrèrent dans le monde; la maison conventuelle fut vendue nationalement le 4 avril 1791; mais, par une protection spéciale de la Providence, un homme honorable et d'un caractère ferme, M. Lenoir de Chanteloup, s'en rendit acquéreur; il parvint à la préserver, pendant la Terreur, des excès révolutionnaires. Après la promulgation du Concordat de 1801, un arrêté du préfet de la Sarthe, en date du 6 brumaire an XII, prescrivit de transférer dans la cathédrale du Mans les œuvres d'art qui ornaient les chapelles de l'église de Solesmes; M. de Chanteloup s'y opposa énergiquement pendant huit années en soutenant que ces œuvres d'art lui appartenaient comme lui ayant été vendues avec le couvent. Enfin, un décret impérial du 11 juillet 1812 fit droit à sa réclamation et annula l'arrêté préfectoral.

En 1825, M. de Chanteloup aliéna le couvent de Solesmes. Ses acquéreurs le cédèrent plus tard, en 1833, à des religieux bénédictins qui vinrent y rétablir la règle de saint Benoît. Le pape Grégoire XVI, par un bref du 1er septembre 1837, a érigé en abbaye régulière la communauté de Solesmes et conféré la dignité abbatiale à son supérieur, Dom Guéranger. En outre, ce bref a institué une nouvelle congrégation française de l'ordre de saint Benoît, tenant lieu des anciennes congrégations de Cluny, de Saint-Vannes, de Saint-Hydulphe et de Saint-Maur. En conséquence, l'abbaye de Solesmes est à présent le siége principal et le chef de l'ordre des Bénédictins en France.

Avant 1789, les bénédictins, qui ont compté parmi les membres de leur association des hommes d'un mérite éminent, tels que Dom Calmet, Montfaucon et Mabillon, avaient publié les éditions des Pères de l'Église, des manuscrits précieux dont la découverte était due à leurs laborieuses recherches, et des ouvrages sur toutes les parties des connaissances humaines. Depuis sa reconstitution régulière, en 1837, sous le rapport spirituel, l'abbaye de Solesmes a voulu suivre l'exemple de ses devanciers; elle s'occupe principalement de travaux

sur la religion, l'histoire, et le droit canonique. Déjà, dans l'espace de trente-sept années, elle a livré à la publicité un grand nombre d'écrits, notamment l'histoire de l'église du Mans, la monographie de sainte Cécile, la Vie du R. P. Libermann, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, l'histoire de saint Léger, et l'Essai sur les Bollandistes par Dom Pitra, récemment élevé à la dignité de cardinal.

Ainsi, l'abbaye de Solesmes continue de remplir dignement la mission scientifique et de soutenir l'honneur de l'ordre des Bénédictins. Cet ordre, suivant l'historien Fessler, a fourni à l'Église vingt-quatre papes, deux cents cardinaux, seize cents archevêques, quatre mille évêques, et quinze mille sept cents écrivains.

Après vous avoir présenté le résumé de l'histoire de cette abbaye, il me reste à vous décrire sa position topographique, les trésors qu'elle renferme, et les détails de ma visite.

L'abbaye de Solesmes est située sur le sommet d'une colline dans une commune du même nom, dans le canton de Sablé, l'arrondissement de la Flèche, le département de la Sarthe, à douze lieues de la ville du Mans et à une distance à peu près égale de la ville d'Angers. On y arrive par le chemin de fer de l'Ouest; on s'arrête à la station de Sablé; il faut ensuite parcourir trois kilomètres pour parvenir à l'antique porte du couvent. L'abbaye se compose d'une église surmontée d'un dôme et d'une haute tour, des bâtiments et dépendances du cloître dont la façade est monumentale, et d'un vaste jardin.

Je me suis rendu d'abord à l'église; je l'ai attentivement considérée pendant une heure et demie. La nef de l'église est très-étroite et sans bas côtés. Il y a seulement dans les murs de droite et de gauche des ouvertures pour des chapelles qui sont éclairées par des vitraux peints en couleurs brillantes, et qui sont ornées de tableaux. Au milieu de la nef, et dans sa partie la plus étendue, se trouvent deux chapelles qui supportent et terminent les deux ailes de l'édifice. C'est là qu'on a rassemblé des groupes admirables de statues : on voit, du côté droit, *la sépulture du Christ*, et, du côté gauche, *la sépulture de la Sainte-Vierge*, son Assomption et Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le temple de Jérusalem au milieu des docteurs.

Parmi ces merveilles de la sculpture, j'ai surtout remarqué avec ravissement la statue de la Sainte-Vierge qui semble dormir, dans son tombeau, d'un paisible sommeil, et la figure exquise de sainte Madeleine assise près de *la sépulture du Christ* dans l'attitude d'une douloureuse méditation; on dirait, selon les expressions de Dom Piolin dans sa notice sur Solesmes, que *sainte Madeleine vit, qu'elle respire doucement; son silence est en même temps de la tristesse et de la prière.*

A quels artistes sont dus ces chefs-d'œuvre? on a souvent agité cette question; mais, bien que plusieurs noms aient été désignés, elle n'a pas encore été définitivement résolue.

Le chœur de l'église abbatiale est beaucoup plus large que la nef. Le maître-autel, tourné vers le chœur, est en marbre; il n'a point de tabernacle, et, sous ce rapport, il offre aux archéologues une curiosité devenue très-rare. A son centre, s'élève une grande crosse dorée et ornée de pampres; au sommet de cette crosse, se trouve suspendue, sous un petit dais en forme de cloche dorée, une colombe en argent renfermant les hosties consacrées; un cordon, contenu dans l'intérieur de la crosse, fait descendre cette colombe sur l'autel, suivant l'usage adopté dans les premiers siècles du christianisme.

Il y a soixante-dix stalles en bois sculpté pour les religieux qui viennent y assister aux offices. Les colonnes, qui soutiennent les murs et le plafond du chœur, sont très-minces et d'une telle légèreté qu'on ne comprend pas comment elles peuvent résister au poids qui les surcharge.

En sortant, à regret, de l'église, j'ai rapidement examiné le cloître; il forme un bâtiment carré qui a neuf fenêtres de chaque côté. Près de l'édifice principal, se montre un petit bâtiment couronné d'une tour dans le style de la Renaissance. C'est dans cette partie séparée des autres que sont logés les étrangers qui viennent demander aux Bénédictins l'hospitalité, ou se mettre en retraite durant quelques jours dans le monastère.

Ensuite, je suis entré dans le jardin de l'abbaye de Solesmes; quel magnifique spectacle s'est alors présenté à mes yeux! D'une part, la façade du couvent se développe dans des proportions grandioses; de l'autre, on aperçoit la rivière de la Sarthe jusqu'à une

distance de plusieurs lieues, les vertes prairies et les hauts peupliers qui l'entourent, le château de Sablé, les champs fertiles de Juigné, et la chapelle vénérée de Notre-Dame-du-Chêne. Je fus enchanté de la beauté du site, et je me suis promené avec délices dans le jardin couvert d'arbustes et de fleurs; on y a réservé une longue allée plantée de grands arbres pour que, sous leurs ombrages, les bénédictins puissent s'abriter contre les ardeurs du soleil. Je me suis reposé quelques instants sur l'un des bancs de cette allée. De là, seul, loin du monde, j'admirai le tableau splendide de la nature qui s'offrait à ma vue; je fus transporté d'enthousiasme, et, dans le silence prolongé de mon recueillement, je fis les réflexions suivantes que je crois devoir vous communiquer :

Il est quatre causes principales de bonheur pour l'homme sur la terre : La première et la plus efficace, c'est l'amour de Dieu; la seconde, le goût persévérant de l'étude et du travail; la troisième, la contemplation des beautés de la nature; et la quatrième, les douceurs de l'amitié. Assurément, ces quatre causes de bonheur sont réunies dans l'abbaye de Solesmes; on y peut constamment aimer Dieu sans distraction et sans partage; on s'y livre par une vocation spéciale et pour remplir le but de la communauté, aux travaux de l'esprit; on a sans cesse devant les yeux l'aspect d'une riante campagne; on vit chaque jour en société avec des hommes d'élite d'un commerce sûr et cordial. Ah! que l'on doit être heureux dans l'abbaye de Solesmes!...

Obligé de m'en éloigner, j'ai voulu, avant mon départ, présenter mes hommages à Dom Guéranger, le célèbre supérieur de ce monastère; mais j'ai appris avec peine qu'il était absent. D'après les informations que m'a données le frère portier du couvent, le personnel se compose actuellement de soixante-deux religieux : les Pères bénédictins, ou profès, qui portent une soutane et un capuchon noirs, et les frères convers dont la soutane et le capuchon sont gris de fer. Il est établi dans des placards sans aucun luxe une bibliothèque qui contient trente mille volumes. Les journées des bénédictins sont divisées en deux parties : l'une est consacrée aux exercices religieux, et l'autre à des travaux intellectuels réglés par le supérieur.

Près de la porte extérieure et à la gauche de l'abbaye, est con-

struite l'église paroissiale de la commune de Solesmes, qui est desservie par un bénédictin; elle n'a rien qui exige une mention particulière.

Comme, en partant, je n'ai pu découvrir une voiture disponible, je me suis rendu pédestrement à Sablé pour reprendre le chemin de fer de l'Ouest. Pendant mon trajet de trois kilomètres, la vue du cours de la Sarthe, d'une riche verdure, et de jolies maisons de campagne a successivement charmé mon voyage. Le château majestueux de Sablé, appartenant à Mme la duchesse de Chevreuse, a quelque temps arrêté mes pas; mais ce qui a surtout fixé mes regards, c'est un couvent de bénédictines nouvellement bâti sur un tertre de la commune de Solesmes, à deux cents mètres environ de la route. J'ai gravi la hauteur du terrain où il est situé pour mieux considérer le style gothique de la chapelle et du clocher de cet édifice moderne.

Au moment où je suis entré dans la chapelle, les religieuses chantaient les vêpres. Leurs voix douces et harmonieuses m'ont touché jusqu'au fond du cœur. Je n'ai pu pénétrer dans l'intérieur du couvent parce que les bénédictines sont cloîtrées; après avoir contemplé ce monument d'une élégante architecture, je me suis écrié, en le regardant pour la dernière fois : Voilà encore une maison où l'on trouve les mêmes éléments de véritable bonheur que dans l'abbaye de Solesmes!

NIGON DE BERTY,

Membre de la 3e classe de la Société des Études historiques, chef de division honoraire au ministère des cultes.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **La Bible sans la Bible** ou **Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes,** par M. GAINET, curé de Cormontreuil, chanoine honoraire et membre de l'Académie de Reims, membre de la Société des Études historiques. Rapport de M. l'abbé BOUQUET. — **2. Les Familières,** poésies, par M. Jules MARESCHAL, membre de la Société des Études historiques. Rapport de M. Jules David. — **3. Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers** (Hérault), 2e série, tome VIIe. Compte rendu analytique par M. le comte LE CLERC DE BUSSY. — **4. Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux,** par M. le baron Ch. DARU et M. V. BOURNAT. Rapport de M. J. DESCLOSIÈRES.

La Bible sans la Bible ou Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par M. GAINET, curé de Cormontreuil, chanoine honoraire et membre de l'Académie de Reims, membre correspondant de la Société des Études historiques.

Quand de nos jours, où on lit si peu les ouvrages de vraie science, un livre qui n'offre que cet attrait est arrivé à sa seconde édition, malgré les deux gros volumes in-8° de seize cents pages dont il se compose, malgré son titre et son auteur purement ecclésiastiques, on peut déjà se faire une idée de son mérite et de sa valeur. On vante avec raison les prodigieux travaux des bénédictins, mais on ne songe pas que ces infatigables pionniers de la science avaient sous la main de riches bibliothèques où ils pouvaient puiser facilement, étaient entourés de frères nombreux qui les aidaient dans leurs recherches, et se trouvaient en correspondance avec les savants de tous les pays. Aussi, ne saurions-nous trop admirer ces humbles prêtres qui, comme M. Gorini, comme M. Gainet, seuls, dans une cure de campagne, sans autre secours qu'un labeur persévérant, ont employé quinze ans, vingt ans de leur vie, consulté plus de deux

mille volumes, refusé les honneurs de l'épiscopat et dépensé généreusement leur modeste avoir, afin de nous donner un de ces ouvrages d'apologétique chrétienne qui seront la gloire de notre siècle. Semblables aux Romains de l'ancien temps qui élevaient patiemment leurs tours pour dominer et renverser la muraille ennemie, ces défenseurs convaincus de la vérité révélée ont élevé lentement leurs ouvrages, et quand ils les ont vus capables de réduire à néant les remparts que l'incrédulité lui opposait, nous avons été mis en possession du fruit de leurs recherches et de leurs veilles. C'est un beau monument, en effet, que l'œuvre de M. le curé de Cormontreuil; l'intérieur n'en est pas moins imposant que l'extérieur, et l'on peut dire qu'il inspire un véritable respect au lecteur, autant par la force que par le nombre et l'heureuse distribution des témoignages : « *Mole sua stat* ». Après l'avoir parcouru, il sera bien difficile de pouvoir encore accuser l'exégèse catholique de faire un cercle vicieux en prouvant l'authenticité de la Bible par la Bible, car M. l'abbé Gainet est parvenu à reconstruire en quelque sorte, à l'aide des auteurs profanes, toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et à nous la montrer pleinement confirmée par les traditions de tous les peuples. Digne émule d'Eusèbe de Césarée, de Huet, de Grotius, de Bullet et de tant d'autres érudits qui, à diverses époques, depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours, avaient cherché en dehors de la nation juive et de l'Église l'attestation de la véracité de nos saints livres, on peut dire que M. le curé de Cormontreuil a réussi à nous donner un ouvrage aussi original que complet sur toutes les parties essentielles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je ne puis mieux qualifier son travail qu'en empruntant à un écrivain célèbre le titre de l'un de ses tristes livres : *la Bible de l'humanité.* On dirait, en effet, que M. Gainet a entrepris de mettre en regard de la Bible de la Divinité, c'est-à-dire de la parole de Dieu écrite par des auteurs inspirés du ciel, la Bible de l'humanité ou la conservation de la parole de Dieu à l'aide des monuments que peut fournir la terre.

Mais c'est trop longtemps vous arrêter au seuil de l'édifice; il est temps de vous introduire au dedans pour vous en faire connaître le sage et fécond aménagement.

Le premier volume de *la Bible sans la Bible* est partagé en sept époques consacrées à l'histoire de l'Ancien Testament jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Après une longue préface ou « Étude préliminaire sur la Bible et sur le peuple juif », où l'on remarque une large exposition du sujet qu'il va traiter dans les deux volumes de son ouvrage, l'auteur aborde dans une première époque qui va « de la création au déluge », les questions si intéressantes et si controversées de l'âge du monde, de sa formation, de ses premiers habitants, et, à ce sujet, il passe en revue toutes les cosmogonies connues, empruntant aux meilleures sources les données les plus exactes, et il termine par les traditions anciennes qui attestent la chute de l'homme au Thibet, en Chine, au Mexique, comme en Grèce et à Rome.

Dans une deuxième époque, « du déluge à Abraham », nous trouvons l'affirmation du récit biblique sur ce prodigieux cataclysme en Syrie, en Grèce, en Égypte, en Amérique et en Océanie, en Asie et en Afrique, chez les Lapons comme chez les Iroquois et les Peaux-Rouges, partout enfin où l'on a pu se rendre compte des connaissances et des croyances de chaque peuple.

La troisième époque, « d'Abraham à Moïse », renferme de précieux documents empruntés aux plus anciens historiens du monde, comme aux découvertes les plus récentes, sur l'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Loth, d'Ésaü, de Jacob, de Joseph, et surtout sur l'existence du peuple juif sous la domination égyptienne.

La quatrième époque, « de Moïse à Saül », contient de nombreux témoignages sur Moïse et la merveilleuse délivrance des Hébreux, sur le voyage du désert et les premières conquêtes des douze tribus qui les mettent en possession de la terre promise.

La cinquième époque embrasse l'histoire des juifs, depuis Saül jusqu'à Roboam, et la sixième va jusqu'à la Captivité. Il est curieux de voir avec quelle précision les faits les plus saillants de ces périodes se trouvent mentionnés par des écrivains et des monuments de la plus haute et de la plus incontestable antiquité. Nous ne pouvons pas, sans dépasser les bornes de ce rapport, citer ces sources si importantes, car il nous faut encore, pour achever seulement la nomenclature des questions traitées dans le premier volume de *la Bible*

sans la Bible, parler d'une septième époque, « de la captivité à Hérode », qui nous conduit à la venue de Jésus-Christ.

Mentionnons encore, avant de passer au second volume, de belles dissertations d'histoire et d'archéologie sur le monothéisme des peuples primitifs, sur les croyances communes aux religions idolâtriques et à la véritable, sur le nom de Dieu dans toutes les langues de l'humanité, sur l'origine et les progrès de l'idolâtrie, sur la civilisation patriarcale et, enfin, sur l'unité du genre humain.

Nous sommes introduits par ces remarquables études dans le second volume de *la Bible sans la Bible*, qui nous initie aux témoignages profanes et extra-bibliques concernant Jésus-Christ et l'établissement du christianisme. C'est là qu'il est intéressant de parcourir, à la suite de notre savant collègue, les documents qui attestent l'attente du Messie chez tous les peuples et qui relatent les grands faits de sa vie de la même manière que les Évangiles nous les ont transmis : sa naissance, ses premières années, sa vie cachée, sa vie publique, ses miracles, ses enseignements, sa mort et sa résurrection. Les temps apostoliques ont aussi leurs historiens étrangers à nos livres saints, témoins désintéressés et souvent même hostiles au christianisme naissant, dont le langage est, par conséquent, d'un grand poids en une matière qui a été de tout temps, et du nôtre surtout, l'objet des attaques passionnées des ennemis de l'Église.

L'ouvrage se termine par un supplément de près de deux cents pages, dans lesquelles l'auteur revient sur plusieurs questions qu'il a déjà traitées dans le cours de son livre, et s'appesantit particulièrement sur tout ce qui a rapport à la personne de Jésus-Christ, point de mire des coups du rationalisme contemporain.

Mentionnons, pour être complet, vingt-cinq planches qui viennent fort à propos mettre sous les yeux du lecteur la vue des principaux monuments invoqués dans le cours de l'ouvrage et en confirmer les remarquables démonstrations.

Tel est, messieurs, le cadre de cet immense et magnifique travail, bien digne, comme vous le voyez, d'attirer votre attention et de prendre place parmi les productions savantes dont les annales de notre Société se plaisent à conserver le souvenir.

L'ABBÉ BOUQUET.

Les Familières, poésies, par M. Jules MARESCHAL.

Ce qui prouve toutes les douceurs de la poésie, tout le charme des vers, c'est que les esprits les plus sérieux, les plus occupés, aiment dans leurs loisirs à se récréer par la rime, et à confier à la Muse quelques-unes de leurs pensées les plus douces et les plus personnelles. Concevoir des poëmes, charpenter des pièces de théâtre, sont des travaux quelquefois rudes et pénibles; écrire, au contraire, au jour le jour, se rappeler une illusion, choyer un rêve, avouer un sentiment intime qui déborde de l'âme ou de l'esprit, cela ne produit-il pas l'effet d'un repos aimable après une tâche sévère? C'est le sourire dans la vie, c'est la fleur dans les champs.

Telles sont les inspirations, toutes individuelles, dont M. Mareschal nous fait confidence dans ce qu'il appelle si bien ses *Familières*, et nous ne lui reprocherons que de trop vouloir justifier la grâce de ses sujets et la fraîcheur de ses sentiments. Bien stupides seraient ces censeurs moroses qui pourraient s'étonner qu'on aime les jeunes filles, qu'on se plaise à converser avec elles, et qu'on préfère parfois le naturel de leur conversation à tous les discours apprêtés, à tous les entretiens faux ou pédants, et surtout à toutes les vaines discussions du monde. Et quand ces jeunes filles sont vos parentes bien chères, n'a-t-on pas mille raisons de suivre leur esprit charmant à travers le pays des chimères? Hélas! c'est le seul, bien souvent, où l'on puisse vivre en toute joie et en toute sécurité; c'est le seul où le cœur soit sans détours et l'esprit sans malice; c'est le seul que ne troublent ni l'envie, ni l'ambition, ni la ruse, ni la fraude, ni la convoitise! Quel bonheur de s'y délecter sans se souvenir de l'autre!

Pourtant M. Jules Mareschal ne jouit pas en égoïste de ce *far niente* occupé, de cette félicité familiale. S'il adresse des épîtres a ses nièces, tout en décrivant et en partageant leurs chastes plaisirs, il leur entr'ouvre une fenêtre sur le monde, il leur prêche la charité. Personne mieux que lui n'a dépeint cette vertu essentiellement humaine, qui n'oublie jamais le pauvre dans la richesse, le souffreteux dans la jouissance; il sait faire goûter les délices de cette protection providentielle qu'on répartit sur tous; il sait inspirer cette

affection qu'on accorde si libéralement et où, selon sa délicieuse expression :

Le plus aimé, c'est le plus malheureux !

De pareils sentiments ont obtenu les plus illustres suffrages, et nous y ajoutons bien volontiers le nôtre, quelque humble et obscur qu'il soit.

JULES DAVID.

Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, tome VII. — Compte rendu analytique, par M. le comte LE CLERC DE BUSSY.

Le tome VII de la 2e série des *Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, a paru en deux livraisons de chacune plus de 200 pages : la première en 1873, et la seconde en 1874.

La partie historique et archéologique se compose presque essentiellement de mémoires et de rapports de M. Louis Noguier, bibliothécaire de la ville, conservateur du musée lapidaire, membre résidant de ladite Société.

Je dois signaler dans sa *Chronique archéologique* (1) une note sur l'*Inscription plombée* d'un beau cippe romain en marbre blanc, trouvé près de Béziers en 1872. Les lettres de cette inscription sont incrustées de plomb ; il y a de petits trous dans le creux de la gravure, afin de mieux fixer le métal ; celui-ci a été égalisé de manière à ne laisser aucune saillie sur la surface plane du marbre.

M. Louis Noguier ne connaît, parmi les monuments antiques, qu'un second exemple de cette curieuse particularité épigraphique ; il se trouve à Narbonne.

L'emploi du plomb dans les inscriptions, dit-il, s'est perpétué en Afrique pendant la période turque, et remonte aux temps bibliques

(1) 1re livraison, 1873.

les plus reculés. Il cite un texte de Job, dans lequel il est indiqué d'une manière positive :

§ 23. *Quis dabit ergo ut scribantur verba mea, quis dabit ut exarentur in libro.*

§ 24. *Stylo ferreo et plumbo in æternum in saxo excidantur.* (Chap. XIX.)

Ce dernier verset est la traduction littérale du texte hébreu, donnée par l'abbé Crampon (1); elle est conforme de tout point à la version grecque des *Septante*, ainsi conçue : Ενγραφειω σιδερω και μολιβω εν πετραις ηγγλυφεναι. La Vulgate moderne seule a introduit un mot nouveau, celui de *lamina : Stylo ferreo et plumbi lamina vel celte sculpantur in silice.* De là est venue l'idée erronée d'une lame, d'une tablette ou même d'un livre de plomb, adoptée par la plupart des éditeurs modernes.

L'abbé Crampon, dans son commentaire sur ce verset, cite l'opinion de Salomon Rashi, rabbin et célèbre commentateur de la Bible au onzième siècle, d'après lequel « Job voudrait que ses paroles « fussent gravées avec un style de fer, et que les formes des lettres « fussent remplies avec du plomb, soit pour leur donner plus de « solidité, soit pour les rendre plus distinctement visibles. Le texte « hébreu, ajoute-t-il, s'accorde avec cette interprétation. Ce qui la « repousserait, c'est qu'*on n'a trouvé nulle part des inscriptions « de ce genre.* » Il est probable que la facilité d'arracher le métal a été une des principales causes de sa disparition. Quoi qu'il en soit, la trouvaille de Béziers vient expliquer d'une manière définitive un passage obscur et généralement mal compris de l'Ancien Testament.

Je signalerai encore de M. Louis Noguier des *Notes archéologiques sur l'église romane de Saint-Pierre de Rèdes* (2), et une étude sur *Ensérune et Montady* (3).

---

(1) *Supplementum ad commentaria in Scripturam sacram.* (CRAMPON, tome III. Paris, Vivès, 1861.)

(2) 1re livraison, 1873.

(3) 2e livraison, 1874.

Les monts d'Ensérune et de Montady, situés près de Béziers, sont séparés par une plaine basse très-fertile, qui a remplacé un ancien étang desséché dans le courant du treizième siècle; ils forment deux promontoires courants parallèlement de l'ouest à l'est.

Le plateau proprement dit de la montagne d'Ensérune a environ 4 kilomètres; c'est aujourd'hui une lande inculte; son accès est difficile, et son point culminant est à 118 mètres au-dessus du niveau de la mer; il commande d'un côté le cours de l'Orb, et de l'autre celui de l'Aude; la grande voie antique des Alpes aux Pyrénées, qui devint la voie Domitienne, passait à ses pieds.

L'axe principal de ce plateau est coupé perpendiculairement par deux immenses fossés parallèles de 18 mètres chacun, sur toute la largeur du promontoire qui a, en cet endroit, 200 mètres.

La partie culminante du plateau se trouvait ainsi défendue par ce double fossé et par un rempart ou *vallum* de 3 à 4 mètres de hauteur, formé par les terres du fossé rejetées sur la berge intérieure. On reconnaît ici évidemment un *oppidum* antique (1), situation sur un plateau dominant, formant une sorte de cap escarpé de tous les côtés, sauf un seul, qui était défendu par un *vallum*, souvent par deux; ce sont partout les mêmes caractères. De ces *oppida*, les uns servirent simplement de refuges dans les moments de danger, tandis que d'autres furent sans doute habités d'une manière permanente. On les a pris quelquefois, à tort, pour des camps de César. Ils sont assez nombreux, et beaucoup déjà ont été étudiés.

L'*oppidum* d'Ensérune fut-il une place de refuge ou un village fortifié? On y trouve fréquemment des monnaies gauloises; il y existe une immense quantité de silos. « M. l'abbé Ginéis en a tant « vu, qu'il déclare, dans son langage pittoresque, que la montagne « ne serait plus qu'un crible, si on les avait conservés. »

M. Noguier dit qu'ils sont gaulois, et voit dans leur nombre la

(1) Il a une longueur de 650 mètres, et une largeur moyenne de 150 mètres environ, soit une surface de près de 10 hectares, et un périmètre de 1,600 mètres. M. Noguier n'en dit rien dans son texte, mais un plan annexé m'a permis d'en faire le calcul.



preuve qu'ils sont l'œuvre d'une population agglomérée assez importante; que l'*oppidum* enfin fut habité d'une manière permanente. Je ne partage pas entièrement cette opinion.

Le système des silos, *granaria sub terris*, est très-ancien, et a été pratiqué par la plupart des peuples; il l'est encore de nos jours en Afrique et au Caucase. Je veux bien admettre, avec le savant auteur du mémoire sur Ensérune, que ceux qui se trouvent dans l'*oppidum* sont gaulois, ainsi que l'*oppidum* lui-même, et non gallo-romains (1); mais ne serait-il pas permis de supposer qu'ils ont pu, de même que les fossés et les remparts, n'avoir été construits que pour servir en cas de refuge, ceux-ci pour la défense, et ceux-là pour recevoir et emmagasiner les provisions de grains que les habitants de la région devaient apporter en venant y chercher un abri avec leurs familles et leurs troupeaux?

Ces silos sont creusés à pic dans un calcaire tuffeux assez consistant; leur plus grande largeur est de 1 mètre 30 centimètres, et leur forme ovoïde; leur ouverture supérieure est fermée par des pierres plates; presque tous ont été comblés. Il en existe de pareils à Béziers, et dans beaucoup de villages environnants.

A l'époque gallo-romaine, le fait de l'existence d'un *vicus* ou *viculus* en cet endroit semble ne point laisser de doute. On y a découvert en effet des mosaïques, des citernes, des colonnes cannelées, d'innombrables débris de tuiles, de poteries, et aussi des sépultures à incinération.

Les monnaies les plus modernes qu'on y rencontre sont du septième siècle. Ensérune fut donc vraisemblablement abandonné vers cette

---

(1) Dans un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (juillet 1870), M. Quicherat exprime ainsi son opinion sur les *oppida*, dont nous voyons ici deux exemples : « Les promontoires, à la rencontre de deux vallées, sont des « fortifications naturelles dont se sont servis les barbares de toutes les épo- « ques. Il est peu de points offrant cette configuration, où l'on ne trouve des « vestiges d'une occupation celtique; mais il ne faut pas pour cela attribuer « aux Celtes tous les travaux qui se présentent sur ces mêmes emplacements. « Les Gallo-Romains du Bas-Empire y ont cherché aussi un refuge contre « les invasions germaniques, et les Français du neuvième siècle contre les « invasions des Normands. »

époque; le moyen âge n'y a rien laissé, et le nom même à racine celtique *Rhun* ou *Reun*, colline, tendit à disparaître; la carte de Cassini le nomme le mont Saint-Loup. Quoi qu'il en soit, la dernière chose *vivante* à Eusérune a été une *petite* église détruite en 1793; elle était en dehors et à quelques centaines de mètres du *vallum*. Une inscription qui se trouvait sur le linteau de la porte mentionne qu'elle fut érigée au cinquième siècle en l'honneur des saintes Agnès et Eulalie. Ce monument épigraphique, l'un des plus anciens de la Gaule, est aujourd'hui encastré dans le mur d'une cave. Il est regrettable qu'il ne soit pas dans un musée.

Tandis qu'Ensérune est devenu un désert, le pic de *Montady* (1), au contraire, est resté habité sous la protection, sans aucun doute, du château féodal dont il reste encore une tour carrée, solide et menaçante, de 6 mètres de côté et 24 mètres de hauteur.

On reconnaît encore ici tous les caractères des *oppida* antiques; les proportions sont bien moindres qu'à Ensérune; les deux grands fossés parallèles n'ont qu'une quarantaine de mètres de longueur. La partie ainsi enfermée, où s'élève la tour, n'a pas plus de 50 mètres de longueur. On y trouve, comme à Ensérune, de nombreux silos.

M. Louis Noguier donne la liste des possesseurs de la seigneurie depuis le commencement du douzième siècle, et une description du château.

Dans une étude sur l'*Enceinte murale de Béziers à l'époque gallo-romaine et au moyen âge*, qui vient ensuite, le même auteur, à l'aide de documents authentiques, la plupart fort anciens, est arrivé à reconstituer le périmètre et à retrouver l'origine de l'enceinte antique de cette ville, au milieu du dédale des rues et malgré les changements subis par le sol de la cité. A l'enceinte gallo-romaine en succéda une autre plus vaste au moyen âge. Des plans annexés donnent le tracé de ces deux enceintes.

Trois Chartes relatives aux guerres anglaises du quatorzième siècle, dans le diocèse de Béziers, communiquées avec des notes

(1) Son altitude est de 70 mètres.

par M. Carou, donnent des renseignements utiles pour l'histoire de cette contrée; l'une d'elles, en date du 4 juin 1359, est une transaction intervenue entre les consuls de Béziers et les corps religieux de la ville au sujet de la réparation ou reconstruction du mur d'enceinte; les deux autres, en date des 17 avril et 7 mai 1356, concernent également des fortifications à élever à Sérignan, particulièrement menacé, comme port de mer, par les incursions du prince de Galles. On voit par ces documents que la construction, la reconstruction ou réparation des murs, fossés et autres fortifications, étaient à la charge des habitants qui devaient y contribuer soit par un impôt, soit par des corvées personnelles. Ceci était général dans toute la France et dura longtemps. Je vois, en effet, dans l'*Histoire d'Abbeville* de M. Louandre (1), qu'en 1512 une ordonnance de Jean de Bruges, lieutenant-général du roi en Picardie, enjoint aux habitants d'Abbeville et des environs, à trois lieues à l'entour, *soit gens d'église, soit nobles ou autres, de venir vider les fossés de la place ès-lieux, selon les jours et en tel nombre qu'il sera statué* (2). En 1631, il leur est ordonné de « travailler depuis le matin jusqu'au « soir, et sans désemparer, à la construction des demi-lunes...; de « se munir à cet effet des outils nécessaires, et cet ordre s'applique « aux habitants de toutes les paroisses à cinq lieues à la ronde... « On reconnaît, en 1636, l'urgente nécessité de la fortifier encore, et « tous les habitants, y compris les prêtres, iront, en qualité de « pionniers, remuer la terre aux lieux qui leur seront indiqués. Les « citoyens les plus aisés y *commettront, en outre, un homme à leurs « dépens*, et seront de plus *admonestés d'y envoyer aussi leurs « domestiques* (3). » Il y aurait toute une étude à faire sur ce sujet intéressant.

Sous ce titre: *Variétés archéologiques*, M. Sabatier, ministre plénipotentiaire, membre de la Société, a réuni plusieurs notes présentant un grand intérêt local, et d'autres sur quelques monuments

---

(1) Tome II, p. 344, 345.

(2) Arch. d'Abbeville. Liasse cotée : *Histoire des guerres* de 1319 à 1541.

(3) Reg. aux délibér. d'Abbev., années 1631, 1635, 1636.

mégalithiques de la contrée, de nature à intéresser plus largement la science. Je citerai de ce nombre sa notice sur un monolithe qui se trouve dans la commune nommée *Le Fraisse*, du canton de la Salvetat (Hérault); il est d'un granit commun, et a 3 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et 0,45 centimètres d'épaisseur. Cette pierre est « couchée à plat sur le sol où elle avait été implantée verti« calement, car les habitants actuels du pays, du moins ceux d'un « âge avancé, l'ont vue seulement inclinée. » Vers la partie supérieure se trouve figuré « un serpent ou dragon posant en long sur « un ovale ou cercle déprimé... Le serpent et l'œuf qui y sont repré« sentés réunis, accolés, sont évidemment le serpent et l'œuf des « religions orientales. » M. Sabatier cherche à démontrer que les Gaulois eurent le culte du serpent et la croyance à son action cosmogonique. Je ne partage point cette opinion, et je crois qu'il faut attribuer le monument signalé ici aux peuples de l'Asie qui ont visité les rivages de la Méditerranée dès une haute antiquité, et qui avaient ce culte et cette croyance, ainsi que cela est parfaitement établi.

Dans un *Rapport sur le concours des Mémoires historiques en* 1873, M. Louis Noguier rend spécialement compte du mémoire de M. Martin, docteur médecin, sur *Saint-Etienne d'Agde*, qui a obtenu une médaille d'argent; mais il se plaint amèrement de ce que l'archéologie militante se recrute difficilement. « Dieu nous pré« serve, néanmoins, de vouloir en faire une science obligatoire et « laïque, dit-il. D'ailleurs, à certains esprits qui n'ont pas l'intui« tion, on chercherait vainement à inoculer le goût des tombeaux, « le charme de l'épigraphie, l'amour de l'histoire ou même de la « curiosité... C'est aux autres que nous recommandons de pratiquer « davantage les choses du passé, et de ne pas se laisser absorber « par les misères du présent: rien n'est plus hygiénique dans l'or« dre moral. » En 1874, nouveau concours, nouveau rapport de M. Noguier, mais aucun mémoire couronné, — nouvelles plaintes. « Dans tous nos concours, dit-il alors, les pièces de vers sont beau« coup plus nombreuses que les travaux d'archéologie et d'histoire. « La proportion est à peine d'un archéologue pour cinquante

« poëtes. » Des poésies, la plupart néo-romanes, sont en effet très-nombreuses ici; je ne saurais en parler. Je ne veux point terminer sans avoir reconnu pleinement que les travaux de M. Noguier sont d'un investigateur patient et d'un érudit.

C. B.

Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux, par le baron Charles Daru et Victor Bournat (1).

Un publiciste éminent, M. Wolowski, commençant sa première leçon au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 9 janvier 1840, s'exprimait en ces termes :

« C'est sur l'enfance que repose l'avenir de la Société; pour avoir des hommes forts, intelligents, moraux, c'est de l'enfance qu'il faut s'occuper avant tout. »

Le monde moderne est entré largement dans l'application de la formule recommandée par le professeur du Conservatoire.

La généralisation d'institutions, dont le germe existait déjà avant 1789, sera pour le dix-neuvième siècle un titre d'honneur.

Les crèches, les salles d'asile, les écoles primaires, les écoles industrielles et professionnelles, les lois pour favoriser les contrats d'apprentissage et surveiller le travail des enfants dans les manufactures, les œuvres pour l'adoption et l'éducation des enfants indigents, orphelins ou abandonnés, les écoles préventives de la mendicité et du vagabondage des enfants, enfin les sociétés d'éducation correctionnelle ont été créées ou très-largement développées depuis le commencement de ce siècle.

Le but de ces institutions, les détails historiques et statistiques sur leur organisation, leur fonctionnement, les bienfaits réalisés par elles, se retrouvent dispersés dans les rapports émanés des conseils d'administration de ces sociétés ou dans le compte rendu des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance; mais il n'exis-

---

(1) Charles Douniol et Ce, libraires-éditeurs, rue de Tournon, 29. — 1875, prix 7 fr. 50 c.

tait pas encore, croyons-nous, d'ouvrage réunissant des informations complètes sur ces diverses fondations destinées à protéger l'enfance.

Une telle publication vient d'être réalisée de la manière la plus étendue et la plus complète dans un livre de 529 pages intitulé *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux*, par MM. le baron Charles DARU et Victor BOURNAT.

Notre collègue M. Victor BOURNAT, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, et récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur pour les services signalés qu'il a rendus à cette Société, nous a fait hommage d'un exemplaire de son livre; il explique dans un avant-propos de quelques lignes comment M. le baron Charles DARU, vice-président de la Société des crèches, étant décédé avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre, il a été chargé par la famille et l'exécuteur testamentaire du défunt de continuer cette publication. Elle contient des détails précieux sur la création, le développement des sociétés charitables dont nous avons indiqué le titre au commencement de cette notice. Les résultats déjà obtenus sont signalés, les améliorations réservées à l'avenir indiquées. On trouve aussi, dans ce livre, des documents de comparaison avec les œuvres similaires réalisées à l'étranger, une analyse des discussions qu'elles ont soulevées dans les assemblées délibérantes, ainsi qu'un résumé de la législation qui les régit.

La partie historique tient donc, à côté de l'explication de la pensée morale, une large place dans le livre si particulièrement utile qui nous est offert par M. Bournat.

Voir naître, se développer, parvenir au succès une idée généreuse satisfait l'esprit, émeut le cœur; mais que de difficultés, que d'obstacles, que de stupides objections ne voit-on pas s'élever parfois contre les conceptions les plus pratiques et les plus humaines! M. Bournat nous cite de nombreux exemples de pareilles oppositions; ils impressionnent péniblement, on déteste de misérables résistances soulevées contre des efforts intelligents et chaleureux tentés pour arracher de pauvres enfants au vice et à la misère.

Adressons un hommage à la mémoire de M. le baron Charles Daru et un sincère remercîment à M. Victor Bournat pour la satisfaction que nous avons éprouvée à lire son livre si rempli de bons enseignements.

Des esprits chagrins ne cessent de gémir sur la décadence de la société moderne : « *l'égoïsme, disent-ils, déborde de toutes parts.* »

Invitons ces pessimistes à consulter l'ouvrage que nous venons d'analyser trop brièvement, ils resteront convaincus que le ressort moral existe puissamment dans une nation qui comprend, protége et vulgarise des œuvres semblables à celles qui se dévouent à l'adoption, à l'éducation et à la correction des enfants pauvres et abandonnés.

Une étude de cette nature fait comprendre que le meilleur moyen de ne pas désespérer de l'humanité consiste à prendre l'habitude de la bien servir.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,
Secrétaire général de la Société des Études historiques.

CHRONIQUE

Les bibliothèques des soldats. — L'œuvre des bibliothèques des sous-officiers et des soldats, fondée par M. le comte de Madre, d'accord avec M. le ministre de la guerre, a déjà obtenu des résultats très-satisfaisants. Il résulte du compte rendu de ses travaux depuis le 1er novembre 1873 jusqu'au 1er août 1874, que, pendant ces neuf mois, l'œuvre a distribué :

A 64 hôpitaux militaires de France et d'Algérie, indiqués par le ministre comme étant les seuls qui manquassent de bibliothèques : 7,104 volumes ;

A 12 hôpitaux mixtes : 1,212 volumes, 12 atlas et 36 cartes ;

A 72 corps de garde de Paris et des environs : 1,750 volumes, 78 atlas, 234 cartes et 78 corps de bibliothèque ;

A 600 autres corps de garde de France et d'Algérie, divisés en deux séries: 15,600 volumes, 600 atlas, 1,800 cartes et 600 corps de bibliothèque.

En tout, à 754 bibliothèques:

25,666 volumes;
690 atlas;
2,070 cartes;
690 corps de bibliothèque.

Il reste, maintenant, à créer des bibliothèques de caserne et à organiser en province des comités locaux qui, de concert avec les autorités militaires locales, s'occupent, non-seulement de réaliser des fondations nouvelles et d'entretenir les bibliothèques fondées, mais encore de fournir aux sous-officiers et aux soldats du papier, des plumes et de l'encre pour leurs correspondances et leurs études, ainsi que des jeux qui, en occupant leurs loisirs, développent leur intelligence et leur adresse.

Bibliothèque du ministère des finances. — Les pertes en documents que le ministère des finances a faites dans les incendies de la Commune vont en partie être réparées par le don que M. le marquis d'Audiffret vient d'offrir à ce ministère, don qui consiste en une bibliothèque administrative de 3 à 4,000 volumes.

Collection d'objets d'art, faïences de Perse. — L'administration des beaux-arts a acquis à la vente de Sechan, pour une somme de 4,000 francs, cinq belles pièces de faïence de Perse. Ces échantillons de la poterie orientale seront exposés dans la salle des faïences de la Renaissance.

Antiquités américaines. — On a ouvert au Louvre, sous la désignation de salle américaine, une galerie qui contient un grand nombre de potiches, vases, idoles, étoffes, provenant de fouilles faites dans différentes parties du sol américain et pouvant donner une idée du génie artistique des peuplades qui habitaient l'Amérique bien avant la découverte de Cristophe Colomb.

Musée du Louvre. Acquisitions nouvelles. — Quatre dessins de Delacroix, une grande aquarelle de Decamps et deux com-

positions de Rude, ont été exposés dans la salle des miniatures, au Louvre. Près de l'escalier du musée de la marine, on a placé deux tableaux de fleurs au pastel, par Mme Sturel Paigné. Quelques statues viennent aussi d'être nouvellement exposées.

Vitrail représentant Jeanne D'Arc, découvert a Nancy. — On vient de découvrir à Nancy un précieux monument de la vénération de nos ancêtres pour Jeanne d'Arc. Dans un ancien vitrail de l'église de Saint-Epvre, la célèbre héroïne est représentée en pied, et au-dessous on lit ces mots : « A sainte Jeanne D'arc. »

Statue de saint Jean, découverte a Pise. — On a retrouvé dernièrement une superbe statue en marbre représentant un saint Jean à l'âge d'environ quatorze ans, que les connaisseurs prétendent être une œuvre de Michel-Ange. Cette statue se trouve actuellement à Pise. On l'avait prise d'abord pour une composition de Donatello.

Cette statue est l'objet de grands débats dans le monde artistique de Rome. Elle a un mètre 35 centimètres de hauteur; le saint porte sur la jambe gauche; la main du même côté presse un rayon de miel et la droite tient une corne qu'il porte à ses lèvres; une peau d'agneau placée en bandoulière, de gauche à droite, lui couvre une partie du dos. Le propriétaire de cette statue en marbre est M. Rossel-Mimi-Gualandi, de Pise, et il a invité tous les artistes de Rome à donner leurs avis sur l'attribution qu'il croit pouvoir en faire à Michel-Ange. L'œuvre est de tous points remarquable et peut fort bien être d'un si grand maître; toutefois, on n'y sent par la vigueur que l'artiste florentin donnait ordinairement à ses conceptions; il faudrait attribuer cette particularité à l'âge qu'avait Michel-Ange lorsqu'il fit ce saint Jean. Suivant Vasari, — car Vasari en parle en termes exprès, — il n'avait guère alors que vingt et un ans. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans cet auteur :

« Mais Michel-Ange, reconnaissant qu'il perdait son temps (à Bologne, où il avait été très-amicalement reçu par Francesco Aldovrandi), s'en retourna volontiers à Florence ; il fit, pour Lorenzo di Pies Francesco, de Médici, un petit saint Jean en marbre ; puis, s'attaquant à un autre bloc, se mit à sculpter un Cupidon endormi, etc. »

Vous voyez que ce saint Jean a son acte de naissance; c'est une véritable découverte, car il était jusqu'à présent à peu près ignoré, et l'attribution à Donatello ne faisait que fourvoyer dans leurs appréciations les rares connaisseurs qui l'avaient pu voir.

(Extrait de la correspondance italienne du *Moniteur Universel.*)

RESTAURATION DU CHATEAU D'AMBOISE. — Le 3 mars 1875 ont commencé, sous l'habile direction de M. Rubrick-Robert, architecte des monuments historiques, les travaux de restauration du château d'Amboise, qui appartient à M. le comte de Paris.

On dit qu'une somme de trois millions serait consacrée à remettre ce château dans son état primitif.

La tour réparée maintenant sera exhaussée de 10 mètres.

Le pont-levis, les douves seront rétablis. Les travaux dureront trois ans au moins. Après cette restauration, le château d'Amboise prendra place parmi les monuments les plus curieux de l'Europe.

LE MONUMENT DU P. DE LASALLE. — Le père J.-B. DE LASALLE, né à Reims, en 1651, entra dans les ordres et fut pourvu d'un canonicat en l'église de cette ville. Dès 1681, il s'occupa de la fondation des écoles chrétiennes. Après avoir lutté contre les maîtres d'école qui lui intentèrent des procès, il fut forcé de quitter Paris et parvint après bien des difficultés à fonder son institution dans sa ville natale, puis à Paris et dans plusieurs autres villes. Ce fut à Rouen, dans la maison de Saint-Yon, qu'il installa le siége de son ordre.

Le P. DE LASALLE publia : *les Devoirs du chrétien*, *la Civilité chrétienne.* Il fut canonisé en 1852. — Rouen s'est préoccupé de lui consacrer un monument.

Il s'élève sur la place Saint-Sever. L'œuvre de pierre est debout tout entière. On n'attend plus que les quatre statuettes d'enfants et la statue en bronze. Cette statue est finie, quant à la partie artistique. M. Falguières l'a livrée au praticien qui doit la couler en bronze. Plusieurs artistes et des membres de l'Institut, admis à visiter l'œuvre de Falguières, lui ont adressé leurs plus vives félicitations.

LE CENTENAIRE DE BOÏELDIEU. — La ville de Rouen ne se préoccupe pas seulement d'honorer la charité, elle prend soin aussi

de célébrer les arts en fêtant la mémoire d'un de ses enfants illustres, le compositeur Boiëldieu, né le 16 décembre 1775.

De grandes fêtes sont préparées à l'intention de ce centenaire; mais, comme l'hiver serait peu favorable, la célébration a été avancée et fixée aux 12, 13 et 14 du mois de juin prochain.

La manifestation promet d'être splendide.

On parle d'une retraite aux flambeaux, d'un carrousel, etc., etc.

Mais ce n'est là que l'accessoire. Quand il s'agit d'honorer un musicien, la musique doit occuper la première place.

Dans ce but, la municipalité rouennaise à fait appel à toutes les forces vives de l'art musical.

C'est ainsi qu'il y aura, d'abord, un concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, où sera exécutée une cantate exprèssément écrite, pour cette circonstance, par M. Ambroise Thomas, de l'Institut.

En outre, il est question d'une représentation de gala et d'un festival exclusivement composés d'œuvres de l'auteur de la *Dame blanche*. Déjà plusieurs artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ont promis d'y prendre part.

Tous ceux qui cultivent l'art de la musique désireront concourir à une solennité qui a pour objet de glorifier un des maîtres les plus illustres de l'école française.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — LE PRIX DES OBJETS DE CONSOMMATION. — L'*Économiste français* prétend que la nourriture de chaque individu, en France, représentait par an, sous la Restauration, une valeur de 90 à 95 fr., et que, pour 1870, cette valeur ressort à 195 fr. Où l'on voit qu'en un demi-siècle une fortune qui ne s'augmente pas par le travail ou l'économie..., diminue.

Mais veut-on savoir quel était le prix des divers produits de l'agriculture au dix-septième siècle : citons un extrait du journal de l'arrondissement du Havre concernant la valeur des objets mobiliers en 1671.

Un cheval alezan anglais, avec sa selle, bride et harnais, adjugé au seigneur de Sainte-Hélène, par quatre cents livres;

Cent quarante-trois bestes à layne, mâles et femelles, adjugées sur

le prix de six livres et deux sols la beste, ou ensemble huit cent soixante-douze livres six sols;

Un poulain de poil noir de vingt-sept mois, adjugé au curé de Fontaine, à la somme de cent quarante-cinq livres;

Le cent de bourrées de chesne à raison de soixante-trois sols le cent;

Une couche garnie de paillasse, deux matelas, un lit de plumes, un traversin, une couverture, cinq rideaux de drap rouge, avec un fourreau de serge de Caen, verte, adjugés à M. de Bourgtheroulde, soixante livres;

Une truye sanglière, adjugée quatorze livres douze sols;

Trois petits cochons, adjugés au sieur des Cottes, par vingt-trois livres;

Deux petits cochons de lait adjugés par quatre livres;

Une vache à lait, adjugée au sieur de Saint-Pierre, par trente livres;

Le cent de gerbes d'avoine, à vingt-six livres le cent;

Vingt-trois chiens de chasse, par vingt-trois livres.

On peut apprécier, par ces prix de vente, la hausse que les objets de consommation usuelle ont éprouvée depuis deux siècles, mais l'on y trouve aussi la preuve que les seigneurs de l'époque faisaient valoir par eux-mêmes une partie de leurs terres, puisque l'on voit le seigneur de Bourgtheroulde faire l'achat de deux cavales; le sieur des Cottes acheter des cochons et le sieur de Saint-Pierre faire emplette d'une vache à lait; or, tout ce bétail et les bêtes à laine laissées par le sieur de Saint-Aubin dans l'actif de sa succession, constatent bien que lui aussi avait dans son patrimoine une exploitation agricole qu'il dirigeait lui-même.

Au dix-huitième siècle, le prix des objets de consommation n'atteignait pas encore un prix bien élevé, si on en juge par la profusion des mets composant les dîners de cette époque.

Le marquis de Louvois donnant à dîner en son château de Meudon à plusieurs membres de la famille royale, le menu se composait de onze potages différents, onze entrées, treize hors-d'œuvre, vingt-quatre entremets, onze hors-d'œuvre de légumes, omelettes, foies gras et truffes, dessert proportionné au reste.

A la vérité, il s'agit ici d'un festin d'apparat, mais voici un dîner ordinaire de Louis XV.

Le menu est pris au hasard parmi ceux de l'année 1744.

Deux grands potages de chapons vieux et de perdrix aux choux ; deux moyens potages à la bisque de pigeonnaux et de crêtes de coq ; quatre petits potages hors-d'œuvre, faits de chapon haché, de perdrix aux lentilles, de poulets farcis et de chapon au blanc ; entrées : quartier de veau et pigeonneaux en tourte ; deux moyennes entrées ; poulets fricassés et perdrix en hachis ; six petites entrées hors-d'œuvre, savoir : perdrix au jus, tourtes à la braise, dindons grillés, poulets gras aux truffes, poulets dépecés aux truffes ; rôts : deux grands plats contenant chapons gras, poulets, pigeons de volière, perdrix et tourtes ; deux plats de rôts hors-d'œuvre, savoir : chaponneaux, bécasses, sarcelles, perdrix.

Il faut ajouter à la liste, les légumes, les salades, les crèmes, les rissoles, les beignets et le dessert. Tous ces plats nourrissants et indigestes indiquent, remarque l'auteur de cette note, plutôt des estomacs robustes qu'une sensualité bien raffinée.

Le monument de Chateaubriand. — La ville de Saint-Malo fait élever une statue à Chateaubriand, dont les restes ont été déposés, selon son vœu, au rocher du Grand-Bé.

L'œuvre de M. Millet est à peu près terminée ; elle représente l'auteur du *Génie du Christianisme* dans l'attitude de la méditation et sera érigée sur l'une des places de la ville, avec la mer pour horizon.

L'inauguration doit avoir lieu le 12 août prochain, anniversaire des funérailles de Chateaubriand.

Société historique de Lisieux. — Le *Journal de Lisieux*, en signalant la publication du cinquième bulletin de la Société historique de Lisieux, résume ainsi quelques traits d'histoire locale contenus dans cette brochure :

« Ce bulletin, signé *Henri Moisy*, l'un des membres titulaires présente un très-sérieux et très-grand intérêt au point de vue de l'histoire de Lisieux au quinzième siècle.

« C'est ainsi que les lecteurs du bulletin apprendront qu'au moyen âge un ensemble particulier de fortifications, avec tours et fossés profonds, entouraient et la cathédrale et le palais épiscopal.

« Cette enceinte était le refuge où les habitants de la ville et des environs venaient mettre en sûreté leurs personnes et leurs objets les plus précieux, sans cesse exposés aux brutalités et aux déprédations des Anglais, qui ravageaient alors la contrée.

« Que de choses curieuses et ignorées sur certaines de nos rues et de nos places, sur nos fontaines et les sources qui les alimentent, sur ce qui était alors l'île Saint-Ursin et sur le cours de la Touques, qui traversait la rue de la Chaussée, à peu de distance de la porte de ce nom et entrait dans le milieu du grand jardin, etc., etc. ? — Il y avait dans ce temps, entre Lisieux et Ouilly-le-Vicomte, la *neufve* rivière et l'ancien lit.

« Les membres de la Société historique et le rédacteur du cinquième bulletin observent que les intéressantes notes qu'ils publient ont été presque toutes extraites du *Cartulaire* de Thomas Bazin, évêque de Lisieux, précieux ouvrage d'histoire locale qui est rentré en la possession de la ville après en être sorti pendant de longues années. »

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. ÉTIENNE DAVID, *ancien ministre plénipotentiaire, vice-président de la 1re classe de la* Société des Études historiques, *décédé à Paris le* 16 *avril* 1875.

Ce numéro de l'*Investigateur* était déjà sous presse et à la veille du tirage, lorsque nous avons eu le profond regret d'apprendre le décès de M. Étienne DAVID, dont la collaboration, de si courte durée, avait été vivement appréciée par tous nos collègues. Admis, le 13 mai 1874, comme membre résidant de la première classe dont il avait été, à la séance du 23 décembre suivant, élu vice-président, M. Étienne DAVID nous avait déjà, dans un si bref délai, donné deux études non encore publiées, mais qui lui avaient, dans les séances des 11 novembre 1874 et 10 février 1875, mérité les applaudissements de son auditoire. Nous voulons parler des deux études intitulées : *Prise de possession, au nom de la France, de la magnifique vallée du Mississipi, de* 1677 *à* 1683, et *un Épisode de la troisième croisade, mort de l'empereur Frédéric Barberousse en Cilicie.*

Nous donnons, aujourd'hui, une courte étude sur la vie de M. Étienne DAVID, si courageusement consacrée au bon service de la France. Ce pieux hommage rendu par son frère, M. Jules DAVID, à notre collègue, sera complété lorsque les étreintes d'une trop récente douleur laisseront à M. Jules DAVID la liberté d'esprit nécessaire pour coordonner les détails d'une biographie qui se rattache à des événements politiques et diplomatiques de première importance, et qui, dans sa pensée, est la suite de l'étude déjà consacrée aux services publics rendus par M. DAVID, son père, ancien député du Calvados.

Étienne DAVID, fils de l'ancien consul général à Smyrne, de 1820 à 1827, qui, pendant l'insurrection de la Grèce, rendit de si grands services à l'humanité et à l'indépendance hellénique, commença sa carrière comme élève consul en Asie-Mineure, et fut chargé, lors de la terrible catastrophe de Scio, de la gérance du consulat de cette île. Là, il eut plusieurs fois l'occasion, à l'exemple de son père, de sauver de massacres successifs bien des victimes d'une guerre cruelle et longue. Plus tard, attaché à la légation de France à Mexico, et successivement consul à San-Yago de Cuba et à la Nouvelle-Orléans, il fut fort utile à notre marine lors de l'expédition de Saint-Jean-d'Ulloa, et mérita par sa conduite le poste de confiance de chargé d'affaires à Caracas, capitale de la république du Vénézuela. Son séjour prolongé dans l'Amérique du Sud, la haute position d'intermédiaire aussi ferme que généreux qu'il sut prendre dans un pays de révolutions endémiques, furent aussi honorables pour le ministre de France que favorables à ses nationaux. Aussi obtint-il, d'un des présidents de ces gouvernements éphémères, la signature d'un traité de commerce qu'on projetait depuis longtemps sans pouvoir le conclure. Rappelé en Europe en 1848, il fut nommé en 1849 consul général à Gênes, et y prépara la première conférence sanitaire internationale dont, en 1851, il fut nommé président comme ministre plénipotentiaire et délégué de la France.

La fin de cette mission, en 1855, terminait la carrière diplomatique d'Étienne DAVID, qui, encore dans la force de l'âge et partageant depuis longtemps l'idée si féconde et si hardie de M. Ferdinand de Lesseps, s'adonna tout entier au succès du percement de

l'isthme de Suez. Or, personne n'ignore quelles difficultés, quels obstacles s'amoncelèrent devant les travaux des premiers pionniers du désert. On contesta tour à tour leur idée, leur œuvre, l'audace de leur résolution, la témérité de leurs efforts. Étienne David fut un de ceux qui répondirent tout de suite à ces attaques malveillantes; jamais désespéré ou même hésitant, toujours convaincu de l'excellence du projet primitif, il aida de toutes ses forces à l'achèvement d'une entreprise qui, aujourd'hui, rejaillit en gloire sur la tête de son promoteur et doit laisser un rayon d'honorable souvenir sur tous ceux qui ont aidé à son incontestable succès.

Étienne David est le premier qui ait résumé pour le public, dans une brochure fort intéressante, la marche persévérante des travaux du canal de Suez, après les avoir visités en détail en 1858. C'est ainsi qu'employant les loisirs d'une longue carrière si bien remplie à rappeler les grands faits auxquels il avait assisté, les grandes choses qu'il avait vues, il fut précieux aux compagnies savantes et littéraires qui le reçurent dans leur sein, et qu'il leur fit successivement confidence de ses longs voyages, de ses études approfondies de l'étranger, n'oubliant rien des mœurs encore ignorées et des caractères encore inconnus, et ne passant sous silence que les services qu'il ne cessa de rendre à son pays et à l'humanité.

Ces vertus qu'on loue dans tant d'autres : l'intégrité, la loyauté, l'indépendance du caractère et la noblesse des sentiments, il les pratiquait naturellement, sans s'en attribuer un autre mérite que l'accomplissement d'un devoir. Juge réfléchi, appréciateur délicat des qualités supérieures du cœur et de l'esprit, il les distinguait et les estimait dans ses amis, sans songer à les faire valoir chez lui-même.

Comme fonctionnaire public, il se dévouait en toute occasion au bien et à l'honneur de sa patrie, lui sacrifiant au besoin et sans aucune ostentation ses intérêts particuliers. C'est ainsi qu'à la Havane il n'hésita pas à perdre un poste aussi honorable qu'avantageux, pour ne pas souscrire à la prétention d'un gouvernement tout-puissant qui voulait forcer les négociants français à solliciter, malgré eux et au bout de cinq ans de résidence, des lettres de naturalisation espagnole.

Par sa fermeté inébranlable, il sauva ses nationaux du danger qui

les menaçait, et les deux gouvernements, pour mettre fin à un antagonisme si énergique, durent rappeler leurs deux représentants. On essaye quelquefois, dans des colonies, ce dont on n'oserait prendre l'initiative dans les métropoles ; mais la France était là et ne permit pas cet abus de pouvoir.

Chrétien des premiers jours, plein de foi, de zèle, d'enthousiasme, Étienne DAVID avait aussi du chrétien toute la haute et charitable indulgence ; aussi, exposa-t-il sa vie en Orient pour sauver des Grecs schismatiques et n'hésita-t-il pas, en Amérique, à protéger des protestants persécutés. Homme de zèle et de discipline, il ne sortait jamais du cadre de ses fonctions et des limites de ses pouvoirs que pour tenter quelques essais favorables à ceux dont il était le protecteur à l'étranger. Il améliora, dans toutes ses missions, le sort des Français émigrés pour le service de leur industrie, et sut défendre en maintes occasions leurs intérêts, leurs propriétés et même leurs personnes. Diplomate aussi conciliant qu'éclairé, il put achever des traités de commerce que ses prédécesseurs, malgré leur talent et leurs efforts, n'avaient pu faire aboutir. Sa droiture, sa patience, son équité parvenaient à surmonter les obstacles inhérents à toute affaire internationale ; et, dans les crises sociales, dans les luttes révolutionnaires, son courage et son sang-froid servaient d'égide à ceux qui réclamaient sa protection. Ces nombreuses vertus civiques, il les tenait de son père, qui lui en avait donné l'exemple, et dont il continua l'application pendant sa vie entière ; aussi pourrait-on dire que ce fut pour eux deux comme une suite de dévouement patriotique qui dura soixante ans au profit de la France.

JULES DAVID.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 2 MAI 1875

(COMPTE RENDU)

Présidence de M. PATIN

Secrétaire perpétuel de l'Académie française

Ce numéro paraissant au lendemain de notre séance publique, nous interrompons la publication des extraits de nos procès-verbaux mensuels pour donner, sans plus tarder, et sans préjudice, bien entendu, d'une analyse plus complète dans le numéro de mai-juin, un compte rendu en quelques lignes de cette intéressante réunion.

Après une courtoise et très-sympathique allocution de M. le président Patin, félicitant ses collègues des notables résultats obtenus par eux en 1874, du brillant concours ouvert pour la distribution du prix Raymond, M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint, a présenté un complet et fort élégant compte rendu des travaux publiés l'année dernière.

Dans un rapport étendu, remarquable par l'élévation de la pensée et les qualités du style, M. Jules David a fait l'analyse des mémoires produits pour concourir à *l'obtention du prix de 1,000 francs* (prix Raymond), offert par la *Société des Études historiques* à la meilleure histoire élémentaire de la littérature française. Vingt-trois concurrents se sont présentés. M. Jules David a signalé le mérite réel de tant de travaux divers et fait connaître le nom des lauréats, qui ont été proclamés dans l'ordre suivant :

Prix de 1,000 francs et médaille de vermeil : M. Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest.

Médailles d'argent : M. Théry, inspecteur général honoraire de l'Université, et M. ***, resté inconnu.

Mentions honorables : MM. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon; Apté, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, à Bordeaux ; Talbert (de la Flèche).

Après la distribution des récompenses, plusieurs lectures ont été entendues dans l'ordre suivant :

Grenade, par M. Ernest Breton. — On a retrouvé dans cette étude toutes les qualités de l'auteur des belles éditions d'*Athènes* et de *Pompéia,* publiées par Guérin.

L'auditoire a été entraîné à la suite de M. Breton par le charme du récit et la variété des descriptions.

Une fable ingénieuse de M. Cœuret et très bien dite par l'auteur :

Le renard et le loup, en discussion d'intérêt, se présentent devant le tribunal du lion. Le renard se rend son juge favorable par une rhétorique qui a provoqué le rire de l'auditoire.

M. J.-C. Barbier, conseiller à la cour de cassation, vice-président de la *Société des Études historiques*, a lu sous ce titre : Le Testament de Louis XIV, un mémoire qui nous a fait assister aux scènes intérieures au milieu desquelles cet acte fut préparé et exécuté ; il a exposé, avec les pièces authentiques, la fameuse séance du Parlement où le duc Philippe d'Orléans demanda et obtint l'annulation de l'acte qui contenait les dernières volontés du grand roi.

Cette étude, touchant aux côtés les plus sérieux de l'histoire, traitée avec l'autorité d'un jurisconsulte et le talent d'un magistrat habitué à chercher la vérité, a été fort appréciée.

Sous le titre : Un poëte national au quinzième siècle, Alain-Chartier, M. Gabriel Joret-Desclosières, secrétaire général de la *Société des Études historiques*, a remis en mémoire uu écrivain d'un esprit généreux et d'un cœur très-patriote. Dégagé des tristes querelles qui désolaient la France au quinzième siècle, Alain-Chartier, dans plusieurs écrits vigoureux, a rappelé ses contemporains à l'amour de la concorde, à la haine de l'étranger, à la pratique du courage et du désintéressement; aussi lui avaient-ils décerné le nom de père de l'éloquence. C'était faire acte de bonne justice et d'à-propos que de remettre en mémoire, à notre époque, le nom d'Alain-Chartier, et l'étude de M. Desclosières a été bien accueillie.

Les auditeurs assidus des Sociétés philotechniques et des études historiques connaissaient le talent de M. Clovis Michaux, décédé, on se le rappelle, l'année dernière, à l'issue même d'une séance littéraire dans laquelle il venait d'être couvert d'applaudissements. M. Gustave Duvert a retracé en termes délicats et émus la biographie de M. Clovis Michaux, homme excellent, littérateur distingué, poëte souvent éloquent.

Cette séance, déjà bien remplie, a été terminée par une description en vers de Mettray et un éloge de M. Demetz, son fondateur, par M. le baron P. du Chateau.

La *Société des Études historiques*, comme nous l'avons déjà publié, propose pour l'année 1876 un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Historique des institutions de prévoyance dans les divers pays et spécialement en France.*

Espérons que ce concours sera aussi distingué que celui de 1875.

L'Administrateur :
LOUIS-LUCAS.

Le Secrétaire général :
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 2326

41e Année. Mai-Juin 1875. No 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 2 MAI 1875

La séance publique de la *Société des Études historiques* a eu lieu, le dimanche 2 mai 1875, à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, place Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de M. PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Siégeaient au bureau : MM. le baron TAYLOR, membre de l'Institut ; BARBIER, conseiller à la cour de Cassation, vice-président de la *Société des Études historiques ;* Ernest BRETON, membre de la *Société des Antiquaires*, ancien président de la *Société des Études historiques ;* Jules DAVID, inspecteur principal de la navigation du bassin de la Seine, maître ès jeux floraux, président de la 2e classe ; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la *Société des Études historiques*, ancien secrétaire du conseil général du Calvados ; Gustave DUVERT, publiciste, officier d'Académie, secrétaire général adjoint, et LOUIS LUCAS, administrateur de la *Société des Études historiques.*

Autour du bureau avaient pris place : MM. NIGON DE BERTY, chef de division honoraire au ministère des cultes, ancien président de la *Société des Études historiques ;* Ferdinand BERTHIER, doyen des professeurs de l'Institut national des sourds-muets ; Jules MARESCHAL, ancien directeur des Beaux-Arts, président de la 4e classe ; Stéphen LIÉGEARD, ancien député, maître ès jeux flo-

raux ; baron CARRA DE VAUX, ancien magistrat, ancien président de la *Société des Études historiques;* VAVASSEUR, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien maître des requêtes au conseil d'État, ancien vice-président de la *Société des Études historiques ;* l'abbé BOUQUET, vicaire de Saint-Germain-des-Prés, vice-président de la 2e classe ; CŒURET, ancien magistrat, président de la 3e classe ; comte de BUSSY, membre de plusieurs sociétés savantes ; le docteur HOFFMANN ; l'abbé TOLRA DE BORDAS, docteur en droit et en théologie ; MENU DE LAON, membre de plusieurs sociétés savantes ; Ernest CARTIER, avocat à la cour d'appel de Paris ; DAVID-SUTTER, professeur d'esthétique à l'école des Beaux-Arts ; Auguste FOULON, homme de lettres.

Les lectures inscrites au programme ont été entendues dans l'ordre suivant et fréquemment interrompues par des mouvements d'approbation et les applaudissements de l'auditoire d'élite convoqué à cette séance :

Allocution de M. PATIN, président.

Compte rendu des travaux de la *Société des Études historiques* pendant l'année 1874, par M. Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint.

Concours ouvert en 1874. — PRIX RAYMOND : *Histoire élémentaire de la littérature française jusqu'en* 1789. — Rapport de M. Jules DAVID.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

LECTURES

1. — *Grenade*, par M. Ernest BRETON.

2. — *Le Renard, le Loup et le Lion*, fable, par M. CŒURET.

3. — *Le Testament de Louis XIV*, par M. J.-C. BARBIER.

4. — *Un poëte national au XVe siècle — Alain Chartier*, par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

5. — *Notice sur M. Clovis Michaux*, par M. Gustave DUVERT.

6. — *Mettray*, poëme, par M. le baron PAPION DU CHATEAU.

Le procès-verbal de cette séance très-bien remplie, sera inséré à la fin de cette livraison, ainsi que l'extrait des appréciations qui ont été faites des lectures par divers journaux de la grande presse parisienne.

Nous commençons le numéro de MAI-JUIN par la remarquable allocution de M. PATIN, notre éminent président; les rapports et mémoires entendus ensuite, viendront immédiatement après.

ALLOCUTION DE M. PATIN

Secrétaire perpétuel de l'Académie française, président de la Société des Études historiques.

Mesdames et Messieurs,

Dans un siècle, où devaient se produire, sans relâche, tant de graves révolutions, il était naturel qu'on demandât au passé, plus peut-être qu'on ne l'avait fait encore, des conseils, des exemples, et, à certains moments douloureux, qui, hélas! ne nous ont point manqué, des consolations. L'histoire est, à trop juste titre, depuis bien des années déjà, le principal objet de notre activité intellectuelle. Une place considérable lui a été attribuée dans l'enseignement donné aux jeunes générations; elle dispute à la poésie elle-même, à ses plus éclatantes, à ses plus attrayantes manifestations, l'intérêt des gens du monde; l'écrire est l'œuvre préférée des grands talents, et, pour quelques-uns, une préparation aux devoirs de la vie publique, une désignation même pour les grands emplois du gouvernement. Jamais on n'en avait recherché, rassemblé, avec un soin plus curieux, interprété avec plus de sévérité, de sagacité critique, les documents originaux; jamais on ne s'était plus appliqué à lui restituer la vraie couleur des temps et des lieux, à en pénétrer le sens politique et philosophique. Ajoutons

que son domaine ne cesse point de s'agrandir, par l'importance croissante dans les travaux de la critique, trop exclusivement dogmatiques jusque-là, du développement historique des sciences, des lettres et des arts.

A ce grand mouvement des lettres françaises a concouru avec zèle, dès 1833, il y a de cela plus de quarante ans, notre Société. La dénomination nouvelle qu'elle a cru devoir adopter : *Société des Études historiques*, le titre de son recueil, qui compte déjà bien des volumes, *l'Investigateur*, caractérisent l'esprit de sérieuse curiosité, qui, dans l'accomplissement de sa tâche, si étendue, si variée, l'anime surtout à la recherche du vrai et de l'utile. Elle ne s'abstient pas toutefois, avec trop de sévérité, de ce qui est simplement agréable. La littérature proprement dite, la poésie elle-même, ne sont jamais restées étrangères à ses préoccupations.

Elle a dû, notamment, comme aussi le public bienveillant qu'elle convoque à ses réunions annuelles, des distractions poétiques d'un caractère élevé et délicat, à un de ses membres, naguère des plus estimés, des plus aimés, maintenant des plus regrettés, dont nous avons gardé précieusement le souvenir, et que, tout à l'heure, un juste et digne hommage ramènera, par la pensée du moins, au milieu de nous. Aux graves travaux de la magistrature M. Clovis Michaux a mêlé de bonne heure, et plus tard fait succéder, pendant les longues années de sa sereine vieillesse, le culte de la poésie; mais d'une poésie ayant elle-même sa gravité, dont le tour ingénieux, la forme élégante, mettaient le plus souvent en relief quelque précepte de morale, quelque vérité philosophique, et qui pouvait sans danger affronter l'austère voisinage de l'histoire.

Une autre perte, bien digne elle-même d'être vivement ressentie, a tout récemment affligé notre Société, celle de M. Étienne David. Il lui manquera beaucoup, particulièrement dans la première de ses classes, dont il partageait, avec une si juste autorité, la présidence. De hautes fonctions diplomatiques l'avaient conduit successivement en Grèce, dans l'Orient, dans les deux Amériques, et de ses nombreux et lointains voyages, des importantes négociations auxquelles il avait pris part il avait rapporté des lumières qui le mettaient à même d'éclaircir bien des questions, bien des problèmes historiques. Il avait,

à un haut degré, la vocation de l'histoire et il en a témoigné dans deux dissertations surtout dont s'est enrichi notre recueil. Elles ont pour sujet, l'une *la prise de possession, au nom de la France, de la vallée du Mississipi (de 1677 à 1683), par* Robert de LASSALLE; l'autre, *un épisode de la troisième croisade, la mort de l'empereur Frédéric Barberousse en Cilicie.* Nous ne saurions, sans une légitime tristesse, nous voir privés d'une telle coopération; et ce qui peut seul adoucir nos regrets, c'est la confiance où nous sommes que son digne frère, qui lui-même nous appartient, ajoutant à sa tâche, qu'il remplit si bien, la tâche fraternelle, malheureusement interrompue, nous rendra une bonne part de ce que nous avons perdu.

Nous l'éprouvons déjà, car c'est à M. Jules David qu'a été confié le soin de vous entretenir des résultats du concours ouvert pour la seconde fois, d'après les intentions généreuses de notre regretté confrère M. Raymond. Il vous dira dans quelles vues a été demandée aux concurrents une *histoire élémentaire de la littérature française jusqu'en* 1789, avec quel empressement et quel succès il a été répondu à cet appel. Je ne veux pas anticiper sur des détails auxquels il lui appartient, plus qu'à personne, de vous intéresser; et je me borne à exprimer ma joie, bien naturelle, de ce que dans le nombre des écrivains dont il devra louer les travaux, il ne s'en trouve pas moins de quatre venus des rangs de l'Université.

Ces concours, dont la tardive introduction dans notre Société s'est rencontrée avec son renouvellement sous un autre titre, lui ouvrent, elle s'en applaudit, comme une nouvelle carrière. Par eux, son action s'étend au dehors. Elle peut désormais, par l'attrait de ses programmes et de ses récompenses, grouper autour d'elle, pour la seconder dans son œuvre, d'utiles auxiliaires, et servir, plus efficacement encore qu'il ne lui a été longtemps donné de le faire, la cause des nobles *études* auxquelles elle s'est vouée.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PUBLIÉS EN 1874.

Messieurs,

L'honneur qui m'incombe aujourd'hui, de rendre compte des travaux publiés en 1874 par la *Société des Études historiques*, est plein de périls pour votre rapporteur. Son rôle modeste est des plus délicats : il doit analyser en peu de mots de nombreux et importants mémoires, condenser de savantes études, des notices et des rapports remplis de faits curieux, en y mettant l'impartialité, la réserve et le tact qui lui sont imposés. Il doit enfin tenir compte de la juste impatience d'un public d'élite qui, charmé par la parole de notre illustre président, et désireux d'entendre les lectures de nos collègues, comprend avec peine que les révolutions aient respecté l'usage traditionnel du compte rendu.

Mais le premier devoir de votre Société est justement de conserver les traditions et les souvenirs, de rechercher patiemment ce que le temps n'a pas encore effacé.

Tout s'efface en effet ; les méthodes changent, notre époque ne connaît plus les systèmes ; il semble que les écoles historiques soient confondues : l'école érudite et critique, l'école philosophique et l'école pittoresque ne sont plus tranchées, comme elles l'étaient autrefois. Ce qu'on demande de nos jours à l'historien, c'est la vérité absolue sur les faits et sur les hommes ; c'est la recherche dans les replis du temps de minutieux détails qui servent souvent de base à d'importantes découvertes ; c'est enfin de combler les lacunes, de rectifier les erreurs ; et voilà pourquoi la lecture de l'*Investigateur* répond, de plus en plus, à ce désir ardent de chercher et d'étudier, désir accru par nos malheurs publics, après lesquels les Sociétés savantes ont

senti le besoin de redoubler d'efforts et d'activité, semblables à ces fourmilières qu'un pied barbare est venu bouleverser.

On trouve une douce consolation à constater les heureux résultats obtenus par ces travailleurs érudits ; c'est avec une vive satisfaction, en effet, il faut le reconnaître, que la récolte scientifique et littéraire a été bonne en 1874 pour votre Société. Les travaux contenus dans le quarantième volume de votre journal sont intéressants et variés ; je vais en signaler quelques-uns, avec le regret de ne pouvoir dissimuler la sécheresse d'une nomenclature, en vous présentant d'aussi charmants extraits que ceux que notre très-cher secrétaire général, M. Gabriel Joret-Desclosières, vous donnait l'an dernier dans un compte rendu plein de grâce et de bon goût.

Dès le premier feuillet du volume, je retrouve son excellent style dans un mémoire intitulé : *Biographie des grands inventeurs dans les sciences, les arts et l'industrie*, mémoire faisant suite à ceux insérés déjà dans le même recueil. M. Desclosières y retrace l'histoire de l'aérostation ; il nous initie aux progrès dus à Guyton de Morveau, à Coutelle, à Nicolas Conté ; il nous dit comment un inventeur a recueilli les principes des découvertes de ses devanciers, pour les améliorer et les transmettre à ses successeurs.

Il nous montre enfin les expériences et les efforts de ces courageux pionniers qui exposent et sacrifient leur vie pour marcher à la découverte des merveilles de la science, dont ils sont souvent les martyrs.

Ces patientes recherches sur la navigation aérienne, en reportant notre pensée vers l'immensité de l'œuvre du créateur, nous rappellent le reproche injuste fait à la science d'être l'ennemie de la religion ; ce reproche, adressé particulièrement à la science juridique et à l'ensemble de la législation moderne de la France, par l'abbé de Lamennais, vient d'être combattu énergiquement et victorieusement par M. Nigon de Berty. Sous le titre d'*Observations sur la législation française considérée au point de vue religieux*, notre savant collègue établit, par de nombreuses citations, que lorsque l'auteur des *Mélanges religieux et philosophiques* écrivait : « Le nom de Dieu ne se trouve pas une seule fois dans nos codes, » il commettait une erreur regrettable ; que toutes nos lois, même celles édictées

aux plus mauvais jours de notre histoire moderne, ont respecté et proclamé l'existence de l'Être suprême, ainsi que l'immortalité de l'âme ; enfin que nos codes ne sont ni athées, ni indifférents à la religion.

L'indifférence, ce mal qu'un poëte a nommé le sommeil de l'âme, était considérée par Lamennais comme plus dangereuse pour la religion que toutes les persécutions dirigées contre les chrétiens, qui n'ont fait que ranimer leur foi au lieu de l'éteindre.

C'est aux premiers siècles, où ces persécutions ont eu lieu, que votre regretté confrère Clovis Michaux vous transporte dans de beaux vers intitulés : *le Jardinier de Salone*. Il vous fait entendre un dialogue entre Dioclétien, qui a fui les grandeurs, et Maximien, lui demandant de reprendre et le sceptre et le glaive ; mais le vainqueur des Perses, préférant

> A la pourpre des rois le carmin de ses roses,

répond à l'empereur :

> Pour ces tristes grandeurs, objets de mon dédain,
> Que me proposes-tu ? d'abdiquer mon jardin !

Puis, se rappelant que, sur les conseils de Galerius, il a persécuté les chrétiens, il ajoute :

> Ils étaient innocents. Trop tard j'ai pu le croire.
> Ah ! puissé-je arracher du livre de l'histoire
> Les pages qui diront à la postérité :
> Il promit d'être juste, il ne l'a pas été !

Et Maximien retourne à Rome, laissant Dioclès dans sa douce retraite de Salone.

Avant de quitter l'antiquité, arrêtons-nous au mémoire de M. Sutter-David ayant pour titre : *la Musique chez les anciens et au moyen âge*. Il est difficile de donner une idée de cette patiente étude qui commence aux temps les plus reculés, où l'on se servait de la lyre à quatre cordes dont l'invention est attribuée à Mercure, pour vous faire suivre les progrès de l'art, d'abord chez les Grecs et chez les Romains, puis à l'époque de Guido d'Arezzo, ce moine bénédictin qui ouvrit une ère nouvelle en composant son micrologue de musique.

Il faut féliciter M. Sutter, le savant professeur d'esthétique, d'avoir publié ces curieuses recherches qui forment un mémoire plein d'intérêt.

Sans nous éloigner du moyen âge, quittons l'art, l'Italie, et revenons en France où M. Vavasseur vous appelle pour vous montrer la patrie déchirée par les Armagnacs, les Bourguignons et les Cabochiens. Notre collègue, dans ses pages émouvantes, en tête desquelles figure le nom du chef de la faction des bouchers, vous présente ces luttes de violences, de rapines et de cruautés, comme une leçon tirée de l'histoire de France au quinzième siècle; son style vigoureux impressionne le lecteur par le triste spectacle de la folie d'un roi et de celle de son peuple.

Est-il possible de parler du moyen âge sans songer à Michelet qui, de son burin, en a tracé l'histoire d'une manière si remarquable? L'étude faite par M. Jules David sur le grand historien, sur l'écrivain-penseur, vous dépeint votre ancien collègue avec autant de vérité que de talent: érudit profond, chercheur infatigable, plein de finesse et de sensibilité, « il ne lui a manqué, dit M. David, que cette vue « supérieure sur les choses, ce coup d'œil religieux sur les hommes, « qui caractérisent les vraiment grands historiens. » Et l'auteur « ajoute: De cette belle parole de Fénelon « l'homme s'agite et Dieu le « mène », Michelet n'a compris que la première partie. Personne « mieux que lui n'a rendu les agitations humaines; personne moins « que lui n'a vu le doigt de Dieu. »

L'éloge d'un autre collègue nous a vivement émus; M. Barbier, dans une notice sur M. le comte Reinhard, vous a rappelé l'existence utile et bien remplie de l'éminent diplomate qui a laissé de si bons souvenirs dans votre compagnie. Nul, mieux que M. Barbier, ne pouvait apprécier l'érudition, l'amour de l'étude et la courtoise bienveillance de votre président honoraire.

M. Cœuret, dans une étude historique et littéraire, vous présente, non l'éloge, mais la critique des commentateurs français de la chanson de Roland. Il compare, avec un soin scrupuleux, Ganelon, d'après Théroulde, dans son poëme de Ronceveaux, et le même Ganelon, d'après Pulci, dans son poëme du Morgant. Il vous fait voir un misérable traître parfaitement représenté par l'ami de Laurent de

Médicis, et que Théroulde a eu le tort d'admirer et de considérer comme un grand homme.

Mais M. Cœuret ne s'est pas contenté de vous montrer comment il sait traiter les questions de critique littéraire, il vous a donné une jolie poésie intitulée : *les Flèches d'argent*, dans laquelle il a fait avec esprit la critique du cœur humain.

M. Ernest Breton vous fait connaître la vie privée de l'un des historiens les plus puissants du cœur et des passions de l'homme, du plus grand poëte dramatique de l'Angleterre. Sous le titre de : *Shakespeare et Stratford-sur-Avon*, vous trouvez une étude, écrite avec l'autorité du savant qui puise toujours à bonne source ; elle contient les détails les plus curieux sur le pays, sur la maison du poëte ; sur le tombeau où ses admirateurs ont gravé : « Regardez-le comme au-dessus de tout ; vous ne verrez jamais son semblable. »

Quittons ces vertes campagnes dont M. Breton nous fait un charmant tableau, et revenons en France, où M. l'abbé Boitel nous montre *les Beautés de l'histoire de la Champagne.*

L'auteur fait l'historique de ses châteaux, de ses églises, de ses couvents en archéologue consciencieux. On sent qu'il possède à fond son sujet, qu'il a fait de patientes recherches, et qu'il aime autant son pays que l'étude.

Je regrette de ne pouvoir analyser les nombreux rapports dus à la plume de MM. Barbier, Bouquet, Breton, Carra de Vaux, Cœuret, Étienne David, Jules David, Duvert, Folliet, Joret-Desclosières, Le Clerc de Bussy, Stéphen Liégeard, Louis Lucas, Jules Mareschal, Nigon de Berty, Tolra de Bordas et Vavasseur.

Je dois appeler cependant l'attention particulière des amis des lettres et des sciences, en citant les rapports faits par M. Nigon de Berty sur les ouvrages de MM. Ferdinand Berthier, Cenac-Moncaut et Hardouin ; celui de M. Carra de Vaux, appréciant un excellent livre de M. Jules Mareschal ; le rapport de M. Jules David, présentant un jugement si autorisé sur le savant et charmant ouvrage de M. Barbier intitulé : *les Deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau.* Il faut citer encore les rapports de notre cher vice-président sur les ouvrages de MM. Desmaze, de Saint-Albin et Papion du Château ; enfin son compte rendu si remarquable sur le concours du prix Ray-

mond, dans lequel MM. Lèques et Apté ont reçu la juste récompense de leurs travaux. Ce dernier rapport, qui résume si bien les cinq mémoires soumis au concours, présente au lecteur un abrégé de l'*Histoire de la Gendarmerie en France*, dans ce style simple et élégant dont M. Barbier a le secret.

Cette année 1874 tiendra une place particulière dans les souvenirs de votre Société, qui, pour la première fois, a décerné le prix fondé par M. Raymond. Le cœur bienfaisant du fondateur ne s'est pas contenté d'assurer l'avenir de sa vénérable compagne, de récompenser les dignes représentants de la force légale ; il a voulu donner un encouragement au travail intellectuel. Il a compris qu'il ne suffisait pas pour la sécurité du pays d'employer la force répressive ; qu'en répandant le goût du travail et de l'étude on obtenait une force préventive, moralisatrice, considérable. La pensée tout entière du testament de votre regretté collègue se résume ainsi : Amour de la amille et du travail, respect et protection de la loi.

L'année 1875 comptera aussi parmi les meilleures, car votre Société a, pour la seconde fois, l'heureuse fortune d'avoir à sa tête l'un des membres les plus éminents de l'Académie française et de la Faculté des lettres de Paris. Cette preuve de sympathie que l'Institut n'a cessé de donner à notre Compagnie, fondée par l'un des siens, est une des plus précieuses récompenses de vos travaux. C'est avec fierté que votre Société s'honore de ces liens en comptant parmi ceux qui l'ont présidée : MM. Joseph Michaud, le baron Taylor, le marquis de Pastoret, le prince de la Moskowa, de Lamartine, de Pongerville, le comte Reinhard et M. Patin.

Permettez-moi de vous citer encore, parmi les autres membres de l'Institut qui ont été vos collègues, les noms de Boïeldieu, de Barante, duc de Broglie, de Chateaubriand, Eug. Delacroix, Geoffroy Saint-Hilaire, Ingres, Augustin Thierry et Viennet.

Vous allez entendre dans un instant, Messieurs, le rapport sur le concours du prix Raymond ; je n'ai donc rien à vous dire de cette lutte brillante de vingt-trois concurrents qui ont répondu à votre appel en écrivant l'*Histoire élémentaire de la littérature française*.

L'année prochaine, vous aurez à décerner le prix au meilleur

mémoire sur : *l'Historique des institutions de prévoyance dans les divers pays et spécialement en France.*

Avant de terminer ce compte rendu, je dois vous rappeler les changements survenus dans la composition de vos quatre classes.

D'anciens collègues, que leurs occupations avaient éloignés de votre Société, viennent d'y rentrer ; je n'ai qu'à les nommer pour faire comprendre le plaisir causé par leur retour ; ce sont MM. le baron Taylor, Jules Mareschal, le docteur Jozat et Camoin de Vence. De nouveaux collaborateurs sont aussi venus garnir vos rangs, et plusieurs d'entre eux n'ont pas tardé à faire partie du groupe des membres les plus actifs ; ces confrères sont MM. Apté, le comte de Bussy, de Chauveau, le marquis de Colbert-Chabannais, Étienne et Jules David, l'abbé Gainet, Stéphen Liégeard, Prarond, Prado y Rojas et Puiseux.

Mais après avoir constaté la satisfaction que nous avons éprouvée à les recevoir, je dois parler de la douleur que vous avez eue de perdre quelques-uns de vos plus chers collègues : MM. Pasquier, président de chambre à la cour de Paris ; Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse ; Clovis Michaux, juge honoraire au tribunal de la Seine, l'abbé Pullès, et Étienne David, savant diplomate et aussi collaborateur de M. Ferdinand de Lesseps, dont la mort vient vous frapper doublement en atteignant et le frère et l'ami que vous comptez parmi vos plus dignes confrères.

Ces pertes sont cruelles ; la mort ne s'est arrêtée ni devant la science et la poésie, ni devant la bienfaisance et les services rendus au pays ; tous, savants, littérateurs, hommes de bien, ils ont été ravis à vos sympathies, à vos regrets, et je ne puis en parler sans une profonde émotion.

Que les amis de la science historique viennent donc combler ces vides, en se joignant à ceux qui depuis quarante ans n'ont cessé de prouver par des travaux de natures diverses qu'un lien les unit tous : l'amour du vrai, de l'utile et du beau.

GUSTAVE DUVERT,

Membre de la 1re classe, secrétaire général adjoint.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX RAYMOND, 1875

HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES

Messieurs,

La *Société des Études historiques*, préoccupée d'étendre à tous une instruction aussi salutaire qu'attrayante, a songé à nos écoles primaires, et a cru qu'on ne pourrait mieux en clore l'enseignement que par quelques notions de littérature française. Ces notions devaient être à la fois biographiques et critiques : il eût fallu montrer en même temps le progrès des idées et des sentiments, de la langue et du patriotisme, l'épuration des mœurs par la culture des lettres. Ainsi traité, ce sujet devenait le complément de notre histoire nationale. Si l'on y rencontrait nos défaillances, on y trouvait aussi nos grandeurs; après les douleurs de l'enfantement de l'ère moderne au seizième siècle, après tant d'hésitations et de troubles, les forces de l'âge mûr, les puissances de la foi, de la raison, du génie au dix-septième siècle; puis, au dix-huitième siècle, cette réaction fatale du raisonnement contre les croyances, de la liberté contre l'autorité, réaction heureusement tempérée par le bon sens, l'esprit et le travail. Cette forte étude, sincèrement et honnêtement dirigée, nous semblait devoir amener des résultats précieux, contenir à la fois une instruction et une morale, en montrant à tous quels efforts l'intelligence avait fait dans tous les temps et dans tous les genres pour avancer la civilisation et honorer le pays.

La preuve que nous ne nous étions pas trompés dans le choix de notre sujet, c'est le nombre des personnes qui l'ont traité, c'est le concours de tant d'esprits ouverts, de tant de cœurs généreux pour

nous aider à être utile au plus grand nombre. Vingt-trois concurrents se sont proposé de remplir la tâche difficile que nous leur avions indiquée; et tous en ont compris l'importance et la délicatesse, tous, avec des vues et des mérites différents, se sont efforcés d'y apporter ce qu'ils avaient amassé d'expérience pratique, de connaissances spéciales et de sympathie pour les masses. Si, chez les uns, la rédaction a été trop rapide, l'intention a toujours été bonne; si chez les autres le plan peut paraître fautif, certains jugements erronés, certaines parties défectueuses, dans aucun la morale n'est indécise et le respect pour le vrai et pour le beau, n'est ni hésitant, ni douteux. Tous ont compris que nous ne voulions laisser ignorer à personne ce que la France a fait pour l'extension des idées justes, pour la revendication des saines libertés, pour le respect de Dieu, pour le bonheur des hommes, pour la vraie civilisation. On a contesté notre gloire militaire toutes les fois qu'elle a été momentanément éclipsée; mais notre gloire littéraire survit à nos défaites, à nos luttes, à nos erreurs, à nos fautes. Restons Français, Messieurs, c'est la ressource des nobles cœurs, comme c'est leur consolation d'honorer nos grands écrivains, nos grands orateurs, nos grands poëtes; et vous voyez par ce concours que les plumes françaises n'ont pas failli à cette impulsion patriotique.

Et pourtant, malgré la satisfaction intime que nous leur montrons, malgré les éloges que nous sommes heureux de leur prodiguer, aucun des concurrents n'a atteint l'idéal que nous avions rêvé, c'est-à-dire un enseignement aussi attrayant que profitable, à la portée des moins expérimentés, au niveau des plus humbles. Sans s'astreindre à parler la langue de Pérault ou de Berquin, on pouvait peut-être, par des biographies, des analyses, des tableaux successifs, rester compréhensible aux esprits les moins cultivés. Plusieurs des concurrents l'ont essayé, sans y réussir. C'est qu'il ne fallait pas chercher des modèles dans la critique moderne, trop savante ou trop élevée, parmi d'illustres écrivains qui s'adressaient soit à la jeunesse de nos écoles supérieures, soit aux lecteurs les plus lettrés, et même les plus raffinés. Il était plus utile sans doute de choisir moins haut son inspirateur, de descendre d'un siècle dans notre histoire littéraire, et de demander tout simplement à Rollin quelque

chose de sa douce bonhomie, de sa diction limpide, de sa science aimable. Mais n'est-ce pas là ce qu'il y a de plus difficile et de plus rare, enseigner les petits, les initier peu à peu aux sublimités de l'intelligence !

Quoi qu'il en soit, puisque nous n'avons pas pu obtenir, ce qui sans doute était impossible, une histoire toute spéciale et tout élémentaire de notre littérature, acceptons sans trop de regret un abrégé fait plutôt pour les maîtres que pour les élèves, et laissant aux premiers la charge d'apprêter l'esprit des seconds à un enseignement si divers et si multiple, de leur expliquer les finesses de l'art, les élévations de l'intelligence, la hauteur du génie, de les mettre en garde contre ses erreurs, de proposer à leur admiration sa puissance et ses beautés. C'est donc la clarté, l'ordre, la méthode que nous devions réclamer avant tout ; c'est ensuite la conscience comme exactitude des analyses ; c'est le vrai comme critérium du beau ; c'est la morale de l'œuvre comme supériorité lumineuse. Examinons rapidement ce qui est indispensable et ce qui est désirable dans ce manuel des développements et des variétés de notre esprit national.

Il y a plusieurs manières d'écrire l'histoire de notre littérature : par siècle, par genre, par groupes. Par siècle, il faut nécessairement mêler quelque peu les faits politiques aux idées littéraires, expliquer les unes par les autres, ne juger les hommes que d'après les milieux où ils se produisent ; c'est plutôt là un récit qu'une morale, des tableaux que des leçons ; M. Villemain y a excellé. Par genre, il faut d'abord adopter des divisions pédagogiques, distinguer toutes les formes que prend l'expression de la pensée, classer toutes les manifestations de l'esprit, et mettre avant tout, à la tête de l'humanité, les hommes de but divin et de haute moralité, les orateurs de la chaire et les philosophes religieux, premiers juges du siècle où ils vivent, critiques sacrés qu'on ne contredit pas ; puis, successivement, apprécier les poëtes et leurs inspirations diverses, le théâtre et ses peintures de nos passions, la philosophie et ses tendances contradictoires, la morale et ses essais variés ; M. Nisard a parfaitement rempli ce vaste cadre. Par groupes enfin, c'est-à-dire étant donnée une époque, en choisir les esprits les plus saillants, les plus originaux, faire

leur biographie, interpréter leurs œuvres, fouiller leur cœur, les faire renaître pour les interroger, les juger, les classer, achever leur physionomie dans la société où ils ont vécu; peintre autant du caractère de l'écrivain, qu'analyste de son œuvre, M. Sainte-Beuve s'est illustré dans ce genre.

Une quatrième méthode consiste à mêler avec discernement ces trois manières, à emprunter à chacune ce qu'elles ont de plus intéressant et de plus utile, à narrer exactement les faits, à distinguer succinctement les genres, à peindre enfin certaines physionomies capitales, qui, au lieu de se laisser mener par leur siècle, le dirigent et lui commandent : Bossuet et Voltaire sont deux de ces physionomies qui contrastent autant par le but que par les moyens. D'autres, sans posséder cette influence générale, sont devenus des innovateurs ou des maîtres dans des genres importants; Descartes et Pascal en philosophie, Corneille, Racine et Molière au théâtre, Montesquieu dans l'étude des lois, Buffon dans l'étude de la nature. Il faut d'autant mieux les approfondir qu'ils ont fait école et qu'ils ont élevé l'art français à son point culminant. Certes, on a presque tout dit sur ces colosses intellectuels qui dominent leur époque et notre patrie; mais personne n'est dispensé de les faire connaître à nos écoles et de les faire saillir entre tous comme des modèles ou même comme des dangers.

Nous disons *dangers*, et, certes, ce n'est pas sans raison : l'opinion publique nous impose des choix qu'on n'aurait pas toujours faits. Tel écrivain, immortalisé par ses contemporains, ne répond dans le siècle suivant, ni aux mœurs, ni à la morale, ni à l'esprit admis et suivis, et cependant la postérité, malgré ses blâmes et ses répugnances, est contrainte d'accepter une gloire qu'elle n'aurait ni consentie, ni même tolérée. Triste gloire chez quelques-uns; d'ailleurs, gloire prônée par ceux-ci, contestée par ceux-là, qui nous divise au lieu de nous unir, qui sert d'excuse à la divergence des opinions et d'aliment à la lutte des partis. Est-ce que Corneille et Racine, Bossuet et Fénelon ont jamais suscité et nourri des guerres intellectuelles? L'estime qu'on doit porter à un écrivain est donc en proportion de sa moralité effective, ensuite de son originalité ou de sa profondeur. C'est en se concentrant que l'intelli-

gence double ses forces, c'est en s'épurant que le génie domine et règne; il n'est vraiment grand qu'en demeurant irréprochable.

Telles sont quelques-unes des difficultés que rencontrent tous ceux qui entreprennent le tableau brillant mais complexe de notre littérature. Il faut savoir trier, approuver ou condamner des œuvres nombreuses où le bien est trop souvent mêlé au mal, où l'éloquence s'épuise aux plus funestes causes, où la poésie salit son aile dans les bourbiers du libertinage, où le génie fuit la vérité et se déshonore jusqu'à la méconnaître. Grave préoccupation pour le juge, lourde responsabilité pour la critique! Voilà les dangers en ce qui regarde la morale; en ce qui regarde le goût, ce qui peut embarrasser tout historien de notre littérature, ce sont ces commencements si lents, si faibles, si mêlés, que la patience et la perspicacité de nos érudits nous ont fait connaître sur une vaste échelle. Si l'histoire des mœurs et même des faits doit profiter de toutes ces recherches curieuses, l'esprit littéraire n'y a vraiment que peu à faire. Comment classer ses innombrables *canzones* du Midi que les troubadours de trois siècles ont répétées à satiété, ne variant guère plus la forme que le fond? Comment analyser ces interminables récits des trouvères, où l'indigence de l'imagination se dissimule si mal sous tant de détails communs et analogues, où les héros, empruntés à l'antiquité, n'ont pas un autre caractère que celui de l'époque où vivent les chantres de leurs exploits? En une pareille recherche l'esprit se fatigue, sans qu'aucune de nos facultés puisse, nous ne disons pas se plaire à de pareilles lectures, mais même en profiter.

L'histoire des littératures grecque et latine n'a ni ce danger, ni cet embarras; quand on procède d'Homère, on est tout de suite dans le grand et dans le beau. Les critiques grecs ont eu cette ingénieuse inspiration de repousser dans la fable les Orphée, les Amphion, les Musée et de leur conserver tout l'éclat de l'imagination, en laissant se perdre leurs œuvres au profit de leur gloire. Chez les Romains, on aurait pu plus facilement retrouver quelques extraits de poésie barbare, ou de cette éloquence banale dont les rostres étaient si abondants; mais pour mieux conserver à ces origines leur grandeur patriotique, on ne les cite qu'à l'état de légendes qu'écrit un historien comme Tite-Live, que cite un orateur comme Cicéron,

ou que versifie un poëte comme Horace. Ces deux littératures se sont heureusement débarrassées de ces bégaiements des langues, de ces enfances de l'esprit, où l'œuvre peut paraître sincère et naïve, mais jamais littéraire. Aussi ne voyons-nous qu'avec une certaine inquiétude l'appréciation de ces éléments curieux mais bruts qui servent plutôt de repoussoirs à notre poésie et à notre prose qu'ils ne font corps avec elles, et qui sont à nos monuments littéraires ce que les Dolmens et les Menhirs sont à nos temples modernes.

Sauf quelques chroniqueurs comme Villehardouin ou Joinville, on ne pourrait pas, avant le quinzième siècle, citer une seule page digne d'un ancêtre du siècle de Louis XIV; car les poëtes alors ne sont versificateurs que par la rime et la mesure, entraves inutiles qu'ils imposent à des idées absentes. Enfin, si un refrain heureux, si une exclamation poétique s'échappent d'un esprit ardent ou d'un cœur généreux, d'un Villon ou d'un Charles d'Orléans, quels regrets n'éprouve-t-on pas de voir si mal enchâssé l'unique diamant qu'à découvert le mineur littéraire.

Il fallait donc courir à travers ces origines, intéressantes à l'érudit, indifférentes à tout autre. La plupart des concurrents s'y sont attardés trop longtemps : de là peu de proportions dans leur œuvre, trop de détails et quelque obscurité. Le mémoire, au contraire, auquel nous avons décerné le prix, s'est bien gardé de ce défaut. Il a pour épigraphe ce vers de Lucrèce :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt ;

et pour auteur M. Alfred Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest.

Conçue avec sagesse, divisée avec méthode, écrite d'un style correct et non parfois sans élégance, l'œuvre de M. Doneaud du Plan nous a paru aussi intéressante que variée. Les jugements en sont justes, les appréciations fines, l'enseignement salutaire. Voilà les qualités sérieuses qui nous ont fait couronner ce mémoire. Et maintenant l'auteur nous permettra d'entremêler à nos éloges quelques critiques, qui, nous le croyons, ne peuvent que lui être utiles. A notre époque d'improvisation, où l'on pense avoir tout dit parce que l'on a parlé de tout, il nous semble nécessaire de rappeler même le

talent à la réflexion et à la méditation. Savoir refaire une œuvre, la corriger, la perfectionner est une rare vertu littéraire; et il convient à une société d'*études* d'engager ceux qui lui communiquent leurs essais à les parfaire par le travail. Nous n'ignorons pas que le temps a manqué à tous nos concurrents pour élaborer une si longue histoire; mais il leur appartient de réparer par une révision sévère les écarts de leur plume trop rapide ou les oublis de leur mémoire trop pressée.

Il y a de la mesure et du goût dans l'introduction du mémoire couronné, qui traite comme curiosités et non comme modèles les œuvres des trouvères, et qui critique judicieusement les romans de la Rose et du Renard. Il différencie fort bien les deux poëmes de la Rose, celui de Guillaume de Lorris fade mais honnête, celui de Jehan de Meung cynique et ennuyeux. Il apprécie aussi avec beaucoup de justesse le poëme ou plutôt le cycle poétique du Renard, satires sociales, politiques et religieuses de tout genre. Rien de plus juste non plus que ce qu'il dit de Thibault de Champagne, auteur tour à tour pieux ou érotique, selon l'occasion, le hasard ou le caprice. Heureusement, pour sauver la morale de cette promiscuité d'idées où elle courait tant de dangers, l'auteur arrive à l'Imitation de Jésus-Christ, ce livre sublime où la pureté de l'âme se reflète à chaque page et ne s'altère d'aucune pensée ni d'aucune réflexion douteuses.

M. Doneaud du Plan prête à Olivier Basselin, ce foulon de Vire qui chantait le vin dans le pays du cidre, comme on chante le paradis dans le purgatoire, un patriotisme qu'il n'a jamais montré. Si M. Henri Martin l'a cru et rapporté dans son histoire de France, M. Travers de Caen a rétabli la vérité en avouant que les pièces où quelques sentiments de la patrie se réveillent, ne sont malheureusement que des interpollations qu'on a cru pouvoir attribuer par honneur au poëte presque unique d'un siècle stérile. N'est-ce pas une autre erreur historique que d'appeler *moyen âge* l'époque de Commynes, et une erreur littéraire que de parler si peu de notre premier historien, car ses prédécesseurs n'étaient réellement que des chroniqueurs? Quand on a loué avec tant de grâce et d'originalité l'aimable mais filandreux Froissart, il convenait peut-être d'être

plus prodigue d'éloges envers l'écrivain qui le premier rapporta les actes avec mesure, jugea les hommes avec finesse et fit des portraits d'une telle vérité, qu'ils restent encore d'une ressemblance parfaite.

Si les origines de notre littérature sont largement et sagement rapportées par M. Doneaud du Plan, le seizième siècle, au contraire, est loin d'avoir le développement qu'il exigeait. La pléiade est traitée un peu légèrement; des efforts malheureux mais respectables de linguistique ne doivent pas nous faire oublier la verve charmante et la fraîche imagination de plusieurs poëtes distingués et surtout de leur maître Ronsard. C'est trop facile de condamner toute une poésie, ou peu s'en faut, à l'ombre de Boileau, réacteur excessif pour nous, quoique utile dans son temps. Rabelais et Montaigne sont adroitement traités, mais trop succinctement; Amyot n'est peint qu'en profil fuyant; quant à Montluc et à saint François de Sales, pourquoi les avoir oubliés? Ils offrent pourtant le contraste le plus curieux: l'un rude homme de guerre, l'autre le plus doux des évêques. Enfin, les six lignes qui résument ce siècle si dramatique et si vaste nous semblent bien insuffisantes pour en exprimer la valeur incontestable et la funeste influence. C'est, en effet, une époque d'ébullition intellectuelle que le seizième siècle, siècle de formation et d'enfantement où tout couve, où tout éclate, le bien comme le mal, le vice plus que la vertu, où l'indépendance de l'esprit produit des monstruosités plus souvent que des merveilles, où l'intelligence, émancipée avant l'âge, court le danger de se perdre plutôt que d'aboutir, où la langue accepte et compose des mots de toute provenance et de toute nature, où trop souvent les passions hurlent et couvrent la voix timide du bon sens, où le fanatisme se défend avec des bûchers, où l'incrédulité s'impose avec le fer, où la raison se noie dans le flot montant du désordre, où la guerre éclate partout, dans la religion, dans la loi, dans les mœurs, dans les œuvres.

Si M. Doneaud du Plan paraît avoir redouté les flammes et les abîmes de ce siècle volcanique qui pourtant a dégagé l'esprit français d'éléments si violents et si contradictoires, une fois parvenu au dix-septième siècle, il se trouve sur un sol raffermi et solide et il y marche avec autant de résolution que de confiance. Désormais il est à l'aise: cette langue sévère et riche à la fois il la comprend et la

parle, cette discipline des esprits il l'admire et s'y conforme, cette unité dans la règle il la saisit et la prône. Tout s'élève, tout s'épure dans cette atmosphère sereine, où le soleil du christianisme darde ses plus bienfaisants rayons. L'auteur heureux et enthousiaste goûte et inspire la plus respectueuse admiration pour les grands génies qui abondent à l'appel et aux applaudissements de tous. C'est d'abord Corneille qu'il rencontre, et il parle de ses chefs-d'œuvre avec l'estime la plus chaleureuse, la conviction la plus communicative : il se délecte du *Cid*, admire *Horace* et *Cinna*, mais réserve ses préférences pour *Polyeucte*. Puis il aborde Descartes et Pascal, apprécie à leur suprême valeur la pensée forte, grande, parfaitement pondérée du premier, et le style magistral du second, qui sut trouver la formule immortelle des plus hautes vérités. Avant d'atteindre à ces sommets, il avait réhabilité curieusement l'hôtel de Rambouillet, tout en déclarant Balzac illisible et Voiture ennuyeux ; mais pourquoi nous énumérer les nombreuses victimes de Boileau ? Ce ne sont là que les morts de la bataille littéraire, et voilà tout.

N'y a-t-il point un certain danger à analyser toutes les pièces de Molière ? et le plus profond, le plus perspicace des auteurs comiques de tous les temps et de tous les pays peut-être, après avoir si judicieusement raillé l'excès où tombaient les Précieuses, a-t-il tenu assez de compte de leurs efforts pour débarrasser la littérature de ces équivoques de mauvais ton et de ces grossièretés malhonnêtes qui infectaient dans ce temps le théâtre ? Hélas ! l'éducation du parterre s'est faite moins vite que celle des loges, même au dix-septième siècle ; et Molière n'a pas eu le temps de réagir, en le ridiculisant à jamais, contre le cynisme honteux des masses qui a dégradé la scène comique aux yeux sévères du prêtre et du père de famille.

M. Doneaud du Plan, pour se mieux conformer sans doute à l'objet de son œuvre, s'est voué aux analyses. S'il parle de Boileau, il analyse ses satires et ses épîtres. S'il aborde le plus indépendant et le plus original de nos poëtes, La Fontaine, il analyse ses fables. Hélas ! cette analyse-là, c'est celle d'une aile de papillon ; le détail en est adorable, les teintes exquises, le tout est fondu de la façon la plus ravissante ; mais quiconque y touche court risque d'en altérer les couleurs ou d'en confondre les nuances. A la bonne heure pour

Racine, ses pièces peuvent être analysées, et, grâce aux péripéties par où elles passent, le poëte sublime peut vous faire supporter l'excès de la passion dans *Phèdre,* l'excès de la violence dans *Athalie.* Enfin, qu'on analyse *Télémaque*, très-bien ; mais les *Oraisons funèbres* de Bossuet, elles n'y gagnent ni en prestige ni en majesté, et l'on perd ainsi les surprises sublimes de l'orateur. Cet emploi excessif de l'analyse n'empêche pas pourtant l'auteur de prononcer des jugements fort sages et souvent empreints d'une véritable distinction. Il est juste pour Regnard, cet élève de Molière, qui ne sut supérieurement lui emprunter que sa verve et sa gaieté. Dans un autre genre, Bourdaloue est bien senti, bien compris, judicieusement loué; et on regrette qu'à côté de ce grand logicien de la chaire, il n'ait traité Fléchier qu'en rhéteur, faute d'avoir relu encore une fois son oraison funèbre de Turenne.

Nous devrons aussi engager M. Doneaud du Plan à compléter son tableau si choyé du dix-septième siècle, en ne laissant pas dans l'ombre l'éclosion de l'éloquence judiciaire d'une part, et, d'autre part, en montrant un peu plus d'indulgence pour cet improvisateur si fin, si caustique, si pénétrant, dont le langage hardi et l'imagination déréglée conservent, malgré leurs défauts, un charme, une verve, un esprit délicieux, le cardinal de Retz. Quant à Mme de Sévigné, une page pour elle, c'est trop peu; elle forme à elle seule un genre dans notre littérature; son style libre et sans apprêt fit plus pour la flexibilité de la langue, sa finesse, son audace, son caractère et sa couleur que bien des écrits plus sévères et d'une allure plus magistrale. Son genre à elle, c'est l'émancipation littéraire, c'est le vrai dans l'art, c'est le naturel en place du recherché.

Le dix-huitième siècle est sévèrement jugé par M. Doneaud du Plan. C'est très-ingénieux de sa part de supposer qu'il y avait deux hommes en Voltaire, et c'est se tirer à merveille des contradictions nombreuses d'un génie incontestable, mais très-dangereux. Sans s'arrêter aux erreurs funestes de ce grand esprit, il en apprécie les œuvres vraiment littéraires avec beaucoup de tact et de goût. Sa critique de la *Henriade* est judicieuse, quoiqu'il y trouve trop de morceaux *admirables;* le *théâtre* est caractérisé avec justesse, et, après s'être permis de nombreuses critiques contre le poëte, tout en

louant sans restriction ses *poésies légères*, il ne tarit pas d'éloges sur cette prose si leste, si nette, si précise, si lucide, si spirituelle, qui fait de la correspondance de ce monarque littéraire une œuvre admirable par la forme, sinon par le fond. Peut-être approuve-t-il trop l'historien en lui: certes, la rapide et intéressante biographie de *Charles XII* joint la valeur de l'histoire au charme du roman, mais il y a bien à dire sur le *Siècle de Louis XIV*, et presque tout à rejeter dans l'*Essai sur les mœurs*. Aussi bien cette fiction d'un homme double dans un grand écrivain, permet à M. Doneaud du Plan de ne s'arrêter qu'aux chefs-d'œuvre de l'esprit en laissant de côté l'exagération et la perfidie de la polémique anti-religieuse. De Rousseau, M. Doneaud du Plan se tire avec habileté, en disant qu'il n'est pas fait pour la jeunesse, et que c'est plutôt un déclamateur sublime qu'un maître à imiter. En ce qui regarde Montesquieu, quoique étant un peu sévère pour son *Esprit des Lois*, M. Doneaud du Plan a pour lui de la déférence toujours et de l'admiration quelquefois, entre autres pour son magnifique dialogue d'Eucrate et de Sylla. Quant à Buffon, il l'exalte sans hésitation, l'honore comme homme, et le déclare le véritable père de la poésie en prose.

Autour de ces quatre grandes figures, l'auteur du mémoire couronné fait défiler, en les jugeant un peu trop brièvement, ces nombreux auteurs qu'on loue volontiers quand on les lit isolément, mais qu'on ne maintient plus aussi haut quand on les compare ; ainsi Diderot, quelle verve! d'Alembert, quelle gravité! Lesage, quel esprit! Marmontel, quelle fécondité! Marivaux, quelle grâce! Gresset, quelle finesse! Racine fils, quelle ampleur! Gilbert, quelle âpreté!

Pourtant, nous n'irions pas jusqu'à dire de Lesage qu'il *a presque égalé Molière dans la peinture des vices et des ridicules*, et que *Manon Lescaut de l'abbé Prévost est un chef-d'œuvre de style et de sentiment*. En citant ce dernier ouvrage, il ne faut pas oublier que pour le livre que nous avons demandé, la moralité de l'œuvre et de l'esprit n'est pas moins nécessaire que les grâces du style; et, certes, nous avons assez de grands écrivains, aussi nobles de conduite qu'élevés de sentiments, pour suffire à l'admiration des élèves de nos écoles.

Nous paraîtrons peut-être un peu sévères pour le mémoire aussi complet que consciencieux auquel nous sommes heureux d'accorder la palme; mais cette sévérité relative provient de l'estime que nous portons à l'auteur. Nous voudrions qu'il ne laissât à son essai aucune lacune, aucune tache; nous avons l'espoir qu'avec un redoublement de soin et de travail il peut en faire une œuvre digne du but que nous avions proposé aux penseurs et aux moralistes. Quel honneur, en effet, que de devenir le guide de tous, dans la magnifique carrière qu'a parcourue notre littérature, l'initiateur de tant de nobles idées, le révélateur de tant de poésie! Quel plus noble emploi de la science littéraire que de l'expliquer à ces esprits naïfs et vierges, au fond desquels la bonne semence peut lever, en la prodiguant avec profusion, et produire sinon des talents, au moins des vertus. Un pareil résultat serait la plus belle des récompenses à un noble cœur, et mériterait pour y parvenir toutes nos veilles et tous nos efforts.

Après avoir donné le prix à l'ordre, à la clarté, à la modération du jugement, au bon sens sévère, nous avons le plus grand regret de n'en pouvoir donner deux autres à la verve, à l'esprit, à la grâce, à l'originalité. Le mémoire, écrit sous l'inspiration de La Bruyère: *Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement*, est dû à une plume exercée, facile, élégante, qui conserve dans des analyses trop vulgarisées l'attrait de la nouveauté, qui sait nous parler de chefs-d'œuvre trop connus avec un sentiment si fin et si personnel, qu'elle nous y fait goûter un charme plus exquis. Cette plume prestigieuse fait mieux que de nous exalter le beau, elle nous invite à l'admirer à un point de vue tout particulier, double bénéfice d'une nouvelle lecture, où nous jouissons à la fois et de l'œuvre et de son commentaire. Malheureusement, ce mémoire est un discours et non une histoire; il plaît plus qu'il n'apprend; aussi délicat que la Camille de Virgile, il effleure les surfaces d'une course si légère, qu'il est plutôt un plaisir qu'un enseignement; et c'est un enseignement que nous demandions. On excusera donc notre exigence tout en partageant notre estime pour le tableau le plus rapide, le plus attrayant de notre littérature, mais qui s'adresse à ceux qui savent et non à ceux qui ignorent.

Le mémoire dont l'épigraphe est empruntée à Horace : *Quidquid præcipies, esto brevis*, est une œuvre ardente, pour ainsi dire ; c'est de la chaleur, c'est du feu, c'est cette électricité intellectuelle dans l'admiration du vrai et du beau, qui se communique au lecteur et l'enflamme. Il y a de l'orateur dans la verve, dans l'esprit abondant et petillant de l'auteur. Aussi il pérore, au lieu d'enseigner. Que lui importent les négligences, les oublis, certaines exagérations dans l'éloge ou le blâme ! Il va, il s'intéresse, il prend parti pour ceux dont il parle, il vit de leur existence, il habite leur monde, il est de leur siècle. En communion avec leurs idées, en partage avec leurs sensations, il s'occupe de leurs œuvres, il veille à leur renommée ; il leur pardonne trop à force de les aimer, et le génie qu'il proclame, il ne sait plus le juger. Voltaire l'éblouit et il n'en voit que les lumières et non les ombres ; Bossuet le stupéfie, et il n'ose en fixer la splendeur. Tous les grands écrivains il les goûte également, et ne fait pas assez de différence entre eux. Quand il rencontre le beau, dans Corneille comme dans Racine, dans Pascal comme dans Massillon, il applaudit des deux mains, sans donner de préférence à aucun ; quand il rencontre le vrai, il sourit avec enchantement, qu'il soit dans Molière, dans La Fontaine ou dans La Bruyère. Mais avant tout il préfère être entraîné que satisfait ; il est froid pour Montesquieu, presque irrévérencieux pour Buffon, trop sévère pour les talents de second ordre, ne dit qu'un mot des tragiques du dix-huitième siècle, et de poëtes excellents comme Racine fils, Gresset, Gilbert et André Chénier ; et parmi les prosateurs il oublie entre autres Vauban, d'Aguesseau, Condorcet, Volney, Turgot et Rivarol. Ce sont ces taches qui, par suite de notre sévérité obligatoire, nous ont empêchés de récompenser, peut-être autant qu'elle le méritait, cette œuvre vive, agréable, sentie, mais assurément trop improvisée.

Nous n'avons pu accorder que deux médailles *ex-æquo* aux deux mémoires dont nous venons de parler ; mais, pour être justes, et pour récompenser, dans la mesure qu'il nous est possible, tant d'efforts, de travail, de recherches, d'idées morales, dont notre concours a provoqué l'éclosion, nous mentionnerons encore trois concurrents avec toute l'estime qu'ils méritent.

Le mémoire qui a évoqué en tête de sa rédaction les paroles évangéliques : « *Sinite parvulos ad me venire*, » est l'œuvre d'un homme d'ordre et de bien, dont les sentiments sont élevés, les tendances excellentes ; mais dont les jugements précipités manquent parfois de justesse. Pour mieux répondre sans doute à nos intentions, l'auteur s'est cru dans la nécessité de s'astreindre à écrire par demandes et réponses, ce qui embarrasse son récit, et ce qui l'a forcé à ne mettre qu'en notes des détails biographiques, souvent aussi intéressants qu'explicatifs. Son mémoire, malgré des passages très-remarquables, malgré son enseignement grave, malgré sa haute moralité, nous a donc semblé trop sévère pour les élèves, trop abstrait pour les instituteurs.

Le mémoire qui porte pour épigraphe : *Maxima debetur puero reverentia*, est aussi d'un honnête homme, sage, instruit, parfois un peu diffus, mais rachetant par des pages fermement écrites et judicieusement pensées des détails trop longs sur les origines de notre langue, plutôt que de notre littérature. Nous aurions bien aussi à demander compte à l'auteur de certains paradoxes littéraires, tels que la *rouille du seizième siècle*, expression pour le moins hasardée, car à cette époque, au contraire, tout paraît, disparaît, brille et éclate, vit et meurt sans avoir le temps de se rouiller : c'est un foyer de passions d'où s'échappe un monde. Puis dire que le dix-septième siècle, le seul siècle ordonné, puissant, complet de notre littérature, *semble plutôt une école du beau langage qu'une école de fierté, d'indépendance et de vertu*, n'est-ce pas regarder notre grand siècle à travers l'hôtel de Rambouillet, plutôt qu'au pied de la chaire de Bossuet, de Bourdaloue et de Fléchier, ou sur les bancs du théâtre où l'on jouait tour à tour Corneille, Racine et Molière? Telles sont les erreurs de composition et de détail qui, sans faire tort au bon esprit de l'auteur, exigeraient de sa part un travail attentif de révision et de perfectionnement, et qui expliquent notre impossibilité de lui accorder une palme, sans pourtant lui refuser une mention honorable.

On dit que la modestie ne nuit jamais. Eh bien ! si. Elle nuit au charmant mémoire qui porte l'épigraphe :

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

L'auteur s'est cru bien moins capable de juger les maîtres, nos grands écrivains, nos grands poëtes, que les nombreux et habiles critiques dont notre siècle abonde. Aussi n'a-t-il fait qu'emprunter les opinions de ces derniers sur chaque célébrité littéraire, à mesure qu'il avançait chronologiquement dans l'histoire. Toutes ces citations sont d'ailleurs faites avec autant de finesse que de goût; toutes ces pages diverses sont détachées avec sagacité et soudées avec grâce. Personne n'est oublié, ni Villemain, ni Guizot, ni Barante, ni Sainte-Beuve, ni Saint-Marc Girardin, ni Gérusez, ni MM. Nisard, Demogeot, Duruy, Taine, Lenient, Paul Albert, l'abbé Drioux et aussi M. Maizières dans son discours de réception à l'Académie française. L'auteur doit avoir un cahier où il insère les opinions de chaque critique, un album de jugements littéraires. Malgré le plaisir que nous avons eu à lire ce *compendium* si curieux, nous ne pouvons lui accorder qu'une mention honorable, car ce serait couronner trop de monde que de couronner ce mémoire.

Je m'arrête, Messieurs, je serais trop long si je voulais distribuer entre tous les concurrents la somme de louanges que nous leur adressons en masse, et dont chacun a droit à une part. Tous ont bien mérité, nous le répétons, pour leurs efforts, leur travail, leur conscience, leur respect du génie et surtout pour leur amour d'une patrie qui a su en tout temps couvrir ses revers accidentels, ses chutes, ses fautes, sous la triple couronne de la poésie, de l'éloquence et de la civilisation.

JULES DAVID.

LE TESTAMENT DE LOUIS XIV

Détacher quelques pages du livre de l'histoire, c'est, je crois, ce qu'il convient de faire pour une lecture en séance publique. Je veux donc vous rappeler des faits bien connus, mais qui, renfermés dans un cadre étroit, offrent toujours de l'intérêt à ceux qui, comme vous,

aiment à raviver leurs souvenirs historiques. Je vais résumer les circonstances au milieu desquelles fut préparé et confectionné le testament de Louis XIV, et redire quelle fut la destinée de cet acte important.

La vieillesse du grand roi avait eu, on le sait, de bien tristes jours pour la France et pour lui-même. A partir de 1685, date à laquelle la plupart des historiens font remonter le mariage secret de Louis et de Mme de Maintenon, il semble que l'éclat du règne a disparu, pour faire place à une série de désastres et de malheurs qui remplissent le long espace de trente années et nous mènent jusqu'à la mort du monarque. Sans doute il serait injuste de les attribuer à l'influence que sa célèbre compagne exerça sur la dernière partie de sa vie. Mais si l'on a dit avec raison de bien des gens que, pour leur gloire ou pour leur bonheur, *ils ont trop vécu*, ce mot pourrait s'appliquer à Louis XIV, et serait justifié par ce qu'a écrit Voltaire, en retraçant l'histoire de son siècle.

Depuis la grave maladie du roi, en 1686, l'aspect de la cour avait pris un caractère de tristesse qui alla toujours en s'assombrissant, sous le coup des événements les plus sinistres. Louis avait perdu le goût des plaisirs et des fêtes. Plus vieille que lui de quelques années, vouée d'ailleurs aux habitudes d'une piété rigide, Mme de Maintenon n'avait ni le pouvoir, ni la volonté d'égayer Louis XIV et sa cour. Le roi s'ennuyait et naturellement la cour partageait son ennui.

La jeune noblesse essaya de se dédommager au sein d'une cour naissante qui s'éleva doucement à côté de l'autre, et qui devint bientôt bruyante jusqu'au scandale, celle de Philippe d'Orléans, neveu du roi et fils de *Monsieur* décédé en 1701.

Tout à coup les deuils s'abattirent sur la maison royale. « Ce fut le sort de Louis XIV (a dit Voltaire) de voir périr toute sa famille par des morts prématurées : sa femme à quarante-cinq ans, son fils aîné à cinquante; et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le dauphin, duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712, tandis que le dernier de leurs enfants (monté depuis sur le trône) était dans son berceau aux portes de la

mort. Le duc de Berry, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après ; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.»

On sait que, dans l'opinion publique, du rapprochement de ces morts qui se succédaient sans relâche au sein de la famille royale, naquirent les plus étranges et sans doute les plus injustes soupçons. Toutefois, ce qui leur donnait quelque consistance, c'est que, toujours d'après Voltaire, les docteurs Fagon et Boudin *ne doutèrent point du poison* et le dirent nettement au roi. On osa accuser de ces crimes le duc d'Orléans, qui aimait les sciences et passait pour s'occuper de chimie. Son chimiste, Homberg, indigné des soupçons qui atteignaient directement sa personne, réclama des juges et la Bastille, et le duc d'Orléans, désespéré de ces bruits infamants, la réclamait pour lui-même. Le roi étouffa l'affaire. Certains esprits ont continué à croire au poison ; mais l'impartialité de l'histoire ne doit pas négliger de dire qu'au moment où la mort faisait trois victimes dans la maison du duc de Bourgogne, ces décès pouvaient très-naturellement s'expliquer *par une rougeole pourprée épidémique* à laquelle ils furent effectivement attribués, maladie qui sévissait alors dans Paris, où elle emporta, dit-on, cinq cents personnes en moins d'un mois, et qui aurait pu par conséquent se propager jusqu'à Versailles.

Depuis la lugubre année 1712, les causes de tristesse s'accumulèrent. Les querelles du clergé, à l'occasion de la bulle *Unigenitus* troublaient l'âme du roi. D'un autre côté, les obsessions de toute nature dont il fut l'objet, dans l'intérêt de ses bâtards, vinrent ajouter aux ennuis qui tourmentaient la fin de son existence. On voulait le faire tester, on l'y décida ; mais, chose remarquable, les dernières volontés du monarque le plus absolu devaient trouver, après lui, moins de respect que le testament du plus simple bourgeois. Au surplus, Louis fut-il bien libre dans l'expression de ses volontés testamentaires? Il est permis de conserver des doutes à cet égard.

On sait que Louis XIV avait déjà donné au duc du Maine et au comte de Toulouse, tous deux enfants de Mme de Montespan, le pas sur tous les seigneurs du royaume. Il les appela éventuellement à la couronne de France, eux et leurs descendants, à défaut de princes légitimes, par un édit enregistré le 2 août 1714. Ce n'était pas encore

assez pour les amis du duc du Maine, et surtout pour Mme de Maintenon, qui l'avait élevé et qui était l'âme de son parti. Elle persuada au roi qu'il devait pourvoir, par un testament, aux nécessités de la régence. En cas de vocation au trône d'un roi mineur, hypothèse qui n'était que trop facile à prévoir, la régence, d'après les lois de l'État, appartenait au duc d'Orléans. Mais le roi n'aimait pas son neveu, et Mme de Maintenon l'aimait moins encore. Sans accepter les odieux soupçons que des bruits diffamatoires avaient jetés sur la personne du duc, Louis reconnaissait que la conduite de celui-ci leur avait donné quelque prétexte : il blâmait hautement la vie licencieuse du duc d'Orléans et cette sorte d'ostentation du vice, qui avait permis à ses ennemis de le charger des imputations les plus graves.

On représenta au vieux roi combien il importait de réduire, par la manifestation de sa volonté suprême, le pouvoir de ce régent futur, et on lui suggéra la pensée d'organiser un conseil de régence et d'entraver autant que possible, entre les mains du duc d'Orléans, la direction des affaires publiques, en confirmant au duc du Maine les pouvoirs les plus étendus. Tel fut le plan du testament de Louis XIV; mais toute l'habileté de Mme de Maintenon ne parvint pas à rendre secrètes les dispositions du vieux roi, et celui qui avait le plus d'intérêt à les connaître, pour les déjouer, le duc d'Orléans en fut informé et put se préparer à la lutte.

S'il faut en croire Saint-Simon, quand Louis XIV remit son testament clos et cacheté entre les mains du premier président de Mesmes, pour n'être ouvert qu'en séance solennelle du Parlement, après son décès, il adressa les paroles suivantes à ce magistrat : « Voici mon testament. L'exemple des rois mes prédécesseurs et du « roi mon père ne me laisse pas ignorer ce que celui-ci pourra de« venir; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a donné ni « paix, ni patience, qu'il ne fût fait. J'ai donc acheté mon repos. « Prenez-le, emportez-le; il deviendra ce qu'il pourra, mais au « moins je serai tranquille, et je n'en entendrai plus parler. »

Louis XIV a-t-il bien tenu au premier président ce langage, si invraisemblable par lui-même? Le témoignage de Saint-Simon peut paraître suspect, car l'on connaît sa haine pour Mme de Maintenon et pour

les bâtards. Il a écrit, en parlant de la confection de ce testament : « Les deux *consuls* (le duc du Maine et Mme de Maintenon) et leur « *licteur* (le chancelier Voysin) convinrent de tout ensemble et du « personnage de chacun d'eux dans cette funeste tragédie. » Les paroles qu'il prête à Louis, dans la grave circonstance qu'il rapporte, sont plutôt celles d'un père Cassandre que celles d'un grand roi. D'ailleurs, un an plus tard, comme nous le verrons tout à l'heure, le testament a été confirmé par un codicille très-explicite. J'inclinerais donc à penser que le testament de Louis XIV lui a été *suggéré*, mais non pas *imposé*, comme le feraient croire les paroles que Saint-Simon a placées dans sa bouche.

Quoi qu'il en soit, après le dépôt du testament entre les mains du premier président, la santé du roi ne fit plus que décliner. Il traîna encore près d'une année sa vieillesse languissante. Les habiles se rapprochaient du duc d'Orléans dont la cour devenait de plus en plus brillante. Cependant, un empirique avait trouvé le moyen de ranimer quelque peu le vieux roi et de le faire manger. Les courtisans reprirent aussitôt le chemin de Versailles. « Si le roi mange « encore une fois, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus per- « sonne ! »

Mais les jours du monarque étaient comptés. Le dimanche 25 août 1715, quoique mourant, il désira que la fête de la Saint-Louis fût encore célébrée ; le bruit des tambours et des hautbois couvrit les soupirs douloureux du moribond.

Avant sa mort, on sait qu'il voulut voir et bénir le dauphin son arrière-petit-fils. L'histoire a enregistré de belles paroles qu'il lui adressa : « Mon enfant, vous allez être un grand roi. Ne m'imitez « pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre... Tâchez, au contraire, « d'avoir la paix avec vos voisins... et de soulager vos peuples, ce « que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire... »

Enfin, le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin, le roi rendit le dernier soupir. Il fut peu regretté, au témoignage de la plupart des contemporains. L'Europe ne vit jamais un si long règne, ni la France un roi si âgé, dit quelque part Saint-Simon. Mais ailleurs il ajoute : « Louis XIV ne fut regretté que de « ses valets intérieurs... *M. le duc d'Orléans n'était pas payé pour*

le pleurer, et ceux qui l'étaient n'en firent pas leur charge.... Paris, las d'une dépendance qui avait tout assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusaient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie... Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutaient plus. » Quel tableau, tracé par la main d'un courtisan! *Et nunc reges erudimini!*

Cependant, à la première nouvelle de la mort du roi, le duc d'Orléans ne resta pas inactif. Il vit le premier président, dès le même jour 1er septembre, et lui annonça son intention de se rendre le lendemain matin au sein du Parlement. Il vit les principaux pairs; il acheta la fidélité du duc de Guiche commandant le régiment des gardes, et qui jusqu'alors semblait acquise aux bâtards, et il la paya d'une somme que Saint-Simon chiffre à 600,000 livres. Il employa toute la nuit en négociations pour se créer des appuis dans le Parlement; en un mot, il ne négligea rien pour gagner la grande partie qui allait se jouer le lendemain.

De leur côté, les ducs et pairs s'étaient réunis aussitôt que le roi avait fermé les yeux. Ils voulaient profiter du besoin que le Régent allait avoir d'eux, pour protester contre ce qu'ils appelaient *les usurpations du Parlement*, à l'occasion de *la querelle du bonnet*, et pour obtenir, dans le cérémonial suivi lors des délibérés du Parlement, de puériles satisfactions d'amour-propre.

Le 2 septembre 1715, de grand matin, les abords du palais de justice à Paris étaient d'un accès difficile. La foule essayait d'en occuper les avenues, mais elle était refoulée et contenue par les gardes de M. de Guiche. Les princes, les pairs, les magistrats se rendaient au palais avec plus ou moins de diligence. L'un des premiers arrivés dut être M. le duc de La Rochefoucauld, dont la réception au Parlement eut lieu ce même jour.

« Il était plus de sept heures du matin (dit Saint-Simon) quand nous partîmes, et nous en allâmes tous ensemble (les ducs et pairs qui s'étaient réunis la veille) tout droit au Parlement, avec tous nos carrosses et notre cortége à notre suite

« ... Nous trouvâmes le Parlement tout entier en séance, avec M. de La Rochefoucault et M. d'Harcourt et deux ou trois autres seulement. — ... Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes entrés, *arrivèrent les bâtards*. M. du Maine *crevait de joie*, le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien... Il salua les pairs... Sa tête demeura affaissée, même en se relevant, tant est forte la *pesanteur des forfaits*, aux jours mêmes qu'on ne doute pas du triomphe!

« A peine étions-nous rassis, que M. le duc arrive (le duc de Bourbon) et, l'instant d'après, M. le duc d'Orléans. »

Saint-Simon ne manque pas d'ajouter qu'il profita de cette occasion solennelle pour faire sa protestation *sur l'affaire du bonnet*, conformément au programme arrêté la veille à Versailles. Mais là n'était pas l'intérêt de la séance.

Cette séance, vraiment mémorable, réunissait le Parlement tout entier, ainsi que le constate le procès-verbal porté sur ses registres.

Il y avait là sept princes du sang : le duc d'Orléans, — le duc de Bourbon, — le comte de Charolois, — le prince de Conty, — le duc du Maine, — le prince de Dombes, — le comte de Toulouse;

Vingt-neuf pairs de France : l'archevêque duc de Reims; les évêques duc de Laon, duc de Langres, comte de Beauvais, comte de Noyon, les ducs d'Uzès, de Monbazon, de la Trémoille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de la Force, de Rohan, d'Albret, de Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Gramont, de la Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, d'Ostun;

Le premier président, Messire Jean-Antoine de Mesmes, chevalier;

Sept présidents : Messires André Potier, J.-J. Charron, Chrestien de Lamoignon, Antoine Portail, Michel-Charles Amelot, Louis Le Peletier, Nicolas-Louis de Bailleul;

Trente-trois conseillers de la grand'chambre (dont onze conseillers clercs) ayant à leur tête le conseiller Le Nain, doyen;

Dix-huit présidents des enquêtes et requêtes; trois conseillers

d'honneur; trois maîtres des requêtes; soixante-quatorze conseillers des enquêtes et requêtes; au total cent-soixante-quinze membres prenant séance, dont tous les noms figurent au procès-verbal.

Les gens du roi entrent en la cour. Le parquet se compose de MM. Joly de Fleury, procureur général, et des trois avocats généraux Guillaume de Lamoignon, Pierre Gilbert de Voisins et d'Aguesseau. Ils présentent à la cour la lettre de cachet (ou lettre close) *du roi à présent régnant*, et lecture en est donnée à l'Assemblée. Ce document est ainsi conçu :

LETTRE DE CACHET ADRESSÉE AUX OFFICIERS DU PARLEMENT DE PARIS, POUR QU'ILS CONTINUENT LEURS FONCTIONS.

Versailles, 1er septembre 1715.

« De par le Roi. — Nos amés et féaux : La perte que nous venons de faire du roi notre très-honoré seigneur et bisaïeul nous touche si sensiblement qu'il nous serait impossible à présent d'avoir d'autres pensées que celles que la piété et l'amour nous demandent pour le repos et le salut de son âme, si le devoir à quoi nous oblige l'intérêt que nous avons de maintenir la couronne en sa grandeur, et de conserver nos sujets dans la tranquillité, ne nous forçait de surmonter ces justes sentiments, pour prendre les soins nécessaires à la conduite de cet État; et parce que la distribution de la justice est le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en acquitter dignement, nous vous ordonnons et nous vous exhortons autant qu'il nous est possible, qu'après avoir fait à Dieu les prières que vous devez lui présenter pour le salut de feu notre dit seigneur et bisaïeul, vous ayez, nonobstant cette mutation, à continuer la séance de notre Parlement et l'administration de la justice à nos sujets, avec la sincérité que le devoir de vos charges et l'intégrité de vos consciences vous y obligent, et cependant nous vous assurons que nous recevrons avec satisfaction vos respects et vos soumissions accoutumées en pareil cas; et que vous nous trouverez toujours tel envers vous en général et en particulier qu'un bon roi doit être envers ses bons et fidèles sujets et serviteurs. »

Après cette lecture, le premier président prend la parole et il

annonce que le duc d'Orléans lui a fait l'honneur de lui dire *la veille* qu'il viendrait ce matin en la cour pour assister à l'ouverture du testament du feu roi. On règle de quelle manière le duc sera reçu ; et, vers les huit à neuf heures, la cour ayant été avertie que M. le duc d'Orléans était à la Sainte-Chapelle, *où il entendait la messe*, MM. les présidents Le Peletier et de Bailleul et les conseillers Cadeau et Gaudart ont été députés pour l'y aller saluer au nom de la compagnie, ce qu'ils ont fait, et l'ont conduit en la cour, MM. les présidents marchant à ses côtés, et MM. les conseillers derrière lui.

M. le duc d'Orléans a passé à travers le parquet, et lorsqu'il a été placé au-dessus de M. le duc de Bourbon, M. le premier président lui a dit :

« Monsieur, le Parlement, profondément affligé de la perte que la France vient de faire, conçoit de grandes espérances pour le bien public, de voir un prince aussi éclairé que vous, Monsieur, aussi pénétré que vous l'êtes de tous les sentiments de justice, venir dans la compagnie avec les dispositions que vous y apportez. La cour m'a chargé de vous assurer, Monsieur, qu'elle concourra avec vous au service du roi et de l'État de toutes ses forces et avec tout le zèle qui l'a toujours distinguée des autres compagnies du royaume : elle m'a en même temps ordonné de vous protester, Monsieur, qu'elle ira au-devant de tout ce qui pourra vous prouver le profond respect qu'elle a pour vous. »

M. le duc d'Orléans a marqué à M. le premier président beaucoup de satisfaction de ce qu'il lui avait dit, et il a témoigné ensuite vouloir parler à la compagnie en présence des gens du roi. Aussitôt ils ont été mandés par M. le premier président, et M. le duc d'Orléans, ayant salué la compagnie, a dit :

« Messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné : c'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces

sentiments connus du feu roi m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie, et dont je crois vous devoir rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit : « *Mon neveu, j'ai fait un testament* « *où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre* « *naissance; je vous recommande le dauphin, servez-le aussi* « *fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver* « *son royaume; s'il vient à manquer, vous serez le maître, et la* « *couronne vous appartient.* » A ces paroles, il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter, et il finit en me disant : « *J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus* « *sages; mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque* « *chose qui ne soit pas bien, on le changera.* » Ce sont ses propres termes... Je suis donc persuadé que, suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures et suivant la destination même du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai pas satisfait si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différents titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament pourra y ajouter. Je suis persuadé même que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils *et par vos sages remontrances; je vous les demande par avance*, en protestant devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. Ce que je

demande donc à présent, Messieurs, est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire; que l'on délibère, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume. »

Après ce discours, les gens du roi requièrent qu'il soit fait ouverture et donné lecture des testament et codicilles du feu roi, pour être ensuite délibéré par la cour, tant sur le droit qui peut appartenir à M. le duc d'Orléans par sa naissance que sur l'exécution du testament et des codicilles. Puis ils se retirent.

Le duc d'Orléans se lève lui-même, comme pour s'en aller, mais il est prié de rester, et la cour délibère en sa présence. Le premier président prend les voix, suivant le cérémonial accoutumé, en dépit des protestations que Saint-Simon avait fait entendre au commencement de la séance, c'est-à-dire qu'il s'adresse, en prenant les voix, « à MM. les princes du sang, *en leur ôtant son bonnet*, et leur « faisant une profonde inclination; à MM. les pairs, *sans ôter* « *son bonnet*, et en les nommant tous par les titres de leurs pairies; « enfin à MM. les présidents, *son bonnet à la main*, sans les « nommer. »

L'arrêt est tout naturellement conforme aux conclusions du ministère public. En conséquence, le premier président, le procureur général et le greffier en chef (qui avaient les trois clefs du dépôt) vont chercher et rapportent solennellement le précieux paquet qui contient les dernières volontés de Louis XIV. Le premier président place le portefeuille sur son bureau, l'ouvre, en tire le paquet cacheté et le présente au duc d'Orléans, puis ils l'ouvrent ensemble.

Le premier président fait passer de main en main le testament à *Dreux*, conseiller au Parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisait bien et d'une voix forte qui serait entendue de tous de la place où il était.

Dreux donne lecture du testament, au milieu du plus profond silence et de l'attention générale.

Nous rappelons toutes les parties essentielles de ce document historique.

« Marly, 2 août 1714.

« Ceci est notre disposition et ordonnance de dernière volonté pour la tutelle du dauphin notre arrière-petit-fils, et pour le *conseil de régence* que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du roi.

« Comme par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a pendant plusieurs années agité notre royaume avec des événements différents et qui nous ont causé de justes inquiétudes, est présentement terminée, nous n'avons présentement (*sic*) rien plus à cœur que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de la guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix, et éloigner tout ce qui peut troubler leur tranquillité.

« Nous croyons, dans cette vue, devoir étendre nos soins paternels à prévoir et prévenir, autant qu'il dépend de nous, les maux dont notre royaume pourrait être troublé, si par l'ordre de la divine providence notre décès arrive avant que le dauphin, notre arrière-petit-fils, qui est l'héritier présomptif de notre couronne, ait atteint sa quatorzième année, qui est l'âge de sa majorité. C'est ce qui nous engage à pourvoir à la tutelle et à l'éducation de sa personne, et à former pendant sa minorité un *conseil de régence*, capable par la prudence, la probité et la grande expérience de ceux que nous choisissons pour le composer, de conserver le bon ordre dans le gouvernement de l'État, et de maintenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au roi mineur.

« Ce conseil de régence sera composé : du duc d'Orléans, chef du conseil ; du duc de Bourbon, quand il aura 24 ans accomplis ; du duc du Maine ; du comte de Toulouse ; du chancelier de France ; du chef du conseil royal ; des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallart et d'Harcourt ; des quatre secrétaires d'État ; du contrôleur général des finances (en tout seize membres). Nous les avons choisis pour la connaissance que nous avons de leur capacité, de leurs talents et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour notre personne, et que nous sommes persuadé qu'ils auront de même pour le roi mineur.

« Voulons que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et

garde du conseil de régence; mais comme il est nécessaire que quelque personne d'un mérite universellement reconnu, et distinguée par son rang, soit particulièrement chargée de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, nous nommons le duc du Maine pour avoir cette autorité et remplir cette importante fonction, du jour de notre décès.

« Nous nommons aussi pour gouverneur du roi mineur le maréchal de Villeroi qui, par sa bonne conduite, sa probité et ses talents, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance. Nous sommes persuadé que, pour tout ce qui aura rapport à la personne et à l'éducation du jeune roi, le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, gouverneur, animés tous deux par le même esprit, agiront avec un parfait concert, et qu'ils n'omettront rien pour lui inspirer les sentiments de vertu, de religion et de grandeur d'âme que nous souhaitons qu'il conserve toute sa vie.

« Voulons que tous les officiers de la garde et de la maison du roi soient tenus de reconnaître le duc du Maine et de lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera pour le fait de leurs charges qui aura rapport à la personne du roi mineur, à sa garde et à sa sûreté.

. . . .

. . . .

« Voulons que toutes les affaires qui doivent être décidées par l'autorité du roi, sans aucune exception ni réserve, soit qu'elles concernent la guerre ou la paix, la disposition ou administration des finances, ou qu'il s'agisse du choix des personnes qui doivent remplir les archevêchés, évêchés et autres abbayes et bénéfices dont la nomination doit appartenir au roi mineur, la nomination aux charges de la couronne, aux charges de secrétaires d'État, à celle de contrôleur général des finances, à toutes celles des officiers de guerre, tant des troupes de terre qu'officiers de marine et galères, offices de judicature des cours supérieurs qu'autres, à celles de finance, aux charges de gouverneurs, lieutenants-généraux pour le roi dans les provinces, à celles de l'état-major des places fortes, tant des frontières que des provinces du dedans du royaume, aux charges de la maison du roi, sans distinction des grandes et petites, qui sont à la nomination du roi, et généralement pour toutes les charges, com-

missions et emplois auxquels le roi doit nommer, soient proposées et délibérées en Conseil de régence, et que les résolutions y soient prises *à la pluralité des suffrages et sans que le duc d'Orléans, chef du conseil, puisse seul, et de son autorité particulière, rien déterminer, statuer et ordonner, et faire expédier aucun ordre au nom du roi mineur, autrement que suivant l'avis du conseil de régence....»*

.... Suivent des détails d'exécution plus ou moins importants; puis le testament continue ainsi :

« Il ne sera fait aucun changement au Conseil de régence, tant que durera la minorité du roi.

«.... Notre intention est que les dispositions contenues dans notre édit du mois de juillet dernier en faveur du duc du Maine et du comte de Toulouse, et leurs descendants, *aient pour toujours leur entière exécution, sans qu'en aucun temps il puisse être donné atteinte à ce que nous avons déclaré en cela être de notre volonté.»*

Plus loin, le testateur exhorte le dauphin et tous ses successeurs à protéger le développement de deux institutions très-dignes d'intérêt, l'hôtel des Invalides et la maison de Saint-Cyr, puis l'acte se termine ainsi qu'il suit :

« Nous n'avons d'autres vues, dans les dispositions du présent testament, que le soin de notre État et de nos sujets. Nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité, et qu'il nous fasse la grâce de faire un assez bon usage du reste de notre vie pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde. »

Plus d'une marque d'étonnement s'était fait jour pendant le cours de cette lecture, car il y avait peu de personnages connaissant plus ou moins bien les intentions que le feu roi avait consignées dans cet acte et qui auraient dû rester secrètes pour tout le monde. Le texte du testament contrastait singulièrement avec les paroles que, tout à l'heure, le discours du duc d'Orléans prêtait à Louis XIV.

Le codicille, daté de Versailles le 23 août 1715, qui fut lu par l'abbé Menguy, autre conseiller du Parlement, mais conseiller clerc, n'était pas moins explicite. « Je confirme de tout point, y disait le « roi, ce qui est dans mon testament, *que je veux être exécuté dans « tout ce qu'il contient.* »

Un second codicille n'avait d'autre objet que la nomination d'un précepteur pour le jeune roi.

Entre la volonté absolue du défunt et les prétentions exposées par le duc d'Orléans, il fallait choisir.

Les gens du roi, non sans quelque embarras, expliquèrent qu'on devait s'en tenir plutôt à l'*esprit* qu'à la *lettre* du testament, et qu'à consulter cet esprit, les droits du duc Philippe à la régence n'étaient pas et ne pouvaient pas être méconnus. L'interprétation du parquet prévalut, parce qu'elle répondait à la secrète pensée de la majorité des membres, de ne reconnaître au testament du feu roi aucune valeur légale. Le duc du Maine sentit que le terrain se dérobait sous lui et protesta mollement. Toutefois, une discussion assez vive, dont Saint-Simon retrace toutes les phases, s'éleva entre le duc du Maine et le duc d'Orléans, et se continua dans la chambre des enquêtes, sans amener de résultat. Quelques hésitations restaient encore dans certains esprits. Philippe leva la séance et ajourna la suite de la délibération à l'audience de relevée, après toutefois avoir fait décider que le duc de Bourbon, bien que sa vingt-quatrième année ne fût pas accomplie, entrerait immédiatement au conseil de régence, avec le titre de chef de ce conseil. C'était déjà une brèche faite au testament; l'œuvre de destruction devait bientôt se consommer. En levant la séance, Philippe annonça hautement qu'il restituait au Parlement le droit de remontrances, et cette déclaration fut couverte d'applaudissements.

Le dîner, au Palais-Royal, fut lestement mené; on n'avait pas de temps à perdre. Les gens du roi furent mandés par le futur régent, dont ils approuvaient et encourageaient tous les desseins. On régla le programme de la séance du soir, qui fut courte et décisive.

Avant quatre heures, tout le monde était de retour au palais. La dispute reprit sur le codicille; mais l'attitude du duc du Maine, pâle et balbutiant, était celle d'un vaincu. Il dit pourtant avec quelque force, alors qu'il se voyait *entièrement tondu* (suivant l'expression de Saint-Simon) qu'il demandait à être absolument déchargé de la garde du roi et à conserver seulement la surintendance de son éducation. — Très-volontiers, monsieur, répondit le duc d'Orléans : il n'en faut pas aussi davantage. Là dessus le premier président se

disposa à prendre les voix. Les conclusions des gens du roi avaient été de tout point favorables au duc d'Orléans. « Quel avantage pour « le royaume, avaient-ils dit, de voir la conduite de l'État entre les « mains d'un prince si digne de gouverner et dont le Parlement « conservera dans ses registres ces paroles mémorables : *qu'il ne « voulait être indépendant que pour faire le bien, et qu'il consen- « tirait qu'on le liât tant qu'on le voudrait pour ne point faire de « mal !* »

La partie était gagnée. Les résolutions de l'assemblée furent telles que les souhaitait le duc d'Orléans, et, d'après ces résolutions, fut rédigé l'arrêt sur la régence, que signa le premier président. Cet arrêt devait recevoir sa dernière consécration dans le lit de justice que le régent fit tenir par le petit roi, dix jours après, le 12 septembre 1715. En voici le texte :

« Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, où étaient les princes du sang et les pairs ci-dessus nommés, après qu'ouverture a été faite du testament du feu roi, déposé au greffe de la cour suivant son édit du mois d'août 1714, et l'arrêt du 29 dudit mois, ensemble des codicilles apportés par M. le duc d'Orléans ; et ouï les gens du roi en leurs conclusions, la matière mise en délibération, *a déclaré et déclare M. le duc d'Orléans régent en France, pour avoir en ladite qualité l'administration des affaires du royaume pendant la minorité du roi;* ordonne que le duc de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de la régence, sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, et y présidera en son absence ; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis. Et après la déclaration faite par M. le duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la pluralité des suffrages dudit conseil de la régence dans toutes les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices et grâces qu'il pourra accorder à qui bon lui semblera, après avoir consulté le conseil de régence, sans être néanmoins assujetti à suivre la pluralité des voix à cet égard ; *ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, même tels conseils inférieurs qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes,* le tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la cour ; que le duc du

Maine sera surintendant à l'éducation du roi; *l'autorité entière et commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la garde de sa personne, demeurant à M. le duc d'Orléans*, et sans aucune supériorité du duc du Maine sur le duc de Bourbon, grand-maître de la maison du roi; ordonne que des *duplicata* du présent arrêt seront envoyés aux autres Parlements du royaume, et des copies collationnées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées et registrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans un mois. »

En cassant le testament de Louis XIV, le Parlement prit-il une revanche de l'affront que le monarque lui avait fait subir dans la fameuse séance du 13 avril 1655, alors qu'il entra, âgé de moins de dix-sept ans, au sein de l'illustre assemblée, en habit de chasse et sa houssine à la main, pour lui intimer ses ordres d'un ton injurieux? Nous aimons à penser que l'arrêt du Parlement fut inspiré par de plus nobles motifs. En soi, le testament était une offense à la morale publique. C'était le couronnement d'une œuvre poursuivie depuis longtemps et dont le résultat était de placer aux premiers rangs les fruits d'un double adultère. Pour excuser la pieuse Mme de Maintenon de s'être vouée à la réussite de cette œuvre, il faut admettre que son attachement pour des princes qu'elle avait élevés aveuglait sa conscience autant et plus peut-être que ne l'eût pu faire l'amour maternel. Quoi qu'il en soit, les faits que nous avons résumés suggèrent de tristes réflexions et montrent, une fois de plus, que souvent le comble des grandeurs est aussi le comble des faiblesses humaines.

Philippe d'Orléans triomphait. Le peuple, qui autrefois ne lui avait pas épargné les insultes, applaudit à son triomphe. Après les fatigues de cette journée, il se rendit droit à Versailles. Depuis vingt-quatre heures, il avait été prodigue de promesses. Il en est une qui lui fut arrachée le soir même par sa mère. Quand elle le vit, elle l'embrassa, le félicita de son succès et lui dit qu'elle ne lui demanderait qu'une seule chose, mais qu'elle en voulait sa parole précise : « C'était de « n'employer jamais, en quoi que ce fût, l'abbé Dubois, qui était le « plus grand coquin et le plus insigne fripon qui fût au monde, ce

« dont elle avait mille et mille preuves, et qui le vendrait lui et « l'État, pour son plus léger intérêt. »

Madame pressa tant Monsieur son fils à cet égard, qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais.

L'histoire nous apprend comment le Régent a tenu cette promesse solennelle.

J.-C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

LE RENARD, LE LOUP ET LE LION

FABLE

La raison du plus fort est souvent la meilleure.
Oui : mais non pas toujours, bien qu'en ait dit jadis
Le chantre des exploits de Rominagrobis;
La ruse vaut la force, et triomphe à son heure.

Un renard habitait un antre spacieux
Bordé d'une eau courante, et permettant aux yeux,
Placé comme il l'était au flanc d'une montagne,
D'étudier au loin l'état de la campagne;
Aussi comme il l'aimait ce logis précieux !
Un soir qu'il revenait de tournée, anxieux,
Car il n'avait mangé de toute la journée
Qu'un roitelet, encore était-il de l'année !
Ce doux logis lui montre, accroupi sur son seuil,
Un gros loup qui dormait, oui da!... mais d'un seul œil.
— Maître, dit le renard, qui se tient à distance,
Vous me semblez chez moi! — Vraiment! pure apparence!
Lui répond Yzangrin ; c'était bien Yzangrin,
Si connu sur les bords de la Seine et du Rhin!
— Sire loup, rendez-moi ma demeure natale;
J'ai la possession annale et plus qu'annale.
— Si tu l'as, de quoi donc te plains-tu ? Garde-la!
— Vous violez le droit! — Ah! le droit! le voilà,
Dit Yzangrin qui pousse un hurlement terrible.
L'argument était fort, mais non point invincible.

— Je défère l'arrêt à notre souverain
Le lion, dit Renard. — Soit, répond Yzangrin.
Si tu m'en crois, du droit tu lui feras l'éloge
Et de quelqu'avocat emprunteras la toge.
Le renard ne fut pas si sot. Quand il se vit
Devant son grave juge, il conta le délit
Sans se passionner, en présenta l'excuse.
— N'est-il point naturel que le puissant s'amuse
Quelquefois aux dépens du faible ? Parbleu si !
Mais le tort d'Yzangrin, majesté, le voici.
Quand j'eus dit : j'en appelle à notre chef suprême
Au lion, notre roi que je respecte et j'aime,
Sire, il m'a répondu : Puisque je suis chez moi,
(Car il se croit chez lui !) je suis mon propre roi.
— Hum! rugit le lion. — Il a dit autre chose,
Mais vous le répéter, majesté, je ne l'ose.
— Répète-le, renard, sinon, gare à ta peau !
— Il disait : Le lion vieillit, de son cerveau,
Plus d'une faculté chaque jour se détache;
Il ne sera bientôt qu'une illustre ganache !
A peine le lion entend ces derniers mots,
Que sur le pauvre loup il arrive en deux sauts
Et lui brise les reins d'un seul coup de mâchoire;
Puis il s'écrie : — Il faut qu'on proclame à ma gloire,
Que je fais respecter le faible en mes États !
Es-tu content, renard ? — Qui ne le serait pas !
J'en excepte pourtant maître Yzangrin. Ah ! sire,
Vous êtes Thémis même !
Il le disait sans rire.

COEURET,
Président de la 3e classe.

CHRONIQUE

—

1° Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au quinzième siècle, par M. Charles JOURDAIN.

M. Charles Jourdain, membre de l'Institut, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

vient de publier, en 1875, une intéressante brochure sous ce titre : *Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au quinzième siècle.* Cette brochure, qui contient un document curieux et peu connu, maintenant déposé dans la bibliothèque de la Sorbonne, nous a paru devoir être signalée à l'attention de la Société des *Études historiques.*

Les écoles de Paris furent fréquentées, dès le douzième siècle, par un grand nombre d'étudiants accourus de toutes les contrées de l'Europe pour entendre les leçons de célèbres professeurs, tels que Guillaume de Champeaux, Abélard, Pierre Lombard. Ces étudiants se partagèrent, selon leur nationalité, en groupes différents. Après que le corps des maîtres et des écoliers eut été constitué, en l'année 1200, par le roi Philippe Auguste sous le nom d'*Université* de Paris, les groupes peu à peu réduits ont formé ce qu'on a nommé *les quatre nations* de France, de Normandie, de Picardie et d'Allemagne; il importe de remarquer que la nation d'Allemagne fut longtemps appelée nation d'Angleterre; mais, après la guerre de la France avec les Anglais, elle fut inscrite, en 1436, à la demande des écoliers, sur les registres de l'Université, sous le nom de nation d'Allemagne. Elle possédait un certain nombre d'écoles dans la ville de Paris, notamment dans le quartier latin, et des bâtiments qui avaient servi à l'établissement d'un collége dit *des Allemands, Alamanorum domus.*

Un receveur de la nation d'Allemagne était élu pour encaisser les recettes, faire les dépenses, et rendre ses comptes chaque année. C'est le compte présenté pour l'année 1494 par M. Georges Wolf que M. Jourdain a textuellement inséré dans son écrit en y joignant un commentaire historique.

Les recettes se composaient des rétributions acquittées par les nouveaux bacheliers ou licenciés, et par les nouveaux maîtres ès-arts à l'occasion de leur début dans les fonctions de l'enseignement, comme droit de bienvenue et pour la robe du recteur, *pro jocundo adventu et cappa rectoris.*

Les dépenses consistaient principalement dans les distributions faites aux suppôts de la nation d'Allemagne les jours de ses assemblées particulières, des fêtes solennelles, de la procession du recteur,

ou de l'obit du régent; dans les offrandes et frais d'église, lorsqu'un service religieux était célébré; dans les indemnités accordées aux anciens recteurs, aux procureurs de la compagnie et receveurs sortant de charge; dans diverses redevances; dans les travaux de réparation des écoles, et quelquefois dans les frais des banquets ou des repas en usage dans les écoles du moyen âge.

A la suite de ces explications nécessaires, M. Jourdain a reproduit le texte en latin des différentes parties du compte de M. Wolf, receveur de la nation d'Allemagne. Les rétributions payées par les bacheliers, les licenciés, les nouveaux maîtres ès-arts, et désignées sur l'état des recettes avec les noms et les diocèses de ceux qui les avaient soldées, étaient très-restreintes; elles variaient dans la proportion de six sous parisis à six livres quinze sous. Nous devons faire observer que les sous et les livres parisis avaient, en 1494, une plus grande valeur en réalité que les monnaies qui les remplacent aujourd'hui, à cause de l'augmentation toujours croissante depuis cette époque du prix des denrées alimentaires et des loyers. Toutefois, quand on compare le taux des rétributions précitées avec les sommes actuellement exigées pour obtenir un diplôme de bachelier, de licencié ou de docteur, on est frappé de l'énorme différence qui existe entre elles, et l'on est obligé de reconnaître que l'instruction de la jeunesse est beaucoup plus dispendieuse en 1875 qu'au moyen âge.

Le compte, que M. Jourdain a eu l'heureuse idée de livrer à la publicité, est une nouvelle preuve de la modicité des ressources de nos anciennes écoles et de la pauvreté des maîtres et des écoliers au quinzième siècle.

NIGON DE BERTY.

8° Éloge de M. Guizot, par M. Charles JOURDAIN.

Le 4 mai 1875, la Société de l'histoire de France s'est réunie en assemblée générale. Dans cette séance annuelle, M. Charles Jourdain a prononcé l'éloge de M. Guizot, président de cette Société, décédé dans les premiers jours du mois de septembre 1874 à l'âge de 87 ans. Après avoir déclaré que, parmi les œuvres de l'illustre écri-

vain, il se bornerait à considérer les travaux de l'historien, M. Jourdain a résumé d'abord les qualités nécessaires pour écrire l'histoire. Nous croyons devoir reproduire intégralement dans l'*Investigateur* le passage suivant de son discours, qui rentre dans la spécialité de notre journal :

« L'histoire, pour être abordée avec succès, exige un ensemble « de conditions et surtout d'aptitudes très-diverses. Elle suppose, « avant tout, la connaissance la plus exacte des faits, par conséquent « une érudition puisée aux meilleures sources et s'éclairant par une « critique judicieuse qui sache écarter les témoignages apocryphes, « les récits controuvés, les conjectures arbitraires, les mensonges de « l'esprit de parti comme ceux de l'amour-propre. La science de « l'histoire exige, en outre, une sagacité supérieure, soit pour démê- « ler la trame des événements humains et pour suivre l'enchaînement « des effets et des causes, soit pour peindre avec fidélité les passions « et les caractères, soit pour juger les institutions. Enfin, comme « l'histoire est un art en même temps qu'une science, elle est sou- « mise aux mêmes conditions que toutes les œuvres d'art, je veux « dire une disposition habile des matériaux qu'elle a recueillis, un « plan régulier dans lequel toutes les parties soient à leur place et « contribuent à l'effet de l'ensemble, un style tantôt plus simple, « tantôt plus coloré, chez les uns vigoureux et précis, chez les autres « riche et abondant, mais toujours correct, lumineux et approprié « au sujet. »

Ensuite M. Jourdain a démontré que M. Guizot réunissait toutes les qualités d'un grand historien; il a éloquemment apprécié les mérites des excellents ouvrages que M. Guizot a publiés sous ces titres divers : *Essais sur l'histoire de France; Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, en 31 volumes; *Collection des mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, en 25 volumes; *l'Histoire de la Civilisation; Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, en 8 volumes; *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, en 6 volumes; *l'Histoire de France racontée à mes petits enfants*, que la mort de l'auteur l'a empêché de terminer. Enfin M. Jourdain a signalé avec raison l'un des plus importants services que M. Guizot ait rendus à

la science historique, c'est d'avoir institué, pendant qu'il était ministre de l'instruction publique, un comité spécialement chargé de rechercher, de recueillir et de faire imprimer tous les documents inédits sur l'histoire et la littérature. Déjà, sous les auspices de ce comité qui continue dignement depuis quarante années son utile mission, ont paru 128 volumes contenant des documents presque inconnus et plusieurs ouvrages considérables sur l'archéologie au moyen âge.

En présentant à la Société des *Études historiques* cette rapide analyse du remarquable discours de M. Charles Jourdain, nous sommes heureux de nous associer aux louanges qu'il a si justement décernées à M. Guizot, qui est comme historien, suivant ses expressions, une des gloires de la France.

NIGON DE BERTY.

NÉCROLOGIE. — DÉCÈS DE M. ERNEST BRETON, SES OBSÈQUES. — DISCOURS PRONONCÉ SUR SA TOMBE PAR M. GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES. — La Société des *Etudes historiques*, déjà si cruellement éprouvée par la perte de MM. Clovis MICHAUX et Étienne DAVID, vient d'être frappée au cœur par la mort presque subite de M. Ernest BRETON, l'un de ses plus anciens membres et de ses collaborateurs les plus précieux et les plus dévoués.

A la séance du 28 mai, M. BARBIER annonça qu'une indisposition de notre collègue l'empêchait de se réunir à nous; le lendemain samedi, dans la soirée, Ernest BRETON rendait le dernier soupir. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 31 mai, à midi, en l'église Notre-Dame-de-Lorette. Le deuil était conduit par MM. Victor BRETON et Jules BARBIER, fils et gendre du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. BARBIER, conseiller à la cour de cassation, vice-président de la Société des Études historiques; de MONGIS, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique; Jules DAVID, inspecteur général de la navigation de la Seine, collègue de M. BRETON dans plusieurs sociétés savantes; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société des Études historiques. Un détachement du 77ᵉ régiment de ligne

escortait le char funèbre. On remarquait dans la nombreuse assistance, composée des amis et collègues de M. Ernest BRETON, MM. Loubens, Elwart, Léo Joubert, Camille Doucet, Alphonse Sage, Levol, Gustave Duvert, Stéphen Liégeard, Cœuret, les docteurs Hoffmann, Josat, et Coqueret, le comte de Bussy, Nigon de Berty, Jules Mareschal, Foulon, etc., etc.

Sur la tombe, au cimetière du Père-Lachaise, des adieux ont été prononcés par M. de MONGIS, qui a retracé en termes émus les qualités de l'esprit et du cœur d'Ernest BRETON. Au nom de la Société des Etudes historiques, M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES a rappelé, dans un discours que nous reproduisons ci-après, les titres littéraires d'Ernest BRETON. M. ELWART a rendu hommage à ses goûts artistiques, au dévouement que ses amis et ses collaborateurs trouvaient près de lui; enfin M. LOUBENS, président de la Société philotechnique, au nom de ses collègues, a dit un dernier adieu à l'homme de bien, au cœur généreux qui avait su conquérir les sympathies de tous.

Voici les paroles prononcées par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES au nom de la Société des *Études historiques*.

Messieurs,

Lorsque nous célébrions, aux premiers jours de ce mois, le quarante et unième anniversaire de la fondation de la Société des *Études historiques*, nous étions loin de pressentir que l'un de nos plus aimés collègues, celui qui, depuis 1838, appartenant à notre famille littéraire, lui donnait pour ainsi dire chaque jour des preuves d'un talent fécond, d'un dévouement persistant, serait si rapidement ravi à nos sentiments de profonde estime et de sincère affection.

La place d'Ernest BRETON au milieu de nous paraissait marquée pour de longues années de travail.

Il était de ces natures droites, aux sentiments élevés, amies de tout ce qui est noble et bien, préoccupées non-seulement de rechercher dans l'étude des lettres, de l'histoire et des beaux-arts, des jouissances personnelles, mais d'y trouver aussi des enseignements qu'elles aiment à communiquer aux autres après les avoir goûtés.

Le dernier adieu que nous venons adresser à notre cher défunt ne doit pas, au bord d'une tombe, à l'heure où se taisent les vanités humaines, prendre le caractère d'un éloge, la modestie sincère de notre collègue ne l'aurait pas souhaité.

Que sa mémoire nous permette de dire simplement qu'il aima les lettres et les arts. Ernest BRETON aurait accepté ce langage; de telles paroles contiennent encore un exemple.

L'emploi des facultés éminentes qu'il avait reçues de la nature fit le charme et l'honneur de son existence, développa le germe des qualités dont son cœur était si bien doué, assura le bonheur de sa vie de famille, devint pour Ernest BRETON l'origine de solides et durables amitiés.

Il ne peut déplaire à son âme généreuse de voir rendre cet hommage aux chères études qui, pendant quarante-cinq ans, captivèrent en France et à l'étranger son esprit laborieux.

Né à Paris le 21 octobre 1812, François-Pierre-Hippolyte-Ernest BRETON, fils d'un officier du génie de la République et de l'Empire, se distingua, dès sa jeunesse, par de fortes études terminées au collége Saint-Louis.

En 1829, un premier voyage en Italie lui inspira le goût des arts et de l'architecture; élève des peintres Regnier, Champin et Watelet, il obtint de faire admettre plusieurs paysages à diverses expositions.

Le goût de l'archéologie, un attrait particulier pour la description des monuments historiques et des villes célèbres ne tardèrent pas à fixer ses préférences. Collaborateur dès leur création, 1834, de deux publications qui se proposaient de vulgariser par la plume et le crayon les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la statuaire et de la peinture, Ernest BRETON publia des articles remarqués dans le *Musée des familles* et le *Magasin pittoresque*, heureuses et utiles conceptions qui devaient inspirer nos revues illustrées contemporaines.

Ces débuts étaient encouragés, cinq ans plus tard, par une récompense des plus enviées : le 2 août 1839, l'Académie des inscriptions et belles lettres décernait la médaille des antiquités nationales à l'ouvrage d'Ernest BRETON, intitulé : *Introduction à l'Histoire de France, ou description physique, politique et monumentale de la Gaule jus-*

qu'à l'établissement de la monarchie, ouvrage publié avec la collaboration du marquis Achille de Jouffroy.

Cette récompense confirma la vocation de notre collègue pour les études archéologiques et historiques. Des ouvrages importants écrits et dessinés par lui, notamment les *Monuments de tous les peuples*, *Précis de l'histoire de l'architecture*, — *Pompeia*, — *Athènes*, lui méritèrent, de 1816 à 1869, les plus honorables distinctions.

Ernest BRETON fut nommé chevalier des ordres de la Légion d'honneur, de Saint-Sylvestre de Rome, des Saints Maurice et Lazare, du Sauveur de Grèce.

De nombreuses Sociétés savantes de province et de l'étranger lui conférèrent le titre de Membre correspondant.

A Paris, la Société des Antiquaires de France, la Société Ethnologique, la Société Philotechnique, le comptèrent au nombre de leurs membres résidants.

Mais son titre le plus ancien le rattachait à l'Institut historique, aujourd'hui Société des *Études historiques*, dont il fut élu membre le 29 juin 1838.

La collaboration d'Ernest BRETON aux travaux de notre Société fut incessante; chaque année, il lui communiqua des articles biographiques sur des peintres, sculpteurs, architectes français et italiens, travaux destinés à la biographie générale de MM. Didot. A ces notices s'ajoutaient des récits et descriptions de voyages dont ses excursions en Grèce, en Espagne, en Angleterre, lui fournissaient les éléments aussi variés que profondément étudiés.

Les mérites de l'archéologue, de l'écrivain, de l'artiste, étaient accompagnés, chez notre collègue, des qualités les plus aimables de l'homme du monde.

La franchise de son caractère, la cordialité de son abord, l'urbanité de ses formes lui conciliaient, dès le premier instant, la sympathie de tous ceux qui entraient en relations avec lui.

Esprit ferme, doué d'un sens droit, les observations qu'il présentait au cours de nos discussions se faisaient remarquer par leur précision, leur sobriété, par une forme courtoise qui, sans rien ôter à la valeur du fond, ménageait l'amour-propre de l'auteur critiqué.

Nous n'oublierons pas que ce fut chez Ernest BRETON, au milieu des curieuses et riches collections rapportées de ses nombreux voyages, au milieu de ses manuscrits et de ses livres aimés, que les membres de l'ancien Institut historique, dispersés par les événements douloureux de 1870, reçurent l'hospitalité, lorsque fut proposée cette heureuse transformation qui, satisfaisant à une prescription légale, nous fit renaître sous le titre de Société des *Études historiques*.

Ernest BRETON avait donné tout son cœur à notre fortune nouvelle, secondant activement celui de nos éminents collègues auquel l'attachait le double lien d'une étroite amitié et d'une heureuse alliance de famille (1); il avait, comme lui, par trois élections alternées de 1862 à 1874, obtenu l'honneur de présider notre Société.

Une mort presque soudaine vient de briser bien prématurément, à 63 ans, des relations qui nous étaient si chères; mais elle nous laisse des souvenirs que nous aimerons à rappeler. Nous chercherons souvent au milieu de nous le visage digne, plein d'aménité, de notre collègue. Nos pensées accompagnant son âme immortelle, lui demanderont encore de nous inspirer les sentiments élevés qui caractérisaient éminemment Ernest BRETON : l'amour des plus nobles occupations de l'esprit et du cœur.

Heureuses natures, laissant après elles de longs regrets, de fructueux enseignements, et cette suprême consolation que leurs belles qualités, leur inaltérable bienveillance, mériteront de Dieu une éternelle récompense.

---

(1) M. Barbier, conseiller à la Cour de Cassation.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. Etienne DAVID félicite M. le Secrétaire général de la manière dont il a reproduit les paroles prononcées à la dernière séance par M. de LESSEPS, et le remercie au nom de son honorable ami et collègue.

M. JORET-DESCLOSIÈRES donne lecture d'une lettre de M. l'abbé BOITEL, membre correspondant, adressant à la Société deux études historiques sur la Champagne monumentale, et demandant quinze numéros de l'*Investigateur* contenant le compte rendu de son ouvrage intitulé *Histoire du bienheureux Jean*. Satisfaction sera donnée à notre collègue.

M. le docteur HOFFMANN communique un rapport sur une brochure de M. le docteur CZAZEWSKI, membre correspondant, intitulée *les Champignons comestibles*.

M. HOFFMANN, répondant ensuite à différentes questions qui lui sont adressées, donne d'intéressants détails sur les procédés employés pour transformer les champignons vénéneux en une nourriture saine, très-azotée, mais d'une saveur peu agréable.

M. Étienne DAVID explique, avant de donner lecture de son étude sur la mort de Frédéric Barberousse, en Cilicie, qu'ayant été appelé en Autriche par des fonctions diplomatiques, il s'était livré à des recherches sur les Croisades, dans les vieilles archives de la ville de Ratisbonne, et avait trouvé de curieux documents concernant la fin tragique de l'empereur d'Allemagne. L'étude qu'il va lire à la

Société des Études historiques n'est qu'un extrait d'un travail composé par lui, et renfermant plus de développements sur cette croisade.

Après ces observations préliminaires, M. Étienne DAVID, lit ce mémoire intitulé : *Un épisode de la troisième croisade, mort de l'empereur Frédéric Barberousse en Cilicie.*

Le style élégant, la forme dramatique de cette étude méritent à l'auteur les applaudissements de ses collègues.

Après un échange d'observations sur la valeur des mémoires présentés au concours de 1874, *prix Raymond*, les membres de la commission d'examen émettent l'avis que les mémoires nos 4, 5, 7 semblent, jusqu'à présent, être les plus remarquables ; que les nos 18, 22, 23 doivent être réservés pour un plus ample examen, et que ceux portant les nos 8, 15 et 16 doivent être définitivement éliminés.

M. DUVERT, secrétaire général adjoint, présente, au nom du comité des finances, le rapport sur les comptes de l'année 1874 et le projet de budget pour l'année 1875.

Les conclusions du rapport sont adoptées ; elles portent : 1° approbation des comptes de M. l'Administrateur et du projet de budget ; 2° remercîments à MM. JORET-DESCLOSIÈRES et LOUIS-LUCAS pour les soins actifs et éclairés qu'ils ont donnés à l'administration de la Société.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique une lettre reçue de M. le comte L. DE BUSSY, relative à la date de la bataille de Tinchebray, dont il est parlé à la page 35 de l'*Investigateur* 1875, lignes 3 et 4. Messire Strafford Carey, auteur du mémoire analysé par M. DE BUSSY, dit que cette île de Guernesey fut confisquée après la bataille de Tinchebray par Guillaume le Bâtard, alors seu-

lement duc de Normandie, sur Néel de Saint-Sauveur; mais on a fait remarquer (1) que la bataille de Tinchebray, notée dans les dictionnaires historiques, portait la date de 1106, comme livrée par le roi d'Angleterre Henri Ier à Robert de Normandie, dit Courte-Heuse, son frère aîné, et non par Guillaume le Conquérant, mort en 1087. « Nous ne pensons pas, dit M. de Bussy, que messire S. Carey ait commis une erreur de date aussi importante; la ville de Tinchebray, située sur la rivière du Noireau, à cinq lieues nord-ouest de la petite forteresse de Domfront, était au moyen âge un point stratégique autour duquel devaient se résoudre, assez naturellement, les querelles des ducs de Normandie avec leurs voisins d'Angleterre venus des îles normandes ou du duché de Bretagne; Tinchebray a donc pu se trouver, à près de cinquante ans de distance, le théâtre de deux batailles : l'une, la première, gagnée par Guillaume le Conquérant et qui lui livra Guernesey; l'autre, perdue par son fils, Robert Courte-Heuse, et qui donna la Normandie au roi Henri Ier d'Angleterre. Cette conciliation paraît très-plausible.

M. Stéphen LIÉGEARD écrit de Cannes qu'il regrette de ne pouvoir prendre part aux travaux de la commission du *prix Raymond*.

M. DUMAS (Victor), architecte, membre de la Société ethnographique, demande à faire partie, comme membre libre, de la 4e classe de la *Société des Études historiques*.

Une commission d'examen est nommée. Elle est composée de M. JORET-DESCLOSIÈRES, rapporteur, LOUIS-LUCAS et DUVERT, membres.

M. Victor BOURNAT, membre résidant, offre un ouvrage qu'il a composé en collaboration avec M. le baron Charles DARU. Ce livre est intitulé : *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux*.

M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES est nommé rapporteur.

---

(1) Un correcteur de l'imprimerie Dalloz, M. Debellocq, dont nous sommes heureux de citer ici le zèle et l'intelligence.



Sont, en outre, offerts à la *Société des Études historiques* dix-sept volumes de l'académie des sciences de Lisbonne :

Bulletin de la Société linnéenne du nord de la France (janvier 1875). — M. MENU DE LAON, rapporteur;

Un ouvrage allemand contenant un précis de l'histoire moderne de la basse Saxe ;

Revue de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet. — M. l'abbé BOUQUET, rapporteur ;

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. — M. DE BUSSY, rapporteur.

M. le comte PAOLO VIMERCATI-SOZZI, membre correspondant d'Italie, adresse une carte imprimée contenant l'indication de tous ses titres honorifiques ; il désire que la liste des membres publiée chaque année fasse mention de ces indications. La liste de 1874 étant déjà tirée, satisfaction sera donnée à notre collègue et honorable correspondant, en 1875, lors de la réimpression de la liste, à la fin de l'année.

M. le comte DE BUSSY lit un rapport sur les publications de la Société archéologique de Béziers renvoyées à son examen.

M. Jules DAVID demande que l'ordre du jour de la prochaine séance contienne l'indication de la question à mettre au concours pour 1876. — Adopté.

M. CŒURET développe quelques observations ayant pour but de démontrer la nécessité de rétablir le fonctionnement régulier de l'ancien comité de lecture, dit comité du journal, pour réviser, abréger ou compléter au besoin certains articles que le Secrétaire général ne désire pas prendre la responsabilité à lui seul de modifier.

Cette proposition est adoptée ; sont nommés membres du comité de lecture : MM. CŒURET, LOUIS LUCAS, JORET-DESCLOSIÈRES.

Sur la demande de M. Jules DAVID, il est décidé que le rapport contenant examen des mémoires présentés au concours (délivrance du prix Raymond), sera lu à la prochaine séance.

M. Cœuret lit son rapport sur la *Nouvelle Histoire de France illustrée*, de M. Ed. Py, membre correspondant de la Société ; la discussion de ce rapport est ajournée à une séance prochaine.

SÉANCE DU 10 MARS 1875.

Présidence de M. J.-C. Barbier.

M. Hallez, de Digne, vice-président en retraite du tribunal de cette ville, écrit pour faire savoir qu'il vient de se fixer à Paris et qu'il désire à l'avenir figurer parmi les membres résidants. Il est donné satisfaction à cette demande.

M. Roberto Sawa, correspondant italien, demande la rectification d'une erreur qui a été commise à son égard, en 1857, dans l'*Investigateur*. M. Sawa a été indiqué comme Sicilien ; M. le chevalier Sawa est Italien et habite Arrezzo (Toscane).

M. l'abbé Tolra de Bordas, membre correspondant, profite de la réclamation de M. Sawa pour donner quelques explications sur des ouvrages publiés par cet honorable collègue. Il se félicite de l'approbation accordée par celui-ci aux réserves qu'il a cru devoir faire et aux doutes qu'il a exprimés sur la théorie du docteur Viale-Prela dans l'ouvrage intitulé : *Cause du déluge universel*.

Sont offerts à la *Société des Études historiques* :

Le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ; — rapporteur, M. de Bussy ;

Le Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes ; — rapporteur, M. Carra de Vaux ;

Annales de la Société d'émulation des Vosges ; — même rapporteur ;

Journal de la Société Franklin ; — rapporteur, M. Joret-Desclosières.

M. David Sutter annonce qu'il a l'intention de soumettre au jugement de ses collègues une *Histoire de la formation de la*

gamme; — cette lecture sera portée à l'ordre du jour de la première séance.

M. Gustave DUVERT est invité à lire la notice nécrologique qu'il a rédigée sur notre très-regretté collègue et doyen, M. Clovis MICHAUX. Ce récit biographique met en relief les éminentes qualités du cœur et de l'esprit de M. Clovis MICHAUX, et plusieurs membres expriment le désir que lecture soit faite de cette notice à la séance publique du 2 mai. Cette proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Jules DAVID, pour communiquer son rapport sur le travail d'examen auquel s'est livré le jury chargé de décerner le *prix Raymond*.

Les conclusions de cette remarquable étude étant adoptées, M. le président BARBIER procède à l'ouverture des plis des mémoires couronnés portant les numéros suivants : 4, 7, 5, 23, 22, 18.

Le prix de mille francs, avec une médaille de vermeille, est décerné au mémoire n° 4, dont l'auteur est M. Alfred DONEAUD DU PLAN, professeur à l'école navale de Brest.

Le mémoire n° 7, de M. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, et le mémoire n° 5, dont une circonstance particulière empêche de connaître quant à présent l'auteur, obtiennent chacun une médaille d'argent *ex æquo*.

Enfin, les mémoires : N° 23, de M. APTÉ, de Bordeaux, membre correspondant de la *Société des Études historiques;* — N° 22, de M. Ferdinand TALBERT DE LA FLÈCHE ; — N° 18, de M. Eugène LOUIS, de La Roche-sur-Yon, obtiennent chacun une mention honorable.

M. JORET-DESCLOSIÈRES lit un rapport sur l'ouvrage offert par M. BOURNAT : *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux.*

SÉANCE DU 23 MARS 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, appelé dans son département par l'exercice de fonctions municipales, écrit à M. le Président pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance de ce jour ; il annonce la lecture d'une étude intitulée : *Un poëte national au quinzième siècle, Alain Chartier*, qu'il destine à la séance publique, si cette lecture est agréée par ses collègues.

Il demande, en outre, que la rédaction du compte rendu des travaux de la *Société des Études historiques* soit confiée à M. le secrétaire général adjoint DUVERT. Cette proposition est acceptée.

M. Jules MARESCHAL, retenu chez lui par une indisposition, adresse à M. le Président deux ouvrages : 1° *Mémoire à consulter sur la question juridique de la propriété perpétuelle et héréditaire des œuvres de l'esprit ;* — 2° *Discours sur les beaux-arts*. — Il demande que la *Société des Études historiques* s'occupe de la perpétuité des œuvres de l'esprit. — Renvoi au rapport de M. BARBIER.

M. le comte LE CLERC DE BUSSY présente un rapport sur la candidature de M. Philippe-Constant-Ernest PRAROND, d'Abbeville, au nom de la commission composée de MM. CARRA DE VAUX, DUVERT et lui ; MM. Jules DAVID et JORET-DESCLOSIÈRES, membres présentateurs.

M. PRAROND est admis comme membre résidant (2e classe).

L'ordre du jour appelle la discussion de la question à mettre au concours pour le prix à décerner en 1876.

Des observations sont échangées entre MM. BARBIER, BRETON, Jules DAVID, CARRA DE VAUX, NIGON DE BERTY et DUVERT. La discussion est continuée à la prochaine séance.

Les lectures ou communications déjà faites permettent d'établir, au moins à titre provisoire, l'ordre du jour suivant pour la séance publique du dimanche 2 mai :

Allocution de M. le président PATIN ;

Compte-rendu des travaux publiés en 1874. — M. DUVERT ;

Rapport sur le concours ouvert pour le *prix Raymond*. — M. Jules DAVID;

Distribution des récompenses.

LECTURES

1. *Grenade*, par M. E. BRETON;

2. Une poésie, par M. CŒURET;

3. *Le Testament de Louis XIV*, par M. J.-C. BARBIER;

4. *Un poëte national au quinzième siècle, Alain Chartier*, par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES;

5. Notice sur M. Clovis MICHAUX, par M. Gustave DUVERT;

6. *Poésie*. — A désigner ultérieurement.

M. Ernest BRETON lit son mémoire sur Grenade, qui est écouté avec le plus vif intérêt.

M. CARRA DE VAUX présente un compte-rendu sur les publications suivantes :

1. *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire;*

2. *Annales de la Société d'émulation des Vosges;*

3. *Mémoires du Hainaut pour l'année* 1873.

M. l'abbé TOLRA DE BORDAS présente un rapport sur la brochure de M. Roberto SAWA, ayant pour titre : *Des causes dynamiques du soulèvement des montagnes.*

SÉANCE DU 14 AVRIL 1875.

Présidence de M. ERNEST BRETON.

M. l'administrateur LOUIS LUCAS donne lecture d'une lettre de M. ALBERDY, membre correspondant, demeurant à May-sur-Orne, et offrant un livre de littérature espagnole. — Cet ouvrage est renvoyé à M. E. BRETON.

M. l'administrateur communique ensuite diverses correspondances de MM. JUBINAL, comte de CHAUVEAU, HALLBERG, professeur à la Faculté de Dijon, LEZANNI.

Sont déposées sur le bureau :

La Correspondance scientifique, rédigée par M. SCARPELLINI : renvoi à M. l'abbé TOLRA DE BORDAS ; *la Revue savoisienne* : renvoi à M. FOLLIET.

M. NIGON DE BERTY annonce une lecture de M. l'abbé GAINET, intitulée : *Deux chapitres sur les rapports de la Géologie avec la Bible*.

L'adoption définitive de la rédaction de la question à mettre au concours pour la distribution du prix Raymond en 1876, est proposée par M. le Président. Après plusieurs observations, la proposition est ainsi formulée :

HISTORIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DANS LES DIVERS PAYS ET NOTAMMENT EN FRANCE.

L'ordre du jour appelle l'audition du mémoire intitulé : *Un Poëte national au XVe siècle*, Alain CHARTIER, par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES. Cette notice est admise et figurera au programme de la séance publique du 2 mai.

M. DAVID-SUTTER obtient ensuite la parole pour lire le mémoire qu'il a intitulé : *Histoire de la formation de la gamme*. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 2 MAI 1875.

Présidence de M. PATIN.

Nous avons, au commencement de cette livraison, indiqué le compte rendu sommaire de la séance publique du dimanche 2 mai. Voici l'appréciation que deux organes des plus importants de la presse parisienne, le *Pays* et le journal des *Débats*, ont donnée de cette très-intéressante réunion :

JOURNAL *LE PAYS* DU 10 MAI 1875.

La Société des Études historiques a tenu, dimanche 2 mai, sa séance publique annuelle.

Dès une heure, la grande salle de la rue de Rennes ouvrait ses portes à ce public d'élite que les fêtes de l'intelligence ont toujours le don d'attirer. Les dames y occupaient brillamment leurs places. A une heure et demie, MM. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, président, J.-C. Barbier, vice-

président, Joret-Desclosières, secrétaire général, Gustave Duvert, Louis Lucas, Ernest Breton, de la Société des antiquaires de France, et Jules David, prirent place au bureau, suivis sur l'estrade des représentants de la presse et de nombreux membres de la Société, parmi lesquels nous avons remarqué : MM. Stéphen Liégeard, comte de Bussy, baron Carra de Vaux, Vavasseur, Cœuret, Ferdinand Berthier, l'abbé Tolra de Bordas, baron Papion du Château, etc., etc.

La séance a été ouverte par une de ces allocutions éloquentes dont l'éminent doyen de l'Académie française a le secret. Après avoir félicité ses collègues du remarquable résultat de leurs travaux et s'être réjoui avec eux de la richesse du concours, M. Patin a, dans un langage ému, payé la dette du souvenir aux membres décédés pendant l'année. Inutile d'ajouter que ce discours a été couvert d'applaudissements.

M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint, a pris ensuite la parole, et, dans un exposé très-complet, très-élégant, très-bien déduit, a fait passer sous les yeux de son auditoire charmé comme un reflet de l'œuvre de la docte assemblée.

Le sujet proposé pour le prix Raymond était « l'*Histoire élémentaire de la littérature française.* » Vingt-trois mémoires avaient été déposés : le concours, nombreux, comme on le voit, s'est trouvé fort, ce qui vaut mieux. Le prix — *mille francs et une médaille de vermeil* — est décerné à M. Doneaud du Plan, professeur à l'Ecole navale de Brest. *Deux médailles d'argent* sont attribuées, l'une à M. Théry, inspecteur général honoraire de l'Université, l'autre à un lauréat demeuré inconnu. Enfin, MM. Eugène Louis, professeur au lycée de Napoléon-Vendée, Apté, chef d'escadron de gendarmerie en retraite à Bordeaux, Talbert, professeur à La Flèche, ont obtenu des *mentions honorables*.

A M. Jules David était échue la lourde tâche du rapport. L'auteur de tant de travaux érudits s'en est acquitté avec cette élévation de pensées et cette force de style qui sont la parure de la science. Son travail restera comme un morceau de critique achevé.

Plusieurs lectures ont suivi la distribution des récompenses. C'est ainsi qu'au fil de son récit entraînant M. Ernest Breton nous a conduits parmi les marbres et les fontaines de l'Alhambra, à travers les bosquets du Généralif ; nous nous y serions volontiers oubliés avec lui, si la voix grave du conseiller à la cour de cassation, M. Barbier, ne nous eût rappelés des confins de l'Andalousie pour nous mener en plein Parlement, à cette séance fameuse où furent discutées et annulées les clauses du testament de Louis XIV.

Nous abordions ainsi l'histoire par un de ses côtés les plus intéressants, heureux de trouver dans l'initiateur qui nous y conviait, l'autorité du jurisconsulte unie à la sobre élégance de l'académicien. Le baiser imprimé par la bouche d'une reine sur les lèvres d'un poëte nous a valu ensuite un piquant récit de l'honorable secrétaire général de la Compagnie. M. Gabriel Joret-Desclosières a su, d'un trait habile, esquisser la figure de cet Alain Chartier qui fut, en son temps, une sorte de Tyrtée, patriote autant que barde, dont la lyre vibrait alors à toutes les tristesses de la France. Et tandis que l'auditoire faisait brillant accueil au biographe de l'écrivain normand, il réservait une part de ses sympathies à M. Duvert, qui, lui aussi, en termes excellents, retraçait la vie d'un poëte, mais d'un poëte de notre époque, du vénérable Clovis Michaux, mort presque aussi vieux que Sophocle, et, comme lui, en un jour de triomphe.

Deux pièces de vers ont clos la séance : l'une — un fort beau poëme — est de M. le baron du Château ; l'autre — un ingénieux apologue — de M. Cœuret. Cette fable a obtenu un franc succès.

Le soir, les principaux membres de la Société des études historiques se retrouvaient groupés, chez M. Corazza, autour d'une table d'où n'étaient exclus ni le nectar ni l'ambroisie. Au désert, M. Barbier a porté la santé de l'illustre M. Patin, qui, tout ému de l'accueil fait à cette chaleureuse improvisation, avait peine à maîtriser son émotion. Puis, sur la demande d'un grand nombre de ses collègues, M. Stéphen Liégeard a dit son *Ode à Dante* et sa *Ballade de la Vierge du Lac Vert*, toutes deux couronnées jadis à l'Académie de Clémence



Isaure. Les bravos de l'assemblée et les félicitations du secrétaire perpétuel de l'Académie française ont valu au maître ès-jeux un précieux regain de ses lauriers du Capitole.

En somme, bonne journée pour les lettres et les lettrés. A. J.

JOURNAL DES DÉBATS DU 4 MAI 1875.

M. Patin, le digne secrétaire perpétuel de l'Académie française, a ouvert hier, par une allocution élégante qui a été fort goûtée, la séance annuelle de cette *Société des Études historiques* qui a déjà quarante années d'existence, et dans laquelle on compte plus d'un membre des cinq classes de l'Institut.

Cette séance a été l'une des plus intéressantes de celles auxquelles il nous a été donné d'assister. Les lectures que nous avons entendues suffiraient pour justifier ce qu'un collaborateur de ce journal disait l'autre jour ici même en faveur de la littérature d'amateur. L'auditoire qui remplissait la salle de la Société d'Encouragement, et dont les dispositions bienveillantes, l'attention respectueuse et soutenue, imposent aux lecteurs une réserve qui écarte de leurs discours toute idée discutable ou hasardée, pour ne laisser place qu'au bon sens et aux saines réflexions, a paru trouver grand plaisir aux récits de voyage, dissertations historiques et littéraires, fables, etc., qu'on lui a fait entendre. En réalité, la pittoresque description de Grenade par M. Ernest Breton, l'auteur d'*Athènes* et de *Pompeïa*; l'intéressant chapitre d'histoire intitulé *le Testament de Louis XIV*, par le vice-président de la Société, M. Barbier, conseiller à la Cour de cassation; le fragment littéraire sur Alain Chartier, par le secrétaire général, M. Joret-Desclosières; enfin la fable de M. Cœuret, la description en vers de Mettray, par M. le baron du Château, et la notice sur M. Michaux, par le secrétaire-général adjoint, M. Duvert, composaient un programme dont l'intérêt a fait oublier la longueur. La description de Grenade a fourni au dessinateur l'occasion de faire connaître son talent d'observation, et le magistrat a trouvé, dans la séance du Parlement où fut cassé le testament de Louis XIV, un motif aux réflexions de l'historien et du jurisconsulte. M. Joret-Desclosières a fait connaître dans Alain Chartier le patriote dont les idées politiques, bien en avance sur celles de son époque, ne seraient pas reniées par le libéralisme moderne.

Mais n'oublions pas l'objet principal de la réunion, qui était la distribution du prix Raymond (1,000 fr.) à la meilleure histoire élémentaire de la littérature française. Vingt-trois concurrents s'étaient rencontrés. C'est M. Doneaud Du Plan, professeur à l'École navale de Brest, qui a obtenu le prix et une médaille de vermeil. Un membre de l'Université dont le nom est bien connu, M. Théry, inspecteur général honoraire, et un candidat qui a voulu garder l'anonyme ont obtenu chacun une médaille d'argent. Des mentions honorables ont été accordées à MM. Louis, professeur à La Roche-sur-Yon; Apté, chef d'escadron en retraite, et Talbert, professeur au prytanée de La Flèche. Le rapport sur le concours, présenté par M. Jules David, bien que contenant plus d'une juste et spirituelle observation, nous a paru dépasser un peu les limites de la critique qu'on s'attend à rencontrer dans un morceau de ce genre. L'auteur s'est laissé un peu trop aller à son goût pour les discussions littéraires; il a oublié ce précepte :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Et certes ce n'était pas petite besogne de rédiger, de manière à satisfaire le public en général, une histoire élémentaire de la littérature française.

Terminons en disant que la Société des études historiques délivrera, l'année prochaine, le prix Raymond à l'auteur du meilleur travail sur cette question : *Historique des institutions de prévoyance dans les divers pays, et spécialement en France.*

L'Administrateur : Comte DE BUSSY.

Le Secrétaire général : Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 2831

41e Année. Juillet-Août 1875. No 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

GRENADE

(Lu en séance publique du 2 mai 1875.)

Mesdames et Messieurs,

Il y a deux ans vous avez bien voulu paraître écouter avec quelque intérêt la description de l'Alhambra, la merveille de Grenade et de l'Espagne; permettez-moi aujourd'hui de vous faire connaître Grenade elle-même où nous trouverons encore plus d'un monument, plus d'un souvenir.

Peu de villes ont été aussi vantées que celle-ci et pour elle-même et pour son climat ; il y a longtemps qu'on a dit :

A quien Dios le quisó bien
En Granada le dió de comer.

« A celui que Dieu aima, il donna de vivre à Grenade. »

Les écrivains arabes appellent Grenade *Shanu el Andaluz*, le chef-d'œuvre de l'Andalousie; les écrivains espagnols la nomment la célèbre, la fameuse, la grande, la très-renommée, etc.; les rois catholiques lui donnèrent officiellement les titres de *grande* et *honorable*.

Grenade au temps de sa prospérité renferma jusqu'à 400,000 âmes; ce nombre a considérablement diminué, surtout depuis l'expulsion définitive des Mores qui, en 1609, a porté un coup si fatal à son commerce et à son industrie. Aujourd'hui Grenade ne compte

pas plus de 80,000 habitants, bien qu'elle soit le chef-lieu d'une province et d'une capitainerie générale et le siége d'un archevêché et d'une audience territoriale.

Rien de plus incertain que l'origine de cette ville; on ne peut accepter la fable de sa fondation par Liberia, petite-nièce d'Hercule et quatrième arrière-petite-fille de Noé ; elle n'est guère plus probable l'opinion qui fait de Grenade une colonie de Phéniciens qui se serait établie sur la colline occupée par les *Torres bermejas*, les tours vermeilles. Ce qui est positif, c'est que la capitale de la contrée fut longtemps la ville d'*Illiberis* ou *Elvira* située au pied de la *Sierra de Elvira*, et que sous les Arabes seulement Grenade devint une ville importante. Grenade resta jusqu'au commencement du onzième siècle sous la domination de gouverneurs nommés par les khalifes de Cordoue. Après la chute des Ommiades, un de ces chefs éleva à Grenade d'importantes constructions et son neveu y fixa sa résidence principale. Vers le milieu du onzième siècle, un prince nommé Badis fut détrôné par les Almoravides, dynastie venue d'Afrique, qui, à son tour, au commencement du douzième siècle, fut chassée par une autre horde africaine, les Almohades.

Après la destruction du khalifat de Cordoue, le royaume de Grenade fut fondé en 1232 par Muhamad Ier Aben-Alhamar, et c'est du règne de ce prince que date réellement la prospérité de la ville qu'il embellit de nombreux monuments et où il fonda l'Alhambra. Sous ses successeurs cette prospérité ne fit que s'accroître et la puissance de Grenade était arrivée à son apogée sous Yousouf Ier Abou el Hadjaj (1333-1354). La décadence commença sous les règnes de Yousouf III qui perdit en 1410 la ville d'Antequera, et de Mulei Muhamad VIII el Haysari qui fut détrôné en 1428, sous celui de Muhamad IX el Zaguir qui fut ensanglanté par les querelles des Abencerrages et des Zegris qui aboutirent au fameux massacre dont l'Alhambra fut le théâtre sous le dernier roi Muhamad XI ou Boabdil. On sait que Boabdil, surnommé *el rey chico*, le petit roi, fut celui qui dut remettre les clés de Grenade à Ferdinand et Isabelle après le siége célèbre qui dura du mois d'avril 1491 au 2 janvier 1492.

Nulle part je n'ai pu trouver une chronologie complète et concordante des rois de Grenade ; les dates sont parfois différentes et les

noms surtout sont écrits de dix manières dans les divers historiens; j'ai essayé de reconstruire cette chronologie de toutes pièces sans pouvoir encore en garantir la parfaite exactitude :

1232. Muhamad Ier Aben Alhamar.
1273. Muhamad II el Fakih.
1302. Muhamad III l'Aveugle.
1309. Muhamad IV el Nasr.
1314. Ismayl Abou el Walid ibn Nasr.
1325. Muhamad V Alghani-Billah.
1333. Yousouf Ier Abou el Hadjadj.
1354. Muhamad VI le Vieux.
1360. Ismayl, usurpateur.
1361. Abou-Saïd, usurpateur.
1362. Muhamad VI, rétabli.
1391. Abou-Abdallah Yousouf II.
1396. Muhamad VII.
1408. Yousouf III.
1425. Muley Muhamad VIII el Haysari (le gaucher), détrôné.
1427. Muhamad IX al Zaguir (le cadet).
1429. Muhamad VIII, rétabli.
1431. Yousouf IV Aben-Alhamar.
1432. Muhamad VIII, rétabli une 2e fois.
1445. Muhamad IX Aben-Ozmin.
1454. Muhamad X Aben Ismayl.
1466. Mulei Aboul-Hacen.
1484. Abdallah el Zagal (le jeune) et Muhamad XI Abou-Abdallah el Zaguir (Boabdil).
1486. Boabdil seul, détrôné en 1492 par les rois catholiques.

Grenade est située à 440 kilomètres de Madrid, au confluent du Darro qui la traverse, et sur la rive du Génil où il va se jeter au sud, à l'extrémité de la fertile plaine nommée la *Vega di Granada*. Grenade proprement dite est bâtie à l'ouest en terrain plat, mais s'étend sur trois collines, celles de l'Albaion au nord-est, de l'Alhambra à l'est et d'Antequerela, la moins haute des trois, au sud-est. Les rues sont en général étroites et tortueuses, et, faute d'un plan moderne

que j'ai vainement cherché, j'eusse eu peine à m'y reconnaître si pendant les premiers jours je ne me fusse fait accompagner par un vieux *cicerone* fort intelligent, recommandé par l'auteur de l'excellent Guide d'Espagne, Germond de Lavigne, qui à son occasion a commis une erreur bien amusante. Il écrivait son nom, Manuel Ferris par un s. *Con Zeta*, avec un z, dit Manuel; et Lavigne imprime en toutes lettres dans son livre : Manuel Ferris *Conceta.*

La plupart des maisons historiques sont signalées par des plaques commémoratives. Sur la façade du n° 10 de la *calle de Santa-Paola* on lit : *Aqui vivio y murio el ilustre pintor, escaltor y arquitecto granadino Alonso Cano. La comision de monumentos historicos y artisticos de la provincia di Granada le consagra esta memoria 5 de octubre de* 1867. « Là habita et mourut l'illustre peintre, sculpteur et architecte grenadin Alonso Cano (1601-1665). La commission des monuments historiques et artistiques de la province de Grenade lui consacra ce souvenir le 5 octobre 1867. » Dans la *calle S. Isidro*, n° 7, est la maison natale du général don Mariano Olivarez de Castro, qui commandait à Gerone pendant le siége de 1809, et dans la *calle de las Arandas* n° 6, celle du général don Andrez Perez de Sterrasti y Pulgar, défenseur en 1811 de Ciudade Rodrigo.

Deux de ces inscriptions commémoratives ont pour nous un intérêt tout spécial ; l'une d'elles nous signale dans la *calle de las Tablas* n° 9, le berceau de l'un des plus grands écrivains et hommes politiques de l'Espagne, né en 1777, don Francisco Martinez de la Rosa, que notre Société a eu l'honneur de compter parmi ses présidents en 1843 et 1847 ; l'autre, gravée sur la façade d'une maison d'apparence assez modeste, au n° 14 de la *calle de la Gracia*, nom prédestiné, est ainsi conçue : *En esta casa nacio la illustra senora dona Eugenia Guzman y Portocarrero actual emperatriz de las Franceses.* « Dans cette maison naquit l'illustre dame dona Eugénie de Guzman et Portocarrero présentement impératrice des Français. »

La *Vivarrambla* ou *Bibarrambla*, car en espagnol le V et le B s'emploient souvent l'un pour l'autre, est la place la plus connue de Grenade et elle est célébrée dans les poésies moresques et les *romanceros. Bib-ar-rambla* signifie en arabe *porte du sable* parce que cet

endroit était autrefois couvert de sable déposé par les inondations du Darro. C'était au temps des Mores le principal lieu de réunion; c'était là qu'avaient lieu les joutes des chevaliers grenadins, les courses de chevaux et de bagues; c'était aussi le champ de bataille des partis qui souvent se partageaient la ville à l'époque de la décadence du royaume; c'est là enfin qu'eut lieu le trop fameux auto-da-fé de livres arabes ordonné par le cardinal Ximenès, et que plus d'une fois aussi l'Inquisition ne brûla pas que des livres. Aujourd'hui il ne reste plus rien des palais moresques qui entouraient la place qui même a dû récemment, suivant l'absurde manie révolutionnaire, changer son nom historique contre celui de *Plaza de la Constitucion.* Cette place rectangulaire a cent vingt-un mètres vingt centimètres de longueur sur soixante-onze mètres cinquante centimètres de largeur. A l'un des angles est le marché aux poissons, la *pescaderia.* Au côté occidental est l'édifice appelé *las Miradores*, ancien palais de la fin du seizième siècle orné de deux ordres de demi-colonnes ioniques et composites. Au premier étage règne un balcon de toute largeur où les autorités et les seigneurs se plaçaient pour assister aux tournois et aux *autos de fé.* Chaque fenêtre du second étage a son balcon particulier.

Près des *Miradores* et également sur la Vivarrambla, se trouve une ancienne porte arabe communiquant avec la *calle de las Cuchillos;* elle est nommée *el arco de las Orejas*, l'arc des oreilles, parce que, disent certains auteurs, au temps des Mores on y clouait les oreilles des criminels d'État. Suivant le baron Ch. Davillier ce nom aurait une origine beaucoup plus moderne. « La tradition, dit-il, rapporte un événement qui eut lieu près de cette arcade le 25 juillet 1620, jour où l'on célébrait la proclamation de Philippe IV; une maison voisine surchargée de curieux s'écroula subitement entraînant sous ses décombres plus de deux cents personnes. Or il y avait parmi les victimes un grand nombre de femmes ornées de riches bijoux; des voleurs profitèrent du désordre pour s'en emparer et comme ils perdaient du temps à enlever les boucles d'oreille, ils trouvèrent plus expéditif de couper les oreilles des femmes. Depuis ce temps cette porte a pris le nom d'*arco* ou *puerta de las Orejas.* »

Une des plus anciennes et la plus connue des rues de Grenade

réunit la Vivarrambla à la *plaza Nueva;* elle a conservé son nom moresque de *Zacatin*, signifiant *maison de commerçant*. C'est encore en effet la rue la plus marchande ; elle est peu large et assez mal alignée ; les boutiques sont obscures et ne sont guère éclairées au fond que par la lampe qui brûle sans cesse devant la madone.

L'*Alcaiceria* située près de la Vivarrambla et du Zacatin était au temps des Mores un bazar composé d'un certain nombre de petites rues ; complètement détruit par un incendie le 20 juillet 1843, il a été remplacé dès l'année suivante par un passage de style moresque, dans lequel on a employé ou imité tout ce qui avait pu échapper aux flammes.

Ce passage conduit à la *casa del Carbon*, reste d'un palais construit au onzième siècle par un prince arabe nommé Badis, celui-là même qui peu de temps après fut détrôné par les Almoravides ; on croit que c'était une caserne pour la cavalerie du prince. Le nom actuel vient de ce que ce fut longtemps dans cet édifice que les marchands qui amenaient du charbon à Grenade le déposaient en attendant le moment de la vente. Après avoir servi de théâtre, il est aujourd'hui habité par des familles pauvres. La partie la plus remarquable est une grande porte arabe richement ornée, mais très-sale et en très-mauvais état ; à son entrée elle a une voûte à *rayons de miel*, mais plus loin, ce n'est plus qu'un plafond plat ancien, soutenu par des poutres en bois sculpté. La cour ou *patio* est presque entièrement modernisée et sans aucun caractère.

J'ai dit que le Zacatin conduisait à la *plaza Nueva*. Cette place fort irrégulière est curieuse en ce sens qu'elle repose sur une voûte longue de cent trente-six mètres vingt-cinq centimètres sous laquelle passe le Darro. Avant d'être ainsi encaissé, le Darro à la fonte des neiges tourmentait beaucoup ses rives et causait de fréquents éboulements ; de là ce quatrain populaire :

Darro tiene prometido
El casarse con Genil
Y le ha de llevar en dote
Plaza nueva y Zacatin.

« Le Darro a promis de se marier avec le Genil et il doit apporter en dot la place Neuve et le Zacatin. »

Un travail récent vient de mettre un nouvel obstacle aux débordements du Darro ; entre la *plaza Nueva* et celle nommée *Puerta real* on a de même recouvert son cours d'une voûte qui forme la chaussée d'une belle rue neuve, la *calle de los Reyes catolicos*.

En face de la *calle de los Gomeles*, qui monte à l'Alhambra, s'élève sur la *plaza Nueva*, le palais de la *Real audiencia* ou tribunal, autrefois la *Chancilleria*, édifice d'une belle architecture bâti sous Philippe II sur les dessins de Martin Diaz Navarro, corrigés, dit-on, par le fameux Herrera; il fut achevé sous la direction d'Alonso Hernandez et sa construction dura trois ans, de 1584 à 1587. Le portail central en marbre a deux ordres, corinthien et composite, chacun de quatre colonnes engagées et accouplées. Au-dessus du second ordre sont les armes d'Espagne en marbre blanc entre deux figures allégoriques de femmes assises, vêtues de marbres de couleur, sculptures qui ne datent que de 1762. L'escalier est la partie la plus remarquable de l'intérieur du palais.

Avant d'arriver à la *plaza Nueva*, le Darro est encaissé dans un ravin profond et étroit entre les collines de l'Albaicin à l'ouest et de l'Alhambra à l'est. Sur la rive droite, seule praticable, se font suite une jolie promenade, *la Carrera del Darro*, et un quai nommé *Calle del Darro*. Sur ce quai on trouve à gauche, en remontant le torrent, un charmant petit palais construit par l'habile architecte et sculpteur Diego de Siloé pour un grand seigneur du nom de Castril; sa frise porte la date de 1539. La façade est couverte de ces sculptures dont on reprochait parfois l'abus à Diego au point de vue de la dépense qu'elles entraînaient, mais dont nous n'avons pas à nous plaindre. Le portail se détachant sur un mur uni de pierres de taille présente au milieu, entre deux colonnes doriques engagées, cannelées et rudentées jusqu'au tiers de leur hauteur, une porte carrée richement encadrée de trophées d'armes et d'une ligne de coquilles saint Jacques. Au-dessus est une sorte d'attique entre deux pilastres et deux candélabres couverts d'arabesques ; horizontalement cette partie du portail est partagée par un bandeau ; dans le bas sont deux écussons soutenus par quatre sirènes ; au-dessus est un fronton rond contenant au tympan un aigle aux ailes éployées et sur lequel s'appuient deux lions. Vient ensuite un étage composé d'une fenêtre

également entourée de coquilles entre deux pilastres chargés d'arabesques et deux médaillons de Mars et de Diane vus de face au-dessus de cartels soutenus par des enfants assis. Au niveau de cet étage était en pan coupé, à l'angle de la maison, entre deux pilastres ornés d'arabesques une fenêtre avec balcon de fer; sur sa frise on lit en gros caractères : ESPERANDO LA DEL CIELO. Cette fenêtre aujourd'hui murée et cette inscription rappellent une triste légende. Le seigneur propriétaire du palais avait été averti par un domestique qu'un jeune homme s'introduisait la nuit par ce balcon à l'aide d'une échelle de corde; comme tous les maris jaloux, il feignit une absence, se cacha, et quand le jeune homme parut il se précipita sur lui le poignard à la main. — Grâce !...— Non, justice ! dit le mari, et il frappa. En tombant l'infortuné s'écria : *Muero esperando la del cielo*, je meurs attendant celle du ciel. Trop tard il fut reconnu que ce jeune homme de bonne famille, et parti très sortable, venait, non pour la mère, mais pour la fille. Le meurtrier repentant fit murer la fenêtre et graver sur la frise les derniers mots de sa victime.

A la façade du palais est un tronc au-dessus duquel est peinte cette inscription qui nous apprend que les petites sœurs des pauvres, si utiles à Paris, existent aussi à Grenade : *Hermanitas de los pobres. Bendita sea de Jesus, Maria y Jose la mano caritatiba que deposita en este cepo una limosna pora el pobre.* « Petites sœurs des pauvres. Soit bénie de Jésus, Marie et Joseph la main charitable qui déposera dans ce tronc une aumône pour le pauvre. » Ce charmant manoir est en effet occupé aujourd'hui par les Petites sœurs des pauvres établies ici en 1840 par l'abbé Augustin Le Pailleur, ancien vicaire de Saint-Servan, berceau de cette utile congrégation.

Un peu plus loin, remontant le quai du Darro, on voit à droite, au pied de la colline de l'Alhambra, les faibles restes d'une grande arche moresque qui franchissait la rivière et qui sans doute était suivie d'une route montant au palais.

En face, à gauche de la *calle del Darro*, dans l'intérieur d'une maison portant le n° 37 et habitée par de pauvres gens, sont d'anciens bains mores construits, dit la tradition, par Muhamad V, du produit d'un impôt levé sur les juifs. Le *patio* est entier, mais les

bains proprement dits sont en mauvais état et cependant encore intéressants.

De la *carrera del Darro* on monte à la colline qui porte le quartier de l'Albaicin, qui doit son nom à ce qu'il fut bâti par les habitants de Baeza qui se réfugièrent à Grenade après la prise et le saccagement de leur ville par saint Ferdinand en 1227 ; on leur accorda cette colline alors en dehors de la ville et séparée de l'Alhambra par le ravin du Darro, et ils y construisirent un faubourg qui fut nommé *Rabadhual-Bayzin*, dont on a fait plus tard Albaicin. En 1234 sa population fut renforcée par celle d'Ubeda, chassée également par les chrétiens, et ce faubourg arriva à compter plus de 10,000 habitants avec des bains, des palais et de somptueuses mosquées ; aujourd'hui tout a disparu et l'Albaicin est presque désert. Je suis monté, non sans fatigue, au point culminant de la colline jusqu'à l'église de *Saint-Cristobal;* elle n'a rien de remarquable par elle-même, non plus que les autres églises de ce quartier ; mais devant elle s'étend une esplanade où se trouve encore une citerne arabe et d'où l'on domine le ravin du Darro. De l'autre côté de celui-ci se développe la vue complète de l'Alhambra et du Généralife derrière lesquels se dresse le sommet étincelant de la *sierra Nevada* couvert de neiges éternelles. A droite on plane sur la ville et le panorama a pour fond la *Sierra Téjeiro*. Cette vue est encore plus belle que celle que l'on a de la tour de la *Vela*, de l'Alhambra, justement parce que l'Alhambra lui-même en fait le principal ornement.

A l'Albaicin fait suite une autre colline, le *Sacro-Monte ;* la route qui y conduit doit le nom de *cuesta del Chapiz* à une construction arabe nommée la *Aduana de la Seda*, la douane de la soie, ou *casa del Chapiz*. Dans la cour de cette maison, occupée aujourd'hui par un boulanger, on doit remarquer surtout les boiseries des balcons et une jolie porte en stuc. Auprès de cette maison en est une seconde de même style qui en fit partie autrefois et à l'entrée de laquelle est encore le *babuchero*, la petite niche où l'on déposait les babouches en entrant. La cour ou *patio* présente un beau portique soutenu par cinq colonnes de marbre blanc de Macaïl ; au-dessus est un balcon de bois. Devant ces maisons est une terrasse d'où l'œil embrasse le panorama de l'Alhambra.

J'ai gravi en partie le *Sacro-Monte* tout couvert de cactus; le long du chemin sont creusées dans la montagne des grottes précédées d'une petite enceinte mal close ; ce sont les habitations des *gitanos* ou bohémiens. Les hommes sont généralement forgerons ou maquignons, un peu voleurs aussi ; les femmes disent la bonne aventure et dansent le *zarandeo*. Elles ont ici une réputation de chasteté qu'expliquent surabondamment leur laideur et leur saleté. J'aurais voulu aller jusqu'au couvent et à l'église de *Monte-Sacrado* dont je rencontrais les religieux montés sur de superbes mules, mais j'ai été forcé de rétrograder tant j'étais persécuté par la foule des mendiants gitanos, femmes et enfants, qui me faisaient un cortége sans cesse grossissant.

Indiquons encore dans Grenade quelques autres vestiges du temps des Mores, tels que les deux portes d'*Alcaçaba* et d'*Elvira* qui précèdent la *plaza del Triunfo* où s'élève le cirque, la *plaza de los Toros;* et une grosse tour, reste du château arabe de *Bib-Taubi*, qui se trouve enclavée dans une grande caserne ayant sa façade sur la *carrera del Genil*, promenade qui le soir est le rendez-vous de la société grenadine. J'ai pu y constater un usage essentiellement espagnol, celui qu'ont les femmes et les jeunes filles de marcher seules sans donner le bras aux *caballeros* empressés qui les accompagnent. Autour de la partie centrale réservée aux piétons tournent les équipages presque tous attelés de mules. La musique militaire joue devant la porte de la caserne de *Bib-Taubi;* mais le peuple seul s'arrête à l'écouter ; ce n'est pas *bon genre*.

Avant d'arriver à la Grenade chrétienne j'ai à parler encore d'un palais moresque dont le nom est presque inséparable de celui de l'Alhambra, le Généralife, non moins célèbre dans les légendes et les *romanceros*. A l'époque de la conquête de Grenade par les rois catholiques, ce palais appartenait à un descendant des rois Mores, Sidi-Aya, qui, embrassant la religion chrétienne, prit le nom de don Pedro de Granata. Depuis lors, par héritages et par alliances, le Généralife a passé successivement aux familles Renchefo, Vambas, Grimaldi-Granata et Campotejar ; enfin récemment, à la mort du marquis de Campotejar, aux Pallavicini de Gènes, puis, faute de descendants mâles de ces derniers, à la marquise Durazzo, née Pallavicini, qui le possède aujourd'hui. L'administration de ses biens d'Es-

pagne a pour siége un ancien palais des infants de Grenade appelé la *casa de los Tiros*, à cause des mousquets qui sont représentés à la partie supérieure de sa façade, assez mesquine du reste et sans autres ornements que quelques statues de mauvais goût. L'intérieur n'est guère plus remarquable; cependant le grand salon a pour entrée une porte du temps de Charles-Quint avec bas-reliefs et médaillons et la devise-rébus : *El ♥ manda*, « le cœur commande. » Au plafond, entre les poutres, sont des portraits de rois, dont ceux de Ferdinand et d'Isabelle. Sur les poutres mêmes est répétée plusieurs fois une grande épée dont la lame porte les inscriptions *me fecit* et *el ♥ manda*.

Ce palais n'offrirait rien de bien intéressant comme objet d'art, en dehors d'un calvaire sculpté par Alonso Cano et une *Mater dolorosa* peinte par Moralès *el divino*, si l'on n'y conservait pas une relique inappréciable sous tous les rapports, la magnifique épée de Boabdil, le dernier roi de Grenade. Cette arme si précieuse par le souvenir ne l'est pas moins par la matière et le travail. La lame de Tolède, d'une trempe merveilleuse, a été montée par les plus habiles artistes mores qui y ont épuisé tous les trésors de l'imagination orientale. La longueur totale de l'arme est de un mètre. La poignée et toute la garniture qui couvre presque entièrement le fourreau sont en or rehaussé d'émail et chargées d'inscriptions; le fourreau lui-même est en cuir brodé, genre de travail dans lequel les Arabes ont excellé de tout temps.

C'est à la *casa de los Tiros* que l'on délivre gratis les permissions de visiter le Généralife. Pour arriver à celui-ci il faut traverser par l'avenue du milieu le bois de l'Alhambra et bientôt on est devant la grille du jardin.

Le Généralife est une ancienne maison de plaisance dont le nom arabe *Jennatu-el-Arif*, dont par corruption on a fait Généralife, signifie le *Jardin de l'architecte*. Suivant Viardot, Généralife viendrait de *Djeneh el Arife*, jardin agréable, étymologie qui serait fort acceptable si elle n'était pas contraire à la tradition. On raconte, en effet, qu'un architecte de l'Alhambra avait fait planter le jardin pour lui-même, et qu'un des rois de Grenade, Ismayl Abou-el-Walid, l'acheta et y fit construire un palais en 1320. Le Généralife est situé sur le

penchant d'une montagne appelée *Cerro del sol*, percée d'un canal qui amène des eaux empruntées au Darro à plus de 8 kilomètres de distance. Les jardins que ces eaux arrosent sont restés, dit-on, tels qu'ils étaient du temps des Mores ; j'avoue ne pouvoir pas les admirer beaucoup. Rien n'y est laissé à la nature ; ce ne sont partout qu'escaliers, bassins, eaux abondantes, il est vrai, mais courant dans d'étroits canaux de pierre ; les arbres eux-mêmes sont travaillés et des portiques sont formés par des ifs taillés et courbés. Cependant ces jardins renferment quelques beaux arbres et surtout des cyprès magnifiques. Parmi ceux-ci, et engagé dans un mur, est celui désigné sous le nom de *cyprès de la sultane* parce que ce fut sous son ombrage que la sultane Alfaima, femme de Boabdil, fut, dit-on, surprise en conversation familière avec Abou-Hamet, chef Abencerrage, par un Gomoles qui la dénonça à son époux ; on sait que cette dénonciation amena le massacre dont l'Alhambra fut le théâtre. De plus tristes souvenirs encore que ceux d'un amour malheureux sont rappelés par le Généralife ; là vécut le noble et courageux Riego qui y écrivit cette ode si énergique que ses soldats appelaient l'*Hymne de Riego*. Le général don Rafaël del Riego, né en 1785, fut pendu à Madrid le 7 novembre 1823 ; c'était lui qui, le 1er janvier 1820, avait levé le premier l'étendard constitutionnel au village de *las Cabezas de San-Juan*, près Cadix.

Parmi les constructions du Généralife les plus remarquables sont une charmante galerie moresque qui se trouve dans le jardin, et, dans le *casino* même, une jolie salle également moresque ainsi que le portique qui la précède. Le *casino* est surmonté d'un belvédère d'où l'œil plane sur tout l'Alhambra. En tournant le dos à ce palais, on a devant soi le *Cerro del sol* coupé presque à pic ; au sommet de cette montagne est la ruine moresque appelée la *Silla del Moro*, le siége du More ; suivant la tradition, ce fut une mosquée où s'était réfugié Boabdil pendant les émeutes qui suivirent le massacre des Abencerrages.

Les édifices religieux élevés par les chrétiens sont nécessairement peu anciens, puisqu'aucun ne peut être antérieur à la prise de Grenade par les rois catholiques. A l'exception de la cathédrale et de la chartreuse ils n'offrent en général qu'un médiocre intérêt. Un sou-

venir cependant recommande *S. Geronimo*, grande construction de pierres de taille qui, bien que ne remontant qu'au seizième siècle, se lézarde de tous côtés. La première pierre en fut posée en 1496 et elle fut achevée, sous la direction de Diego de Siloé, par la veuve de Gonsalve de Cordoue, le grand capitaine mort en 1515. Les restes de l'illustre guerrier y avaient été transportés le 4 septembre 1552 sous un monument magnifique, œuvre de Berrugueta et de Becerra ; les révolutionnaires ont détruit le mausolée et violé la dernière demeure du grand capitaine, et c'est à grand'peine qu'on a pu réunir depuis quelques ossements qui, en 1869, ont été emportés à Madrid pour être déposés dans le Panthéon des grands hommes.

L'église de S. Domingo fut fondée en 1492, l'année même de la conquête, dans le quartier d'Antequerala, par le trop célèbre inquisiteur Torquemada, et sa date est indiquée à la façade par les F couronnées de Ferdinand le Catholique.

L'église de la *Virgen de las Angustias* sur la *carrera del Genil* ne date que du dix-septième siècle ; c'est la paroisse à la mode, le *Saint-Thomas d'Aquin* de la noblesse de Grenade, mais ce n'en est pas moins un monument fort insignifiant. On peut en dire autant de *S. Juan de Dios* qui n'offre de remarquable que le beau cloître de son hôpital, et de *S. Salvador*, ancienne église des jésuites, où sont quatre grandes toiles assez bonnes, dues au pinceau d'Atanasio Boccanegra et dont les sujets sont empruntés à l'histoire de saint Ignace.

A environ un kilomètre au nord de Grenade, est l'ancienne chartreuse *la cartuja*, aujourd'hui veuve de ses moines; elle avait été fondée en 1513 par Gonsalve de Cordoue, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait étant en grand danger dans un combat contre les Mores; elle avait subi de grandes modifications au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Je ne puis comprendre comment Théophile Gautier, ordinairement si bon juge en matière d'art, a osé qualifier la chartreuse d'*admirable édifice*, quand dans presque toutes ses parties elle est le type du goût le plus détestable, de ce style qu'en Espagne on nomme *chirriguerresque*, du nom de l'architecte *Chirriguerra* qui en fut le déplorable inventeur. Dans l'église, détournons les yeux de ces ornements ridicules qui ne leur

laissent pas un point de repos, mais arrêtons-nous devant le maître-autel et admirons, dans une petite niche qui le surmonte, un des chefs-d'œuvre d'Alonso Cano, une statuette en bois de saint Bruno, merveille d'expression ascétique. Derrière le maître-autel est le *sagrario* (le sanctuaire), construit au commencement du dix-huitième siècle par Hurtado Izquierdo, bien digne d'être le contemporain de Chirriguerra; il est enrichi d'une prodigieuse quantité de marbres dont la beauté fait un peu pardonner le mauvais goût avec lequel ils sont employés. La coupole représentant le *Paradis*, les *Evangélistes*, des pendentifs, et deux tableaux ornant les murailles, sont d'Antonio Palomino, qui fut aidé dans ce travail par José Risueno. Aux angles du sanctuaire sont les statues des Evangélistes par José de Maro.

Dans le soubassement du *sagrario* est une espèce d'œil-de-bœuf, dont le carreau resté fêlé fut, dit le gardien de la chartreuse, cassé par Charles-Quint qui s'y cogna la tête en voulant regarder dehors. Cent cinquante ans écoulés entre la mort de l'empereur et la construction de l'église ne sont qu'un détail qui n'empêchera pas la légende d'être répétée jusqu'à la consommation des siècles.... et des sacristains.

La sacristie grande comme une église, est plus étonnante encore que l'église; les marbres les plus rares y ont été prodigués; le grand rétable avec ses deux ordres de colonnes est tout entier en agates et porte une statue de saint Bruno; sur le piédestal de chaque pilastre sont des agates d'une grosseur prodigieuse, dans lesquelles le susdit sacristain veut absolument forcer le voyageur à reconnaître une foule de choses qui, pour la plupart, n'existent que dans son imagination ou qu'il ne voit pas lui-même.

Les pilastres sont couverts d'un inextricable fouillis d'ornements en stuc qui semblent avoir été inventés à la maison des fous, à *la casa de los locos;* en un mot, on a dépensé dans cette sacristie des sommes incalculables pour produire une sorte de monstre architectural qui laisse bien loin en arrière les extravagantes fantaisies de l'Inde, de Ceylan, ou du Yucatan. Il y a cependant ici un ameublement que l'on ne peut voir sans plaisir et sans admiration; ce sont des portes et des buffets en merveilleuse marqueterie d'ivoire, écaille, ébène, nacre et argent, qui occupent tous les intervalles des pilastres;

ces chefs-d'œuvre sont dus à Manuel Vasquez, frère lai du couvent, né à Grenade en 1697 et mort en 1765.

Arrivons enfin à la cathédrale, qui fut commencée en 1529 et terminée en 1639; la première messe y avait été célébrée dès le 8 septembre 1583. Elle avait eu pour premier architecte Diego de Siloé de Tolède, regardé, avec Covarrubias, comme le restaurateur de la bonne architecture en Espagne. Ses successeurs furent Juan de Maeda, Juan de Area, Ambrosio de Vico, Gaspar de la Pena, Alonso Cano, José Granados et Teodoro Ardemans.

La façade de la cathédrale date de la seconde moitié du seizième siècle; elle donne sur une place beaucoup trop étroite nommée *Plaza de las Pasiegas,* place des Nourrices. Elle est percée de trois portes inégales séparées par d'énormes contreforts que des arcs réunissent dans leur partie supérieure. La grande porte centrale est accompagnée des statues de saint Pierre et de saint Paul, la première un peu mutilée. Au-dessus de la porte est un joli bas-relief rond représentant l'*Annonciation.* Les portes latérales sont surmontées de bas-reliefs plus hauts que larges représentant à gauche la *Visitation,* à droite l'*Assomption.* Plusieurs autres statues ornent la façade, et sur les contreforts sont les médaillons des Evangélistes. A gauche s'élève un grand clocher carré à trois étages qui n'a point été achevé; il a 56 mètres de hauteur, mais devait atteindre celle de 80 mètres. Le bas est tout uni; le premier étage a des pilastres ioniques et le second des demi-colonnes corinthiennes. La plus grosse cloche se nomme *la Plegaria,* la Prière; c'est à trois heures, le 2 janvier 1492, que les Mores livrèrent Grenade aux chrétiens et, depuis ce temps, *la Plegaria* sonne chaque jour cette heure, et en recitant trois *pater* et trois *ave,* on gagne une indulgence plénière attachée à cet acte de dévotion par le pape Innocent VIII à la demande d'Isabelle la Catholique. D'autres indulgences ont fait donner le nom de *Puerta del Pardon* à la porte qui se trouve au bout du transept septentrional de la cathédrale; cette porte, très-riche, est accompagnée de deux colonnes corinthiennes dont les volutes sont remplacées par des figures à mi-corps; sur l'arc sont couchées les statues de la *Foi* et de la *Justice;* aux contreforts sont les armes d'Espagne. Les boiseries de la porte elle-même méritent d'arrêter un moment l'attention.

La belle architecture et la décoration de ce portail sont l'œuvre de Diego de Siloé.

L'édifice entier mesure dans œuvre 120^{m}64 de longueur sur 70^{m} de largeur. L'intérieur a cinq nefs sans compter les chapelles qui sont assez profondes. Les nefs, composées de cinq travées jusqu'au transept, sont séparées par vingt énormes piliers à chacun desquels sont adossées quatre demi-colonnes corinthiennes. Chaque travée a sa voûte particulière avec riches nervures. Les nefs collatérales sont un peu plus basses. Le pavage en marbre date de 1775.

Partout sur les murailles de l'église on lit cette inscription : *Nadie se pasee hablé con mugeres, ni esté en corrillos en estas naves pena de excomunion y dos ducs para obras pias.* « Que personne ne se promène, ne parle avec des femmes ni s'arrête à bavarder dans ces nefs, sous peine d'excommunication et de deux ducats pour des œuvres pieuses. »

Suivant l'usage espagnol, le chœur est placé dans la grande nef dont il occupe les quatrième et cinquième travées. Le *trascoro*, c'est-à-dire sa façade postérieure regardant la grande porte, est de style *chirriguerresque* et fut commencé en 1735 sur les dessins de don José de Bada ; il est en marbre rouge incrusté de noir ; les chapiteaux seuls sont de marbre blanc ; sur l'autel est un mauvais groupe de *Santa Maria de las Angustias*, dont la Vierge est habillée en partie d'étoffes de soie. Aux côtés de l'autel sont quatre niches contenant les statues en marbre blanc avec yeux noirs de *S. Cecilio*, et *S. Gregorio el Betico*, évêques de Grenade, de *S. Pedro Pascual*, évêque de Valence, et de Saint-Thomas de Villeneuve. Les côtés du chœur n'ont rien de remarquable ; ils sont garnis de portes et de confessionnaux ; à chacun des angles est une statue de saint. Au côté oriental regardant le sanctuaire, le chœur est, selon l'usage, fermé par une grille. Les stalles, *la silleria*, sont fort médiocres ; au-dessus d'elles sont douze tableaux, copies sans valeur d'après Herrera le Vieux.

Les deux orgues sont d'une grande richesse, mais du plus mauvais goût. Sous le chœur est un caveau où étaient enterrés les archevêques ; là aussi sont déposés les restes du grand artiste grenadin Alonso Cano, qui fut pendant seize ans chanoine de la cathé-

drale, et ceux de l'héroïque dona Maria Pineda, victime de la réaction de 1831.

A l'entrée de la *capilla mayor* au sanctuaire, sont deux chaires de même style que le *trascoro;* fort riches toutes deux, elles offrent dans le bas trois lions fantastiques, et aux piédouches trois petits anges; à la chaire de droite sont des bustes de docteurs, à celle de gauche des bustes d'évangélistes. Aux piliers du grand arc sont adossées les statues en bois peint de Ferdinand et d'Isabelle agenouillés.

La *capilla mayor* occupe au-delà du transept la largeur de trois des cinq nefs; elle est entourée de vingt colonnes corinthiennes divisées en deux ordres. Au bas sont les statues colossales des douze apôtres; le second ordre, accompagné de peintures de Bocanegra et d'autres élèves d'Alonso Cano, supporte un riche entablement couvert de guirlandes et de têtes de chérubins. Dans les arcs sont six grandes peintures d'Alonso Cano tirées de l'histoire de la Vierge; au-dessus enfin s'ouvrent de belles fenêtres dont les vitraux représentent la Passion, et de la frise qui les couronne s'élancent dix arcs qui forment la voûte de la chapelle; la clé de cette voute est à 45 mètres au-dessus du sol. Au centre de la *capilla mayor* est le maître-autel formé de marbre blanc et de jaspe, surmonté d'un tabernacle de bois peint, modèle de celui qui devait être exécuté en marbre. Deux autels latéraux sont ornés de colonnes corinthiennes et de quatre grandes compositions de Bocanegra et de Juan de Sevilla, représentant *Jésus à la colonne*, *l'Apparition de la Vierge à S. Bernard*, *le Martyre de S. Cecilio* et *S. Basile donnant la règle à S. Benoit.*

En commençant le tour de la cathédrale, la première chapelle que l'on trouve à droite est celle de Saint-Michel, ayant au retable un grand bas-relief représentant le *saint vainqueur du démon;* à gauche est le tombeau de l'archevêque Juan Manuel Moscoso y Peralla, qui occupa au dix-septième siècle le siége de Grenade. Dans la seconde travée est la porte du *sagrario* dont je parlerai plus loin. La seconde chapelle est celle de la Trinité; dans le haut de son retable est une peinture peu digne d'Alonso Cano, *le Christ mort soutenu par le Père éternel;* sur le mur de gauche de la chapelle, mais placée trop

haut, est une jolie *Sainte Famille* de cet élève d'Alonso Cano dont j'ai souvent parlé, Pedro Atanasio Bocanegra, né à Grenade vers 1620, mort vers 1688. La chapelle suivante est dédiée à *Jesu Nasareno;* au retable sont plusieurs peintures, un beau *Saint Jérôme* de Ribera, et au-dessus un *Portement de croix* d'Alonso Cano.

Au fond du transept méridional est la riche porte de style ogival fleuri par laquelle on entre dans la *capilla real*. Contre cette porte est un tronc au-dessus duquel on lit cette inscription : *En este cepo se han de echar las comutaciones de votos y juramentos votibos que se hacen en virtud de la Santa Cruzada.* « On doit jeter dans ce tronc les changements de vœux et serments votifs qui se font en vertu (*de la bulle*) de la Sainte Croisade. »

La *capilla real* qui ouvre aussi à l'ouest sur le *sagrario* fut fondée par les rois catholiques qui la destinaient à recevoir leurs dépouilles mortelles. Commencée en 1502, deux ans avant la mort d'Isabelle, elle ne fut terminée qu'en 1517, un an après celle de Ferdinand; en attendant cet achèvement, les corps des deux princes restèrent déposés à *S. Francisco* de l'Alhambra.

La chapelle, longue de 49 mètres 86 centimètres, large de 21 mètres 73 centimètres et haute de 20 mètres 89 centimètres, n'a qu'une seule nef ogivale avec transept; son pavé est en marbre blanc de Macaïl. Au sud, en face de la porte donnant dans la cathédrale, est une chapelle avec un grand retable contenant trois peintures dans le genre flamand de l'époque; au milieu est une *Descente de croix*, à droite un *Crucifiement*, à gauche *Jésus sortant de son tombeau.* Il y a en outre quatre médaillons moins bons paraissant d'une autre main, *le Baiser de Judas*, *Jésus au jardin des Oliviers*, *le Christ ressuscité apparaissant aux apôtres* et *l'Ascension*. Cette dernière peinture est moins ancienne que les trois autres. Cette chapelle latérale est fermée par une belle grille aux armes des rois catholiques.

En bas de la nef de la *capilla real*, au-dessus de la porte du *sagrario* est une large voûte plate très-ornée portant un grand chœur et un orgue.

Autour de la chapelle on lit cette inscription en beaux caractères gothiques : *Esta capilla mandaron edificar los muy catolicos D.*

Fernando y D. Isabel, Rey è Reyna de las Españas, de Napoles, Sicilia, Jerusalem, estos conquistaron este reino de Granada y lo reduyeron a nuestra fé y edificaron y dotaron las iglesias y hospitales de él, y ganaron las islas de Canaria y las Indias é las ciudades dè Oran, Tripol é Bugia y destruyeron la cregia y echaron los Moros y Judios de estos reinos, y reformaron las religiones. Fino la Reyna martes veintiseis de noviembre, año de mil quinientos y cuatro; fino el Rey miercoles veintitres de enero, año de mil é quinientos diez y seis. Acabada esta obra año de mil y quinientos y diez y siete anos.

« Les très-catholiques don Fernand et dona Isabelle, roi et reine des Espagnes, de Naples, de Sicile et de Jérusalem, ordonnèrent de construire cette chapelle; ils conquirent ce royaume de Grenade et le ramenèrent à notre foi; ils construisirent et dotèrent ses églises, ses monastères et ses hôpitaux, gagnèrent les îles Canaries, les Indes et les villes d'Oran, Tripoli et Bougie, détruisirent l'hérésie, chassèrent les Mores et les Juifs de ces royaumes et réformèrent les ordres religieux. La reine mourut le mardi 26 novembre de l'an 1504; le roi mourut le mercredi 23 janvier 1516. Cette chapelle a été terminée en l'an 1517. »

La *Reja*, magnifique grille renaissance aux armes des rois catholiques, qui sépare la nef du transept, est en fer ciselé rehaussé d'or et signée : *Maestro Bartolome*, 1522 ; elle est réputée la plus belle de l'Espagne où cependant on en voit tant d'admirables; elle est surmontée de figures plates et comme découpées représentant le *Baptême de Jésus-Christ*, la *Décapitation de saint Jean-Baptiste* par un bourreau en justaucorps à crevés, le *Christ au jardin des Oliviers*, l'*Arrestation de Jésus-Christ*, le *Couronnement d'épines*, la *Flagellation*, la *Descente de Croix*, la *Résurrection de Jésus-Christ*, et enfin le *Martyre de saint Jean évangéliste*, bouilli dans une chaudière. Au sommet de la grille est le *Christ sur la croix*, *entre la Vierge et saint Jean*. C'est dans le transept, entre la grille et l'autel, que se trouvent, entourés d'une grille commune, les deux mausolées de Ferdinand et Isabelle et de Philippe le Beau et Jeanne la Folle, exécutés par ordre de Charles-Quint par des artistes dont le nom est malheureusement resté inconnu.

Le tombeau des rois catholiques, placé à droite, est en marbre de Carrare ; sur une plinthe de marbre noir repose un magnifique soubassement de trois mètres quatre-vingt-treize centimètres de long sur trois mètres trente-deux centimètres de large et un mètre soixante-sept centimètres de hauteur, orné de fleurons, de feuillages et des statues en demi-relief des *Apôtres*. Aux quatre milieux des faces sont des médaillons représentant *saint Georges*, *saint Jacques*, *le Baptême* et *la Résurrection de Jésus-Christ*. Aux quatre angles sont des sphinx à têtes d'aigle et griffes de lion, et au-dessus d'eux quatre belles statuettes assises de *docteurs de l'Église*, les uns écrivant, les autres méditant. Sur le soubassement sont couchées les statues de Ferdinand et d'Isabelle exécutées avec un grand art, étendues sur de riches tapis, la tête sur des oreillers, les pieds sur des lions. Ferdinand est couvert de son armure, le manteau royal sur les épaules, la couronne au front et l'épée dans les mains ; Isabelle est également couronnée, vêtue de ses habits de cour et tenant le sceptre ; à elle la pensée et le commandement symbolisés par le sceptre, à Ferdinand l'exécution représentée par l'épée sur le haut du soubassement. Aux pieds des princes est une tablette soutenue par deux petits anges ; on y lit cette inscription : *Mahometice secte prostratores et heretice pervicacie extinctores Ferdinandus Aragonum et Helisabetha Castille vir et uxor unanimes catholici appellati marmoreo clauduntur hoc tumulo*.

Isabelle mourut en 1504 à Medina del Campo, et Ferdinand en 1516 à Madrilejo ; ils furent transportés ici de *S. Francisco* de l'Alhambra, en 1525.

La disposition du tombeau de Jeanne la Folle et de Philippe le Beau n'est pas tout à fait la même et sa matière est de marbre de Macaïl. Le soubassement, long de trois mètres trente-huit centimètres et large de deux mètres quatre-vingt-quinze, est de même couvert de sculptures, mais celles-ci ont moins de relief et sont moins finement exécutées. Aux angles sont des femmes ailées, des espèces de sphinx se terminant par une griffe de lion ; au-dessus sont les statuettes de *saint Michel*, *saint André*, *saint Jean-Baptiste* et *saint Jean évangéliste*. Autour du soubassemeut, sont dans des niches des *saints* et des *saintes* mêlés à des *Vertus* et à des *Nymphes ;* aux

quatre milieux, sont des médaillons représentant *la Nativité de Jésus-Christ*, *l'Adoration des Mages*, *le Christ au jardin des Oliviers* et la *Descente de croix*. Sur le soubassement pose un riche sarcophage long de un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres, large de un mètre trente centimètres, tout couvert de festons, de fleurs et d'arabesques; c'est sur ce sarcophage que sont couchées les statues des princes, les pieds sur des lions, mais ici les mains jointes dans l'attitude de la prière. Comme au tombeau des rois catholiques, de petits anges soutiennent la tablette où est gravée l'épitaphe. Philippe le Beau mourut en 1506, et Jeanne la Folle seulement en 1555.

Le retable du grand autel de la *capilla real*, est en bois sculpté; outre diverses figures, il présente quatre bas-reliefs très-curieux, relatifs à la prise de Grenade: 1° *Ferdinand et Isabelle à cheval à la tête de leur armée;* 2° *le Roi de Grenade faisant sa soumission;* 3° *la Conversion des Mores;* 4° *le Baptême des femmes moresques*, représentées voilées comme elles le sont encore en Orient. Le retable a de plus six grands sujets principaux; en bas, au milieu, les *deux saint Jean* et aux côtés leurs *Martyres;* en haut le *Christ sur la croix*, entre un *Portement de croix* et une *Mise au tombeau;* le tout peint et en ronde bosse. Ces sculptures sont attribuées à un artiste nommé Vigarni ou Bigarni, dit Philippe de Bourgogne, et à son frère Grégoire.

Sous les deux tombeaux est le caveau sépulcral où l'on descend par une trappe en fer qui se trouve entre les monuments et les marches de l'autel, trappe ordinairement cachée par les nattes qui couvrent le sol. Le caveau carré est pavé de grands carreaux de terre cuite vernissée; au milieu, sur un soubassement, sont posés les cercueils en plomb cerclés de fer de Ferdinand et Isabelle; sur une banquette à gauche est le cercueil également en plomb de Philippe le Beau et en pendant, à droite, celui de Jeanne ayant près d'elle son jeune fils don Miguel, mort d'une chute de cheval en descendant de l'Alhambra.

A la sacristie de la chapelle royale, on conserve dans une armoire la couronne de vermeil d'Isabelle, l'épée et le sceptre de Ferdinand; la poignée de l'épée est en or. On montre aussi leur autel portatif,

bon petit tableau flamand encadré d'argent, représentant l'*Adoration des Mages ;* trois beaux ornements d'église que l'on prétend brodés par Isabelle, ce que nous avons peine à croire, car elle avait autre chose à faire ; un très-beau missel à miniatures qui servit à la première messe célébrée lors de la prise de Grenade [1] ; un coffret à bijoux en vermeil ayant appartenu à Isabelle ; plusieurs étendards espagnols ayant figuré au siége, etc.

Rentrant dans la cathédrale, on trouve à droite la première chapelle du pourtour dédiée à saint Jacques ; elle a un énorme retable doré *chirriqueresque* avec la statue équestre de saint Jacques venant de tuer un More ; il est couvert d'une armure de fer et coiffé d'un grand chapeau ; aux côtés sont les statues de deux évêques, et dans le haut est la Vierge. Retable et statues sont en bois peint et doré. A la travée suivante est la jolie porte renaissance de la sacristie, suivie de celle du collége ecclésiastique ; puis vient la chapelle Sainte-Anne ayant à son retable un groupe assez singulier de sainte Anne tenant sur ses genoux *la Vierge et son enfant.* Sur des autels latéraux de cette chapelle sont deux tableaux médiocres bien que de Bocanegra, *Juan de Mata adorant la Vierge* et *saint Félix de Valois, fondateur des Trinitaires de la Rédemption, voyant la Vierge dans une gloire.* Rien à noter dans la cinquième chapelle. Celle de sainte Cécile qui lui succède a un rétable de marbre blanc avec trois statues de Michel Verdiguier, artiste marseillais dont plusieurs œuvres se voient aussi dans la cathédrale de Cordoue ; le groupe de droite est incompréhensible et je n'ai pu y découvrir la tête. Rien dans la septième chapelle. La huitième est consacrée à sainte Thérèse, dont la statue en bois peint figure au retable ; sur des autels latéraux sont deux bons et grands tableaux, *la Conception* et *l'Ange-gardien* par Juan Romero d'Escalante, dit Juan de Sevilla, bien qu'il soit né en 1627 à Grenade, où il mourut en 1695. La neuvième chapelle n'offre rien d'intéressant. Dans la dixième on voit un ancien Christ à la colonne en grande vénération, et plusieurs autres figures dont une colossale de sainte Lucie avec ses yeux sur un plat. La onzième chapelle est

---

1. Le sacristain le dit peint par Frank Floris ; il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que cet artiste ne naquit à Anvers qu'en 1520.



consacrée à *Nuestra senora de la Antigua ;* on y voit un énorme retable d'un fort relief formant baldaquin au-dessus d'une antique madone, longue et mince figure coloriée qui a donné le nom à la chapelle. Cette image qui remonte, dit-on, à l'époque des Goths, fut trouvée entre Avila et Ségovie alors que l'armée chrétienne marchait sur Grenade, placée sur un char triomphal, et, après la conquête de la ville, déposée à l'Alhambra, en attendant l'achèvement de la chapelle qu'on lui destinait dans la cathédrale. Le retable est, dit-on, de Pedro Cornejo, auquel on doit les magnifiques stalles de Cordoue ; j'ai peine à le croire à cause de l'abus d'ornements parfois d'assez mauvais goût. Aux côtés de la chapelle, sont sur les murs deux grands portraits en pied de Ferdinand et Isabelle ; il est bien à regretter qu'ils aient tant poussé au noir, car ils sont très-intéressants, ayant été faits d'après nature par Antonio Rincon, peintre ordinaire de Leurs Majestés catholiques.

Après le transept septentrional, on trouve la chapelle de *Nuestra senora de la Guia*, qui contient de mauvaises peintures de Luiz Sanz Guimenez et un *saint Christophe* très-ridicule. Dans la chapelle de *Nuestra senora del Carmen* on voit dans des châssis vitrés les bustes de saint Jean et de saint Paul ; le dernier, très-vivant, est dû au ciseau d'Alonso Cano. Après une porte, est la dernière chapelle, celle de *Nuestra senora del Pilar ;* sur son autel est un grand bas-relief, représentant la *Vierge del Pilar*, et dans le bas plusieurs saints, bonnes sculptures de Ramirez Pardo. A gauche, est une belle statue de saint Antoine de Padoue.

Enfin se présente la porte de la salle capitulaire surmontée d'un très-beau groupe de marbre, *la Charité*, sculpté par Pietro Torrigiani, l'habile artiste florentin, le rival de Michel-Ange ; il était venu à Grenade lorsque Charles-Quint y convoqua les plus célèbres artistes pour élever les tombeaux de la *capilla real*, et il sculpta le groupe de *la Charité* pour donner la mesure de son talent.

Près de cette porte, contre le mur de la façade est un tableau de Bocanegra, représentant la *Mort du Christ ;* telle est la beauté de son coloris qu'il a été souvent attribué à Van-Dyck.

Le *sagrario* ou *parroquieta*, que nous avons déjà nommé, communique par son côté nord avec la cathédrale et à l'est ouvre sur la

capilla real ; il occupe l'emplacement de la principale mosquée des Mores, qui avait été convertie en église sous le singulier vocable de *Santa-Maria de la O*, dont nous n'avons pu découvrir le sens ni l'origine. Cette annexe de la cathédrale, que fit construire le chapitre, fut terminée en 1759. C'est un grand édifice en forme de croix grecque avec coupole plate au centre, soutenue par quatre gros piliers auxquels sont adossées les statuès des évangélistes. Le maître-autel isolé a un riche tabernacle de marbre de style *chirriguerresque*, bien que le reste de l'église soit d'une architecture plus sévère où domine l'ordre corinthien. Derrière l'autel est un bon tableau, *saint François adorant l'enfant Jésus*, par Atanasio Bocanegra.

Nous voici arrivés au terme de notre longue course à travers la ville des Mores et des rois catholiques ; un ancien proverbe espagnol dit : « Qui n'a pas vu Grenade, n'a rien vu. »

Quien no ha visto à Granada
No ha visto à nada.

Je me suis efforcé de vous faire voir quelque chose. Ai-je réussi ?

ERNEST BRETON.
Membre de la 4e classe.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES DE CLOVIS MICHAUX

Membre de la Société des Études historiques.

La *Société des Etudes historiques*, fidèle à ses traditions, a voulu conserver le souvenir d'un de ses membres les plus distingués, que la mort vient de lui ravir, en lui consacrant une notice nécrologique insérée dans *l'Investigateur*. Elle pouvait choisir comme biographe l'un des dignes magistrats, l'un des poëtes élégants qu'elle

compte dans son sein ; mais, guidée par un sentiment de délicate bienveillance, elle a fait choix de celui de ses membres que des liens d'amitié et une alliance de famille rattachaient plus étroitement au collègue regretté.

C'est un devoir pénible et doux à la fois dont je viens m'acquitter en retraçant la vie du vénérable doyen d'âge de notre Société, du confrère aimable et aimé que nous avons perdu.

Nicolas-Louis Michaux, connu dans le monde littéraire sous le nom de Clovis Michaux, appartenait à une famille des plus honorables ; il est né le 3 octobre 1788 à Troyes, où il fit de très-bonnes études qui développèrent en lui le goût des lettres.

Il vint faire son droit à Paris à l'époque où la législation nouvelle de la France venait de remplacer les lois et les coutumes anciennes : œuvre immense de transformation préparée par les Tronchet et les Portalis, dignes successeurs des Domat et des Pothier dont ils s'étaient inspirés. C'est au milieu de ces savantes discussions, qui passionnaient les admirateurs et les détracteurs de nos codes, que Michaux étudia les jurisconsultes anciens et modernes ; son esprit souple, son amour de l'étude, lui faisaient trouver autant d'attrait dans les écrits du vieil Ulpien et dans les savants travaux de Merlin que dans ses chers poëtes qu'il relisait sans cesse.

Reçu licencié en droit, il entra dans la magistrature le 29 janvier 1811, en qualité de substitut au tribunal de Bar-sur-Seine ; l'année suivante, il fut appelé à remplir les mêmes fonctions au parquet de Chaumont.

Son imagination de poëte s'était éprise de la gloire de Napoléon Ier ; son cœur généreux donna toute son affection au vaincu de Waterloo : il sollicita l'honneur de l'accompagner à Sainte-Hélène.

Révoqué de ses fonctions le 24 février 1816, à cause des sympathies qu'il avait témoignées à l'Empereur, il se livra entièrement à ses goûts favoris en consacrant son temps aux études juridiques et littéraires.

Le 2 octobre 1817, il épousait sa cousine, Mlle Appoline Payn, qui fut sa digne compagne pendant quarante-deux ans et dont il eut deux filles. Un an plus tard, il se faisait inscrire au tableau des avocats à la cour de Paris.

C'est en 1826 qu'il publia son premier livre de poésies, sous ce titre : *Les douze heures de la nuit*, ouvrage qui eut du succès et dont la deuxième édition parut en 1827. Les vers en sont faciles et élégants ; mais, quoique plusieurs pièces soient remarquables, on n'y rencontre pas encore la vigueur et l'élévation de style qui caractérisent sa seconde manière.

Le 1er juin 1832, il rentra dans la magistrature comme procureur du roi à Fontainebleau ; il s'attacha profondément à cette résidence dont il chanta les merveilles naturelles et les souvenirs historiques. Il conserva ses fonctions de chef de parquet jusqu'au mois de juillet 1845, époque à laquelle il fut nommé juge près le tribunal civil de la Seine. Il devint, peu de temps après, juge d'instruction au même siége.

Ses devoirs judiciaires, qu'il remplissait avec la conscience et le soin scrupuleux qu'il mettait à tous ses travaux, ne l'empêchèrent pas de consacrer une partie de ses veilles à la traduction en vers des odes d'Horace, qu'il publia en 1842. Ses heureuses qualités lui permirent de s'inspirer du génie du grand poëte qui unissait la grâce à la raison, l'élévation de la pensée à l'énergie des sentiments et à la puissance de l'expression. Les vers de l'interprète sont élégants ; ses rimes sont riches ; tout en restant d'ailleurs traducteur très-fidèle, il évita la littéralité trop servile ; il prit, dit-il, comme principe, non de faire parler Horace comme il s'exprimerait aujourd'hui, mais, autant que possible, comme il se traduirait lui même dans notre langue, c'est-à-dire sans dépouiller un écrivain du siècle d'Auguste des vêtements de son temps et de sa physionomie nationale. Il a traduit les odes strophe pour strophe, très-souvent vers pour vers ; il ne pouvait, disait-il, concevoir le projet d'entreprendre une traduction dont la fidélité égalât celle du poëte allemand Voss. L'ami de Schiller et de Gœthe traduisit en effet les odes dans leurs mètres, syllabe pour syllabe, longue pour longue, brève pour brève.

En 1855, Clovis Michaux fit paraître un volume intitulé : *Poésies*, comprenant, suivant son expression, les feuilles volantes échappées à sa plume. Que de pièces charmantes, que de vers remarquables dans ce recueil où les sentiments nobles et délicats, les mots fins et satiriques charment tour à tour le cœur et l'esprit ! Parmi les poésies

contenues dans ce volume, est celle dont il avait fait hommage à l'Institut en 1832, et qu'il avait dédiée à Foyatier, l'auteur inspiré du *Spartacus*, qui fut plus tard l'un des fondateurs de l'Institut historique.

Atteint par la limite d'âge en 1858, il fut nommé juge honoraire; il laissa les meilleurs souvenirs au Palais, où il avait toujours su se faire aimer, et remplir les devoirs du magistrat sans faiblesse, sans dureté; on n'y a pas oublié les patients travaux du magistrat instructeur, plein de finesse et de sagacité, dans ces délicates fonctions où le juge doit se préoccuper autant de l'intérêt social que de la liberté individuelle. Les anciens du Palais ont conservé jusqu'au souvenir de cette belle écriture qui, comme son esprit, est restée claire et ferme jusqu'à sa dernière heure.

Deux fois, dans sa longue carrière, Michaux fut frappé dans ses plus chères affections : en 1855, l'une de ses filles, Mme Berson, mourait pleine de jeunesse, aimée de tous; et ce premier malheur devait en entraîner un autre. Bientôt après, la pauvre mère, minée par le chagrin, mourait aussi.

C'est dans la vie de famille, dans une religieuse philosophie et dans ses travaux littéraires, qu'il chercha sa consolation; son âme sensible trouvait un charme d'une douceur infinie à s'entretenir dans ses poésies avec les êtres bien-aimés qu'il pleurait.

Jeune de cœur et d'esprit à 70 ans, il continua d'écrire, et publia en 1866 un nouveau volume : *Une semaine de Salomon, poëme suivi de nouvelles poésies.* La première partie de ce livre est empruntée à l'*Ecclésiaste* et au *Cantique des Cantiques;* au lieu de donner à son œuvre la forme épique, il a choisi la forme lyrique et dramatique, pour échapper, disait-il, à la monotonie traditionnelle des longs poëmes. Outre ces précieux monuments bibliques, mis en vers avec talent, le volume renferme des poésies détachées, sous les noms d'épîtres, d'esquisses, de dialogues, d'apologues et de stances. Le lecteur y trouve des études de mœurs, de judicieuses critiques, enfin de bons vers et de belles pensées.

Le trait caractéristique du talent de Michaux est la vigueur du style, qui augmentait au lieu de diminuer avec l'âge. Ses vers sont

pleins, ses idées fraîches; il semble avoir toujours présent à la mémoire ce vers d'Horace :

Scribendi recte sapere est et principium et fons;

car la raison lui sert toujours de guide. Ses écrits sont empreints des sentiments les plus élevés : poëte, il aime la nature; père, il chérit ses enfants; chrétien, il adore Dieu et la religion. Certains vers, certaines pensées de Michaux rappellent nos grands poëtes, et n'auraient pas été désavoués par eux.

Son caractère était doux et modeste; son esprit fin et son érudition faisaient de lui un causeur charmant. L'amour de la patrie et la conservation de l'ordre social l'ont souvent inspiré. Il aimait passionnément sa ville natale, se plaisant à répéter que les arts, les lettres et les sciences avaient toujours été cultivés à Troyes; qu'elle avait vu naître Urbain IV, le chancelier Juvénal des Ursins, le poëte Passerat, les deux Pithou, Grosley, Mignard, Girardon, Lavaux, et qu'elle fut le berceau des Molé.

Michaux était atteint depuis longtemps d'une maladie douloureuse, lorsqu'il mourut subitement le 6 décembre 1874, dans sa quatre-vingt-septième année. Son existence ne fut ainsi prolongée que grâce aux soins affectueux de sa fille aînée, qui a consacré sa vie, toute de dévouement, à remplacer une mère et une sœur enlevées trop tôt à leur famille.

Le magistrat-poëte fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 mai 1837.

Il fut reçu en 1826 à la Société Philotechnique, en 1828 à la Société Académique de l'Aube, et en 1849 à la Société Archéologique de Sens. Nommé en 1851 membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens et de celle des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, il entrait également en 1866 à la Société Viroise d'émulation et en 1867 à l'Académie de Stanislas de Nancy. Enfin, c'est en 1868 qu'il entra à l'Institut historique comme membre titulaire de la deuxième classe, sur la présentation de MM. de Pongerville et Cénac-Moncaut. Il fut plusieurs fois élu président de sa classe.

Les quatre ouvrages cités plus haut ne forment pas la totalité des

œuvres de Clovis Michaux; beaucoup de morceaux en prose ou en vers restent à publier ou sont disséminés dans les bulletins et les annuaires des sociétés dont il faisait partie. Plusieurs de ses productions ont eu un succès bien mérité aux séances publiques et privées de la Société Philotechnique, et à celles de la Société des Études historiques.

Parmi les travaux qu'il a faits pour cette dernière société, et dont ses collègues ont conservé le souvenir, il faut citer :

L'Histoire, poésie dédiée à l'Institut historique, en 1868 ;

Un Convoi nocturne en 1435, tableau saisissant des funérailles honteuses d'une souveraine indigne, composé en 1869 ;

La Bataille de Bouvines, récit historique éloquent, rempli du souffle national, lu à la séance publique de 1872 ;

Et *le Jardinier de Salone*, ce dialogue entre Dioclétien et Maximien-Hercule, lu à la séance du 3 mai 1874, et qui peut être considéré comme une des meilleures poésies de Michaux.

Enfin, il faut rappeler la pièce de vers lue à l'assemblée générale de la Société Philotechnique, le 6 décembre 1874, à la salle Herz, pièce intitulée : *La Bêtise du génie*, qui rappelle tout à la fois son dernier triomphe et sa dernière heure. L'émotion causée par ce brillant succès tua le poëte ; mort au milieu de ses confrères, entouré de sympathie et de vénération, le doyen de la Société Philotechnique et de la Société des Études historiques expira au bruit des applaudissements d'un public d'élite, la joie au cœur, le sourire aux lèvres.

Ses collègues l'aimaient et le regrettent ; deux discours, prononcés sur sa tombe par MM. Alphonse Sage et Ernest Breton, ont reproduit la pensée de tous en quelques mots pleins de tristesse et de vérité ; ils ont exprimé le profond chagrin des membres des deux Sociétés qu'il affectionnait tant.

Quant à Clovis Michaux lui-même, il n'a pas eu la douleur de la séparation ; il n'a pas vu la mort qui le frappait, et que son cœur

chrétien ne redoutait pas, car il avait écrit longtemps avant de mourir :

« Sois donc béni, mon Dieu ! Soumis aux lois d'un père,
« J'accepte l'horreur du tombeau ;
« Et sans peur j'y descends, car au delà j'espère
« Revoir ton ciel plus pur et ton soleil plus beau. »

GUSTAVE DUVERT,
Membre de la 1re classe de la Société des Études historiques.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 30 AVRIL 1875.

PRÉSIDENCE DE M. J.-C. BARBIER.

M. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université, ancien membre de l'Institut historique, lauréat du concours, prix Raymond 1875, écrit qu'il se présentera à la séance publique pour recevoir des mains de M. PATIN, son ancien et vénéré maître, la médaille qui lui a été décernée.

M. TALBERT, professeur au lycée de la Flèche, exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance publique ; il charge un de ses anciens élèves de recevoir pour lui la mention honorable qui lui a été décernée.

M. le Président communique à ses collègues la copie de la lettre d'invitation adressée à M. SERVAUX, chef de la division des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique. M. SERVAUX a répondu pour témoigner ses regrets de ne pouvoir assister à la séance publique.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait connaître le nom des journaux qui ont annoncé la séance publique et reproduit la question mise au concours pour 1876.

MM. APTÉ, de Bordeaux, et Eugène LOUIS, professeurs au lycée de la Roche-sur-Yon, remercient par lettre la *Société des Études historiques* des récompenses qui leur ont été accordées, et expriment le regret de ne pouvoir assister à la séance publique pour recevoir la mention honorable qui leur est décernée.

M. SUTTER-DAVID, chargé d'examiner un numéro du journal le *Times*, récemment adressé à M. l'administrateur, constate que ce numéro avait pour but de nous faire connaître qu'un éditeur de Londres compose un catalogue de toutes les publications éditées dans les deux mondes. Un numéro de l'*Investigateur*, à titre de spécimen, sera adressé à cet éditeur.

Sont déposées sur le bureau :

La *Revue de l'art chrétien* : renvoi à M. l'abbé BOUQUET;

La *Table générale des mémoires de la Société archéologique du Midi* : renvoi à M. le comte de BUSSY.

M. l'abbé TOLRA DE BORDAS offre, au nom de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, le 21e volume contenant les travaux de cette société. Il est nommé rapporteur.

M. le Président BARBIER lit un rapport sur la proposition de M. J. MARESCHAL, membre de la Société des Études historiques, ancien directeur des Beaux-Arts, proposition relative à la perpétuité de la propriété littéraire et artistique. Il y aurait lieu, dit M. le Président, de nommer une Commission de trois membres qui examinerait cette intéressante question; personnellement, M. le

Président croit devoir faire des réserves sur les conclusions absolues proposées par notre collègue; mais on doit, tout en conservant la liberté de ses appréciations, féliciter M. MARESCHAL de la persistance qu'il a mise, depuis plus de 45 ans, à poursuivre la solution du problème dont il a réuni les données avec infiniment de soin et de talent.

M. Jules MARESCHAL remercie M. le rapporteur; il rappelle que l'Institut historique s'occupa déjà, il y a longues années, de la question qu'il propose de reprendre aujourd'hui.

Après un échange d'observations entre MM. BARBIER, SUTTER, DE BERTY, Louis LUCAS, CARRA DE VAUX et DUVERT, la Commission élue est composée de MM. NIGON DE BERTY, BRETON, VAVASSEUR, CARRA DE VAUX, Gabriel DESCLOSIÈRES.

La parole est donnée à M. DAVID-SUTTER pour lire la suite de son mémoire intitulé : *Histoire de la formation de la gamme.*

M. NIGON DE BERTY lit un mémoire de M. l'abbé GAINET, intitulé : *Rapports de la Géologie avec la Bible.*

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL mentionne dans l'extrait du dernier procès-verbal de l'année 1874 une omission qui doit être réparée; elle concerne l'admission de M. PUISEUX, inspecteur d'académie à Versailles, comme membre correspondant de la Société des Études historiques (1re classe).

M. DE BUSSY termine la séance en communiquant son compte-rendu sur le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.*

L'Administrateur : Comte DE BUSSY.

Le Secrétaire général : Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 3100

41e Année. Septembre-Octobre 1875. N° 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PRISE DE POSSESSION

AU NOM DE LA FRANCE

DE LA MAGNIFIQUE VALLÉE DU MISSISSIPI

(De 1677 à 1683.)

Tout le monde a lu le roman d'*Atala*, où Chateaubriand a dépeint, avec les brillantes couleurs de sa riche palette, les mœurs, ou plutôt les amours des anciens jours, sur les rives du grand fleuve (le Meschacébée) qui, après un cours de plus de mille lieues, arrivait imposant et terrible devant le vaste terrain d'alluvion qu'il a si souvent ravagé et où fut construite, en 1717, une des plus belles villes des États-Unis. Le duc d'Orléans était alors régent du royaume de France, et le célèbre, le trop célèbre Law, donna le nom de son protecteur à la nouvelle capitale de la Louisiane, vaste contrée qui s'étendait alors de l'embouchure du Mississipi jusqu'au Missouri, et que le général Bonaparte céda, en 1803, aux États-Unis, ne pouvant plus la défendre contre les Anglais.

Après ce rapide aperçu rétrospectif, et avant de parler, plus en détail, de la Louisiane, telle que je l'ai connue de 1837 à 1841, je dirai, car c'est pour nous d'un intérêt vraiment national, comment eut lieu, tout d'abord, la prise de possession, au nom de la France, de la magnifique vallée du Mississipi.

Cette précieuse acquisition est due, et il ne faut pas lui en contes-



ter l'honneur, à la courageuse initiative d'un Rouennais, Robert Cavelier de Lassale, qui, passionné pour les voyages et les lointaines aventures, partit de sa ville natale avec quelques amis, dans le but d'aller visiter le Canada, la chaîne non interrompue de ses grands lacs et surtout la chute déjà célèbre du Niagara, immense déversoir concentrique, et en deux sections, du lac Érié dans le lac Ontario. Cette splendide cataracte n'a pas moins de 150 pieds de hauteur sur 2,600 de développement. On a calculé qu'elle répand par seconde 250,000 hectolitres d'eau dans le gouffre insondable où elle se précipite avec tant de fracas. Un voyageur émerveillé a dit, après avoir contemplé cette chute d'eau vraiment magnifique : « Qu'on se figure un fleuve cinq ou six fois plus large que la Seine à Paris, se précipitant tout à coup du haut des tours de Notre-Dame ! » Mais je n'en ferai pas ici une description plus détaillée, car elle se trouve dans tous les ouvrages qui ont parlé de l'Amérique du Nord. C'est, d'ailleurs, un bien beau spectacle, un de ces spectacles imposants, devant lesquels nous nous inclinons, en admirant la toute-puissance du Créateur.

Cavelier de Lassale arriva au Canada en 1677, et se trouva presqu'aussitôt en relations avec des chefs indiens, venus des bords de l'Illinois pour un échange important de fourrures contre les produits de la quincaillerie européenne, très-recherchée chez les sauvages. Ces Indiens firent une pompeuse description de leur beau fleuve et ajoutèrent qu'à quelques journées en aval, c'est-à-dire en descendant le courant vers le sud-ouest, coulait un fleuve beaucoup plus beau encore, nommé le Meschacébée (le père des grandes eaux) qui descendait du lac du Bois et allait, après avoir traversé toute la grande terre (l'Amérique du Nord) se perdre, disaient-ils, dans le grand désert d'eau (l'Atlantique). Il n'en fallut pas davantage pour enflammer l'imagination de notre enthousiaste voyageur, et l'engager à aller explorer ces merveilleux cours d'eau, à peine connus de nom à cette époque; et, comme l'enthousiasme est, jusqu'à un certain point, contagieux, il ne fut pas difficile à Lassale d'entraîner ses compagnons de voyage dans cette aventureuse expédition. On s'arma, on s'approvisionna, aussi complétement que possible, et nos intrépides coureurs d'aventures partirent, avec un des chefs indiens,



plus pressé que les autres de retourner chez lui. Le voyage devait être long et périlleux, mais que leur importait; ils allaient voir ce que personne n'avait encore vu, et, pour les voyageurs, l'inconnu est, comme on dit aujourd'hui, la suprême attraction. Ils partirent donc avec le vieux sachem, qui leur avait tant vanté son pays et assuré l'accueil le plus sympathique de sa tribu.

Montés sur de légères pirogues, ils traversèrent d'abord le lac Ontario, non loin de la grande cataracte, dont ils entendaient les formidables détonations, semblables à celles d'une monstrueuse artillerie, acharnée à la destruction d'une place forte. Ils voyaient aussi s'élever dans les airs, bien au-dessus du gouffre, d'où ils émergaient comme de blancs fantômes, des brouillards transparents, que le soleil colorait des nuances les plus brillantes du prisme. De véritables armées de hérons manœuvraient au-dessus de leurs têtes, avec un ensemble, une précision admirables. Ils traversèrent aussi le lac Érié, celui des Hurons et le Michigan, véritables mers intérieures, où ils furent assaillis par des tempêtes, et poursuivis par des barques ennemies, qui leur lançaient des flèches enflammées, sans les atteindre heureusement, car ils avaient soin de les tenir à distance avec leurs bonnes carabines.

Les Iroquois, peuplade guerrière et jalouse de son indépendance, étaient les plus acharnés à la poursuite de ces étrangers dont ils redoutaient, avec raison peut-être, l'humeur envahissante.

Lorsqu'enfin ils eurent franchi tous ces lacs et qu'ils prirent terre, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui une des villes les plus commerçantes des États-Unis, la ville de Chicago, ils se trouvèrent tout d'abord sous ces profondes et altières forêts d'arbres verts, dont l'orgueilleuse ramure s'élève à plus de cent pieds au-dessus du sol et qui, à cette époque, couvraient presque toute l'Amérique du Nord. Bien différentes sont ces immenses et mélancoliques forêts vierges de l'Amérique du Sud, où depuis le pied jusqu'au faîte des plus grands arbres, montent, dans un inextricable entrelacement, des plantes au feuillage multicolore, des orchidées toutes constellées de fleurs bizarres et gracieuses en même temps, où viennent se poser des oiseaux, tout d'or et de pourpre habillés, que l'on prendrait eux-mêmes pour des fleurs, n'était la vivacité de leurs allures.

Dans les grandes forêts de sapins au contraire, que traversaient nos voyageurs, rien à leurs pieds que du sable et des feuilles mortes, et sur leurs têtes un dôme non interrompu de sombre verdure; quelques oiseaux de proie poursuivaient à outrance de malheureux piverts, surpris dans leur monotone et destructive industrie; de loin en loin, on voyait fuir, à travers de gigantesques troncs d'arbres, des cerfs ou des élans effarés, qui venaient, sans doute, de faire une mauvaise rencontre, celle d'un de ces ours si communs et si redoutés dans ces profondes solitudes.

Tant que le soleil était à l'horizon, Lassale et ses compagnons, montés sur d'excellents petits chevaux à tous crins du Canada, marchaient droit devant eux, précédés du vieux sachem, leur guide infatigable.

Le soir ils s'arrêtaient dans quelques clairières, autour d'un de ces superbes tulipiers, ayant plus de 40 pieds de circonférence; on allumait un grand feu de bois résineux, pour écarter les fauves et ne pas être surpris par le froid pénétrant et si dangereux sous les grands bois. Le matin, lorsque nos voyageurs rêvaient encore à la patrie absente, sur les rayons nacrés de l'aurore naissante, descendaient, jusqu'à eux, de bien douces visions, qui leur souriaient pendant leur sommeil et les fortifiaient contre les fatigues du lendemain. Enfin le quatrième jour, en approchant de l'Illinois, la végétation commençait à perdre de cet aspect monotone qu'elle offrait sous les vastes pinières qu'on venait de parcourir; on rencontrait de distance en distance quelques huttes en cananier, d'où sortait une colonne d'épaisse fumée; ce n'était pas assurément la civilisation, mais c'était déjà beaucoup, c'était la vie dans le désert... Une heure après on parvint sur un plateau couvert de hautes herbes et où paissaient de nombreux troupeaux de buffles.

De ce plateau on voyait couler majestueusement, dans une profonde vallée, un des grands tributaires du Meschacébée; c'était l'Illinois. Un peu plus loin, derrière un promontoire abrupte de granit, apparurent une centaine de ces huttes, déjà rencontrées dans la matinée... Le vieux sachem dit alors, en élevant les bras au ciel : « Nous sommes arrivés! » et il poussa un cri rauque et perçant tout à la fois...

Aussitôt, une vingtaine de guerriers plus ou moins tatoués et armés de flèches et de tomahawks, vinrent au-devant de leur chef. Ils poussèrent à leur tour un cri formidable en brandissant leur armes, se placèrent à la tête du cortége, et on entra ainsi dans l'oldée ou grand village indien, dont toute la population, femmes, enfants et vieillards, sortaient de leurs cases, étonnés et inquiets de voir arriver au milieu d'eux tant de pâles visages.

Aucun alignement dans ce village, mais un pêle-mêle assez pittoresque de huttes et de petits jardins; de distance en distance, quelques grands arbres séculaires, et au centre de cette singulière agglomération de foyers primitifs s'élevait une assez vaste construction carrée dont les murs étaient en terre rouge très-résistante, et en gros cailloux, ramassés sans doute au bord du fleuve. Une seconde muraille entourait la première; elle avait des ouvertures ou meurtrières, sur ses quatre faces, pour se défendre en cas d'attaque.

C'était la résidence fortifiée du grand chef, où furent reçus Lassale et ses amis. Comme les provisions emportées du Canada étaient à peu près épuisées, le vieux sachem offrit à ses hôtes, sous une galerie couverte, un repas national composé de quartiers de bisons rôtis, de fèves accommodées avec la graisse de ces mêmes bisons, et de patates cuites sous la cendre; au dessert, quelques fruits du pays, et dans de grandes totoumas ou écuelles de bois sculpté, de la sagamité, espèce de crème de maïs broyé dans du lait de buffle; pour boisson, enfin, une liqueur fermentée de baies de plaqueminiers.

Dès que le repas fut servi, une grande porte donnant sur la galerie fut ouverte, et deux jeunes filles d'une beauté étrange, mais très-remarquable, entrèrent suivies de leur mère. Leur costume se composait d'une légère tunique de laine rouge ornée de plumes de différentes couleurs. Leurs grands cheveux noirs tombaient en longues tresses sur leurs épaules, et étaient constellés de jolis coquillages nacrés du plus gracieux effet; des colliers de corail ou plutôt de graines rouges de pépousas entouraient leurs cols, et des bracelets d'étincelantes verroteries couvraient leurs bras et le bas de leurs jambes. Elles vinrent s'incliner, avec une tendre et respectueuse déférence, devant le vieux sachem, qui dit aussitôt à ses hôtes : « Ce sont mes deux filles et leur digne mère, qui, selon l'antique

usage, viennent saluer le chef de la famille, avant d'aller reposer dans leur paisible intérieur. Les visages blancs nous jugent bien sévèrement, pauvres Indiens que nous sommes; ils prétendent que, nomades indisciplinés, nous ne respectons aucune autorité, que nous n'avons aucune des vertus domestiques dont ils se vantent tant eux-mêmes, et pourtant, vous en êtes témoins, l'autorité paternelle, la plus douce il est vrai, mais la plus sacrée de toutes, n'est-elle pas respectée au moins autant dans nos modestes habitations que dans vos splendides demeures? Et croyez-vous que nous n'aimions pas nos enfants autant, au moins, que vous aimez les vôtres? Tenez, dit enfin le vieux sachem en tournant des regards attendris sur sa famille, s'il fallait donner ma vie pour sauver la leur, pensez-vous que j'hésiterais un seul instant? Leur sang, c'est mon sang, leur vie, c'est ma vie, leur bonheur, c'est le mien! »

Après ce solennel épanchement d'un père, heureux et fier de sa belle famille, des guerriers exécutèrent autour d'un grand feu, allumé au milieu de la vaste cour intérieure où avait lieu le banquet, des danses plus ou moins fantastiques, aux sons d'une musique assez monotone, que ranimaient, de temps en temps, le tam-tam traditionnel et des éclats d'instruments aussi bizarres que ceux qui s'en servaient. On fuma ensuite, et c'est de rigueur dans toutes les réunions amicales chez les Indiens, le calumet de paix, avec de la feuille de papoua (le tabac n'était pas encore connu dans ces parages). Enfin lorsque la lune fut descendue à l'horizon, chaque voyageur se coucha sur une grande natte de jonc, étendue sur une espèce de lit de camp qu'il ne trouva pas trop mauvais, grâce aux fatigues éprouvées depuis trois jours.

Dès le lendemain on s'occupa de la construction d'un navire qui pût contenir une cinquantaine de personnes et les provisions nécessaires pour un long voyage. Le bois ne manquait certes pas dans ce pays, qui en produit de si beau; mais on craignait que les ouvriers fissent défaut. Heureusement qu'il y avait dans la petite troupe de Lassale un bon charpentier qui, aidé de quelques constructeurs de pirogues du pays, se mit bravement à l'œuvre; mais cela devait être long... Aussi Lassale employa-t-il ce temps à construire, avec l'assentiment très-habilement obtenu de ses hôtes, un premier fort en

pierres, auquel il donna le nom de *Crévecœur*, et qui devait assuser ses communications avec le Canada. Il en confia la garde à cinq de ses hommes les plus déterminés, leur recommandant d'ailleurs d'entretenir les meilleures relations avec les Indiens qui les avaient si bien accueillis, et lorsque l'*Arche* (on peut appeler ainsi l'embarcation qu'on lui avait construite) fut achevée, il partit pour la grande exploration fluviale dont il espérait un si important, un si glorieux résultat !

En effet, conquérir à la France, lorsque deux nations rivales (l'Espagne et l'Angleterre) s'étaient déjà emparées d'une grande partie du Nouveau Monde, lui conquérir, dis-je, pacifiquement une vaste région qu'on disait si fertile, n'était-ce pas lui rendre un immense service qui aurait dû immortaliser, parmi nous, le nom presque ignoré aujourd'hui du vaillant explorateur? Mais les Américains, plus justes envers notre compatriote, ont placé, dans le Capitole même, sa statue à côté de celle de Washington !

Nous sommes, il faut en convenir, bien oublieux, bien indifférents à l'endroit de nos illustrations nationales. Dernièrement l'Académie française a proposé, pour sujet du prix de poësie, l'éloge d'un voyageur anglais, Livingstone, très-recommandable, sans doute ; mais, n'aurait-elle pas pu se souvenir du voyageur français, à qui la France a dû la magnifique colonie que nous ont longtemps enviée deux grandes puissances maritimes, sinon plus entreprenantes, du moins plus persévérantes et plus babiles que nous dans ce genre de conquêtes.

Mais suivons sur les eaux de l'Illinois le navire qui portait Lassale et sa fortune, et certes on pouvait, en présence d'une si grande et si dangereuse entreprise, lui appliquer les fières paroles de César. Quoi qu'il en soit, la navigation sur l'Illinois ne fut contrariée par aucun incident fâcheux, par aucune manifestation hostile des populations riveraines, qui venaient, d'ailleurs, avec un curieux empressement, voir passer cette grande embarcation, sur laquelle flottait le pavillon blanc, emblème chez toutes les nations, même les moins civilisées, de paix et de conciliation.

Arrivés au confluent de l'Illinois et du Mississipi, le pilote et les deux guides indiens, que le vieux sachem avait donnés à ses amis

du Canada, se prosternèrent avec un religieux respect devant les eaux du Meschacébée, aussi sacrées aux yeux des sauvages de l'Amérique du Nord que le sont celles du Gange chez les fidèles adorateurs de Brahma. Un reflux subit et très-prononcé du courant de l'Illinois devant le courant plus puissant du Mississipi surexcita encore le sentiment religieux des Indiens qui s'écrièrent : « Voyez la déférence avec laquelle le tributaire cède la place à son souverain, le père des grandes eaux ! »

Cependant, avant de quitter l'Illinois, où il voulait planter le second jalon de la prise de possession qu'il poursuivait dans l'intérêt de son pays, Lassale fit construire un nouveau fort, où il laissa encore cinq braves Canadiens. Puis on fixa par son ordre, sur le tronc d'un des plus grands arbres dépouillé de ses branches, une inscription constatant qu'il prenait possession, au nom et pour le compte de la France, de cette terre n'appartenant encore à personne. C'était la formule en usage à cette époque de si audacieuses spoliations; car, enfin, les véritables maîtres du pays, les aborigènes, n'étaient donc comptés pour rien? Eh! mon Dieu, c'est ce qui est arrivé presque partout où l'avidité mercantile de l'Europe est allée chercher de nouveaux débouchés pour son envahissante industrie. On se présente d'abord comme ami, mais bientôt l'ami devient un conquérant, un maître qui asservit des millions d'hommes, des millions de ses semblables, pour satisfaire ses insatiables appétits; *auri sacra fames*, de quoi n'est-tu pas capable! Si les malheureux vaincus inquiètent trop le vainqueur, on les attache, comme dans les Indes anglaises, à la bouche des canons, ou bien, comme autrefois dans l'Amérique du Sud, on les égorgeait par milliers parce qu'ils étaient trop nombreux et qu'ils auraient pu se révolter un jour! — Cette sortie, un peu sévère peut-être contre les implacables envahisseurs de tant de pays qu'ils ont d'abord décimés sans merci, pour les exploiter ensuite plus facilement, ne s'applique pas à Lassale, qui a, au contraire, évité autant que possible de verser le sang, et qui a réussi, comme je l'ai dit plus haut, à conquérir pacifiquement une des plus belles colonies que l'Europe ait possédées dans le Nouveau Monde.

En entrant dans le Mississipi, nos hardis pionniers se trouvèrent

tout d'abord dans un grand lac, plutôt que sur un fleuve ; la fonte des neiges avait occasionné un immense débordement ; toutes les plaines environnantes étaient couvertes d'eau. « C'est encore, dirent les Indiens, un nouveau bienfait du fleuve sacré ; c'est l'abondance pour plusieurs années. » Et ils se prosternèrent de nouveau.

Lorsqu'ils eurent franchi ces grandes inondations, un magnifique spectacle se déroula sous les yeux de Lassale et de ses compagnons de voyage : sur les deux rives du grand fleuve, de superbes forêts d'arbres verts et de magnolias en fleurs couvraient de leur ombrage séculaire de riantes et fraîches prairies, où paissaient de nombreux troupeaux de buffles et de bisons ; de distance en distance, on apercevait quelques villages indiens, construits généralement sur de petites éminences, plutôt pour la sûreté de ses habitants que pour jouir d'une belle vue.

Nous ne suivrons pas le nouvel argonaute, s'élançant résolûment à la conquête d'une nouvelle Colchide, car cette utile mais pénible exploration dura plus d'un an, obligé qu'on était de construire des forts sur différents points, et d'y remplir les mêmes formalités que précédemment, pour affermir les droits de la France sur ces vastes contrées où avaient déjà paru, mais sans pouvoir s'y établir, quelques intrépides voyageurs espagnols, entre autres Fernandez de Soto et Tristan de Luna.

Plus heureux que ses prédécesseurs, Lassale sut partout, tant à l'embouchure de l'Ohio qu'au confluent du Missouri et de l'Arkansas, se concilier le bon vouloir des aborigènes, y établir des postes et arborer le drapeau blanc, en signe d'alliance et d'amitié ; il fuma le calumet de paix avec les Teusas, les Avoyelles, les Attocapas et plusieurs autres tribus, mais il évita avec soin les rives inhospitalières de la puissante tribu des Natchez, qui pouvait mettre dix-huit mille guerriers sous les armes, et contre laquelle les gouverneurs de la Louisiane eurent à soutenir plus tard de si rudes combats. Enfin il arriva sur un point du Mississipi formant un coude très-prononcé, qu'on a appelé depuis le Détour-des-Anglais, parce que quelques bâtiments de guerre de cette nation, qui étaient venus pour bombarder la Nouvelle-Orléans, y furent surpris et détruits par nos braves

créoles, comme plus tard ils détruisirent, retranchés derrière leurs balles de coton, l'armée du général Pakenham.

A partir de ce point le pays change complétement d'aspect : plus de belles forêts, de prairies émaillées de fleurs..... Le Mississipi coule entre deux rives marécageuses, où gisent pêle-mêle de grands troncs d'arbres renversés par la tempête et sur lesquels on voit d'affreux caïmans se chauffant au soleil ; on y est d'ailleurs constamment enveloppé d'un nuage d'insectes malfaisants, de moustiques dont les piqûres vous agacent plus ou moins, et de *frappe-d'abord*, grosses mouches grises qui vous saigneraient à blanc, si l'on ne s'empressait de les exterminer..... C'est peut-être un des coins les plus tristes, les plus désolés de la terre, mais c'est l'entrée d'un grand fleuve qui emporte aujourd'hui sur ses eaux profondes, mais toujours troublées, les riches produits de la Louisiane, du Kentuky, de l'Arkansas et du Missouri.

Enfin notre héros arriva aux cinq embouchures par lesquelles le Mississipi se jette dans le golfe du Mexique. La première partie de son œuvre était accomplie. Il voulut tout d'abord en rendre grâce à Dieu. Un *Te Deum* fut chanté à bord et le pavillon de la France fut arboré sur les deux rives du grand fleuve qui devait nous appartenir pendant plus de soixante-dix ans.

(Sera continué.)

ÉTIENNE DAVID,
ancien ministre plénipotentiaire en Amérique.

DOCUMENTS HISTORIQUES

RELATIFS A LA CHANSON DE ROLAND

Les documents historiques relatifs à la *Chanson de Roland* (appelée aussi *Poëme de Roncevaux*) sont maintenant assez nombreux pour qu'il nous paraisse utile d'en dresser l'inventaire. Épars dans plusieurs



ouvrages qu'il est difficile de se procurer, les uns parce qu'ils sont très-volumineux, les autres parce que leur exiguïté en a amené la perte presque totale, ils ont besoin d'un point de réunion que nous leur offrons dans le présent article.

Les érudits des dix-septième et dix-huitième siècles avaient fait beaucoup de recherches pour retrouver une œuvre poétique à laquelle la tradition donnait le nom de *Chanson de Roland*. Comme ils attachaient à ce mot de *chanson* sa signification la plus générale, c'est-à-dire celle d'un poëme très-court, tel que lai, ballade, romance, etc., leurs recherches n'aboutirent pas, car il s'agissait, paraît-il, d'un poëme épique, appelé à tort *Chanson de Geste*, dont quelques fragments auraient été chantés jadis à la tête de nos armées au moment où elles allaient en venir aux mains avec l'ennemi.

Voici qu'en 1817 M. Louis de Musset, père du poëte Alfred, révèle l'existence à Versailles, dans la bibliothèque de M. le comte Garnier, d'un poëme en vers de dix syllabes paraissant très-ancien et provenant de la bibliothèque de Louis XVI.

M. de Musset donne des extraits de cette œuvre littéraire dans les Mémoires des Antiquaires de France.

En 1831, M. Paulin Paris annonce à M. de Montmarqué qu'il a découvert dans notre Bibliothèque nationale un poëme manuscrit de haute valeur, intitulé *Roman ou Chanson de Roncevaux*, et qui est probablement une des copies du poëme très-ancien dont nous entretient l'histoire en lui donnant le nom de *Chanson de Roland*. Cette découverte fait grand bruit dans le monde savant; c'était, en apparence, d'un oubli de sept siècles que M. Paulin Paris faisait jaillir ce manuscrit. M. Paris s'y trompa lui-même; il avait oublié qu'en 1678 du Cange avait, dans son *Dictionnaire*, cité une soixantaine de vers extraits du susdit manuscrit.

En 1832, M. Monin, aujourd'hui professeur d'histoire, prend le manuscrit ci-dessus pour le sujet d'une thèse en Sorbonne.

On apprit bientôt que M. Bourdillon allait publier le manuscrit dont M. de Musset avait donné des extraits.

En 1834, M. de la Rue fait aussi sa découverte : celle d'un manuscrit de la *Chanson de Roland*, plus ancien que ceux dont nous venons de parler. Il le trouva dans la bibliothèque d'Oxford, où,

soixante ans auparavant, l'Anglais Tyrwith avait signalé l'existence d'un poëme écrit en langue romane et qui, disait-il, était probablement le poëme connu jadis sous le titre de *Chanson de Roland.*

En 1837, M. Francisque Michel édite ce manuscrit.

En 1840, M. Bourdillon publie le sien, qu'il a conféré avec celui de la Bibliothèque nationale et un autre manuscrit qu'il trouvait à la bibliothèque de Venise. Dans la préface de sa publication, il traite le style du manuscrit d'Oxford de jargon, de patois, de baragouin picard, et s'attire de vertes réprimandes de M. Francisque Michel.

En 1850, M. Genin publie le texte et la traduction en prose du manuscrit d'Oxford. Son mode de traduction est vivement attaqué par M. Paulin Paris, qui le prend aussi à partie sur sa science philologique. Rude réponse de M. Genin. La guerre se prolonge au grand plaisir du public, charmé de voir deux savants se prouver l'un à l'autre qu'ils ont à se reprocher de nombreuses erreurs dans leurs traductions d'ouvrages romans.

Puis, voici MM. Jomain, Delécluze, Vitet, A. de Saint-Albin, Francis Wey, qui traduisent la *Chanson de Roland*, texte d'Oxford, le premier en vers, les derniers en prose.

Mais pendant que ces travaux se produisaient, de nouveaux manuscrits avaient été découverts. Donnons la liste de tous les manuscrits connus de la *Chanson de Roland.*

Nous les divisons, comme le fait M. Léon Gauthier, dans ses *Épopées françaises*, en deux familles.

PREMIÈRE FAMILLE.

Elle contient deux manuscrits qui reproduisent le plus ancien texte connu :

1° Celui d'Oxford, le meilleur des textes connus jusqu'ici ;

2° Le plus ancien des deux qui se trouvent dans la bibliothèque de Venise.

Le premier appartient à la bibliothèque bodleïenne, à Oxford, m. s. Digby, 23. Il paraît dater de la seconde moitié du douzième siècle.

Le second (in-folio à deux colonnes) a paru à M. Bourdillon être du treizième siècle, et à M. Gauthier du quatorzième. Il figure à la

bibliothèque Saint-Marc sous le numéro IV des manuscrits français; il contient 6,000 vers, tandis que celui d'Oxford n'en renferme que 4,000. Il suit de près le texte de ce dernier manuscrit, dit M. L. Gauthier, dans les 3,600 premiers vers, puis s'en éloigne pour rapporter la prise de Narbonne par Emery, et ensuite reproduit jusqu'à la fin les remaniements du treizième siècle.

DEUXIÈME FAMILLE.

1° Le manuscrit de Paris (Bib. 860), le plus pur des remaniements, mais incomplet par le commencement, se trouve dans un gros in-folio sur deux colonnes et renfermant plusieurs autres poëmes. Les huit premiers feuillets, soit le tiers de l'ouvrage, y manquent.

Il serait, d'après M. L. Gauthier, de la seconde moitié du treizième siècle, et, suivant M. Bourdillon, du commencement du quatorzième;

2° Manuscrit de Versailles; il est divisé en trois chants, date du treizième siècle et contient 8,830 vers dont les derniers sont de douze syllabes. Il en existe une copie à la bibliothèque Richelieu. Il est en général conforme à celui de Paris;

3° Manuscrit de Lyon. Il est du quatorzième siècle, il ne commence, comme le manuscrit de Paris, qu'au moment où Roland reçoit d'Olivier le reproche de n'avoir pas sonné du cor; il n'a que 3,000 vers. Il ne contient pas le supplice de Ganelon; la première moitié est à peu près conforme au texte d'Oxford, la deuxième moitié, très-prolixe, consacre à la mort de la belle Aude, fille de Charlemagne, huit cents vers au lieu des vingt-huit du manuscrit d'Oxford;

4° Deuxième manuscrit de Venise, petit in-quarto, divisé en six chants; il suit à peu près le texte de Versailles. M. Bourdillon le croit du quatorzième siècle;

5° Fragment d'un manuscrit lorrain du treizième siècle, peut-être antérieur, dit M. L. Gauthier, au texte de Paris, mais ne renfermant que 351 vers;

6° Manuscrit de Cambridge (collége de la Trinité), très-imparfait. Il est du seizième siècle.

En 1177, la *Chanson de Roland* fut traduite du roman en latin d'abord, puis en allemand par le curé Conrad Ploffen. Ces traductions, qui ont paru très-peu de temps après l'original, pourraient mettre sur la trace des interpolations reprochées à tous les manuscrits ci-dessus indiqués. Elles n'ont été examinées, paraît-il, que très-superficiellement en Allemagne et nulle part ailleurs. Ce serait un travail que devraient entreprendre nos érudits français. Indiquons maintenant par ordre de dates les articles de revues et de journaux auxquels a donné lieu la *Chanson de Roland*, texte d'Oxford ; depuis l'apparition de la thèse de M. Monin :

Juillet 1832. *Journal des Savants* (Raynouard).
Septembre 1832. *Revue des Deux-Mondes* (Fauriel).
Février 1836. *Journal des Savants* (Raynouard).
15 juin 1846. *Journal des Savants* (Magnin).
1er juin 1852. *Revue des Deux-Mondes* (Mignet).
15 février 1867. *Revue des Deux-mondes* (Boissier).

Pour bien apprécier le mérite de la *Chanson de Roland*, et notamment pour comprendre si le nom de poëme épique lui convient, il est utile de prendre connaissance des articles de Revues que voici indiqués :

1er octobre 1866. *Origine de la poésie hellénique* (*Revue des Deux-Mondes*); (Burnouf).

16 octobre 1866. *Les Nibelungen* (*Revue des Deux-Mondes*); (Albert Reville).

Voici les livres qui ont parlé plus ou moins longuement de la *Chanson de Roland :*

1832. *Dissertation* (Paris), in-8°; (Monin).

1834. *Essai sur les Bardes* (Paris), in-8°; (De la Rue).

1837. Préface de la publication du texte d'Oxford (Paris), in-8° ; (Francisque Michel).

1840. Préface de la traduction du texte de Versailles (Paris), in-8° ; (Bourdillon).

1844-1845. *Cours d'histoire moderne* (Lenormant).

1845. *Roland et la chevalerie* (Paris), in-8° ; (Delécluse).

1850. Préface de la traduction du texte d'Oxford (Paris), in-8° ; (Génin).

1860. *Essai sur l'origine de l'épopée française* (Paris), in-8° ; (d'Héricault).

1865. *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris-Frank), in-8° ; (Gaston Pâris).

1865. *Les Epopées françaises* (Paris), 3 vol. in-8° ; (Léon Gautier).

Les principales difficultés qu'ont soulevées ces divers ouvrages sont les suivantes :

La *Chanson de Roland*, telle que nous la présente le manuscrit d'Oxford, date-t-elle du onzième siècle ? Son auteur s'appelait-il Théroulde ? Est-ce le chant qui a été entonné à la bataille d'Hastings par le trouvère Taillefer ?

Le résultat des vives discussions soulevées par la première question nous paraît être celui-ci :

« Le texte de cette chanson, tel que nous le donne le manuscrit d'Oxford, date du onzième siècle. »

La deuxième question soulevait deux difficultés :

1° Quel est le sens du mot *declinet* dans le dernier vers du manuscrit d'Oxford ainsi conçu :

Ci falt la geste que Turoldus *declinet.*

2° Qui était le Turoldus désigné dans ce vers ?

Declinet ne signifie par lui-même que : a fini, a terminé ; mais il est rare que, dans nos chansons de geste, l'auteur fasse connaître son nom, et commun, au contraire, que le copiste indique le sien : il y aurait donc lieu de croire que Turoldus, — en Français Théroulde, — ne fut qu'un scribe chargé, moyennant deniers, de copier la *Chanson de Roland*, si l'examen de la deuxième difficulté ci-dessus mentionnée n'engageait à embrasser une autre opinion.

Le dialecte de la langue romane, dans lequel est écrite la *Chanson de Roland* est le dialecte normand. Nous avons dit que la *Chanson de Roland*, est du onzième siècle ; or, à cette époque existaient

en Normandie deux Théroulde. Le premier fut précepteur de Guillaume le Conquérant et mourut assassiné en 1035; le second, fils ou neveu du précédent, fut en faveur auprès du même roi Guillaume qui le nomma abbé de Peterboroug : il mourut en 1098, et à sa mort, on trouva, dans l'église de cette ville deux exemplaires d'un poëme en langue romane sur la guerre de Roncevaux. Probablement c'est l'un de ces exemplaires qui figura plus tard dans la bibliothèque d'Oxford, et on croira facilement que le Théroulde dont parle ce manuscrit est l'un des deux Théroulde dont nous venons de parler. Lequel des deux? Vraisemblablement celui qui mourut le dernier, car la langue parlée dans la *Chanson de Roland* est plutôt celle de la fin du onzième siècle que celle du commencement de ce siècle. En tout cas ils occupaient l'un et l'autre une position élevée qui les éloignait de la classe des scribes et nous engage à donner au mot *declinet* la signification de composer, et non celle de *réciter* ou de *copier*.

Examinons la dernière des questions que nous nous sommes posées plus haut.

La *Chanson de Roland*, telle que nous la présente le manuscrit d'Oxford, est-elle le poëme guerrier qui, en totalité ou en partie, a été chanté en 1066 à la bataille d'Hastings, donnée et gagnée par Guillaume le Conquérant, le puissant protecteur des deux Théroulde?

Ici, comme dans le cas précédent, nous ne rencontrons qu'une probabilité. Il est certain qu'il a existé une et peut-être plusieurs cantilènes célèbres intitulées *Chanson de Roland*, bien avant le onzième siècle; mais il y a tout lieu de croire, à cause de ce titre, qu'elles ne s'occupaient que de ce héros légendaire. Or, un poëte du douzième siècle, Robert Wace, nous donne, sur le poëme chanté à la bataille d'Hastings, un renseignement indiquant, ce me semble, que le chant entonné à cette bataille était composé de fragments pris à un poëme de grande étendue. Voici traduits en français les vers de Robert Wace en son poëme de *Rou :*

Taillefer qui bien chantait
Sur un cheval qui fort courait,
Allait devant le roi chantant
De Charlemagne et de Roland,
Et d'Olivier et des vassaux
Qui moururent à Roncevaux.

Cette indication de plusieurs héros célébrés dans le *Chant de Taillefer*, cadre mal avec l'idée d'une cantilène appelée *Cantilène de Roland*, et, au contraire, cadre très-bien avec l'idée de fragments détachés d'un grand poëme. Or, il est facile de détacher de la *Chanson de Roland*, telle que nous la fournit le manuscrit d'Oxford, huit à dix morceaux formant, réunis, plus de deux cents vers aptes à être chantés devant une armée se préparant à un combat (1).

D'ailleurs, supposons qu'il existât encore au onzième siècle des cantilènes sur Roland, n'est-il pas à croire qu'elles auront été frappées de mort par l'épopée attribuée à Théroulde, œuvre prodigieusement belle si on considère l'époque où elle a paru.

Résumons-nous quant aux trois difficultés ci-dessus soulevées :

1° On peut tenir pour certain que la *Chanson de Roland* du manuscrit d'Oxford est du onzième siècle;

2° Tenir pour probable que l'abbé Théroulde en est l'auteur;

3° Croire vraisemblable que ce sont des fragments de son poëme qui ont été chantés à la bataille d'Hastings.

COEURET,
Président de la 3e classe.

---

(1) Nous nous bornerons à indiquer ceux-ci :

Quant à Charlemagne. — Son combat avec Baligant	24	vers.
Et Dieu arrêtant le soleil à sa prière	33	»
Quant à Roland. — Son combat avec Marsile	27	»
Son discours à Olivier	14	»
Quant à Olivier. — Son combat avec Roland	50	»
	148	vers.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **L'Hiver douloureux**, par M. le baron Carra de Vaux. Rapport de M. Jules David. — 2. **Les Catacombes de Rome**, notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne, avec dessins, par Henri de L'Épinois, 1 vol. in-12, librairie de la Société bibliographique, 1875, par M. l'abbé Tolra de Bordas. — 3. **Mémoires de la Société des Antiquaires de France** (35e volume). Rapport par M. de Bussy.

L'Hiver douloureux, par M. le Bon Carra de Vaux.

Il est des dates lugubres pour une nation comme pour un individu; et quelle date plus sinistre pour nous que l'hiver de 1870-1871 : la guerre, la déroute, le siége de Paris, cataclysmes auxquels personne n'aurait voulu croire un an auparavant! Jamais peuple ne fut plus éprouvé, plus abattu que celui dont nous nous enorgueillissons toujours de faire partie; jamais peuple ne fut plus menacé que le nôtre, à cette époque funeste où la joie de nos ennemis, la rage de nos vainqueurs, l'indifférence de nos anciens alliés, l'ingratitude des uns, l'insouciance des autres, nous laissaient périr avec cette curiosité brute de ceux qui se plaisent aux exécutions capitales. Être acteur dans un pareil drame laisse pour longtemps une impression profonde; et pour s'en décharger l'âme, il est tout naturel qu'on écrive ses angoisses, et qu'on mêle sa voix à ces gémissemeuts patriotiques qui ont si souvent éclaté dans Paris, lorsque rien ne venait soutenir sa confiance ou prolonger son espoir. M. Carra de Vaux a rendu tour à tour les phases diversement désolantes de ce martyre : c'est d'abord la *Défense* que soutiennent encore l'enthousiasme et l'espérance. Le poëte, là comme dans toutes ses

autres pièces, fait discourir la Liberté pour lui répondre, et cette déesse, plus sage et plus calme qu'on ne serait tenté de l'imaginer, trouve des paroles sévères pour conseiller le dévouement dans la *Défense*, pour maudire la guerre dans l'*Investissement*, pour présenter le *Bombardement* comme une punition du ciel, et la *Capitulation* comme l'heure expiatoire.

Mais, loin d'expier son orgueil et ses fureurs, Paris semble avoir poussé la folie jusqu'aux extrémités les plus effroyables, dans ce soulèvement insensé et violent qu'on appelle la *Commune*. Nous n'aurions peut-être pas voulu rencontrer dans la même œuvre l'héroïsme de Paris dans son siége glorieux, et cette émeute de soûlards, sorte de descente de la Courtille politique, où l'on traînait des canons en guise d'oripeaux ; ce sont là des crises nationales encore plus ignobles que désastreuses ! C'est comme une révolte de forçats, car Paris fut, pendant deux mois, le véritable bagne de la haine, de la sottise, de la misère et du crime. Si la Liberté, plus indignée que honteuse, ne répond pas au poëte dans le chapitre de la *Commune*, c'est qu'elle n'en admet ni un seul acte, ni un seul sentiment, et qu'elle voue au mépris ces sauvages saturnales d'une canaille en délire. Aussi, lorsque l'ordre est enfin rétabli dans la capitale incendiée, s'écrie-t-elle avec une rare fermeté :

Non, je ne fus jamais ni conseil ni complice
De ces fauteurs du crime ou souteneurs du vice !

Et d'autre part : . . . .

Ce sont mes ennemis qui me donnaient pour père
A la place du Droit, le Crime ou l'Arbitraire !

Ce n'est pas seulement le vers que fait avec goût M. Carra de Vaux, c'est la pensée qu'il peint, c'est le sentiment qu'il sculpte. Il n'a peut-être pas toujours cette abondance, cette ampleur, cette variété de tons, de couleurs et d'harmonies d'un expert en versification ; ce sont là des qualités de spécialité et d'expérience dont il ne s'est point préoccupé avant tout. Il a souffert profondément des maux de la patrie, il a éprouvé les affres de la défaite et l'incertitude horrible de notre destinée nationale, et ses douleurs se sont exhalées en nombres et en rimes comme celles des anciens. C'est en vers que les

Hébreux pleuraient leur servitude, c'est en vers que Tyrtée exaltait les sacrifices patriotiques, c'est en vers qu'Antar, le héros de l'Hedjaz, invoquait la revanche et en attendait l'heure propice. Le vers n'est qu'une forme plus accentuée, plus réfléchie et plus précise de la pensée ; et chez tous les peuples le vers a toujours dit le dernier mot de la joie ou de l'affliction, du triomphe ou de la déroute. C'est en vers encore que les grands conseils se donnent, que les imprécations s'exhalent ; aussi, qu'on honore les bons ou qu'on maudisse les méchants, c'est la poésie qui les atteint le mieux et de plus loin. Voyez, en effet, en quels termes énergiques M. Carra de Vaux flétrit les crimes de la Commune, aussi bien que les agissements prussiens : chacals embusqués ou chiens dévorants, il les confond dans le même anathème.

Voici pour les soldats de Guillaume :

Qui de nous a pu voir, dans nos rares sorties,
Ses pâles bataillons, cachés dans leurs terriers,
Jetant, sans se montrer, pour toutes reparties,
La fumée et l'airain de leurs pesants mortiers.

Voilà maintenant pour la Commune :

O malheureux Paris! vois comme on t'abandonne,
Depuis que ton vaisseau fait eau de toutes parts,
Éventré par le feu des brûlots communards;
On préfère affronter le flot qui t'environne,
Plutôt que de sombrer dans ton embrasement,
De tes témérités suprême châtiment!

. . . .

On ne peut que louer de pareils vers et pour la moralité de la pensée, et pour l'énergie du style. Aussi, aimons-nous mieux, en semblables matières, cette façon sobre et ferme de dire les choses poignantes ou fatales que cette recherche des antithèses, que ces métaphores amoncelées et bruyantes, que ces excès de coloris qui, pour nous, gâtent quelques pages magnifiques, mais trop rares, de l'ouvrage analogue d'un de nos grands poëtes : l'*Année terrible*.

JULES DAVID.



Les Catacombes de Rome, notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne, avec dessins, par Henri de L'ÉPINOIS; 1 vol. in-12. — *Librairie de la Société bibliographique*, 1875.

Les catacombes de Rome ont inspiré tant d'ouvrages, depuis Bosio jusqu'à M. de Rossi (pour ne pas parler des recherches plus timides et plus lentes tentées avant la fin du seizième siècle), qu'il semble téméraire de s'exercer encore sur ce sujet, quand ce n'est pas pour signaler une nouvelle découverte, ou tout au moins pour faire ressortir les déductions particulières et passées inaperçues de découvertes précédentes. Et cependant, le livre de M. de L'Épinois ne mérite nullement ce reproche. « Ce livre, dit-il lui-même, n'a pas la prétention d'être un livre de science; mais, en offrant un résumé d'ouvrages d'hommes de science, il voudrait les faire connaître, lire, aimer. Fournir des notions élémentaires, mais indispensables, à ceux qui désirent avoir une idée de cette science nouvelle de l'archéologie chrétienne aux catacombes; être par conséquent court, mais suffisamment complet; être précis et exact, s'il est possible; indiquer en même temps les sources bibliographiques, qui permettront au lecteur curieux de reprendre et de compléter ses études, tel devrait être, ce me semble, un *Manuel* à l'usage des gens du monde, des prêtres de nos villes et de nos campagnes, des professeurs ou des élèves de nos grands séminaires et de nos écoles normales. Or, c'est précisément le but que je me suis proposé en publiant ces pages... »

Le travail de M. de L'Épinois est donc neuf dans son genre. Il y avait des ouvrages élémentaires et substantiels sur l'archéologie en général; on ne possédait sur les catacombes que des in-folio à l'usage des érudits, ou des travaux moins volumineux, mais qui supposaient la connaissance de la science des antiquités chrétiennes. Le livre que nous examinons comble heureusement cette lacune, en justifiant son second titre (*Notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne*). Ce n'est pas tout; car il pourra certainement inspirer le désir de lire les grands travaux sur ce magnifique sujet, et, par ses indications toujours méthodiques, il pourra ouvrir des horizons nouveaux à ceux qui se sentiraient de l'attrait pour l'étude,

non-seulement de la peinture et de la sculpture anciennes, mais de l'épigraphie, de l'hagiographie et de la symbolique chrétienne.

Après avoir indiqué les principaux travaux accomplis sur les cimetières souterrains de Rome (chap. Ier), l'auteur signale les vieux documents (Martyrologes, Calendriers, Vies des Papes, livres liturgiques et anciens Itinéraires), dont plusieurs remontent au quatorzième siècle (ch. II). Puis, il examine la grande question relative à l'origine des cimetières souterrains de Rome (ch. III), et, combattant l'opinion trop légèrement admise pendant longtemps, d'après laquelle les catacombes étaient d'anciennes carrières ou *latomies* creusées par les païens et dont les vastes flancs avaient fourni des matériaux pour la construction de la ville, il établit, après le P. Marchi, par des observations géologiques, philologiques et architectoniques, que les cimetières souterrains de Rome sont entièrement l'œuvre des chrétiens, ainsi que l'avait démontré Mgr Gerbet, dont nous sommes surpris de ne pas voir l'autorité invoquée par M. de L'Épinois.

L'auteur consacre ensuite cinq chapitres à l'histoire des cimetières chrétiens, divisée en cinq époques, jusqu'à l'invasion des Barbares (ch. IV, V, VI, VII et VIII). Il nous représente le premier cimetière se formant autour du tombeau privé d'un patricien et protégé par le droit du propriétaire, ce qui démontre encore la fausseté de cette autre opinion, longtemps accréditée, que le christianisme ne s'étendit d'abord que dans les classes infimes de la société. De là naquirent bientôt des associations funéraires et de secours mutuel, qui furent le titre sous lequel la communauté chrétienne posséda des cimetières et obtint ainsi une situation légale. Voilà comment vint à se former, sous le pape Zéphyrin, le cimetière de Saint-Callixte, comme le cimetière officiel de l'Église et la plus vaste des nécropoles chrétiennes. Ici, M. de L'Épinois prend pour guide le savant commandeur de Rossi, non-seulement pour la topographie de la catacombe, mais pour l'étude des principaux caractères de la décoration et de l'épigraphie dans les monuments de cette époque.

Au commencement du IIIe siècle, le corps du pape Pontien, qui était mort exilé en Sardaigne, fut transporté à Rome, sur la demande de son successeur Fabien, et avec l'autorisation de l'empereur, ce qui confirme le fait de la légalité des cimetières chrétiens, devenus

même des lieux de réunion, particulièrement sous Alexandre-Sévère et Philippe. Jusqu'alors, les persécutions, poursuivant les chrétiens comme coupables de sacrilége et de lèse-majesté, avaient respecté les lieux de sépulture ; ce ne fut qu'en 257, par un édit des empereurs Valérien et Gallien, que, pour la première fois, il fut défendu aux chrétiens de se réunir dans les cimetières. Cet édit marque une nouvelle phase dans l'histoire des cimetières chrétiens comme dans l'histoire des persécutions. Les chrétiens, voyant leurs cimetières envahis par les soldats, furent réduits à se réfugier dans des *arenaria*, dont plusieurs devinrent, comme les cimetières eux-mêmes, des lieux de martyre. Cependant, l'édit de Valérien, en défendant les réunions dans les cimetières, n'avait pas prohibé la sépulture chrétienne. Mais quand éclata la terrible persécution de Dioclétien, l'ordre fut donné de détruire les églises et de confisquer les terrains où étaient les cimetières (303).

« Les observations architectoniques attentivement faites par M. de Rossi dans tous les cimetières, principalement dans celui de Saint-Callixte, viennent révéler ces faits jusqu'alors inconnus, et montrer, par des témoignages encore subsistants, les conditions contradictoires, mais également vraies, dans lesquelles les chrétiens se trouvaient alors, touchant la possession et l'usage de leurs cimetières : légitimité de la corporation et illégalité de la religion. *En temps de paix*, *sécurité dans l'exercice public du droit de la corporation;* par conséquent, réunions religieuses tenues légitimement, sépultures paisibles, possession incontestée des édifices construits en plein air ; puis, *dans les temps de persécution*, *poursuite de la religion illégale;* par conséquent, violation de la propriété, dévastation, invasion des cimetières (ch. VI, p. 92). »

Maxence, en faisant cesser à Rome la persécution, fit restituer aux chrétiens les lieux où ils avaient l'habitude de se réunir, avec cette mention spéciale qu'ils appartenaient, non à des particuliers, mais à des corporations, c'est-à-dire aux églises.

Ceci nous conduit à Constantin et à l'âge de la paix de l'Église chrétienne. Des basiliques sont élevées sur les tombeaux, ou sur l'emplacement des maisons qui avaient servi de lieux de réunion aux fidèles ; de grands travaux sont exécutés dans les cimetières,

spécialement par le pape Damase; on se rend en pèlerinage aux tombeaux des martyrs, et la dévotion indiscrète de quelques chrétiens porte même les *fossores* à mutiler les anciennes peintures pour creuser de nouveaux *loculi* et satisfaire ainsi à prix d'argent les désirs des fidèles....

Les empereurs chrétiens se montrèrent très-tolérants vis-à-vis du paganisme vaincu, dont les monuments restèrent debout, comme pour attester la modération des empereurs dans leur triomphe. Il est même démontré que les anciens monuments de Rome, respectés par les chrétiens, ne furent détruits que par les barbares, qui portèrent la dévastation jusque dans les cimetières souterrains. Depuis cette époque, il n'y a plus guère d'exemple de sépulture dans les *loculi* des anciennes catacombes, qui furent toujours vénérées et visitées par les fidèles.

Sous le coup des calamités publiques, la campagne romaine se dépeuplait de jour en jour; elle devint presque déserte, et ses monuments tombèrent en ruines. A la fin du septième siècle, le pape Léon II eut la pensée d'ouvrir les tombeaux des martyrs, d'enlever leurs dépouilles exposées aux outrages des barbares et de les porter dans la ville. Ses successeurs continuèrent les translations; le plus grand nombre des tombeaux fut ouvert, et ainsi se termine l'histoire des cimetières souterrains.

Ce coup-d'œil historique comprend à peu près la moitié du livre de M. de L'Épinois. Le reste est consacré à la symbolographie chrétienne des catacombes: sculptures des sarcophages, peintures des *loculi* et des *areæ*, fonds de coupe en verre, *graffiti*, etc., autant de faits positifs portant avec eux la preuve irrécusable que les chrétiens créèrent leurs sujets typiques et ne les imitèrent pas : c'est ce qu'a reconnu M. Vitet en affirmant la régénération momentanée de l'art par le christianisme, c'est-à-dire la formation de l'art chrétien par l'expression d'idées chrétiennes (ch. IX). Ce symbolisme, qui est une convenance dans l'enseignement biblique, devint une nécessité pour les premiers fidèles, lorsque, surveillés par l'autorité et insultés par les auteurs païens, ils avaient des précautions à prendre pour confesser leurs croyances et professer leur culte : de là naquit la discipline du *secret*, particulièrement touchant la doctrine et la représen-

tation du sacrement qui confondait le plus l'esprit humain. Ce qui est certain c'est que, suivant la judicieuse remarque du commandeur de Rossi, il existe une uniformité dans les sujets représentés comme symboles par les différentes branches de l'art, et que la loi première de la symbolique chrétienne est bien telle que l'avait énoncée le savant dom Pitra : « Tout ce qui apparaît aux sens doit être interprété comme l'expression d'objets invisibles, et ramené par la voie la plus simple à la fin de toutes choses qui est le Christ (ch. X). »

Dans les dix chapitres qui suivent, M. de L'Épinois passe successivement en revue les principaux renseignements fournis par l'étude des cimetières sur les représentations symboliques de Dieu, du Christ, de la Croix, de l'Eucharistie, témoignages muets qui contredisent éloquemment les assertions des protestants et des rationalistes. L'auteur indique ensuite et étudie les représentations symboliques qui concernent le baptême, le mariage, le veuvage et la virginité. « Le marbre parle, et révèle l'état moral de la société chrétienne. » Ce n'est pas tout : certaines inscriptions nous révèlent la transformation opérée chaque jour par l'envahissement des sentiments chrétiens dans la société païenne. Et c'est ici le lieu de remarquer que ce qui distingue surtout les plus anciennes inscriptions chrétiennes de celles des païens, c'est bien plutôt ce qu'elles ne disent pas que ce qu'elles disent ; l'orgueil païen est confondu par l'humilité chrétienne : on tait les titres et les honneurs ; la désignation de l'héritier, la qualification d'esclave ou d'affranchi ne se rencontrent pas, car elles répugnent à l'esprit de l'Évangile ; les barrières de caste et de patrie sont renversées par la Foi, et les noms d'opprobre transformés en noms glorieux pour les chrétiens. Il suffit de constater le nom du défunt et le souvenir de ses vertus.

Ceci conduit naturellement M. de L'Épinois à préciser ce qui constitue le fondement du symbolisme sépulcral des catacombes, je veux dire la foi à la résurrection des corps et à la vie bienheureuse des âmes unies aux corps (ch. XVII) ; puis, comme conséquence, il justifie l'antiquité et la légitimité de la croyance à l'intercession des saints par l'indication des peintures, inscriptions et attributs trouvés dans les catacombes, et qui répond victorieusement à ceux qui n'ont pas craint de prétendre que les *germes* de la croyance à l'invocation

des saints s'aperçoivent seulement au Ve siècle. C'est ici que l'auteur trouve l'occasion de traiter sommairement la grande question relative aux indices au moyen desquels on a distingué les tombeaux des martyrs (ch. XVIII).

Après deux courts chapitres, l'un sur le culte de la sainte Vierge, dont les plus anciennes images connues remontent à la fin du premier siècle (cimetière de Priscilla), l'autre sur les monuments des âges primitifs qui représentent l'Église sous divers symboles, et attestent sa hiérarchie avec la primauté dévolue à saint Pierre ; — l'auteur, déduisant les conclusions de ses prémisses, affirme (et il en a bien le droit) que les découvertes faites jusqu'à ce jour dans les catacombes permettent amplement de constater la perpétuité et l'uniformité de la doctrine de l'Église, grâce au puissant concours que l'archéologie vient prêter incessamment à l'histoire et à la théologie. « La vérité, dit M. de L'Épinois, rencontre là des témoins authentiques et irrécusables : témoins de marbre, de pierre, de bronze, de cristal, qui viennent déposer en un langage que la passion ne peut contredire.... Il faut éclairer l'histoire, s'écrie en finissant M. de L'Épinois ; car la lumière portée dans l'histoire, c'est la vérité démontrée, c'est la faiblesse de l'homme reconnue et l'action de Dieu justifiée. »

L'auteur a rendu un immense service aux études chrétiennes, en vulgarisant des connaissances qui semblaient être le privilége d'un petit nombre d'érudits, et en offrant au commun des lecteurs la quintessence des savantes recherches et des volumineuses publications faites sur un sujet qui est encore loin d'être épuisé. Grâce à ce petit livre, à la fois substantiel et attrayant, véritable *Manuel* de l'archéologie des catacombes, le prêtre et l'homme du monde pourront, non-seulement s'initier à cette étude intéressante et féconde, mais y puiser le goût de l'archéologie et trouver une vraie jouissance à recourir aux sources et à approfondir les points de vue qui n'avaient pu être qu'indiqués. En un mot, le livre de M. de L'Épinois est un de ceux auxquels on peut appliquer en toute vérité le vers du poëte :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

L'Abbé J. Tolra de Bordas.
Membre résidant de la 1re classe.



Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Le trente-cinquième volume des mémoires de la Société des Antiquaires de France, que nous avons reçu dernièrement de cette savante compagnie, avec laquelle nous échangeons nos publications, renferme plusieurs travaux remarquables. Je ne chercherai point à les analyser tous ; qu'il me suffise de parler d'un seul, celui qui a pour titre : *le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge*, et pour auteur M. G. Demay. Ce mémoire n'a pas moins de cinquante pages et est accompagné de vingt-six planches. « Les matériaux de ce travail, dit l'auteur, sont fournis par une série de types qui représentent l'homme d'armes depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'aux premières années du seizième siècle. » Ces différents et principaux types sont ici représentés dans cent soixante-cinq figures.

M. Demay examine successivement les différentes parties de l'habillement chevaleresque, « *armes défensives :* armure de corps, ailette, bouclier, éperons; *armes offensives :* épée, lance; sans oublier le harnachement du cheval. »

Je constate ainsi que le plus ancien habillement de guerre, figuré sur les sceaux, ne diffère pas de celui que l'on voit dans la tapisserie de Bayeux ; c'est une tunique fendue descendant au-dessous du genou, avec manches jusqu'au poignet, ceinture à la taille et capuchon pouvant se rabattre sur la tête. Cette tunique est recouverte de plaques de métal, de bandes ferrées formant treillis, ou de mailles de fer ; on l'appelait *broigne* dans les deux premiers cas, et *haubert* dans le dernier.

La broigne fut délaissée vers le milieu du douzième siècle, tandis qu'on retrouve encore le haubert au quatorzième.

La première tunique en recouvrait une seconde, également fendue, mais plus ample et d'étoffe plus légère. Cette seconde tunique paraît pour la première fois sur un sceau de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, en 1128.

Le vêtement apparent se complète par des chausses, qui furent armées comme la première tunique. Les sceaux de Raoul de Fou-

gères en 1163, et de Robert de Vitri en 1158, en fournissent les premiers exemples.

A la fin du douzième siècle paraît le *grand haubert*, armure de mailles, plus courte, avec manches terminées en une poche enveloppant la main ; à la coiffe, aussi de mailles, s'ajoute une calotte de fer. Les cuisses, les jambes et les pieds sont aussi chaussés de mailles. Bientôt le grand haubert est recouvert d'une cotte descendant plus bas que lui, sans manches, serrée à la taille, quelquefois flottante.

Au milieu du quatorzième siècle, la mode des habits courts pour le costume de ville amena le remplacement du haubert par le *haubergeon*, qui ne descend plus que jusqu'à mi-cuisse. Le capuchon est supprimé et le *camail* apparaît. A la cotte d'armes succède le pourpoint collant, sans manches. Les mains sont défendues par des gantelets articulés, les pieds par des solerets de fer. La ceinture de chevalerie se montre dans toute sa richesse. Le pourpoint, d'abord uni, ne tarde point à s'armorier.

Le fer finit par remplacer le pourpoint par-dessus la cotte de mailles ; on voit l'armure entièrement de fer vers la fin du quinzième siècle.

Les sceaux équestres s'arrêtent dans les premières années du seizième siècle.

L'ailette, qui servait à défendre l'épaule, paraît pour la première fois en 1294, sur le sceau de Pierre de Chambly, et finit en 1348.

Le casque chevaleresque du moyen âge a trois époques caractéristiques : au onzième et au douzième siècle il est à nasal ; au treizième et au quatorzième la défense du visage est complète et fixe ; à partir du quinzième la défense du visage, la visière, est mobile.

Les formes du casque ont également beaucoup varié ; on voit, suivant les époques, les casques coniques droits ou coniques ovoïdes, les casques cylindriques à timbres arrondis, les casques plats, etc., et aussi les cimiers.

Le bouclier et ses différentes formes, — l'éperon à pointe, à fer de lance, à traverse, à molette ; — l'épée, — la lance, enfin le cheval et son harnachement sont également étudiés avec soin.

« Mon unique ambition, a dit l'auteur, est de faire entrer dans le domaine de l'archéologie, au moyen de monuments figurés, à date certaine, de nombreux éléments de critique.

« D'autres pourront tirer de ces recherches des conséquences plus générales; pour moi, je me renferme dans la sigillographie, et mon rôle se borne à enregistrer ce que je vois. »

M. Demay, archiviste aux archives nationales, est tout particulièment placé pour *voir* beaucoup ; il a *bien vu*, bien observé, et son mémoire, plein d'érudition et de savantes investigations, est un traité des plus complets et des plus intéressants sur la matière.

C. B.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 12 ET 28 MAI. — 9 ET 25 JUIN 1875.

Présidence de M. J.-C. BARBIER.

Mercredi **12** *mai*. — MM. BARBIER, LIÉGEARD et DUVERT déposent sur le bureau plusieurs journaux rendant compte de la séance publique du 2 mai. M. LE PRÉSIDENT donne lecture de ces divers articles publiés dans l'*Ordre*, les *Débats*, le *National*, le *Paris-Journal*, le *Constitutionnel*, le *Pays*, ainsi que du compte rendu inséré dans l'*Investigateur*. M. NIGON DE BERTY offre à la Société de la part de M. de Beaucourt, directeur de la *Revue bibliographique*, les brochures suivantes : *Carnot*, par G. Michel ; *Marat*, par Xavier Roux; *Le 10 août*, par G. Cadoudal; *Victimes populaires de la Révolution*, par Guérin. M. CH. JOURDAIN, membre de l'Institut, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, a offert également, par l'intermédiaire de M. de Berty, une brochure intitulée : *Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au quinzième siècle*. M. DE BERTY rend compte de cette étude et donne

ensuite un extrait du discours prononcé par M. JOURDAIN à la Société de l'Histoire de France contenant une appréciation des œuvres historiques de M. GUIZOT et un éloquent éloge de ce grand écrivain.

M. BARBIER lit un mémoire de notre correspondant, M. l'abbé BOITEL, intitulé : *Les Beautés de l'histoire de la Champagne*, tome III; *la Champagne monumentale, la question préhistorique*. M. SUTTER-DAVID donne lecture de la suite de son mémoire sur l'histoire de la gamme.

M. LE PRÉSIDENT communique une proposition qui lui a été soumise par M. le secrétaire général et relative à la nomination de M. le baron TAYLOR comme président honoraire de la Société des études historiques. M. LE PRÉSIDENT, s'associant à la pensée de M. JORET-DESCLOSIÈRES, rappelle les services rendus aux lettres et aux beaux-arts par M. le baron TAYLOR qui a été quatre fois pré- sident de notre Société. La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vendredi 28 *mai*. — M. Gustave DUVERT propose de décider qu'à l'avenir les manuscrits des mémoires déposés pour prendre part au concours ne seront pas rendus aux auteurs, et que toutes modifications introduites dans la rédaction du mémoire couronné devront être signalées par l'auteur soit en note, soit dans un avertissement s'il livre son œuvre à la publicité. S'il en était autrement, la Société serait réputée avoir approuvé des opinions ou des appréciations introduites après coup dans l'œuvre récompensée. Cette observation, accueillie comme fort judicieuse, est prise en considération, il y aura lieu d'en tenir compte lors de la rédaction du programme concernant le concours de 1877.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. l'administrateur LOUIS-LUCAS, offrant sa démission qu'il motive sur l'obligation dans laquelle il se trouve de s'absenter fréquemment de Paris. L'élection d'un nouvel administrateur sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance. L'ordre du jour appelle la lecture : 1° du rapport de M. Jules DAVID sur le poëme de notre honoré collègue, M. le baron CARRA DE VAUX, intitulé l'*Hiver douloureux*, récit inspiré par un généreux patriotisme ; 2° d'un rapport de M. Desclosières sur le livre de notre correspondant, M. PRAROND, *Journal d'un provincial pen-*

dant la guerre, Abbeville, 1870; 3° du compte rendu de M. l'abbé Bouquet, sur la publication l'*Art chrétien*, numéro de janvier; 4° du compte rendu de M. l'abbé Tolra de Bordas sur les travaux de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; 5° d'un rapport de M. N. de Berty sur l'ouvrage de notre collègue, M. l'abbé Gainet, membre correspondant : *Rapports de la géologie avec la Bible*.

Mercredi 9 juin. — En ouvrant la séance, M. le Président dit que les pensées de nos collègues se portent, bien naturellement, sur la perte toute récente et si cruelle que la Société vient de faire dans la personne d'Ernest Breton. M. le Président ajoute qu'il lui serait impossible, sous le poids des impressions qu'il éprouve, de parler longuement de celui auquel l'attachaient des liens d'une longue amitié. La liberté d'esprit nécessaire lui manquerait, un peu de temps sera nécessaire pour recueillir ses souvenirs. Une notice sera certainement consacrée à l'ancien Président de la Société des études historiques. M. Barbier demande que le soin d'en réunir les éléments lui soit réservé.

Les membres de la Société des études historiques, s'associant aux sentiments exprimés par M. Barbier, lui confient le pieux devoir de rédiger une notice biographique sur M. Ernest Breton ; elle sera lue à la séance publique de 1876.

M. Théry, inspecteur général honoraire de l'Université, un des plus anciens membres de l'Institut historique et aussi un des lauréats du prix Raymond, concours de 1875, après avoir exprimé l'intention de reprendre avec la Société des études historiques ses anciens rapports de collaboration, est venu assister à la séance de ce jour. M. Théry représente un diplôme signé de l'un de nos fondateurs, M. Michaud, l'historien des Croisades.

L'assemblée décide que M. Théry conservera son diplôme ancien et que M. l'administrateur lui en délivrera un nouveau avec le titre de *Société des études historiques*. M. Théry offre à la Société un ouvrage qu'il a publié en deux volumes sous ce titre: *Histoire de l'Éducation*. M. de Berty est nommé rapporteur.

Sont déposés sur le bureau plusieurs brochures offertes par la

Société bibliographique, ainsi qu'un volume sur les *Catacombes de Rome*, par M. de l'Épinois. Cette dernière étude est renvoyée à l'examen de M. l'abbé TOLRA DE BORDAS.

M. Gustave DUVERT communique un extrait du *Journal des Économistes* reproduisant la formule du prix Raymond pour 1876.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que M. LOUIS-LUCAS ayant cru devoir offrir sa démission d'administrateur par des motifs tirés d'occupations personnelles, il y a lieu, comme cela a été annoncé à la dernière séance, de procéder à l'élection d'un nouvel administrateur. Le scrutin est ouvert : M. le comte DE BUSSY ayant obtenu l'unanimité, moins une voix, des suffrages exprimés, est nommé administrateur.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une étude de M. l'abbé TOLRA DE BORDAS, intitulée : *Saint François d'Assises en Roussillon*. M. CŒURET récite une spirituelle fable de sa composition : l'*Avare et son médecin*, satire flétrissant les calculs de l'égoïsme. M. JORET-DESCLOSIÈRES termine la séance en communiquant une notice qu'il destine au journal des écoles primaires du Calvados : LA TOUR D'AUVERGNE, premier grenadier de France, modèle de bravoure, de désintéressement et de patriotisme.

Vendredi 25 *juin*. — M. le comte DE BUSSY, administrateur, dépose sur le bureau huit ouvrages offerts à la Société des études historiques et qui seront mentionnés au bulletin bibliographique ; il lit une lettre de M. le directeur de l'Institut Smithsonien, de Washington accusant réception des derniers numéros de l'*Investigateur*.

M. BARBIER lit la fin de l'étude de M. S. DAVID, histoire de la gamme. M. l'abbé TOLRA DE BORDAS communique son rapport sur la description des *Catacombes de Rome*, par M. de L'Épinois. M. Stéphen LIÉGEARD annonce qu'il lira à la séance prochaine son poëme intitulé : LIVINGSTONE, qui a obtenu de l'Académie française le 2e prix de poésie.

L'Administrateur :
Comte DE BUSSY.

Le Secrétaire général :
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 1084



41e Année. Novembre-Décembre 1875. N° 6.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PRISE DE POSSESSION
AU NOM DE LA FRANCE
DE LA MAGNIFIQUE VALLÉE DU MISSISSIPI

(De 1677 à 1683.)

SECONDE PARTIE

La Louisiane jusqu'en 1803.

Lasalle se décida ensuite à aller annoncer lui-même au Gouvernement français l'heureux résultat de son expédition. Mais pour cela il fallait retourner au Canada, remonter le courant souvent si violent du Mississipi, s'exposer enfin à de nouveaux et plus grands dangers que précédemment. Rien ne l'arrêta : il avait, par son audace, conquis à la France une magnifique colonie, et il voulait surtout la lui conserver. Il laissa donc son *Arche triomphante* et la plupart de ses compagnons de voyage à l'embouchure du grand fleuve, qu'ils devaient défendre contre toute agression étrangère, et partit sur deux légères pirogues avec quelques hommes déterminés et les Indiens qui l'avaient suivi depuis l'Illinois. Cette seconde partie d'un voyage déjà si aventureux est peut-être ce qu'il y a de plus extraordinaire, je dirai de plus héroïque dans une entreprise

dont on n'a, ni alors, ni plus tard, apprécié tout le mérite, toute l'importance.

Quoi qu'il en soit, et, pour ne pas trop allonger mon récit, je dirai que Lasalle eut la satisfaction de s'assurer partout que le pavillon de la France flottait encore sur les différents forts qu'il avait construits et qu'il visita successivement. Arrivé à l'Oldéa du vieux Sachem de l'Illinois, il crut devoir aller le remercier encore de l'excellent accueil qu'il en avait reçu. L'entrevue fut des plus affectueuses, et comme c'était l'époque des importants échanges entre les Canadiens et les principales tribus de l'Amérique du Nord, le vieux Sachem voulut accompagner son ami jusqu'au bord du Saint-Laurent. Le voyage se fit ainsi dans les meilleures conditions.

Une ovation bien méritée accueillit, sur cette terre encore française, le courageux voyageur qui venait de faire preuve de tant de résolution et d'un si grand dévouement à son pays. Il partit ensuite pour la France par la première occasion.

Arrivé à Versailles, où ses curieux et intéressants récits disposèrent tout le monde en sa faveur, Lasalle obtint, grâce au prince de Conti, enthousiaste lui-même de ces lointaines découvertes, tous les éléments d'une sérieuse colonisation, c'est-à-dire une douzaine de familles d'habiles artisans, plusieurs cultivateurs, cinquante soldats de marine et quelques jeunes officiers, impatients d'aller se distinguer dans ces contrées lointaines. Cette expédition partit de la Rochelle, en 1683, sur quatre bâtiments, commandés par un officier de la marine royale, M. de Beaujeu, et devait se rendre directement à l'embouchure du Mississipi; mais, arrivée dans la mer des Antilles, elle fut surprise par un de ces terribles ouragans qui désolent si souvent ces parages.

Un ouragan dans la mer des Antilles est, en effet, une des plus grandes colères de la nature... C'est un immense et soudain embrasement de l'atmosphère : l'électricité court partout comme des flèches de feu; le vent souffle avec rage; on dirait l'affreux sifflet d'une monstrueuse locomotive qui passerait à l'horizon; les flots, blancs d'écume et de fureur, s'élancent vers le ciel, qu'ils semblent vouloir escalader, et en retombant creusent d'insondables abîmes!

Le malheureux navire qui se trouve engagé dans cette affreuse tourmente est d'abord complétement démâté, et puis, comme un homme pris de vertige, il tourne sur lui-même et descend lentement dans un gouffre béant!... C'est alors qu'on peut dire avec Virgile : *Apparent rari nantes in gurgite vasto.*

L'escadrille de M. de Beaujeu fut obligée, après cette terrible tempête pendant laquelle elle avait fait de graves avaries, d'aller relâcher à l'île de Saint-Domingue, où nos pauvres colons furent cruellement éprouvés par la fièvre jaune. On se remit enfin en route ; mais au lieu d'aborder au Mississipi, on se trouva, par suite de calculs erronés et de la force des courants, porté inopinément sur les côtes inhospitalières du Texas. Là, une funeste mésintelligence éclata entre les deux chefs de l'expédition. Les colons furent débarqués, abandonnés à eux-mêmes, et M. de Beaujeu retourna brusquement en France, ne leur laissant que quelques canons..... et pas de boulets, parce qu'il en avait besoin, disait-il, comme lest pour ses navires!...

Cette conduite vraiment inqualifiable eut les plus déplorables conséquences. Cependant Lasalle avait une âme trop bien trempée pour défaillir en présence d'un si cruel abandon. Il fit construire un fort sur le point même où le général Lallemand essaya de fonder, en 1817, le Champ d'Asile avec quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes. Une garnison de cent hommes fut laissée au fort Saint-Louis, et le reste des colons partit avec l'intrépide Lasalle à la recherche du Mississipi. Mais harcelés incessamment par une des tribus les plus féroces (les Comanches) de l'Amérique du Nord, dans un pays aussi sauvage que ses habitants, où il n'existait aucune route tracée, aucun point de repère qui pût les guider dans leur pénible exploration, et manquant absolument de vivres, ils furent obligés, après avoir été décimés par les plus cruelles maladies, de revenir vers la côte. Mais ils ne trouvèrent plus, dans le fort Saint-Louis, que les cent cadavres scalpés de leurs malheureux compagnons, massacrés par les nuées de sauvages qui les avaient assaillis!

Après un si grand désastre, un profond découragement se manifesta d'abord parmi les colons, et l'esprit de révolte éclata ensuite dans les rangs des soldats de marine. Un de leurs sous-officiers,

qui avait mérité quelque temps auparavant une punition disciplinaire, eut même l'infamie de tirer un coup de fusil, à bout portant, sur le chef révéré jusqu'alors d'une expédition qui finissait si malheureusement, mais qui aurait pu, sans la coupable disparition du capitaine de Beaujeu, compléter la brillante prise de possession de la vallée du Mississipi.

Ainsi périt, victime de son courage et de son dévouement à son pays, un des hommes les plus éminents du dix-septième siècle, dont la statue, ainsi que je l'ai dit plus haut, est au Capitole de Washington, et dont le nom, il est triste d'en convenir, est à peine prononcé en France !

Après sa mort, les compagnons du célèbre voyageur, tout à fait démoralisés, se dispersèrent dans toutes les directions et périrent misérablement sous les grands bois, poursuivis sans trêve ni merci par les Comanches.

Quelques années plus tard, un commandant de la marine espagnole, Don Alonzo de Léon, en explorant les rives du *Colorado* (ou rivière rouge), trouva, parmi les sauvages, cinq petits enfants blancs, qui disaient encore quelques mots de français...

C'était tout ce qui restait de la colonie de Lasalle !

Lorsque le gouvernement français apprit la fin malheureuse de Lasalle et de ses compagnons, il s'empressa, pour ne pas perdre la Louisiane, d'envoyer successivement deux hommes de mérite, M. d'Herville d'abord, et puis M. de Bienville, avec les renforts et les ressources nécessaires pour fonder définitivement, sur les bords du Mississipi, une colonie qui fût en mesure de résister aux hostilités incessantes des tribus indiennes.

Après bien des alternatives et de rudes combats, soutenus vaillamment contre de dangereux ennemis, y compris les Espagnols, avec lesquels nous étions en guerre, notre établissement dans la Louisiane avait acquis un développement, je dirai une force de résistance capable de déjouer les intrigues et de braver les convoitises de nos plus avides voisins.

C'est à cette époque à peu près que se produisit un événement heureux et bien étrange tout à la fois. L'amour qui perdit Troie sauva alors la Louisiane ! Voici comment : Une menaçante et mys-

térieuse alliance s'était formée entre les principaux groupes des aborigènes pour exterminer, à un signal convenu, les étrangers qui avaient profané et asservi, disaient-ils, les eaux sacrées du grand fleuve. A cet effet, toutes les tribus avaient reçu de celle des Natchez un paquet de roseaux d'égal nombre; on devait en brûler un chaque jour; le dernier marquait l'heure du massacre..... Mais la belle Sacahonta, fille d'un des cinq *soleils*, ou grands chefs des Natchez, qui s'était éprise d'un de nos plus braves officiers de marine, ne put se résigner à le voir tomber victime d'une si terrible vengeance. Elle parvint à soustraire quelques roseaux du paquet confié à sa tribu, et réussit ainsi à déjouer un complot, dont le signal fut donné trop tôt chez les Natchez, qui seuls prirent les armes et furent écrasés par nos soldats. L'amoureux dévouement de la pauvre Indienne sauva son bien-aimé, mais ne la préserva pas d'une mort affreuse. Tout fut découvert quelques jours après par la tribu vindicative des Natchez, et, malgré les prodiges de valeur de son fiancé pour l'arracher à ses bourreaux, Sacahonta fut, comme autrefois la Norma des Gaules, brûlée sur un bûcher et ses cendres jetées au vent. Cette triste légende a été traduite dans une complainte, que quelques femmes indiennes chantent encore mélancoliquement, le soir, autour des grands feux de la veillée.

On était parvenu en 1717, époque à laquelle eut lieu une audacieuse spéculation, connue sous le nom de système de Law, qui aurait pu contribuer à la prospérité de notre belle colonie, mais qui amena fatalement le grand désastre financier de la rue Quincampoix. Inutile, d'ailleurs, d'entrer dans les détails de cette déplorable spéculation, qui ruina tant de malheureux pendant la régence du duc d'Orléans. Cependant plusieurs concessionnaires vinrent, avec un grand nombre de travailleurs blancs et noirs, réclamer leurs parts dans la vallée du Mississipi, et quoique désappointés, sous certains rapports, ils n'en tirèrent pas moins un parti avantageux de terres si fertiles. De nouvelles cultures, entres autres celle de la canne à sucre, avaient été introduites dans la Louisiane, qui avait déjà des relations suivies avec Saint-Domingue, la Martinique et plusieurs ports du Mexique. Prudent et ferme tout à la fois, M. de Bienville sut maintenir notre colonie sur un pied respectable, en

réprimant énergiquement tous les mouvements hostiles des tribus indiennes, toujours ameutées contre nous, par les Anglais, qui s'étaient déjà emparés de tout le nord-est de l'Amérique, et qui finirent par nous enlever aussi le Canada, malgré une vigoureuse résistance de ces braves colons conservant toujours tant de sympathie pour la France. Réduits que nous étions, par la perte du Canada, à la Louisiane proprement dite, un seul trait de plume nous fit perdre (en 1763), sous le ministère de M. de Choiseul, tout ce que nous avions conquis si vaillamment, en 1683, sur les bords du grand fleuve, où le drapeau de la France avait flotté fièrement pendant près d'un siècle.

Ce n'est pas d'ailleurs sans peine et sans avoir eu recours aux mesures les plus sévères, les plus cruelles, que la domination espagnole parvint enfin à s'imposer dans une colonie, dont la population, composée en grande partie d'éléments français, nous est restée fidèle jusqu'au moment où le traité de Saint-Ildefonse la rétrocéda au général Bonaparte, premier consul de la République française, qui, ne pouvant pas, ainsi que je l'ai dit plus haut, la défendre contre ses implacables ennemis les Anglais, la céda définitivement aux États-Unis (en 1803). Pour justifier, jusqu'à un certain point, ce triste trafic de populations, dont on dispose souvent sans même les consulter, il s'écria en signant cette cession de territoire : « J'affirme ainsi, pour toujours, la puissance des États-Unis, et je viens de susciter à l'Angleterre une rivale, ou plutôt une ennemie qui, tôt ou tard, abaissera son orgueil, et brisera peut-être son trident toujours menaçant. »

Cette violente prophétie ne s'est pas encore accomplie. La république des États-Unis est puissante ; l'Angleterre ne l'est pas moins. De sérieux conflits ont déjà eu lieu entre ces deux nations ; mais le duel suprême, qui doit décider du sort des deux grandes rivales qui ambitionnent également l'empire des mers, quand aura-t-il lieu ? C'est ce que l'on ne peut pas prévoir encore, car toutes les deux sont inabordables : l'une sur le vaste continent où elle domine ; l'autre dans son île, si bien gardée par ses flottes.

ÉTIENNE DAVID,

ancien ministre plénipotentiaire en Amérique.



OBSERVATION. — Notre honorable collègue, M. Etienne David, a justement regretté, dans cet article que Lasalle n'ait pas été honoré en France comme aux Etats-Unis. Nous ne devons cependant pas méconnaître que sa mémoire a reçu chez nous des témoignages qui la protégent contre l'oubli. A côté de l'étude que nous devons à la plume si compétente de M. David qui a recueilli ses documents sur place, il faut indiquer plusieurs ouvrages cités par M. Léon Guérin, à la suite d'une biographie de Cavelier de Lasalle publiée dans son ouvrage *les Navigateurs français*, 1846, p. 384, notamment les relations du chevalier de Tonti, le journal historique du dernier voyage de Lasalle, par Joutel, Paris, 1713; l'histoire de l'Amérique septentrionale, par la Potherie; l'histoire de la nouvelle France, par Charlevoix; la vie de Robert Cavelier de Lasalle, publiée à Boston en 1844; et — plus récemment, un essai de M. Gustave Gravier, Rouen, 1871.

(*Note du Comité de rédaction.*)

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

EN ROUSSILLON (1).

. . . .

L'Italie ne devait pas être le seul pays favorisé de la présence du patriarche d'Assise et témoin de son apostolat. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis qu'il avait jeté les premiers fondements de son Ordre, et les couvents s'étaient déjà multipliés en Italie, lorsque saint François, voulant en même temps exercer son apostolat et accomplir le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, entreprit, de 1211 à 1215, le voyage d'Espagne et de Portugal. Ce voyage devait permettre à notre saint de visiter le Roussillon : bien que cette circonstance ne soit pas mentionnée par tous les historiens de la vie de saint François d'Assise, c'est là cependant un point ap-

(1) Ces pages sont détachées d'un livre que l'auteur se propose de publier sous ce titre : *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon.*



puyé sur de graves motifs de vraisemblance et de probabilité. Et d'abord, notre saint est venu en France, personne n'en doute ; il a séjourné à Paris et poussé jusqu'en Belgique. D'un autre côté, il s'est arrêté à Barcelone, où l'on montrait, il y a peu de temps encore, la cellule habitée par saint François dans le couvent détruit en 1835, dont la destinée malheureuse nous a été racontée dans des récits si dramatiques et si émouvants (1). — Ajoutons à ces rapprochements que les voyages par mer n'étaient pas, à beaucoup près, aussi aisés qu'aujourd'hui, et qu'ainsi saint François avait dû traverser le Roussillon, soit pour venir d'Italie en Espagne, soit surtout pour passer d'Espagne en France, ou pour revenir ensuite de France en Catalogne. De plus, et pour citer une autorité facile à consulter, Alban Butler, voici ce que nous lisons, sous le 4 octobre, dans la *Vie de saint François:* « ... Il opéra plusieurs miracles en Espagne et y « fonda quelques maisons pour ses disciples; après quoi il revint en « Italie *par le Languedoc* (2). » Par où il semble impossible d'admettre que notre saint n'ait pas visité le Roussillon, sinon en allant en Espagne, du moins à son retour. C'est ce qui a fait dire au R. P. Chalippe, sous la date de l'année 1215: « ... De la Cata- « logne, François poursuivit sa route *par le Roussillon ;* et l'on croit « qu'il mit de ses religieux à Perpignan, qui en est la capitale. « Puis il entra dans le Languedoc, etc. ... » On sait que la *Vie de saint François d'Assise*, par le R. P. Chalippe, récollet (3 vol.), est le travail consciencieux le plus complet que nous ayons sur la fondation de l'ordre des Frères Mineurs, au dire de M. Chavin de Malan lui-même, qui déclare y avoir puisé d'abondantes et précieuses indications. — Les Bollandistes ont rappelé et consigné en ces termes cette tradition dans leur immortelle collection: « *Ne nimis « prolixus sim singula exponendo, fundationes conventuum suorum « s. Francisco ex traditione, quam vocant, etiam adscribunt: ...*

---

(1) *Les Ruines de mon couvent*, traduit de l'espagnol par M. Léon Bessy. 2 vol. (Douniol.) Cet ouvrage curieux, publié sous le voile de l'anonyme, a pour auteur D. Fernando Patxot.

(2) *Vies des Pères, des Martyrs et autres principaux saints*, par Alban Butler, traduit et annoté par Godescard.

« *in Catalaunià Barcinonenses, ac denique Perpinianenses in co-* « *mitatu Ruscinonensi* (1). »

Cette tradition, enfin, est attestée par l'autorité des principaux annalistes de l'ordre franciscain. Le grand chroniqueur Wading s'exprime ainsi : « *Ultimum tandem viri sancti vestigium in Hispanià* « *apparet in ultimis etiam finibus illius provinciæ in oppido Per-* « *piniani, inter munitissimas arces facile principis* (2) ... » Gonzaga, de son côté, ne manque pas de rappeler la haute antiquité qu'on assignait à la fondation franciscaine de Perpignan, présentée comme contemporaine de saint François lui-même (3). — Ces deux annalistes placent leur récit et leur interprétation sous l'année 1214, comme Cornejo dans sa *Crónica general de la religion seráfica.*

Mais quelle dut être l'époque précise de ce voyage en Espagne et du passage de saint François en Roussillon? Sur ce point, nous remarquons une légère différence de date dans la comparaison des divers historiens ou annalistes; mais cette antinomie, qui n'est qu'apparente, n'est point de nature à diminuer la valeur de l'argument. Ne soyons donc pas surpris de voir un historien espagnol mentionner le passage de saint François à Perpignan, non plus sous l'année 1214, mais sous l'année 1213 (4); et l'auteur d'une chronique spéciale pour la Catalogne, faire remonter jusqu'en 1211 la visite du patriarche d'Assise à Perpignan (5). Nous avons dit en commençant que le voyage en Espagne avait été exécuté de 1211 à 1215; or, sur un événement aussi reculé, la tradition, tout en demeurant inattaquable dans son objet, a pu présenter quelques divergences sur l'exacte chronologie du fait; et, par suite, les uns ont pu le rapporter à l'époque du départ de saint François pour l'Espagne, les autres à l'époque de son retour (6).

---

(1) *Acta sanctorum*, tom. II octobris, *Analecta de* S. FRANCISCO.

(2) *Annales Minorum*, anno MCCXIV, tome I, page 213.

(3) *De origine seraphicæ religionis Franciscanæ.*

(4) LEJANA, cité par CORBERA (*Cataluna illustrada*, fol. 451.)

(5) Le Père COLL, dans sa *Crónica seráfica de la santa provincia de Cataluna.*

(6) Nous devons dire cependant que, d'après WADING, c'est l'apparition d'un ange à Compostelle qui aurait porté saint François à établir des couvents en Espagne (à son retour).

Quant à nous, nous inclinerions à penser que le pèlerinage de saint François au tombeau de saint Jacques en Galice ne s'accomplit probablement pas en 1211, bien que le voyage d'Espagne eût été positivement entrepris par le saint vers la fin de cette année. Car, à cette même époque, eut lieu la grande irruption des Almohades dans la Péninsule, sous la conduite de Mohamed-el-Naser, fils de ce Yakoub qui avait défait les chrétiens à Alarcos quelques années auparavant. Or, les chrétiens, forts de l'appui du pape Innocent III, tenaient à reprendre la Castille, les Asturies, la Manche et l'Estramadure, tombées au pouvoir des Almohades. Ceux-ci, au nombre de 450,000 hommes, suivant certains historiens, se préparèrent à combattre, et furent précipités dans l'effroyable déroute de Navas de Tolosa (16 juillet 1212). Alphonse-le-Magnanime, roi de Castille, fut secondé, dans cette victoire, non-seulement par les chevaliers de Calatrava, par les rois d'Aragon et de Navarre, mais encore par l'archevêque de Tolède, les archevêques de Bordeaux et de Narbonne et l'évêque de Nantes. — Il est donc permis de supposer que cette invasion et ces guerres modifièrent les projets de saint François. Ainsi pourraient, croyons-nous, assez facilement se concilier les opinions diverses et contradictoires en apparence, soit sur l'époque exacte du voyage du saint, soit sur la route qu'il aurait prise pour évangéliser et coloniser ce pays, et aller vénérer le tombeau de saint Jacques. Ne pourrait-on pas dire, en effet, que, par suite des guerres dont nous venons de parler, il dut revenir sur ses pas en 1211, pour reprendre son voyage deux ou trois ans plus tard, en 1213 ou 1214? Ainsi s'expliquerait la différence des dates assignées à la fondation de divers couvents de ces contrées, qu'il aurait peut-être parcourues deux fois. Ainsi pourrait se justifier l'opinion de ceux qui veulent que saint François soit passé une fois en Navarre, en allant en Espagne ou à son retour. Ainsi enfin se confirmerait la tradition qui le fait séjourner trois mois à Lérida (sans doute au moment où l'invasion des Almohades ne lui permettait pas de continuer prudemment le pèlerinage).

La plupart des chroniques espagnoles rapportent à l'année 1211 le passage de notre saint à Barcelone, à Gérone et à Lérida. Accomplit-il sa visite en Roussillon avant ou après? ... Et d'abord, rien

ne s'oppose à ce qu'on rapporte la fondation de ces trois couvents à l'année 1211, lors même que certains d'entre eux n'auraient été régulièrement établis et organisés qu'à son retour. Le couvent de Perpignan lui-même aurait été fondé cette même année, d'après l'opinion la plus communément admise par les annalistes de l'ordre. Nous arrivons ainsi particulièrement au passage de saint François en Roussillon et aux preuves touchant plus directement ce pays. Le P. Coll sera notre principal guide.

Dans une chronique latine restée manuscrite et très-souvent citée par les annalistes espagnols, le P. Ange Vidal déclarait avoir vu à Perpignan, dans l'ancienne église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, au sommet d'une chapelle, un globe sphérique en bronze, placé comme couronnement de l'autel, et sur lequel on lisait une inscription en langue catalane, ainsi conçue : « A l'époque où l'on « accomplissait ce travail, en l'année 1211, frère Dominique et frère « François, homme de haute vertu, se trouvaient à Perpignan (1). » Qu'il soit question ici de saint François d'Assise, personne n'en saurait douter ; mais il n'est pas aussi certain que le nom de son compagnon soit bien celui de saint Dominique, qui prodiguait à cette même époque les sueurs de son apostolat dans le Languedoc, alors violemment agité par la guerre des Albigeois ; car rien, dans l'histoire de sa vie, ne nous autorise à croire qu'il ait fait, à cette époque, un voyage dans sa patrie en compagnie de saint François.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que regretter le vague de ce document, et l'impossibilité de soumettre à l'examen des archéologues l'inscription elle-même, dont il ne reste aucun vestige, autre que le témoignage des annalistes espagnols.

D'autres documents particuliers viennent corroborer le fait attesté ci-dessus ; et nous ne devons pas négliger de faire une place à une tradition conservée en Roussillon, et soigneusement enregistrée par nos annalistes, bien que tendant à s'obscurcir depuis qu'à la période de dévastation révolutionnaire avait succédé une trop grande ten-

(1) « *Quant se feya aquesta obra, se trobavan en Perpinyá Fra Domingo y Fra Francesch, uns bons homens, en lo any* MCCXI. »



dance à l'indifférence ou au dédain pour tout ce qui touchait à nos antiquités religieuses. Nous allons la rapporter en substance.

La famille Grimau, de Perpignan, une des plus anciennes et des plus considérables alors dans la province du Roussillon, possédait dans ses archives particulières une note très-précieuse qui a été conservée par plusieurs familles anciennement alliées à celle dont nous parlons, éteinte depuis cent cinquante ans environ (1). D'après cette note, la famille Grimau avait eu l'insigne faveur de donner l'hospitalité à saint François d'Assise, *en l'année 1211, lorsqu'il se rendait d'Italie en Espagne.* Il était raconté dans ce précieux procès-verbal de famille, comme quoi le chef de la famille Grimau, ayant eu l'heureuse occasion de voir le saint religieux à Perpignan, fut tellement édifié de son ardente et austère piété et de son extérieur de pauvreté, qu'il ambitionna l'honneur de le loger dans sa maison. La proposition ayant été faite au saint, il finit, après quelques hésitations, par accepter cette généreuse invitation. Notre gentilhomme, rempli de joie, l'entraîne chez lui, ainsi que son compagnon. Aussitôt, diverses questions sont faites aux pèlerins sur leur pays, leur état religieux et le but de leur voyage. Le Père de l'Ordre Séraphique (comme on l'appelle dans l'Église) répondit à tout avec une prudente réserve et un sage abandon, mais surtout avec un ardent amour pour la conversion des âmes et le desir de voir s'étendre cet esprit de pénitence et de pauvreté qu'il travaillait à propager chez les divers peuples.

Les récits du saint touchèrent profondément le cœur du gentilhomme, et remplirent de consolations et de joie tous les membres de sa famille. Or, le généreux don Grimau possédait une chapelle particulière, située près des remparts de la ville : il s'empressa de l'offrir à saint François avec un emplacement ou terrain suffisant pour y fonder une maison de son ordre. Par une coïncidence toute providentielle, cette chapelle était dédiée à *Notre-Dame-des-Anges.* Notre saint y vit le doigt de Dieu, surtout en songeant qu'il retrouvait là celle qui, sous cette même invocation, avait tout récemment

(1) Cette famille figurait, depuis le XI[e] siècle, parmi les familles nobles de Perpignan. Au XVI[e] siècle, elle alla s'établir à Barcelone, où plus tard une de ses branches s'est fondue avec celle des comtes de Fuentes.



bercé les premiers-nés de la famille des Frères Mineurs, en même temps qu'elle abritait les premiers Frères Prêcheurs (ou Dominicains), non loin du Roussillon, à *Notre-Dame-de-Prouille*, dans le Lauraguais. Aussi la proposition de don Grimau fut-elle acceptée avec joie et reconnaissance par le saint fondateur : celui-ci ne tarda pas à établir dans ce local un modeste couvent, bientôt agrandi, qui a subsisté à ce même endroit jusqu'à la Révolution française.

Ce lieu était primitivement *extra muros*, et dans une sorte d'avenue, alors appelée *rue des Orangers* (*carrer des Tourangers*), mais qui, peu après la construction du monastère, prit le nom de *rue de Saint-François*; c'est aujourd'hui la *grande rue Saint-Martin*, comprise dans l'intérieur de la ville, considérablement étendue. — Dans le courant du dernier siècle, le nombre assez restreint des religieux rendant inutile et même onéreuse la conservation des vastes bâtiments du monastère, une partie fut louée au gouvernement du roi pour servir d'hôpital militaire; ce qui semblait indiquer par avance la destination de l'édifice quand eut lieu l'expulsion des fils de saint François: l'ancien couvent fut transformé en *hôpital militaire*. Mais l'on peut encore reconnaître la chapelle de *Sainte-Marie-des-Anges*, assez bel édifice, sans abside, à une seule nef et quatre travées, dont l'une sert de sanctuaire (1).

Un mot en finissant sur l'hôtel habité par la famille Grimau. D'après divers documents particuliers dont il n'est guère permis de révoquer en doute l'authenticité, il paraît que le spacieux hôtel longtemps affecté à l'habitation du commandant de la province, était l'hôtel de cette ancienne famille (2). Or, cet hôtel n'est autre (au moins en partie) que le palais épiscopal actuel, qui, avant l'époque révolutionnaire, était occupé, en dernier lieu, par le comte de Mailly, commandant sous le gouvernement du duc de Noailles. Il nous était doux de penser, quand la découverte de ces diverses circonstances nous conduisait à

(1) La voûte de cette travée est ornée de peintures en l'honneur de la sainte Trinité et de la sainte Vierge. Les nervures des voûtes appuient sur des colonnettes qui donnent un gracieux aspect à l'édifice.

(2) Le savant abbé XAUPY, écrivant en 1776, le constate encore dans son ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur la noblesse de Perpignan; etc....*



ces inductions, que l'habitation occupée pendant quelque temps par saint François lui-même, servait de demeure au pieux et savant prélat qui avait rétabli l'ordre franciscain à Perpignan (1).

Mais on pourrait nous faire une objection, fondée sur un désaccord, au moins apparent, entre la chronique de la famille Grimau et un historien espagnol, Lejana, déjà cité. Ce dernier auteur, qui, comme nous l'avons dit, semble rapporter à l'année 1213, sinon le voyage de notre saint, du moins un de ses passages de Perpignan, dit que, *vers cette époque*, avait été fondé dans cette ville le couvent des Carmes, *qui*, ajoute-t-il, *donna l'hospitalité à saint François.* ...... Sans insister encore sur la nouvelle preuve fournie par cet historien en faveur du séjour du saint religieux à Perpignan, nous pourrions, à notre tour, formuler une contre-objection, fondée sur ce que, d'après des documents bien respectables, le couvent des Carmes ne fut établi à Perpignan qu'en l'année 1589: c'est ce que déclarent les Bollandistes (2). Mais, en acceptant même l'énonciation de Lejana, ne peut-on pas dire que saint François, lors même qu'il n'eût séjourné qu'une fois à Perpignan, aurait pu être admis et accueilli successivement, d'abord par les religieux du Mont-Carmel, et puis par la famille Grimau, après la généreuse proposition de cette dernière ?.....

L'Abbé J. TOLRA DE BORDAS.

Membre résidant de la 1re classe.

---

(1) Mgr GERBET, en 1858.

(2) Dans le tome VII d'octobre, consacré tout entier aux *Actes de sainte Thérèse de Jésus.*

RAPPORT
SUR UN OUVRAGE DE M. THÉRY

Histoire de l'éducation en France depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours, par M. THÉRY, ancien recteur de l'académie de Caen, membre de la Société des études historiques. (Seconde édition publiée en 1861.)

La religion et la loi civile imposent aux pères et mères de famille le devoir de donner à leurs enfants une bonne éducation; mais une longue expérience démontre combien ce devoir si important est difficile à remplir. Il faut avoir, pour s'en acquitter dignement, des principes invariables de conduite, un caractère ferme, l'habitude d'une continuelle surveillance, un esprit de suite, une volonté et une persévérance inébranlables. Peu de personnes réunissent toutes ces qualités; et celles, qui les possèdent, cèdent quelquefois aux entraînements de la tendresse maternelle qui paralyse les plus fortes résolutions. D'ailleurs, la plupart des parents, soit en raison de leurs affaires personnelles qui les absorbent, soit à défaut d'instruction, se trouvent dans l'impossibilité d'enseigner à leurs enfants les belles-lettres et les sciences.

Telles sont les principales causes qui ont nécessité l'éducation publique dans des établissements qu'on nomme : *écoles*, *pensions*, *colléges*, *lycées*, *universités*. Cette éducation collective de la jeunesse n'a pas été la même dans tous les temps ; elle a subi alternativement l'influence des opinions dominantes à diverses époques, des événements politiques, et surtout des gouvernements de chaque pays. Ainsi, dans l'antiquité, suivant les expressions de M. Théry, « l'action des gouvernements sur l'éducation était excessive à Sparte, « capricieuse à Athènes, insuffisante à Rome. » Du reste, M. Théry s'est borné à jeter un rapide coup d'œil sur les peuples anciens et sur les nations modernes. Le but unique de son travail est l'histoire de l'éducation en France depuis le cinquième siècle.

Nous avons lu avec un vif intérêt l'introduction remarquable de

son ouvrage; il y expose d'une manière nette et précise les principes fondamentaux de l'éducation; il place au premier rang le sentiment religieux; ensuite il détermine les droits réciproques de l'Église et de l'État, en se déclarant catholique convaincu et membre dévoué de l'Université. « L'esprit chrétien, dit-il, est essentiellement compa-« tible avec toute idée libérale, avec le développement personnel et « le mouvement de l'intelligence, avec le progrès de la société et le « sentiment national. » M. Théry a résumé lui-même ses convictions en ces termes énergiques: « Alliance ferme, stable, digne, « nécessaire de l'État et de l'Église dans l'œuvre sociale de l'éduca-« tion, telle est et sera toujours ma croyance d'homme et d'écri-« vain. »

Son ouvrage est divisé en douze livres ou chapitres contenant le récit des faits historiques et ses observations sur les différentes modifications de l'enseignement public.

Après que Clovis eut introduit en France le christianisme, les écoles gallo-romaines tombèrent en décadence. Les rois de la race mérovingienne, occupés sans cesse à la guerre, laissèrent au clergé la charge d'élever la jeunesse. Des écoles furent instituées dans les palais épiscopaux et dans les monastères; elles restèrent, durant plusieurs siècles, les seules sources de l'instruction sous la protection du pouvoir civil. Charlemagne fut le premier souverain de la France qui tenta de compléter la méthode d'éducation; non-seulement il encouragea les lettres et les sciences dans ses capitulaires et réclama le concours d'Alcuin, d'Éginhard et d'autres personnages distingués; mais, en 780, il ouvrit une école dans son propre palais à Aix-la-Chapelle; il voulut créer des écoles dans toute les parties de son empire; et, en 788, il adressa aux évêques et aux abbés supérieurs des monastères une lettre-circulaire pour les exhorter à contribuer à l'exécution de ce projet, digne de son génie. M. Théry a transcrit en entier le texte de cette circulaire mémorable; nous partageons son admiration pour Charlemagne, l'un des plus grands hommes qui aient paru sur la terre.

Ce fut pendant le douzième siècle que l'enseignement public commença à briller d'un éclat extraordinaire. Les cours d'habiles professeurs, tels que Guillaume de Champeaux et Abélard, attirèrent un

grand nombre d'auditeurs ; on vit accourir de tous les points de la France et même des pays étrangers une foule de jeunes gens pour entendre leurs leçons éloquentes. En 1208, l'Université de Paris, déjà préparée en fait par la réunion d'hommes qui venaient dans cette ville cultiver leur intelligence, fut constituée en corporation par une décrétale du pape Innocent III. En 1252, Robert de Sorbon fonda à Paris une société d'ecclésiastiques qui fut plus tard érigée en faculté de théologie sous le nom de la *Sorbonne*, et acquit une autorité décisive en matière de foi. Pendant l'année 1530, le roi François Ier créa le Collége de France où l'hébreu, le grec, puis le latin, furent enseignés gratuitement.

Ce fut aussi à partir du douzième siècle que la scolastique et la dialectique devinrent l'objet d'une prédilection générale. La philosophie d'Aristote, longtemps enseignée dans l'Université de Paris, domina dans les institutions laïques, et fut même adoptée, sous quelques réserves, dans les écoles des monastères. Cependant Ramus, professeur d'éloquence et de philosophie au Collége de France, protesta avec violence et publia divers écrits contre la doctrine d'Aristote; mais il fut condamné par un arrêt que le roi François Ier rendit en 1543; défense formelle lui fut faite de médire d'Aristote et des autres anciens auteurs reçus et approuvés de l'Université et de ses suppôts ou justiciables.

M. Théry a consacré deux longs chapitres à expliquer l'origine et les règles de la scolastique; il a décrit ensuite l'organisation et les priviléges de l'Université de Paris qui était partagée en *nations* et en *facultés*. Comme il y avait des pays qui envoyaient à cette Université un nombre d'étudiants beaucoup plus considérable que les autres, on avait réuni ces étudiants en quatre groupes qu'on appelait les nations de l'Ile de France, de la Normandie, de la Picardie, et de l'Angleterre. Les étudiants de la Flandre se joignirent aux Picards et ceux de la France méridionale aux étudiants de l'Ile de France; quant aux étudiants de l'Allemagne, ils s'unirent aux Anglais; mais, après la guerre de l'Angleterre avec la France, la nation, composée d'Anglais et d'Allemands, fut nommée nation d'Allemagne. Ces quatre nations avaient un chef commun qui prenait le titre de recteur. Les facultés étaient au nombre de quatre, savoir: les facultés

de théologie, de décret ou de droit, de médecine, et des maîtres ès arts qui comprenaient les lettres et les sciences.

Ainsi, dès le douzième siècle, la ville de Paris a dû à l'Université le titre glorieux, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, de capitale des sciences, des lettres et des arts de la France et de l'Europe.

M. Théry a rapporté avec soin les édits des Rois de France et les mesures générales prescrites par saint Louis, Charles VII, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, pour étendre et fortifier l'enseignement de la jeunesse. D'un autre côté, il a signalé les méthodes et les succès des bénédictins, des jésuites, des oratoriens, et des autres ordres religieux qui firent à l'Université une redoutable concurrence ; il n'a point oublié les solitaires de Port-Royal dont il indique le mode d'enseignement.

Les sentiments de justice et d'impartialité, dont l'auteur est animé, se manifestent dans tous les chapitres de son livre ; il rend hommage tour à tour aux talents des chanceliers de l'Université, dont les plus célèbres furent Pierre d'Ailly, Gerson, Rollin, et aux services du clergé et des moines qui ont, dans les premiers siècles, formé la France intellectuelle ; il rappelle que les membres des ordres religieux, avant la découverte de l'imprimerie, employaient leurs loisirs à faire des copies des chefs-d'œuvre des écrivains de la Grèce et de Rome, et qu'en les conservant ainsi à la science, ils ont mérité la reconnaissance des pays civilisés. M. Théry réprouve avec raison les maximes pernicieuses de Jean-Jacques Rousseau sur l'éducation, mais il se complaît à louer les préceptes du vertueux Rollin qui a si bien défini dans son *Traité des études* les obligations des professeurs en ces mots : « Le but de l'éducation n'est pas d'apprendre seule« ment du grec et du latin ; il est placé plus haut. Le devoir des « maîtres est d'accoutumer leurs disciples à un travail sérieux, de « leur former l'esprit et le cœur, de leur faire prendre de bonnes « habitudes, de leur inspirer des principes d'honneur et de pro« bité, etc., etc. »

Au surplus, le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'éducation donnée, sous l'ancien régime, dans les établissements publics, c'est de citer les noms et le grand nombre des hommes d'un mérite supérieur, élevés dans ces établissements, qui ont illustré le règne de Louis XIV,

le dix-huitième siècle, et les premières années du dix-neuvième siècle.

En 1792, toutes les universités et toutes les congrégations religieuses furent supprimées. Qui pourrait dépeindre l'état déplorable de l'instruction publique à cette époque si funeste aux études! Différents systèmes d'éducation furent tour à tour proposés par MM. de Talleyrand, Condorcet et Michel Lepelletier; mais toutes les mesures décrétées, et même les écoles centrales créées en 1795 par la Convention, n'eurent qu'une durée éphémère.

Après la promulgation du concordat de 1801, l'enseignement public fut rétabli sur de solides bases par la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802). Dans la discussion de cette loi, le conseiller d'État Portalis prononça ces paroles véridiques: « Il est temps que les théories se « taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation; point « d'éducation sans morale et sans religion. Les professeurs ont en- « seigné dans le désert, parce qu'on a proclamé imprudemment « qu'il ne fallait point parler de religion dans les écoles. » Ensuite intervint la loi du 10 mai 1806, dont les articles 1er et 3 sont ainsi conçus: « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un « corps chargé exclusivement de l'enseignement public dans tout « l'Empire. L'organisation du corps enseignant sera présentée *en* « *forme de loi* au Corps législatif à la session de 1810. » Néanmoins, au lieu de la loi expressément promise, ce fut un décret du 17 mars 1808 qui organisa réellement l'Université et lui attribua le monopole de l'instruction publique.

Sous la Restauration, ce monopole fut maintenu; mais tous les efforts du gouvernement tendirent à imprimer un caractère religieux à l'enseignement. Le service de l'instruction primaire fut étendu et assuré sous le règne de Louis-Philippe; on doit à l'initiative de M. Guizot, son ministre, la loi importante et féconde du 28 juin 1833. Le principe, qu'elle a sanctionné, de la liberté de l'enseignement dans les écoles primaires, fut confirmé par la loi du 15 mars 1850 et largement appliqué aux établissements d'instruction secondaire (1).

(1) La loi récente du 12 juillet 1875 vient de proclamer la liberté de l'enseignement supérieur.



Deux regrettables innovations furent introduites sous le second Empire. D'une part, le décret du 10 avril 1852, interprété par la circulaire ministérielle de M. Fortoul du 22 mai suivant, adopta le système, dit de *bifurcation*, en autorisant les élèves, qui subissaient un examen à la fin de la classe de quatrième, à déclarer leur choix entre les lettres et les sciences; mais la pratique révéla les graves inconvénients de ce système; on fut forcé d'y renoncer en 1865, sous le ministère de M. Duruy. D'autre part, la loi du 10 juin 1854 enleva aux recteurs d'académie le pouvoir de nommer et de révoquer les instituteurs primaires, et le transféra aux préfets dans un but entièrement politique.

Après avoir rapidement analysé la législation sur l'instruction publique, M. Théry a eu l'heureuse idée de joindre à son ouvrage un appendice contenant, en 232 pages, les textes des dispositions officielles qui ont régi l'éducation publique en France depuis le commencement du treizième siècle jusqu'au dix-neuvième siècle. Cette collection, bien qu'elle soit incomplète, a l'avantage de placer sous les yeux des lecteurs un ensemble de documents précieux sur la matière.

Indépendamment des maisons d'éducation primaire, secondaire et supérieure, il existe, en France, un certain nombre d'établissements affectés à des études spéciales, que M. Théry a eu soin de désigner. On a fondé : 1° en 1794, l'École polytechnique sous le nom d'*École centrale des travaux publics*, qui n'a commencé à fonctionner qu'en 1799 sous sa dénomination actuelle ; 2° par ordonnance du 22 février 1821, l'École des chartes ; 3° l'École normale supérieure, destinée au recrutement du corps enseignant, qui a été supprimée en 1822 et rétablie en 1830 ; 4° les salles d'asile dont la création, remontant à l'année 1826, a été régularisée par l'ordonnance du 22 décembre 1837 ; 5° l'École française d'Athènes, sous le ministère de M. de Salvandy, le 11 septembre 1846 ; 6° l'institution pour l'enseignement des sourds-muets qui doivent le bienfait de l'instruction aux abbés de l'Épée et Sicard ; 7° la maison des jeunes aveugles dont Valentin Haüy fut le premier fondateur.

Il y avait longtemps que l'éducation des filles était négligée en France lorsque l'immortel Fénelon appela sur ce point essentiel l'at-

tention des familles. Le livre, qu'il publia sur les moyens convenables d'instruire les jeunes filles, exerça une influence salutaire sur la société française. En 1686, Madame de Maintenon créa la maison royale de Saint-Cyr sous le nom de *Communauté de Saint-Louis*, pour y élever 250 demoiselles nobles et la dirigea elle-même pendant trente années avec un rare dévouement.

En général, les familles aisées prirent la coutume, qu'elles suivent encore maintenant, de confier leurs enfants aux congrégations religieuses de femmes. Depuis 1816, plusieurs ordonnances et décrets rendus sur les écoles primaires de filles les ont réglementées ; la loi précitée du 15 mars 1850 les a soumises à la surveillance des autorités ecclésiastiques et civiles.

Ainsi l'auteur a traité successivement les diverses parties de son vaste sujet ; mais il en est une dont M. Théry ne s'est pas suffisamment occupé, c'est l'histoire de l'instruction primaire sous l'ancien régime.

Cependant, après l'avénement du christianisme, l'instruction primaire fixa la sollicitude de plusieurs conciles, notamment du concile de Narbonne en 1551, et des rois de France depuis Charlemagne jusqu'à Louis XVI; il suffira de citer ici les déclarations royales de 1566 et de 1567, et l'édit du mois de décembre 1606 dont les dispositions relatives aux maîtres d'école ont été corroborées par l'art. 25 de l'édit du mois d'avril 1695 rédigé en ces termes : « Les régents, « précepteurs, *maîtres et maîtresses d'écoles des petites villages* se« ront approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes « ecclésiastiques ayant le droit de le faire. » Le même article conférait aux archevêques et aux évêques le pouvoir de les destituer s'ils n'étaient pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs.

En exécution de deux déclarations du roi des 13 décembre 1698 et 14 mars 1724, on devait établir, autant qu'il serait possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en avait pas pour enseigner aux enfants de l'un et de l'autre sexe les vérités de la religion et leur apprendre à lire et à écrire. En outre, suivant trois arrêts du parlement de Paris, en date des 29 mai 1647, 23 mai 1667 et 23 janvier 1680, les curés pouvaient instituer et tenir des *écoles gratuites de charité pour les pauvres de leurs paroisses*, en

nommer et révoquer les maîtres. Les biens de ces écoles étaient régis par les marguilliers qui rendaient compte de leur gestion au conseil de fabrique de l'église paroissiale ; car les fabriques avaient alors l'administration temporelle des écoles de charité, ainsi que l'attestent les règlements des fabriques de Saint-Jean-en-Grève à Paris et de Nogent-sur-Marne.

Dans son *Traité du gouvernement des paroisses*, publié en 1769 (chap. IV, p. 240), Jousse constate qu'il y avait ordinairement dans chaque paroisse deux écoles de charité, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles; et que les habitants des paroisses étaient obligés de loger et de rétribuer les maîtres qui les dirigeaient, ainsi que le prescrivaient l'arrêt du parlement de Paris du 30 juin 1567, l'art. 9 de la déclaration du 13 décembre 1698, et l'art. 5 de la déclaration du 14 mai 1724.

Vers la fin du dix-septième siècle, le vénérable abbé de la Salle, chanoine de Reims, fonda l'institut des Frères des écoles chrétiennes dans l'intention de propager l'instruction primaire. La bulle du pape Benoît XIII, de 1724, qui a institué canoniquement cette congrégation religieuse, porte « qu'elle a pour but de prévenir les désordres « et les inconvénients sans nombre que produit l'ignorance, source « de tous les maux, surtout parmi ceux qui, accablés par la pauvreté « ou forcés de travailler de leurs mains pour vivre, se trouvent, « faute d'argent, privés de toutes connaissances humaines. » Les frères des écoles chrétiennes ont rempli leur mission avec un zèle incomparable. Lorsque la Révolution les supprima, ils avaient sous leur direction les écoles de 110 villes et 34,000 élèves.

En réalité, l'instruction primaire est la base et le prélude de toute éducation ; elle s'adresse à la plus grande partie de la population, et les trois cinquièmes des enfants n'en apprennent que les éléments. Ainsi, elle mérite, sous tous les rapports, une étude spéciale et une large place dans l'histoire de l'éducation.

Du reste, l'ouvrage de M. Théry est composé avec la maturité, l'esprit judicieux et pratique qu'on devait attendre de l'ancien recteur de l'académie de Caen. Les faits historiques, qui concernent l'éducation de la jeunesse, y sont clairement exposés et groupés avec art; le style est net, substantiel et soutenu. En résumé, le livre érudit de

M. Théry est à la fois un guide très-sûr et un répertoire fort utile aux personnes qui veulent connaître les traditions et les méthodes de l'enseignement public.

NIGON DE BERTY,

Membre de la 3e classe de la Société des Études historiques.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Rapports de la géologie avec la Bible**, par M. l'abbé Gainet, rapport de M. Nigon de Berty. — 2. **Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire.** — 3. **Mémoires et publications de la Société scientifique et littéraire du Hainaut**, année 1873. — 4. **Annales de la Société d'émulation des Vosges**, 1872. Rapports par M. le baron Carra de Vaux. — 5. **Journal d'un provincial pendant la guerre.** Abbeville, 1870-1871, par M. E. Prarond. — 6. **Étude sur le bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon**, par M. Combier, président du Tribunal civil et président de la Société académique de Laon. Deuxième partie, 1875. Comptes rendus par M. Joret-Desclosières. — 7. **Arthus ou le roi chasseur**, *légende bretonne du VIIe siècle*, par Dominique Fontan. — 8. **Œuvres complètes de Rutebeuf**, publiées par M. Achille Jubinal, t. III et dernier.

Rapports de la géologie avec la Bible, par M. l'abbé Gainet, membre correspondant de la Société des Études historiques.

M. l'abbé Gainet, curé de Cormontreuil (diocèse de Reims), auteur d'un ouvrage considérable intitulé : *La Bible sans la Bible, ou histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes* (1), a communiqué à la Société des Études historiques, dont il est membre correspondant, trois chapitres d'un nou-

(1) Voyez le rapport, inséré dans l'*Investigateur* (t. 41, année 1875, p. 86), de M. l'abbé Bouquet sur cet ouvrage: *La Bible sans la Bible.*

veau livre qu'il doit prochainement publier sur les *rapports de la géologie avec la Bible*. Nous nous bornerons à donner ici l'analyse de ces trois chapitres qu'il n'est pas possible de reproduire intégralement.

M. l'abbé Gainet remarque d'abord que l'astronomie et la géologie n'ont que des hypothèses à nous présenter sur la cosmogonie, c'est-à-dire sur la formation du monde ; il ajoute que de simples suppositions ne peuvent être acceptées comme un démenti formel aux faits établis par la Bible. M. Gainet examine ensuite le système du monde par Laplace et transcrit textuellement la note n° 465 de cet illustre géomètre. Puis il expose la théorie cosmogonique du célèbre astronome Herschel, né en 1738 à Hanovre, qui vint, en 1759, se fixer en Angleterre; il cite, en outre, quelques observations d'Arago et une page de Vénian.

Après avoir ainsi rapporté succinctement les explications des savants sur la formation du monde et des étoiles qu'on nomme *nébuleuses*, M. l'abbé Gainet démontre la conformité du récit de la Genèse avec l'exposé cosmogonique de la science du dix-neuvième siècle, et, pour justifier cette concordance, il s'appuie sur les dix-huit premiers versets de la Bible où Moïse a dépeint la création du monde.

Les trois chapitres précités de l'ouvrage encore inédit de M. Gainet sur les *rapports de la géologie avec la Bible* sont une nouvelle preuve de sa profonde érudition. La Société des Études historiques le remercie de son importante communication en lui exprimant le désir qu'il puisse bientôt publier le livre dont ces chapitres font partie.

NIGON DE BERTY.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire.

Nous avons remarqué dans les numéros de cette Société renvoyés à notre examen : un éloge de M. le conseiller de Metz dans lequel on voit que le plus grand service qu'il a rendu pour parvenir à l'amélioration d'une jeunesse égarée, que les tribunaux peuvent condamner et non forcer au repentir, est moins dans son étude des péniten-

tiers en Amérique que dans l'exemple proposé à l'imitation des gouvernements européens par sa fondation de Mettray, où les jeunes libérés employés à des travaux agricoles et les enfants de la correction paternelle reçurent sous sa bienveillante direction une éducation si propre à les régénérer. Le troisième numéro des *Annales* contient une étude pleine d'intérêt sur Castelneau Mauviviers, chroniqueur judicieux, aussi brave guerrier qu'habile négociateur sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX. On est profondément touché du chagrin qu'il manifeste dans ses chroniques à la vue de la France déchirée par les factions; de son désir de les apaiser par la conciliation et aussi de son regret de n'avoir pu sauver pendant son ambassade en Angleterre l'infortunée Marie Stuart.

Annales de la Société d'émulation des Vosges (t. XIV, 2e cahier, 1872).

Ce volume renferme entre autres travaux six morceaux capables d'intéresser notre Société des études historiques. Le premier est une tirade en vers intitulée : *Le langage vosgien*, qui renferme comme marqueterie très-ingénieuse d'un encadrement poétique, les locutions vieillies de l'ancien idiome avec la traduction en notes. Le second est une notice nécrologique sur le capitaine Haxo, blessé à la bataille de Coulmiers et qui, devenu prisonnier des Prussiens, s'échappe de leurs mains et vient se faire tuer dans les rangs de l'armée de Versailles à l'attaque de la barricade du Trocadéro. Le troisième est un tableau de la situation et des ressources de l'Alsace au moment de l'annexion. Le quatrième est un relevé bibliographique de tous les écrits publiés depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-neuvième siècle sur les sources thermales des Vosges. Elles sont au nombre de quarante ; les plus connues sont celles de Bussang, de Contrexéville et de Plombières. Les publications sont au nombre de 602. Le cinquième est un fragment de l'histoire vosgienne, souvenirs de 1814 à 1848, par M. Charton. Il rend pleine justice à deux des meilleurs administrateurs des Vosges, MM. Nau de Champlouis et le baron Siméon. Enfin, le sixième est une promenade historique et archéologique aux ruines du château d'Arches-sur-Moselle, par M. Conus, inspecteur d'académie à Épinal, travail animé de sentiments d'un vrai patriotisme qui montre quelles ont toujours été les

aspirations de la Lorraine vers la France ; il renferme, en outre, quelques rapides aperçus sur l'abbaye de Remiremont.

Mémoires du Hainaut pour l'année 1873 ; t. IX.

Je remarque d'abord un travail digne de toute notre attention, par M. Joly de Soignies, intitulé : *Histoire des voies de communication par terre et par eau.* La première partie est consacrée à l'histoire générale, elle renferme les détails les plus curieux sur les construction des routes et canaux dans les différents pays à diverses époques ; la seconde partie est spécialement consacrée au Hainaut, les anciennes voies romaines y sont soigneusement étudiées. Je trouve, ensuite, un exposé de la question du serment qui n'est pas moins historique que juridique et qui accuse chez son auteur les notions de l'érudition la plus variée. Enfin, un troisième travail qui n'est historique que parce que l'original est destiné à vivre éternellement dans la mémoire des hommes, est une traduction en vers de l'art poétique d'Horace. Je n'ose pas vous dire que, quel que soit le mérite de la traduction de M. Pierre Montrieux, je trouve la récente traduction de notre collègue bien préférable par la précision de l'expression et la rare distinction du style, M. Barbier m'imposerait silence ; je m'abstiens donc de tout jugement, je voudrais seulement mettre sous vos yeux quelques citations comparatives, mais ce serait trop encore. Laissons faire la comparaison et déterminer la préférence par des lecteurs, je ne dirai pas plus impartiaux mais plus désintéressés.

Baron CARRA DE VAUX.

Journal d'un provincial pendant la guerre (Abbeville, 1870-1871), par Mr Ernest PRAROND.

Les événements de 1870 ont donné naissance à de nombreux écrits. Les corps d'armées ont eu leur histoire ; les villes assiégées, Paris, Metz, Verdun, Toul et tant d'autres comptent plusieurs récits des siéges qu'elles ont vaillamment soutenus. Les villes ouvertes, celles qui n'ont été que traversées ou très-momentanément occupées par les armées allemandes, sans avoir été l'occasion d'actions de

guerre, ont eu, elles aussi, leurs *journalistes*, en prenant ce mot dans sa plus large acception, c'est-à-dire des *observateurs* notant, jour par jour, les incidents capables de faire comprendre la conduite des populations en face de l'ennemi, et aussi les procédés de l'armée d'occupation dans ses rapports avec les populations. Au nombre de ces publications, qui forment déjà une vaste bibliothèque, figure, dans un rang des plus honorables, le *Journal d'un provincial pendant la guerre* (Abbeville, 1870-1871), rédigé par notre collègue, M. Prarond. Nous n'avons pas oublié l'œuvre importante de M. Prarond : la *Ligue à Abbeville*, histoire en trois volumes, de ces temps troublés et si curieux à étudier. Le rapport de M. le baron Carra de Vaux, publié dans l'*Investigateur* de 1875 (livraison de janvier-février, p. 23), nous a fait très-exactement connaître la valeur du livre et le mérite de l'auteur.

Nous retrouvons les mêmes qualités dans le *Journal d'un provincial pendant la guerre*, récit commençant au 21 juillet 1870, sept ours après la funeste déclaration, et finissant au 7 juin 1871.

Une pensée de patriotisme local avait inspiré le travail considérable sur la ligue à Abbeville, c'est à un sentiment inspiré par la même tendance que M. Prarond a voulu obéir, lorsqu'il s'est fait l'historiographe de la conduite de ses concitoyens pendant les malheureux événements de 1870-1871.

Notre collègue avait confiance dans la perpétuité des traditions courageuses conservées dans les murs d'Abbeville : il comptait bien, en commençant son journal, qu'il n'aurait à consigner aucune note défavorable à ses compatriotes. L'historien d'Abbeville ne s'était pas trompé dans ses espérances. La population de l'antique capitale du comté de Ponthieu s'est comportée pendant la durée de la guerre franco-allemande avec calme, sagesse et résolution. Pendant que les fils figuraient dans les rangs du vaillant régiment des mobiles de *Somme-et-Marne*, cité plusieurs fois par le général Faidherbe à l'ordre du jour de l'armée du Nord pour sa belle conduite, les pères faisaient bonne garde autour des remparts de leur cité.

Plusieurs fois menacée, mais non attaquée de vive force, Abbeville n'eut pas à subir les angoisses d'un bombardement ; la prolongation de la guerre lui eût, certainement, réservé cette épreuve.

Les dispositions montrées par la garnison et la garde nationale, en présence de plusieurs alertes causées par l'approche de forces prussiennes importantes, prouvent que les habitants d'Abbeville auraient, comme ceux de Paris, de Metz, de Verdun, de Toul et de tant d'autres villes courageuses, fait bravement leur devoir.

Des notes prises au jour le jour, constatant des faits particuliers, échappent à l'analyse et au commentaire, la synthèse qui en résulte peut être résumée d'un mot : patience et dignité du peuple envahi, brutalité et injustice de l'envahisseur; c'est, hélas ! le plus souvent, l'histoire de toutes les guerres, et nous devons supposer que les journaux de nos campagnes en Espagne, en Autriche et en Allemagne, de 1792 à 1814, s'ils avaient été tenus chez nos ennemis avec autant de précaution qu'ils l'ont été en France pendant la dernière guerre, nous causeraient plus d'un regret et répandraient beaucoup d'ombre sur l'éclat de nos victoires. L'histoire s'inspire de vérité et de justice; des mains ardentes à noter les moindres incidents se sont trouvées prêtes, et en très-grand nombre, pour consigner les faits de la guerre de 1870. C'était, en son genre, une manière de se défendre, « *la force primait le droit* »; mais l'histoire venant au secours du droit, a pris soin de pointer, pour ainsi dire heure par heure et en tous lieux, les abus de la force et le mépris des lois essentielles de la civilisation.

C'est dans cet arsenal, qui compte, dès à présent, une centaine de volumes, que l'histoire ira chercher, à son temps et à son heure, les éléments de son grand jugement sur l'attitude et la conduite des deux nations. S'il est malheureusement trop vrai que la légèreté, l'imprévoyance, le manque d'ordre dans l'organisation, peuvent être mis au passif des deux gouvernements qui ont, chez nous, commencé et continué la guerre, on ne peut nier que la France ait fait preuve de patience, de bonne volonté, d'abnégation; nos jeunes armées, improvisées à la hâte, ont défendu pied à pied, dans le Nord et dans l'Ouest, le sol national contre des forces victorieuses, puissamment organisées, munies d'un formidable matériel de guerre. Profitant d'une direction savante préparée de longue main, la nation allemande nous a réduits à l'impuissance; mais peut-elle revendiquer le bénéfice des qualités individuelles, morales : le courage, la

générosité, qui sont les titres d'honneur des peuples? Les notes prises jour par jour, consignant les faits et gestes de nos vainqueurs sur le sol de la France pendant l'occupation, constituent les éléments d'une enquête historique qui permettra un jugement définitif. Pour atteindre ce but, des livres comme celui de notre collègue, M. Prarond, offrent autant d'intérêt que d'utilité.

Étude sur le bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon, par M. Combier, président du tribunal civil et président de la Société académique de Laon, membre de la Société des Études historiques. (Deuxième partie, 1875.)

Notre collègue, M. le président Combier, s'est voué, avec un esprit de suite méritoire, à l'étude des documents historiques intéressant le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon. Il a déjà fait paraître un grand nombre de monographies sur ce pays, études que nous avons analysées en présentant le rapport sur sa candidature. Aujourd'hui, M. Combier fait paraître la deuxième partie de sa publication, commencée à l'aide des archives déposées au greffe du tribunal de Laon.

Ce nouveau volume, qui ne comprend pas moins de 405 pages, est consacré à l'examen des documents concernant : le *clergé*, la *noblesse*, l'*armée*, l'*administration*, la *police*, l'*agriculture*, les *beaux-arts*, les *affaires criminelles*, les *médecins*, les *prisons* et le *bourreau; — la prévôté de Laon*, les *justices subalternes; —* des *notions historiques sur Coucy-le-Château.* Enfin, des notes sur plusieurs points curieux complètent ce volume.

Nous ne pouvons entreprendre d'entrer dans le détail d'une analyse qui nous obligerait, pour ainsi dire, à raconter fait par fait les circonstances publiques ou privées auxquelles M. Combier fait allusion dans son livre. Disons, pour en donner une idée aussi exacte que possible, combien nous avons trouvé d'attrait à le parcourir, en y retrouvant fréquemment des matériaux qui justifient et rappellent la manière d'écrire l'histoire d'Alexis Monteil, préoccupé des rapports des individus entre eux, du tableau des conditions sociales dans leurs relations les unes avec les autres. C'est ainsi que sous le titre *Clergé*, M. Combier nous fait toucher du doigt, par des preuves authentiques, les difficultés énormes d'administration auxquelles les

abbayes étaient soumises, la situation financière, souvent très-compromise, qu'elles subissaient, les procès que soutenaient entre eux les divers possesseurs de biens d'église. En traitant de la *Noblesse*, M. Combier met en lumière certaines particularités qui révèlent les mœurs et les habitudes à différentes époques; il cite, au point de vue des rapports de voisinage, par exemple, des faits fort curieux, entre autres l'entreprise d'un certain *comte de B.*, qui, par une nuit de Noël, s'en vint avec ses gens couper cent vingt-huit arbres dans l'avenue du château de M. le président de Mesme.

Il est bien évident que de pareils faits ne doivent pas être généralisés, et qu'il serait fort inexact d'en conclure que la violence, la brutalité, le mépris du droit et de la loi formaient la règle commune dans les siècles qui nous ont précédés. Recueillant ces documents au greffe d'un ancien bailliage, il est bien évident que M. le président Combier devait rencontrer des faits qui donnèrent origine à des contestations. De nos jours, on trouverait dans nos greffes civils ou criminels traces d'actes contraires à la loi et à la morale, commis par des personnes appartenant à des classes élevées de la société, sans que pour cela nous soyons autorisés à conclure que les classes qui possèdent la fortune et l'éducation, méprisent le droit d'autrui. Mais sans aller jusqu'à la généralisation, M. Combier arrive, par des rapprochements très-justifiés, à prouver que dans les provinces, la classe qui correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui le gentilhomme campagnard, était généralement violente, querelleuse, et aimait à se faire justice à elle-même.

Le chapitre intitulé *Armée* n'est pas moins intéressant que les précédents. M. Combier relate les convocations de ban et d'arrière-ban, des nominations à certaines dignités militaires; il cite, notamment, un document historique fort curieux, c'est le procès-verbal dressé par les échevins de la ville de Rethel, et relatant les combats livrés près de cette ville en décembre 1650, par l'armée du roi d'Espagne, commandée par l'archiduc Léopold et le maréchal de Turenne. Plus loin, et sous le même titre *Armée*, M. Combier relate les réclamations de fermiers ruinés par les dépradations des armées françaises et étrangères, faisant de *merveilleux ravages*, exigeant du pain, de la viande, le meilleur vin de Laon, s'emparant

des chevaux, des charrettes, des blés, des avoines, et même de tous les meubles qu'elles pouvaient transporter, et s'en servant pour se chauffer.

Les cavaliers donnaient à manger le blé en gerbes à leurs chevaux. Quiconque n'obéissait pas aux exigences des troupes, était rançonné et recevait du bâton; ses portes, ses fenêtres, ses futailles étaient brûlées, sa maison abîmée, son pressoir démoli.

Quand ces troupes étaient obligées de se réunir sur un point, elles envoyaient des réquisitionnaires menacer les villages voisins de logements militaires ou d'incendies, si l'on n'arrivait pas à composition. Certains habitants aimaient mieux abandonner leurs demeures que de supporter tant de rapines et tant de violences.

Pendant les guerres de 1651, 1652, 1655, 1656, c'est-à-dire pendant la Fronde et la lutte entre Turenne et Condé, les mêmes horreurs se répètent, et M. le président Combier extrait des archives nombre de faits particuliers qui dépassent les pillages et incendies dont la guerre allemande de 1870 a renouvelé pour nous le désolant spectacle.

Cette courte notice permet de se rendre compte des nombreux documents réunis dans le livre de M. Combier, détails fort intéressants pour l'histoire locale du pays de Vermandois, et aussi très-instructifs au point de vue de l'histoire générale.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,
Secrétaire général de la Société des Études historiques.

Arthus ou le Roi chasseur, légende bretonne du septième siècle, par M. Dominique Fontan.

Les vieilles légendes qu'aimaient nos pères, et dont l'audition les charmait le soir sous le manteau de pierre de leurs grandes cheminées féodales, comptent encore des amis parmi nous, et çà et là plus d'un poëte essaye de les rajeunir de temps à autre.

En voici la preuve. Il nous arrive du fond des Pyrénées, presque de l'extrémité de la France, un petit volume de vers fort bien faits, ma foi, intitulé : *Arthus ou le Roi chasseur*. C'est la vieille légende

bretonne du septième siècle, rajeunie et ravivée par un barde du dix-neuvième siècle, avec beaucoup de talent et d'esprit.

Mais le poëte ne s'en est pas tenu à l'histoire d'Arthus. Pour nous prouver que s'il était par ses vers un enchanteur comme Merlin, il ne datait pas du même temps que lui, il a ajouté à son poëme breton deux œuvres pleines de pensées et de souvenirs : *le Génie de la Pologne* et *les Fantômes de Venise.*

Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du treizième siècle, publiées pour la seconde fois par M. Achille JUBINAL, ancien professeur de Faculté, ex-député des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, membre de la Société des Études historiques. — Tome IIIe et dernier.

Nous avons déjà parlé, l'hiver dernier, dans l'*Investigateur*, de cette édition nouvelle faisant partie de la Bibliothèque Elzévirienne, dont elle forme, si nous ne nous trompons, les volumes 145, 146 et 147.

Ce dernier volume est plus spécialement consacré aux notes et éclaircissements que nécessitent les divers sujets traités par le poëte dans les deux premiers. M. Jubinal en a profité pour se livrer à des recherches très-intéressantes sur les ordres religieux au treizième siècle, sur les professeurs de l'Université, tels que le célèbre Guillaume de Saint-Amour, qui joua un si grand rôle à cette époque avec son livre du *Péril des derniers temps*, sur Geoffroy de Sargines, sur Erart de Valéry, qui furent les Du Guesclin et les Bayard des Croisades. A ces notes et éclaircissements, le savant éditeur a joint une multitude de petites pièces qui, pour n'être pas de Rutebeuf, n'en sont pas moins curieuses et n'en offrent pas moins la meilleure grammaire et le plus complet dictionnaire de notre vieille langue, dictionnaire tout à fait indispensable à ceux qui veulent étudier, dans ses origines les plus reculées et les plus troublées, cet idiome aujourd'hui si pur, si net, si harmonieux, qui s'appelle la langue française.

LA COLONIE DE METTRAY

Poëme lu à la Séance publique de la Société des Études historiques, le 2 mai 1875.

1850.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

Non loin des murs de Tours, près de riants vallons,
A l'abri du coteau contre les aquilons,
En des champs que féconde une habile culture,
S'élève un monument de simple architecture.
C'est Mettray, cet asile, où nobles fondateurs,
Bretignière et de Metz, de leurs soins protecteurs
Entourant une classe à l'erreur entraînée,
L'appellent aux bienfaits d'une autre destinée.
Là, sous l'œil vigilant d'un pouvoir paternel,
Plus d'un enfant dépouille un penchant criminel,
Et, docile aux leçons d'un savant et d'un sage,
Y vient de la vertu faire l'apprentissage.

Hélas! dès le berceau, combien d'infortunés
Au sort des parias tristement condamnés
Et sevrés des douceurs du foyer domestique,
Ignoraient les devoirs qu'on y met en pratique!
Combien n'ont pas connu la tendresse et les soins
D'une mère attentive à prévoir leurs besoins!
Leur isolement cesse, à leurs yeux l'espoir brille,
Car pour eux à Mettray renaît une famille;
Hier dans l'abandon, oh! comme ils sont heureux
De ce titre d'ami qu'ils échangent entre eux,
Tendre fraternité que la concorde opère!
Et leur chef! il est mieux qu'un maître, c'est un père.

De chaque heure du jour réglant l'utile emploi,
Le travail tutélaire asservit à sa loi
Tous ces êtres déchus, rejetés par le monde,
Que le vice eût flétris de son haleine immonde
Et dont l'oisiveté, ce fléau des humains,
Eût égaré les pas dans de mauvais chemins;
La charité les guide, et de sa voix amie
Eveillant dans leur âme une fibre endormie,
Sait y faire germer les instincts généreux;
De nouveaux horizons apparaissent pour eux.

Plus d'un, né sous le toit d'une obscure chaumière,
Sent par degrés ses yeux s'ouvrir à la lumière
Que de l'enseignement lui transmet le flambeau.
O débuts pleins d'espoir! que l'avenir est beau
Pour ceux dont l'esprit vif, ardent à tout comprendre,
Est poussé vers le vrai, par le besoin d'apprendre!
D'autres, que la nature a moins favorisés,
Modestes artisans par groupe organisés,
Brûlant d'un noble zèle à défaut de génie,
Font par leurs soins constants fleurir la colonie.

Dès que le jour a lui, vite à l'œuvre, debout!
Partout le mouvement, l'activité partout!
Pénétrons dans l'enceinte où le brasier s'allume,
Où le métal se fond, amolli sur l'enclume;
Où, sous de lourds marteaux dont le choc retentit,
En divers instruments le fer se convertit;
Où le buis et le frêne à l'écorce durcie
Sont fendus par les coins et tranchés par la scie.
Plus loin là mécanique, où les arts sont rivaux,
Confie à d'autres bras d'ingénieux travaux;
On carde ici la laine, ailleurs des doigts agiles
Du lin sur le métier tissent les brins fragiles
Ou façonnent la soie aux reflets gracieux,
Du temple et des palais ornement précieux.
Sous la main des tourneurs l'acajou se transforme
En meubles élégants, variés dans leur forme;
D'autres sont occupés du soin des bâtiments;
Entrons dans ce chantier, aux longs compartiments;
La chaux fume; on entasse ardoises, moellons, briques,
Pour la construction de fours et de fabriques.
A ses goûts instinctifs donnant un libre cours,
Tout colon prend sa place en ce large concours;
La culture des champs lutte avec l'industrie,
Chaque saison amène un labeur qui varie.
Tel, quand vient le printemps, presse de l'aiguillon
Des bœufs qui, d'un pas lourd, tracent un long sillon,
Et jette la semence au terrain qu'il défriche;
Plus il le creuse à fond, plus la récolte est riche.
Aux jours chauds, quand les blés déroulent leurs tapis,
Tel autre avec la faux moissonne les épis,
Et, tribut annuel des granges encombrées,
Au van épurateur les gerbes sont livrées.
Dès que la pâle automne aux flancs des monts voisins
A fait rougir le pampre et mûrir les raisins,
De nombreux vendangeurs, rangés sur plusieurs lignes,
Une serpe à la main, vont parcourir les vignes,

Et rapportent gaîment les grappes au pressoir,
Où le vin dans la cuve est foulé vers le soir.

Aimant tout à la fois et l'art et la nature,
Des jardins de Mettray l'un soigne la culture,
Doux passe-temps pour lui que l'entretien des fleurs
Aux suaves parfums, aux brillantes couleurs,
Quand par un riche engrais il féconde la terre
Et change un sol ingrat en un riant parterre!
Quelques-uns, sur la ruche où des essaims nombreux
Déposent le trésor de leur miel savoureux,
Veillent et, de l'office apportant les corbeilles,
Recueillent les produits du travail des abeilles;
D'autres le long d'un mur dressent des espaliers,
Contre le vent du nord abris hospitaliers.

Noble création dont la Touraine est fière,
Mettray sert de modèle, et dans l'Europe entière
On l'envie, on l'admire avec ravissement :
De l'amour du prochain sublime enfantement,
Mettray, Brougham l'a dit, suffirait à la gloire
De la France toujours si grande dans l'histoire.
Oh! le génie humain que n'oserait-il pas!
Quand il prend son essor, rien n'arrête ses pas.
C'est surtout à Mettray, l'immense ferme-école,
Où Dombasle appliqua la science agricole,
Que le touriste observe en ses aspects divers
L'heureux progrès qui crée un nouvel univers.
Quelle métamorphose! incroyable merveille!
Combien s'est agrandi le hameau de la veille!
Là, naguères inculte et de ronces semé,
En des guérets féconds le champ s'est transformé;
Le draîneur assainit le sol d'un marécage,
Qui, plus tard, aux troupeaux servira de paccage.
Pour construire une écluse en des terrains fangeux,
Où mugit le torrent par les temps orageux,
Sous la sape à grand bruit les roches sont brisées;
Plus loin, d'un ruisseau clair les ondes divisées
Coulent en des canaux que le bras des colons
A creusés pour donner la fraîcheur aux vallons.
Les uns, de la forêt voisine du village
Transportent sur les chars, au pesant attelage,
Les troncs noueux des pins, des chênes, des ormeaux,
Et des houx épineux émondent les rameaux.
D'autres, dès le matin, font paître en la prairie
Le troupeau qui, le soir, rentre à la bergerie,
Où le bouvier, chargé de tout menu détail,

Prépare pour la nuit la litière au bétail ;
Tels autres, occupés d'une tâche paisible,
En paniers arrondis tressent l'osier flexible.

1871.

Ces colons, trop souvent nés d'un sang criminel,
Ne rachèteut-ils pas leur vice originel ?
Combien noble est le cœur qui bat dans leur poitrine !
Que de fois on a vu l'armée et la marine
Recruter dans leurs rangs de valeureux soldats !
Tous ont fait leur devoir en nos derniers combats,
Quand par la trahison plus que par la victoire,
Sans obstacle arrivé jusqu'au bord de la Loire,
Le lourd Teuton fondit sur les plaines de Tours,
Ardent à la curée ainsi que les vautours.
Qu'importe leur naissance et leurs parents coupables !
De tous les dévouements ils se montrent capables.
La nuit, qu'un incendie éclate au bourg voisin,
De Mettray, réveillé par les sons du tocsin,
A l'appel des secours tous les hôtes s'empressent ;
On apporte des seaux, les échelles se dressent,
La chaîne s'organise, et les pompes en jeu
Versent l'eau par torrents pour triompher du feu ;
En spirales déjà les flammes se déroulent,
Des poutres ont rougi, les pans de mur s'écroulent ;
Enfin, grâce aux colons, le mal est conjuré ;
Vaincu, le feu s'éteint, et, de joie enivré,
Le village salue avec reconnaissance
Les héros du devoir et de la bienfaisance.

Aux jours si désastreux où la Loire en fureur
Sur ses bords envahis répandait la terreur,
Ne les a-t-on pas vus, d'ardents efforts prodigues,
Lutter contre les flots, leur opposer des digues,
Et d'un rempart de terre, à la hâte construit,
Protéger un rivage où l'eau monte à grand bruit ?

On sait le prix du temps dans cette colonie ;
Après de longs travaux, quand leur tâche est finie,
Pour ses hôtes renaît l'heure d'un doux loisir :
Dans les jeux du gymnase avec quel vif plaisir
Ils vont (oh ! du succès que puissante est l'amorce !)
Déployer à l'envi leur souplesse et leur force !

Voici la nuit : avant de monter au dortoir,
Ils accourent en foule à l'*Angelus* du soir ;
Voyez ces jeunes gens qu'en la sainte chapelle

La voix de l'aumônier à la prière appelle,
Manifester leur foi par des signes touchants,
Alors que sous la nef retentissent leurs chants.

Mère des affligés, douce consolatrice,
C'est la religion dont la main protectrice
Vient épancher son baume en leur cœur ulcéré,
Et rend au bon chemin l'être régénéré;
Retrempant par la foi l'homme dans la souffrance,
Dieu près de l'infortune a placé l'espérance.
C'est la religion, féconde en grands travaux,
Qui doit fondre en un seul tous les cultes rivaux,
Lorsque soumis un jour à sa loi solennelle,
Les peuples se tendront une main fraternelle.

ÉPILOGUE

Honneur à toi, de Metz, dont la philanthropie
Des sophistes du siècle épura l'utopie,
Et dans tout son éclat montrant la vérité,
Fit d'un vague idéal une réalité!
D'une époque perverse, égoïste et sceptique,
Où l'on met, sans rougir, l'athéisme en pratique,
D'une société condamnée à périr
Ta main sonda la plaie afin de la guérir;
Et près de quarante ans sans trêve poursuivie,
Cette œuvre de réforme a consumé ta vie.

De ce pieux asile illustre fondateur,
Honneur à toi, de Metz! semblable au bon pasteur
Qui ramène au bercail la brebis égarée,
De pécheurs repentants ta sagesse éclairée
Se plut à raffermir le moral abattu;
Ta voix les a conduits du vice à la vertu.
Loin de faire sur eux peser la flétrissure,
Tu fis couler leurs pleurs, tu pansas leur blessure;
Tu savais que du bien les instincts généreux,
Trop longtemps endormis, vivaient toujours en eux.

Tous ces jeunes colons que l'asile renferme,
Portant le poids du jour avec un esprit ferme,
Puisent dans le travail la force, la santé,
La paix du cœur, enfin, suprême volupté!
Ton œuvre te survit, c'est un titre de gloire,
Et ton nom a conquis sa place dans l'histoire.

Baron PAPION DU CHATEAU,
Chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes.

SUR LA MORT DE M. DE METZ.

De Metz n'est plus, de Metz dont la patrie en deuil
Par de touchants regrets honore le cercueil!
Quels prodiges sans nombre une foi vive opère!
De nombreux orphelins et le guide et le père,
Nouveau Vincent de Paul, de Metz en l'imitant
A la gloire conquit plus d'un titre éclatant,
Fut l'apôtre du bien, fonda la colonie
Où brille empreint partout le sceau de son génie.
Pour ce grand citoyen, cher à l'humanité,
La mort ouvre le seuil de l'immortalité.

Du même auteur.

CHRONIQUE

Décès de M. Achille Jubinal. — Ses obsèques. — La Société des Études historiques, déjà cruellement éprouvée dans le cours de l'année 1875 par la mort de M. Etienne David et de M. Ernest Breton, termine cette année par un nouveau deuil. Son secrétaire général honoraire, M. Achille Jubinal, ancien député au Corps législatif, officier de la légion d'honneur, littérateur bien connu pour ses recherches sur les arts et les lettres au moyen âge, est décédé à Paris, le 23 décembre 1875, dans sa soixante-cinquième année; ses obsèques ont eu lieu à l'église de la Madeleine, le dimanche 26, au milieu d'un nombreux concours d'amis, d'hommes de lettres, d'anciens collègues du défunt au Corps législatif; la Société des Études historiques était représentée par MM. le baron Taylor, président honoraire; Barbier, vice-président; le baron Carra de Vaux, ancien président; Joret-Desclosières, secrétaire général; Gustave Duvert, secrétaire général adjoint; comte de Bussy, administrateur; Louis Lucas, ancien administrateur; Dufour, et le docteur Hoffmann.

Le corps de M. Achille Jubinal a été déposé au cimetière Montmartre dans un caveau de famille. Deux discours ont été prononcés,

l'un par M. HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN, beau-frère de M. JUBINAL, l'autre par M. Paul SAUNIÈRE, au nom de la Société des gens de lettres.

M. le président Barbier, pour la Société des Etudes historiques, a dit les adieux suivants :

« La Société des Études historiques, à laquelle M. Achille Jubinal appartenait depuis longtemps, ne saurait manquer au triste devoir d'adresser un suprême adieu au membre éminent qu'elle vient de perdre.

« Achille Jubinal, originaire des Pyrénées, naquit à Paris, en 1810. Élève distingué de l'École des Chartes, il révéla dès sa jeunesse une vocation décidée pour l'Archéologie et surtout pour l'étude de nos vieux trésors littéraires. Il prit une part active au mouvement intellectuel qui porta les érudits de ce siècle à fouiller le moyen âge, à en interroger les vestiges épars et à les mettre en pleine lumière. C'est ainsi que de 1834 à 1845, Achille Jubinal fit des publications utiles à notre histoire littéraire, notamment : *Jongleurs et Trouvères*, — *Mystères du XVe siècle*, — *Les anciennes tapisseries historiées de France* ou collection de monuments de ce genre les plus remarquables qui nous soient restés du onzième au seizième siècle. Ce dernier ouvrage obtint une médaille d'or de l'Académie des Inscriptions.

« Nous connaissons tous son *Edition complète des œuvres de Rutebeuf, Trouvère du 13e siècle*, et nous n'avons pas oublié sa piquante notice sur ce vieux poëte. De cette belle édition qui fait partie de la Bibliothèque elzévirienne, M. Achille Jubinal a détaché quelques fragments, comme les deux petits poëmes de *Guersay* et de *Necroles*, et ce n'est pas sans une vive émotion que je relisais sur l'exemplaire qu'il m'en a offert deux lignes amies, tracées il y a peu de jours par cette main que, depuis, la mort est venue glacer.

« De 1852 jusqu'à la fin de l'Empire, le département des Hautes-Pyrénées a envoyé M. Achille Jubinal comme député au Corps législatif, et son élection, en 1863, par la circonscription de Bagnères-de-Bigorre, eut lieu à la presque unanimité des suffrages. De ses travaux comme législateur, ce que je veux retenir, ce qu'il comptait parmi ses meilleurs souvenirs, c'est qu'il fut le rappor-

teur de la loi sur la propriété littéraire, qui a fixé les droits des auteurs après leur mort et a porté à trente années la jouissance de ces droits pour leurs veuves et leurs enfants.

« M. Achille Jubinal était plein d'amour pour ces régions pyrénéennes, qui avaient été le berceau de son enfance et dont les habitants lui témoignaient une confiance sans bornes. Grâce à ses dons et à ceux qu'il obtint par son ardente initiative, la ville de Bagnères-de-Bigorre put fonder un Musée et une Bibliothèque : Nous les avons visités en 1872 : la Bibliothèque comptait alors près de 20,000 volumes et le Musée plus de 700 objets d'art.

« Les distinctions n'ont pas manqué à M. Achille Jubinal. Nommé en 1839 professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier, il fut officier de l'Université, officier de la Légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

« Ses collègues de la Société des Études historiques, qui l'ont eu longtemps pour secrétaire général, puis pour secrétaire général honoraire, n'ont oublié ni l'affabilité de son caractère, ni la distinction et les saillies de son esprit qui se dépensait si largement dans ses comptes rendus annuels, tout étincelants d'une verve méridionale. Quand la maladie l'éloigna de nos séances, il nous resta fidèle par le travail, et sa piquante notice sur *Coras*, l'une des victimes de Boileau, eut naguère un très-vif succès à notre séance publique.

« Tout ce qui touche aux lettres et aux arts l'intéressait. Je le vois encore, à l'exposition des tableaux, qu'il parcourait en connaisseur, le corps fatigué mais l'âme brûlant toujours du culte de l'art ; je le vois, pour m'indiquer une bonne toile, s'avancer en chancelant, mais soutenu par ce bras conjugal qui lui a été jusqu'aux derniers jours un si ferme et si fidèle appui. Je m'arrête, messieurs. La douleur vraie a sa pudeur et ses délicatesses, et l'on ne peut bien sympathiser avec elle que par une respectueuse discrétion. Achille Jubinal s'est éteint au sein des plus tendres affections. Il a eu une vie utile et une mort chrétienne. Il emporte les regrets de tous ceux à qui il a été donné de connaître et d'apprécier la distinction de son esprit et la franchise de son âme. Puisse ce faible témoignage dont la sincérité fait toute la valeur, apporter quelque soulagement à la trop juste douleur de son honorable famille ! »

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 14 ET 30 JUILLET. — 10 ET 26 NOVEMBRE 8 ET 29 DÉCEMBRE.

---

14 *Juillet.* — Présidence de M. COEURET.

M. l'administrateur donne lecture d'une lettre de M. Barbier s'excusant de ne pouvoir assister aux deux séances du mois de juillet. Il communique ensuite des lettres de nos collègues, MM. Boitel, Gainet et Mahon de Monaghan. M. Depoisier écrit une lettre de condoléances à l'occasion du décès de M. Ernest BRETON. M. Adriani, de Turin, annonce l'envoi de douze volumes du grand ouvrage italien, les *Histoires de la Patrie*.

MM. le comte de Bussy et Desclosières présentent la candidature de M. FRANÇOIS FRANQUET, auteur d'une étude historique intitulée le *Désastre de Sedan*. La commission d'examen de cette candidature est composée de MM. NIGON DE BERTY, LOUIS LUCAS, THÉRY.

La parole est donnée à M. Stéphen LIÉGEARD pour lire son poëme intitulé *Livingstone*, qui vient d'être couronné par l'Académie française.

Le courage, l'esprit de dévouement à l'humanité du célèbre voyageur sont retracés par notre collègue en traits éloquents.

La Société des Etudes historiques a retrouvé dans le poëme de *Livingstone* les nobles accents qu'elle applaudissait en 1874 dans le chant patriotique *Mosella*.

Heureuse du succès d'un de ses membres les plus éminents, la Société des Etudes historique félicite très-chaleureusement M. Stéphen Liégeard de sa couronne académique.

M. NIGON DE BERTY lit un rapport sur l'histoire de l'éducation depuis le Ve siècle, publiée en 1861 par M. Théry, alors recteur de l'académie de Caen et aujourd'hui inspecteur général honoraire de l'Université. Il appartenait à un esprit aussi éminent que celui de M. Théry, dont la vie entière a été consacrée à l'éducation en France, de retracer l'histoire de l'instruction dans notre pays.

Dans un traité en deux volumes, dont les éditions ont été déjà épuisées par le succès, mais qui, heureusement, doit bientôt revivre dans une nouvelle publication, M. THÉRY nous fait assister à la naissance et aux développements de l'éducation publique en France.

M. DE BERTY, dans un rapport substantiel complet, a bien fait comprendre l'utilité et le mérite de l'œuvre de M. THÉRY, en même temps qu'il a signalé, pour l'avenir, quelques renseignements complémentaires dont M. THÉRY se propose de tenir compte dans sa prochaine édition.

La séance est terminée par la lecture d'un mémoire intitulé : *Histoire d'un jeune détenu*, composée en 1861 par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, en vue d'un concours ouvert par la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine. Ce travail avait obtenu une des quatre récompenses accordées par la Société aux 21 concurrents, parmi lesquels figuraient des dignitaires de l'administration des prisons.

30 *juillet*. — Présidence de M. NIGON DE BERTY.

Notre collègue, M. Jules MARESCHAL offre à la Société une ode sacrée intitulée : *le Devoir*. M. COEURET est nommé rapporteur.

M. NIGON DE BERTY annonce à la Société que notre collègue, M. l'abbé BOUQUET, a obtenu, samedi dernier, le diplôme de docteur en théologie. La Société des Etudes historiques applaudit à cette nouvelle distinction méritée par notre savant collègue.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. l'abbé LAFERRIÈRE. M. NIGON DE BERTY, rapporteur, fait connaître l'avis de la commission concluant à l'admission.

Est aussi admis, en qualité de membre de la 1re classe, M. FRANÇOIS FRANQUET, ancien avocat au barreau de Sedan.

M. DE BUSSY donne lecture d'un rapport qu'il présente sur des publications de Sociétés savantes de province et sur les Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, n°s 3 et 4.

M. JORET-DESCLOSIÈRES lit une notice détachée de sa nouvelle édition de la *Biographie des grands inventeurs*, section de l'aérostation (suite), GAY-LUSSAC et BIOT, expériences scientifiques réalisées à l'aide des ballons.

M. le président NIGON DE BERTY, après avoir fixé au mercredi 10 novembre la date de la reprise des travaux de la Société des Etudes historiques, prononce la clôture de la première session de 1875.

10 *novembre*. — Présidence de M. J.-C. BARBIER.

M. l'abbé BOUQUET offre à la Société des Etudes historiques deux exemplaires de sa thèse de doctorat en théologie; M. l'abbé TOLRA DE BORDAS est nommé rapporteur.

M. le PRÉSIDENT fait connaître la perte que la Société vient d'éprouver dans la personne de M. Jean-Baptiste NICOLAS, secrétaire interprète de la légation de France en Perse, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Téhéran le 21 octobre 1875. M. Nicolas était membre titulaire de la 2e classe. L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. Barbier.

M. Gustave DUVERT remercie la Société, de la part de M. Amédée TARDIEU, bibliothécaire de l'Institut, de l'envoi qui lui a été fait du complément de la collection de *l'Investigateur*, collection à laquelle M. TARDIEU attache beaucoup de prix et qu'il considère comme devenue, aujourd'hui, très-rare à l'état complet.

M. Jules DAVID dépose sur le bureau, pour être remis à ses collègues, plusieurs exemplaires de deux brochures contenant des conférences qu'il a faites dans des réunions ouvrières, l'une intitulée : *Vie de Jeanne d'Arc*, et l'autre : *Vie de Henri IV*. M. BARBIER est nommé rapporteur.

M. THÉRY offre à la Société deux ouvrages qu'il vient de publier et intitulés : *Simples lectures pour les écoles, causeries de famille;* rapporteur, M. Jules DAVID ; et *Histoire élémentaire de la littérature*

française, mémoire couronné par la Société des Etudes historiques.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Achille JUBINAL, remerciant la Société de l'accueil fait à sa publication du 3e volume des œuvres de Rutebeuf.

M. le PRÉSIDENT remet à M. l'administrateur divers ouvrages rendus par la famille de M. Ernest BRETON et qui avaient été confiés à notre regretté collègue pour présenter des comptes rendus.

M. DUVERT fait observer qu'il devait y avoir parmi ces livres et brochures diverses publications de M. Richard Cortambert. M. BARBIER se charge de les réclamer.

La Société archéologique de Sens demande le complément de la collection de l'*Investigateur*. M. l'administrateur examinera s'il est possible de satisfaire à cette demande. M. DE BUSSY propose, à cette occasion, que l'envoi du journal soit supprimé pour celles des Sociétés de province qui ne font pas exactement l'échange de leurs publications avec la Société des Etudes historiques. Un projet de lettre circulaire rédigée dans ce sens par M. l'administrateur est approuvé.

M. l'abbé TOLRA DE BORDAS et M. DESCLOSIÈRES présentent la candidature de M. DE MARION BRÉSILLAC, juge au tribunal de Toulouse, comme membre titulaire correspondant. Une commission composée de MM. BARBIER, rapporteur, THÉRY et DAVID, est nommée pour examiner les titres du candidat.

M. T. DE BORDAS dépose sur le bureau une notice sur la vie et les travaux de M. Aimé RODIÈRE, décédé professeur de droit à la faculté de Toulouse. Cette brochure, offerte à la Société par la famille du savant jurisconsulte, est rédigée par M. G. BRESSOLES, professeur à la faculté de droit de Toulouse. M. BARBIER est nommé rapporteur.

Diverses propositions rédigées par M. DE BUSSY et concernant des améliorations à introduire dans le fonctionnement de l'administration de la Société des Études historiques sont renvoyées à l'examen d'une Commission composée de MM. BARBIER, NIGON DE BERTY, DE BUSSY, CŒURET, DAVID, DUVERT et DESCLOSIÈRES.

M. DE BUSSY lit un rapport sur le troisième volume des œuvres de Rutebeuf, par M. Achille JUBINAL, et un autre compte rendu sur un opuscule, intitulé : *Arthus ou le roi chasseur*, légende bretonne du VIIe siècle, par Dominique FONTAN. Ces notices seront insérées dans la chronique de l'Investigateur.

M. CŒURET donne lecture : 1° d'un rapport sur un volume de M. Julius LE BAUBE, membre correspondant au Havre : *Récits d'un autre monde*, — fables ; 2° d'un autre rapport sur un poëme intitulé : *Salomon et la Reine de Saba*, par le comte de Saint-Jean (Madame XXX). Ces deux rapports seront insérés dans la chronique.

M. Jules DAVID lit la notice biographique qu'il a rédigée sur M. Ernest BRETON, et qui est destinée à la séance publique de la Société philotechnique. Cette étude complète met en relief avec cette chaleur communicative qui caractérise les écrits de M. Jules DAVID, les éminents travaux d'Ernest BRETON.

La séance est terminée par une intéressante communication de M. DE BERTY, relative à une excursion par lui faite à l'abbaye du Port-du-Salut, couvent des trappistes.

Séance du 26 *novembre.* — Présidence de M. BARBIER.

M. le président annonce qu'il est allé prendre des nouvelles de la santé de M. PATIN ; il est heureux d'annoncer que l'état de notre éminent collègue s'est amélioré.

M. l'administrateur communique deux lettres de M. Bougeault, professeur de littérature, l'un des lauréats de la Société des Études historiques, concours de 1875, demandant à être admis comme membre titulaire résident de la 2e classe. M. Bougeault est présenté par MM. Jules DAVID et de BUSSY. M. BOUGEAULT est admis comme membre titulaire résidant de la 2e classe.

Sont déposés sur le bureau : 1° dix exemplaires des poésies posthumes de Clovis MICHAUX ; M. Jules DAVID est nommé rapporteur ; 2° les mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, M. CARRA DE VAUX, rapporteur. M. l'administrateur donne, en outre, la liste de divers ouvrages qu'il a reçus et qui seront mentionnés au bulletin bibliographique.

M. l'abbé LAFERRIÈRE écrit pour remercier la Société de l'avoir admis comme membre correspondant ; il annonce l'envoi d'un ouvrage.

M. BOUGEAULT, qui avait été invité à venir recevoir la médaille d'argent par lui obtenue au concours du prix Raymond 1875, est introduit. M. le président lui remet la médaille et lui annonce que la Société l'ayant admis comme membre titulaire de la deuxième classe, il peut prendre part de suite aux travaux de la séance.

M. BOUGEAULT remercie la Société de lui avoir décerné une récompense et de l'admettre au nombre de ses membres.

M. BARBIER donne lecture de son rapport sur la candidature de M. de MARION BRÉSILLAC, qui est admis comme membre titulaire de la 2e classe.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose un projet de notice individuelle que chacun des membres de la Société remplirait et qui, conservé dans les archives, offrirait des renseignements biographiques sur nos collègues et des indications bibliographiques sur leurs travaux. Ce projet est approuvé.

M. BARBIER lit un rapport sur deux brochures de M. Jules David retraçant la physionomie historique de Jeanne d'Arc et de Henri IV et une note sur une biographie de M. RODIÈRE, décédé professeur à la faculté de droit de Toulouse, par M. Gustave BRESSOLLES.

M. Jules DAVID communique son rapport sur l'ouvrage de M. Théry, intitulé : *Simple lecture pour les Écoles.*

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture par M. François FRANQUET de son travail historique sur *l'origine, la transformation et la nouvelle organisation du collége de Sedan.*

M. TOLRA DE BORDAS présente un compte rendu de la thèse soutenue, pour le doctorat en théologie, par notre savant collègue M. l'abbé BOUQUET ; le sujet était : *Théologie de la Trinité.* Ce savant rapport est renvoyé au comité du journal.

L'assemblée se forme en comité d'administration pour examiner plusieurs modifications aux statuts proposées par M. l'administrateur. Ces modifications seront publiées après leur adoption définitive.

Séance du 8 *décembre.* — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. JORET-DESCLOSIÈRES exprime au nom de M. le Président Barbier, les regrets de notre honoré collègue, empêché de se rendre aujourd'hui à la séance. M. le secrétaire général lit ensuite une lettre qui lui a été adressée par un de ses confrères du barreau de Paris, M. PINVERT, parlant en termes les plus élogieux pour la mémoire d'Ernest BRETON, de souvenirs recueillis par lui sur l'auteur de *Pompeï*, auprès d'un guide italien, cicerone, pendant plusieurs mois, d'Ernest BRETON, au milieu des ruines de la cité célèbre.

M. l'administrateur, mentionne la nomination de M. MARCEL-LANDRE, notre collègue, au siége de procureur de la République à Saint-Pons (Hérault).

M. de BUSSY rappelle, ensuite, aux membres qui peuvent disposer de quelques volumes pour la bibliothèque de la mairie du 2e arrondissement, la demande formée par M. le maire qui nous accorde une si gracieuse hospitalité.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit une lettre de M. DAVID-SUTTER, datée de Nemours et annonçant qu'il continue ses études sur l'histoire de la formation de la gamme.

L'ordre du jour appelle la communication d'un mémoire de M. TISSOT, ex-ingénieur au Caire et notre collègue; il est intitulé : *Études sur le Nil ;* c'est la suite d'un travail déjà publié par l'*Investigateur*.

Quelques observations sont présentées sur cette très-intéressante étude; M. Jules DAVID, notamment, exprime le vœu que M. TISSOT développe ses idées sur les causes du refroidissement du pôle.

M. François FRANQUET continue la lecture de son travail intitulé : *Notice historique sur l'origine, la transformation et la nouvelle organisation du collége de Sedan.*

Cette lecture, très-goûtée de l'auditoire, sera continuée à une prochaine réunion.

Séance du 29 *décembre.* — Présidence de M. BARBIER.

M. de BRÉSILLAC remercie la Société des Etudes historiques de l'avoir admis comme membre correspondant.

M. l'administrateur donne lecture d'une lettre de la *Société archéologique de Vervins*, qui demande l'échange de ses publications avec les nôtres. — Cet échange est adopté.

M. MAHON DE MONAGHAN propose une modification au règlement qui est renvoyée à la commission chargée de le préparer.

M. LOUIS (Charles-Eugène), professeur au lycée de La Roche-sur-Yon, adresse une lettre de demande d'admission, avec une notice individuelle comprenant ses titres et l'indication de ses services dans l'Université. M. LOUIS ayant obtenu une récompense comme concurrent pour le prix Raymond, 1875, est dispensé d'un plus ample examen par la commission des candidatures et est admis comme membre correspondant pour la 1re classe.

M. MAHON DE MONAGHAN offre divers ouvrages qui sont renvoyés au rapport de M. Jules DAVID.

M. LÈQUES offre plusieurs exemplaires d'un essai intitulé : *La Touraine stratégique au XIe siècle.*

M. DE BUSSY dépose sur le bureau trois volumes de l'*Investigateur* 1872, 1873, 1874, destinés à la mairie du 2e arrondissement.

M. LOUIS LUCAS formule une proposition concernant la suppression, dans les statuts, de l'indication du deuxième mercredi et du dernier vendredi du mois, comme jours des séances mensuelles. Il voit un inconvénient à faire de cette indication une clause statutaire, car elle ne pourrait être modifiée sans recours au conseil d'Etat; il suffira de consigner cette disposition dans le règlement dont la Société est toujours maîtresse. Renvoi à la commission de révision des statuts.

On procède à la nomination du comité chargé d'examiner les comptes de 1875 et de dresser le budget de 1876. Elle est composée de MM. BARBIER, JORET-DESCLOSIÈRES, DE BERTY, CARRA DE VAUX, DUVERT, rapporteur.

M. l'ADMINISTRATEUR présente les excuses de M. Franquet qui ne peut assister à la séance.

M. le PRÉSIDENT annonce la perte douloureuse que la Société vient de faire dans la personne de M. Achille JUBINAL, notre secrétaire général honoraire. Le discours prononcé sur la tombe de notre collègue sera inséré dans l'*Investigateur*.

M. DE BERTY communique un article publié sur M. l'abbé Gainet par le baron Mistrali. Il donne ensuite lecture d'un rapport sur un essai biographique de notre honorable collègue, M. l'abbé TOLRA DE BORDAS, sur M. *le comte Jaubert*.

L'ordre du jour appelle l'élection du grand bureau et l'élection des bureaux des classes.

Sont élus pour l'année 1875 :

M. BARBIER, président;

M. DAVID, vice-président;

M. Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint.

M. le secrétaire général et M. l'administrateur, étant encore en fonctions pour deux années, ne sont pas soumis à la réélection.

Les bureaux des classes sont ensuite constitués de la manière suivante :

Première classe. Président, M. l'abbé BOUQUET; vice-président, M. l'abbé TOLRA DE BORDAS; secrétaire, M. FRANÇOIS FRANQUET.

Deuxième classe. Président, M. Stéphen LIÉGEARD; vice-président, M. BERTHIER; secrétaire, M. PRAROND.

Troisième classe. Président, M. NIGON DE BERTY; vice-président, M. CARRA DE VAUX; secrétaire, M. LOUIS LUCAS.

Quatrième classe. Président, M. LÉON COGNIET; vice-président, M. Jules MARESCHAL; secrétaire, M. DAVID-SUTTER.

L'assemblée fixe ensuite au dimanche 23 avril le jour de la séance publique annuelle.

M. DAVID commence la lecture d'une étude historique intitulée : *Sainte Geneviève, patronne de Paris*. Elle sera continuée à la prochaine séance.

Fin des procès-verbaux de l'année 1875.



OUVRAGES OFFERTS

pendant le troisième et le quatrième trimestre 1875.

I. — Par les Sociétés françaises :

1° Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, numéros d'avril-mai, de juin, de juillet et d'août 1875. — 2° Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, numéros de janvier, février, mars, avril et mai. — 3° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Évreux, IVe série, t. I, 1869 à 1872. — 4° Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1873-1874. — 5° Mémoire de la Société archéologique du Midi de la France, t. XI, 1re et 2e livraison. — 6° Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t. I et II. (Ces deux volumes renferment l'histoire de l'abbaye d'Hautecombe, par Claudius Blanchard.) — 7° Bulletin de la Société centrale d'agriculture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes; année 1875, 3e bulletin, juillet, août et septembre. — 8° Programme des prix proposés par la Société industrielle de Rouen, pour être décernés en décembre 1876. — Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestre de 1874, 1er et 2e trimestre de 1875. — 10° Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 1875, t. XXV. (C'est le 2e et dernier volume de l'histoire de Marmoutier.) — 11° Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, 1 volume, année 1873-1874.

II. — Par les auteurs :

1° Œuvres complètes de Rutebœuf, trouvère du treizième siècle, publiées pour la deuxième fois, par M. Ach. Jubinal, t. III et dernier, Bibliothèque elzévirienne. — 2° Arthus ou le Roi chasseur, légende bretonne du septième siècle, en vers, par Dominique Fontan. — 3° Le comte Jaubert, par l'abbé Tolra de Bordas. — 4° Procession des châsses à Châlons-sur-Marne, par l'abbé Boitel, 1874. — 5° Les Familières, nouvelles (en vers), par M. Jules Mareschal. — 6° Histoire de la Gendarmerie (prix Raymond en 1874), par M. Lèques, sous-intendant militaire. Paris, Léautey, 1874.

— 7° Histoire du royaume de Boisbelle, par Aymé Cécyl, 1865. — 8° Histoire élémentaire de la littérature française (première médaille d'argent au concours de 1875, pour le prix Raymond), par M. Théry. — 9° Théologie de la Trinité, d'après saint Grégoire de Nazianze, par l'abbé Bouquet, docteur en théologie. — 10° Vie de Jeanne d'Arc, par M. Jules David, 1875. — 11° Vie de Henri IV, par le même. — 12° Notice sur la vie et les travaux de M. Aimé Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, par M. Gust. Bressolle, 1875. — 13° Les Bucoliques de Virgile, essai de traduction en vers français, par Marion de Lauzil. — 14° Simples lectures pour les écoles, par M. Théry, 1875. — 15° Dissertations historique sur le pays des Quatre-Vallées (deux articles de M. Lo, dans *l'Ère nouvelle*, journal des Hautes-Pyrénées). — 16° L'Église, la Réforme, la Philosophie et le Socialisme, par M. Mahon de Monaghan, 3e édition. — 17° Rome et la Civilisation, par le même, 1863. — 18° La Comédie au coin du feu, par le même, 1862. — 19° Rêves et Réalités (poésies), par le même, 1875. — 20° Études critiques sur l'Angleterre. d°. — 21° La Touraine stratégique au onzième siècle, par M. Lèques. — 22° Illustrazione della raccolta preistorica d'epoca della pietra nuova, per Bergamo, teste agiunta al museo del nobile conte Paolo Sozzi Vimercati. — 23° La Patagonia, par Vicente Quesado. Buenos-Ayres, 1875. — 24° Manuel de droit civil. Commentaire philosophique et critique du Code Napoléon, par Em. Acollas, appendice et tables; IVe et dernier volume.

III. — Par les Sociétés étrangères :

1° De l'Académie royale des sciences de Munich, les ouvrages suivants : Bulletin de 1874 et 1875. — Monumenta Boica, vol. XLII. — Almanach de l'Académie pour 1875. — Abhandlungen der historischen, cl. XIII, 3. — Ueber Deutschlands Weltstellung, Rede von Franz von Loher, Munich, 1874. — Ueber religiosen Charakter des griechischen Mythos, Felstrede von Dr Conrad Bursian, Munich, 1875, — 2° Bulletin of the Essex Institute, vol. VI, 1874. — 3° Essex Institute historical collection, part. II, III, IV du vol. XII, et part. I du vol. XIII. — 3° Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Graz, 1875. — 4° Beitrage zur kunde Steiermarkischer Geschischtsquellen. Graz, 1875. — 5° Plusieurs publications de la Société littéraire *le Parnasse,* d'Athènes. — 6° Anzeiger für kunde der deutschen vorzeit. Organ des Germanischen Museums. Nuremberg, 1874. — 6° Atti del Academia fisico-medico-statistica di Milano, 1875. — 7° Atti e Memorie della sezione litteraria e di storia della Academia dei Rossi di Siena. Vol. II, fasc. 3, 1875. — 8° Journal héraldico-généalogique d'Italie, nos 1, 2-3 et 4 (juillet à octobre) de la troisième année. — 9° La Conversazione, fasc. 1er, 1875. — 10° Mémoires et publications de la Société des arts, des sciences et des belles-lettres du Hainaut, 3e série, t. X.

IV. — Publications périodiques :

1° Revue savoisienne, numéros de juillet, août, septembre, octobre et novembre. — Bulletin de la Société Franklin, août-décembre. — 3° Corrispondenza scientifica in Roma, vol. VIII, n° 26. — Revue de l'Art chrétien, mai-juin, juillet-août 1875. — 5° Plusieurs numéros du Polybiblion.

C. B.

L'Administrateur : Comte DE BUSSY.

Le Secrétaire général : Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

— ANNÉE 1875 —

A

C

D

E

F

G

I

J

L

M

N

TABLE DU NOM DES AUTEURS

— ANNÉE 1875 —

A

B

L

M

N

P

T

PARIS. — IMPRIMERIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 4406

EXTRAIT DES STATUTS

TITRE V

Conditions et modes d'admission des membres

ART. 19. — Pour être admis à faire partie de la Société des Études historiques, comme membre titulaire, il faut être auteur d'un ouvrage imprimé ou d'une œuvre d'art publiée ou exposée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre classes.

Indépendamment des membres titulaires, résidants ou correspondants, pourront être admises à faire partie de la Société, en qualité de membres *libres*, les personnes qui en feront la demande en vue de concourir aux progrès des études historiques.

Le candidat au titre de membre *libre* est dispensé de la condition exprimée ci-dessus, d'être auteur d'une œuvre imprimée, publiée ou exposée.

Le membre libre dont un Mémoire aura été inséré dans l'*Investigateur*, journal de la Société, ou qui, depuis son admission, aura publié ou exposé son œuvre, pourra, sur sa demande, devenir membre *titulaire*. Cette demande sera soumise à l'Assemblée générale, qui se conformera aux prescriptions de l'article 5, et, s'il y a lieu, n'admettra les membres libres au rang de membres titulaires, qu'au fur et à mesure des extinctions survenues parmi ces derniers.

ART. 20. — Dans la demande d'admission, qui doit être faite par écrit au Président, le postulant indique ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, la classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, soit comme membre libre, et les titres qu'il peut faire valoir.

ART. 21. — Toute demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de la Société des Etudes historiques. Elle est transmise à la classe dans sa plus prochaine réunion.

ART. 25. — Les nouveaux membres admis reçoivent un diplôme dont le prix est fixé à **20** fr.

ART. 26. — Tous les membres de la Société payent une cotisation. Il y a deux espèces de cotisations entre lesquelles ils peuvent opter : la cotisation annuelle et la cotisation à vie. La première est de **20** fr. par an pour tous les membres; la deuxième est de **300** fr. une fois payés.

ART. 27. — Les membres de la Société reçoivent gratuitement le journal et ont droit à toutes les livraisons qui ont paru depuis le 1er janvier qui précède leur réception.

TITRE VI

De la perte du titre de membre de la Société des Études historiques

ART. 28. — A la suite d'une mise en demeure adressée par l'Administrateur, et après l'expiration du délai déterminé par les dispositions du règlement intérieur, le Conseil procédera à la radiation du membre qui n'aura point acquitté ce qu'il doit à titre de cotisation.

ART. 29. — Tout membre qui cesse de faire partie de la Société des Études historiques, par suite de démission volontaire, doit s'abstenir de porter le titre de membre de la Société.

Il en est de même de tout membre qui aura encouru la radiation.

Dans ce dernier cas, le membre rayé est tenu de restituer son diplôme à l'Administrateur.

En cas de refus d'un membre démissionnaire ou rayé de se conformer aux dispositions qui précèdent, sa radiation *motivée* sera publiée dans le prochain numéro du journal.

Délibéré et adopté à l'unanimité, en Assemblée générale, à Paris, au siége de la Société, le 13 mars 1872.

Le président,
J. BARBIER.

Le vice-président,
EUG. PARINGAULT.

Le secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

L'administrateur,
LOUIS LUCAS.

DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX DIPLOMES

Par une délibération, l'Assemblée générale a décidé que les anciens membres de l'Institut historique qui désireraient obtenir de nouveaux diplômes avec le titre de : SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES, devront en faire la demande à M. l'Administrateur, en joignant à leur lettre une consignation de 10 francs.



OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Lois du jury. Compétence et organisation. — Les lois nouvelles. — Loi du 15 avril 1872. — Loi du 21 novembre 1871, commentée et expliquée, avec les travaux préparatoires et l'analyse de la discussion dans le sein de l'Assemblée nationale, par J.-C. BARBIER, conseiller à la Cour de cassation. E. Thorin, édit., Paris, 7, rue de Médicis. Prix : 5 fr.

Les deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau, avec traduction en vers et en prose, par J.-C. BARBIER. Thorin, édit. Prix : 3 fr.

Précis historique sur les anciens âges de la Bohême, par Jules MARESCHAL. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, 79. Prix : 1 fr. 25.

L'abbé Sicard, célèbre instituteur des sourds-muets, par Ferdinand BERTHIER. Douniol, éditeur, 29, rue de Tournon. Prix : 6 fr.

Le Drapeau national, son historique, par M. LÈQUES, sous-intendant militaire. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 6. Prix : 0 fr. 75.

Histoire des peuples et États pyrénéens (France et Espagne), par M. CÉNAC-MONCAUT, ancien président de la Société des Etudes historiques. 3e édit., 1873. Didier, édit., quai des G.-Augustins, 35. Prix : 4 vol., 16 fr.

Des Origines de la communauté de biens entre époux, par M. A. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société des Etudes historiques. Broch. de 24 pages.

Étienne Marcel et Jean Caboche, épisodes des quatorzième et quinzième siècles, par le *même auteur*. Broch. de 19 pages. Paris, Cosse, Marchal et Billard, éditeurs, 27, place Dauphine.

La Seine et ses affluents, par M. JULES DAVID. Un vol. in-18, chez Bonhoure, rue de Fleurus, 5. Prix : 3 fr.

Pompéia, décrite et dessinée par ERNEST BRETON. Un vol. grand-8o, 3e édit. Prix : 15 fr.

Athènes, par *le même*. Prix : 10 fr. Léon Guérin, rue Bonaparte, 5.

Voie Romaine, *ab aquis Tarbellinis* et voies qui viennent s'y souder, par MM. Marie MOREL, membre de la Société des Etudes historiques, et Antoine GONTIER.

Documents relatifs à la Révolution française, extraits des œuvres inédites de A.-R.-C. de SAINT-ALBIN, ancien secrétaire général au ministère de la guerre sous Bernadotte, un des fondateurs du *Constitutionnel*, recueillis et publiés par son fils aîné, M. Hortentius de SAINT-ALBIN.

Notes et documents inédits concernant l'ancienne noblesse du pays et vicomté de Soule, par le comte LE CLERC DE BUSSY. J.-B. Dumoulin, édit. Prix : 2 fr.

Histoire des Littératures étrangères, par Alfred BOUGEAULT, professeur de littérature et d'histoire. — Tome I. Plon, 1876.

Précis historique et chronologique de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *le même auteur*, 6e édition. Ch. Delagrave et Ce, 1872.

La Ligue à Abbeville, par M. E. PRAROND. Dumoulin, éditeur, quai des Grands-Augustins. Prix : 5 vol., 15 fr.

Vingt journées d'un touriste au pays de Luchon, par M. STÉPHEN LIÉGEARD, ancien député. 1874. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, 79. Prix : 3 fr. 50.

Œuvres complètes du trouvère Rutebeuf, par M. Achille JUBINAL, ancien député, secrétaire général honoraire de la Société des Etudes historiques. 1874. Paul Daffis, éditeur, rue Guénégaud, 7. Prix : 15 fr.

Histoire de la Gendarmerie, par M. L. LÈQUES, sous-intendant militaire ; ouvrage couronné par la Société des Études historiques en 1874, prix Raymond. Paris, Léautey, imprimeur-éditeur, 1874.

Étude sur le Bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon, par M. COMBIER, président du tribunal civil et président de la Société académique de Laon. 1875. Paris. E. Leroux, 28, rue Bonaparte.

L'Hiver douloureux 1870-1871, par M. le baron CARRA DE VAUX. A. Lemerre, 27-29, passage Choiseul.

Le Devoir, ode sacrée, par M. J. MARESCHAL. Douniol, 22, rue de Tournon. 1875.

Les Familières, par le même auteur. Librairie de la Société des Gens de lettres.

Vie de Jeanne d'Arc. — Vie de Henri IV, par M. Jules DAVID.

Mosella, ode par M. Stéphen LIÉGEARD. Toulouse, Louis et Douladoure, éditeurs, 39, rue Saint-Rome.

Dialogues moraux, instructifs et amusants, par M. l'abbé BOITEL. Un vol. in-18, 238 pages. Prix : 60 c.

Histoire de la Déportation à Cayenne de M. l'abbé Aubert, suivie de la *liste de tous les déportés de France à Cayenne*, par M. l'abbé BOITEL. Un vol. in-8o, 144 pages. Prix : 1 fr. 50

Histoire de Montmirail-en-Brie, par M. l'abbé BOITEL, 1 vol. in-12, 431 pages, 1 gravure. Prix 3 fr., même éditeur.

Vies de saint Vincent, diacre, martyr, patron des vignerons, et de **saint Eloi,** patron des orfèvres, des laboureurs, suivies d'un sermon sur la Toussaint, par M. l'abbé BOITEL. Un vol. in-12, 116 pages. Prix : 80 c.

Droit maritime, commentaire des titres I et II, livre II du code de commerce, par E. DUFOUR, avocat à la cour de Paris. Deux vol. Durand, édit., 7, rue Cujas. Prix : 16 fr.

M. Troplong, son œuvre et sa méthode, par M. E. DUFOUR. Prix : 5 fr. Amyot, éditeur, 8, rue de la Paix, Paris.

Philippe de Girard, inventeur de la filature mécanique du lin. Vie et invention par DESCLOSIÈRES. Prix : 2 fr. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, 79.

Histoire d'un jeune détenu, par J. DESCLOSIÈRES. Prix : 1 fr. 50. Librairie du *Moniteur Universel*, 13, quai Voltaire.

La Bible sans la Bible, ou Histoire de l'ancien et du nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par l'abbé GAINET. Palmé, éditeur. Deux vol. g. in-8o. Prix : 20 fr.

PARIS. — TYPOGRAPHIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 4948.

